

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 3 juillet 2009, pour le vendredi 10 juillet 2009 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1410).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1410).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 29 mai 2009. (page 1411).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1411).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 1418).
- M. le Maire** n° 6 - Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article
Mme SAUVEGRAIN L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Abrogation d'une délégation et octroi d'une nouvelle. (page 1419).

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

- Mme CUGNY-SEGUN** n° 7 - Agenda 21. Plan biodiversité. Champs d'investigation. Approbation. (page 1471).
- Mme CUGNY-SEGUN** n° 8 - Société SANDVIK. Extension et mise à jour administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre. (page 1420).

PERSONNEL

- Mme SAUVEGRAIN** n° 9 - Organigramme des services. Présentation. (page 1499).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 10 - Tableau des effectifs. Modifications liées à la mise en place du nouvel organigramme. Approbation. (page 1522).

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

- Mme SAUVEGRAIN** n° 11 - Formation des Elus. Convention avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus. Renouvellement. (page 1422).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 12 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 1422).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 13 - Institut d'Arts Visuels. Poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 1424).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 14 - Poste de chargé de sensibilisation sur les thèmes du développement durable. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 1425).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 15 - Direction Générale du Développement. Création temporaire d'un poste de chef de projet de l'ARENA. Recrutement. Approbation du contrat de travail. (page 1426).

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

- Mme SAUVEGRAIN** n° 16 - Redécoupage des bureaux de vote. Communication. (page 1429).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 17 - Décision modificative n° 6. (page 1448).
- M. MARTIN** n° 18 - Logements vacants depuis plus de 5 ans. Assujettissement à la taxe d'habitation. (page 1453).
- M. MARTIN** n° 19 - O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 14, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 548 613 € Approbation d'une convention. (page 1454).
- M. MARTIN** n° 20 - O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 5 et 7, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 935 600 € Approbation d'une convention. (page 1456).
- M. MARTIN** n° 21 - O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 24, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 482 716 € Approbation d'une convention. (page 1457).
- M. MARTIN** n° 22 - Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur. (page 1459).
- M. MARTIN** n° 23 - Admissions en non valeur. Budget de la Ville. (page 1460).
- M. MARTIN** n° 24 - Manifestations sportives. Exonération de l'impôt sur les spectacles. Reconduction pour l'année 2010. (page 1461).

M. MARTIN n° 25 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan d'activités 2008. (page 1461).

DEVELOPPEMENT :

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

Mme SAUVEGRAIN n° 26 - Requalification des mails. 1^{ère} phase. Mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean. Marché de maîtrise d'œuvre. Election des membres composant le jury. (page 1464).

M. CARRE n° 27 - S.E.M.D.O. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société en 2008. (page 1527).

M. CARRE n° 28 - Concessions d'aménagement, mandats d'études et de travaux. Approbation des comptes-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. pour l'année 2008. (page 1536).

M. CARRE n° 29 - Secteur Carmes-Madeleine. Mise en œuvre d'une Z.A.C. Approbation du dossier de création. (page 1540).

M. CARRE n° 30 - Z.A.C. Coligny. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O. (page 1564).

M. CARRE n° 31 - Z.A.C. Technoparc Orléans-Innov'espace. Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. (page 1564).

M. CARRE n° 32 - Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. (page 1566).

M. CARRE n° 33 - Z.A.C. «Les Jardins de Saint-Marceau». Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. (page 1567).

M. CARRE n° 34 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 1572).

M. CARRE n° 35 - Opération 51, rue d'Illiers. Construction de logements par l'O.P.H. Participation de la Ville dans le cadre du plan C.G.L.L.S. (page 1575).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 36 - Centre Ville. Ancien Caveau des Trois Maries. 2, rue des Trois Maries/41, rue Etienne Dolet. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de la cession. (page 1576).

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

- M. CARRE** n° 37 - Quartier Carmes-Bannier. Acquisition de trois caves 55, rue des Carmes. (page 1582).
- M. CARRE** n° 38 - Quartier Carmes-Bannier. Rectifications cadastrales entre la Ville et l'Association Diocésaine aux abords de l'église Saint-Paterne. Statut du parking latéral et de la partie du chevet de l'église. (page 1584).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. VALETTE** n° 39 - Théâtre d'Orléans. Aménagement d'un espace scénique intégré pour le Centre Dramatique National. Approbation du plan prévisionnel de financement. Demandes de subventions. Approbation des marchés à procédure adaptée. (page 1585).
- M. VALETTE** n° 40 - Théâtre d'Orléans. Association de la Scène Nationale. Utilisation des salles par les associations et les services culturels. Paiement du 1^{er} semestre 2009. (page 1588).
- M. VALETTE** n° 41 - L'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public des musiques actuelles et/ou amplifiées comprenant la gestion de L'Astrolabe au titre de l'année 2008. Présentation. (page 1591).
- Mme d'AUX** n° 42 - Festival de Loire 2009. Partenariats. Approbation de conventions. (page 1597).
- Mme d'AUX** n° 43 - Festival de Loire 2009. Vente au public d'objets promotionnels. Fixation de tarifs. (page 1598).
- M. VALETTE** n° 44 - Association Musique et Equilibre. Attribution d'une subvention. (page 1600).
- M. MOITTE** n° 45 - Festivités du 14 juillet 2009. Partenariat. Approbation d'une convention. (page 1601).
- M. VALETTE** n° 46 - Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Muséum. Approbation du principe du récolement décennal des collections. (page 1602).
- M. VALETTE** n° 47 - Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 » à la grande halle de Chamerolles. Prêt d'œuvres. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret. (page 1603).
- M. VALETTE** n° 48 - Musée des Beaux-Arts. Dépôt d'un pastel de Maurice Quentin de La Tour figurant le « Portrait de Madame Restout ». Approbation d'une convention. (page 1604).

Affaire retirée de l'ordre du jour.

- M. VALETTE** n° 49 - Réseau des Bibliothèques. Médi@thèque de La Source. Entretien des espaces ménagers des espaces publics. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1604).
- M. VALETTE** n° 50 - Médiathèque. Fonds local. Acquisition d'un manuscrit et d'un livre d'artiste. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B. (page 1606).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Rue Cuvier. Extension de voirie et aménagement d'espaces verts. Marché pour le lot n° 1. Approbation d'un avenant. (page 1607).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 52 - C.L.E.O. Exonération des droits de voirie dans les rues concernées par les travaux. (page 1608).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 53 - Plan de relance. Rue Saint-Etienne. Enfouissement des réseaux et aménagement pavé. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 1608).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 54 - Plan de relance. Rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc. Réfection de voirie. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 1609).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 55 - Plan de relance. Rue du Petit Chasseur. Réfection de voirie. Approbation du marché à procédure adaptée. (page 1610).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 56 - Plan de relance. Rue Brise Pain. Réfection de voirie. Approbation du marché à procédure adaptée. (page 1611).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 57 - Plan de relance. Square Pourcine. Requalification. Aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 1611).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 58 - Plan de relance. Jardin des Plantes. Rénovation de la clôture. Approbation de marchés à procédure adaptée. (page 1612).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 59 - Jardin des Plantes. Réalisation de jardins climatiques. Marchés pour les lots n° 2 et 3. Approbation d'avenants. (page 1613).

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 60 - Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides. (page 1615).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 61 - F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 1616).

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

- M. FOUSSIER** n° 62 - F.I.S.A.C. Centre Ville 2009-2010. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 1618).
- M. FOUSSIER** n° 63 - Zone touristique d'affluence exceptionnelle et/ou d'animation culturelle permanente. Délimitation du périmètre. (page 1621).
- M. FOUSSIER** n° 64 - Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention. (page 1627).

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- Mme BARRUEL** n° 65 - Salon COSM'Innov 2010. Approbation d'une convention à passer avec l'A.D.E.L. (page 1628).
- Mme BARRUEL** n° 66 - Pôles de compétitivité « Cosmetic Valley » et « Elastopôle ». Approbation de contrats de performance. (page 1629).
- Mme BARRUEL** n° 67 - Schéma directeur d'aménagement immobilier des universités d'Orléans et Tours. Participation de la Ville. Approbation d'une convention. (page 1631).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 68 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets. (page 1632).
- Mme MARECHAL** n° 69 - Pause méridienne dans les écoles. Charte de bonne conduite des enfants et règlement pour les familles. Approbation. (page 1633).
- Mme MARECHAL** n° 70 - Transport scolaires vers les équipements sportifs. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 1642).
- Mme MARECHAL** n° 71 - Gestion des centres de loisirs de proximité de la Ville. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 1643).

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

- Mme DE QUATREBARBES** n° 72 - Centre Commercial de la Gare. Convention d'occupation du domaine public. Prorogation. Approbation d'un avenant. (page 1644).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 73 - Comités des Fêtes des Quartiers. Attribution d'une subvention. (page 1645).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

- Mme BARANGER**
M. MONTILLOT n° 74 - Association d'insertion. Désignation des représentants de la Ville. Attribution d'une avance remboursable pour l'aide au démarrage. Approbation d'une convention. (page 1645).
- Mme BARANGER** n° 75 - Politique de la Ville. 3^{ème} tranche de programmation 2009. Attribution de subventions. Approbation d'une convention. (page 1655).
- Mme LECLERC** n° 76 - Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap. (page 1659).
- Mme LECLERC** n° 77 - Fédération Orléanaise des Foyers Clubs. Approbation d'une convention d'objectifs 2009-2011. (page 1661).
- M. MONTILLOT** n° 78 - Chantiers éducatifs. Aides au profit de la Ville au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Convention d'attribution de subvention. Approbation d'un avenant. (page 1662).

JEUNESSE

- M. SANKHON** n° 79 - Aides à des groupements de jeunesse. (page 1663).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

- Mme GRIVOT**
M. PEZET n° 80 - Entente Orléanaise Loiret. Saison sportive 2009-2010. Convention cadre de subventionnement. Approbation d'un avenant. (page 1664).
- Mme GRIVOT** n° 81 - Attribution de subventions pour le soutien aux associations sportives et à titre exceptionnel. (page 1667).
- Mme GRIVOT** n° 82 - Aide à un groupement de loisirs. (page 1669).

VIE ASSOCIATIVE

- Mme de CHANGY** n° 83 - Centre Culturel et Sportif de La Source. Fixation de tarifs. Approbation d'une convention d'occupation type. (page 1669).
- Mme de CHANGY** n° 84 - Rentrée en Fête 2009. Partenariats. Approbation de conventions. (page 1672).
- Mme de CHANGY** n° 85 - Accueil des Villes Françaises. Attribution d'une subvention. (page 1673).

AFFAIRES JURIDIQUES

- M. MARTIN** n° 86 - Travaux de la Résidence Dauphine. Fibre optique sectionnée. Société COFELY. Approbation d'une transaction. (page 1673).
- M. MARTIN** n° 87 - Rue du Parc. Fuite d'une bouche incendie. Dégât des eaux. Approbation d'une transaction. (page 1674).

TRANQUILLITE PUBLIQUE

- M. MONTILLOT** n° 88 - Centre commercial Marie Stuart. Gardiennage du mail couvert. Approbation d'une convention à passer avec la Société Stuart Commercial S.A. (page 1675).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le jeudi 16 juillet 2009.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi dix juillet deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président à partir de 18 h 55 ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Président jusqu'à 18 h 55, Mme GRIVOT, 2^{me} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{me} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{me} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 40) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 45), Mme CHERADAME, M. VALETTE (à partir de 18 h 10), Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER, SANKHON (à partir de 18 h 10), Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 20 h 30), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 18 h 10), M. POISSON (à partir de 18 h 15), Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

Mme COUPEZ (jusqu'à 22 h 00), MM. MONTEBELLO, MOITTIE, M. TORREILLES (à partir de 18 h 30 et jusqu'à 22 h 30), Mmes CARRE (à partir de 21 h 00), BARANGER (à partir de 18 h 15), BARRUEL, HEAU (à partir de 18 h 10), M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 22 h 50), PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, M. PEZET, Mlle AIGRET (à partir de 19 h 20), MM. THOMAS (Secrétaire), (jusqu'à 23 h 30), RICOUD, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 19 h 25), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND, CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. le Maire	à.....	Mme GRIVOT (jusqu'à 18 h 55)
M. LEMAIGNEN	à.....	Mme BARRUEL (jusqu'à 18 h 45)
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 20 h 30)
M. BESSON	à.....	M. CARRE
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 22 h 00)
Mme SUIRE	à.....	Mme MARECHAL
M. TORREILLES	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 30 et à partir de 22 h 30)
Mme CARRE	à.....	M. POISSON (jusqu'à 21 h 00)
Mme d'AUX	à.....	Mme de QUATREBARBES (à partir de 22 h 50)
M. BLANLUET	à.....	Mme LABADIE
M. LABED	à.....	Mme BARANGER
Mlle AIGRET	à.....	M. PEZET (jusqu'à 19 h 20)
M. THOMAS	à.....	M. FOUSSIER (à partir de 23 h 30)
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS
M. BRARD	à.....	M. GRAND (jusqu'à 19 h 25)
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	Mme KOUNOWSKI
Mme PELLOIE	à.....	Mme NOEL

La séance est ouverte à 18 h 05.

M. CARRE – *En l'absence temporaire de M. le Maire que je vous prie de bien vouloir excuser pour à peu près une heure, une heure et demie, je pense, nous allons commencer cette séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. CARRE – *Comme à l'accoutumée, il faut désigner le secrétaire de séance et à ce titre, je vous propose la désignation de M. Quentin THOMAS.*

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 3.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. le Maire	à.....	Mme GRIVOT (jusqu'à 18 h 55)
M. LEMAIGNEN	à.....	Mme BARRUEL (jusqu'à 18 h 45)
M. GAINIER	à.....	M. LANGUERRE (à partir de 20 h 30)
M. BESSON	à.....	M. CARRE
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 22 h 00)
Mme SUIRE	à.....	Mme MARECHAL
M. TORREILLES	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 30 et à partir de 22 h 30)
Mme CARRE	à.....	M. POISSON (jusqu'à 21 h 00)
Mme d'AUX	à.....	Mme de QUATREBARBES (à partir de 22 h 50)
M. BLANLUET	à.....	Mme LABADIE
M. LABED	à.....	Mme BARANGER
Mlle AIGRET	à.....	M. PEZET (jusqu'à 19 h 20)
M. THOMAS	à.....	M. FOUSSIER (à partir de 23 h 30)
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS
M. BRARD	à.....	M. GRAND (jusqu'à 19 h 25)
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	Mme KOUNOWSKI
Mme PELLOIE	à.....	Mme NOEL

M. CARRE – *Je voudrais aussi vous faire part d'une triste nouvelle qui est le décès de M. Franck TOUTAIN, un agent des Espaces Verts de la Ville que beaucoup d'entre nous ont pu rencontrer dans des groupes de travail ou directement sur le terrain. Il avait non seulement à cœur de rendre la ville plus belle, mais de faire progresser cette idée d'une ville verte. Cet agent était particulièrement dévoué et travaillait beaucoup avec ses collègues. Il avait auparavant travaillé à la mairie de Rueil-Malmaison.*

Je vous demande d'avoir une pensée pour lui, pour son épouse et pour ses trois enfants : Sandrine, Emilie et Julien. Il s'est éteint le 5 juillet et habitait Olivet. Je vous remercie.

N° 3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 29 mai 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de juin 2009 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
09-170	5/06/09	Festival Orléans'Jazz 2009, Approbation de contrats de cessions de spectacles. E.U.R.L. RENKO PRODUCTIONS 19 000 € T.T.C. ZAMZAMA PRODUCTIONS S.A.R.L. 35 000 € T.T.C. S.A.R.L. GIANTSTEPS 3 000 € T.T.C. SARL NEMO 4 500 € T.T.C. CORIDA S.A. 43 000 € T.T.C. DELUXE PRODUCTIONS 7 000 € T.T.C. EURL RV PRODUCTIONS 15 000 € T.T.C. S.A.R.L. LE TAXI PROD 8 500 € T.T.C. LOOP PRODUCTIONS 14 000 € T.T.C. TUBA PRODUCTIONS 24 000 € T.T.C. ASSOCIATION KESKIA 6 000 € T.T.C. ENZO PRODUCTIONS 4 500 € T.T.C. ANTEPRIMA 10 500 € T.T.C.
09-172	10/06/09	Médiathèque. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « d'après la pluie ». 975,80 € T.T.C.
09-181	2/06/09	Marché de prestation de restauration des bureaux de vote dans le cadre des élections. Société SOGERES. Montant minimum annuel : 1 000 € T.T.C. Montant maximum annuel : 45 000 € T.T.C.
09-183	2/06/09	Crèche des Chats Ferrés. Projet de rénovation. Marché de maîtrise d'œuvre. Avenant n° 1 en moins-value. Groupement Gilbert AUTRET/Fanny MARMASSE/Michel BAILLEUL/ECR/ECI.
09-185	10/06/09	Seconde ligne de tramway C.L.E.O. Maîtrise d'œuvre pour l'exécution des travaux de tranchées communes et pose de fourreaux. Cabinet d'études Marc MERLIN. 46 452,64 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-189	11/06/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Conférence-diaporama et atelier pédagogique de M. Cédric POLLET. 1 695 €T.T.C.
09-191	11/06/09	Festival Orléans'Jazz 2009. Approbation de contrats de cessions de spectacles : DEGHELT PRODUCTIONS..... 5 000 €T.T.C. MUSICA DE PRIMERA 9 000 €T.T.C.
09-192	11/06/09	Orléans'Jazz 2009. Approbation d'un contrat de prestations. S.A.R.L. Poulet Bicyclette. 9 000 €T.T.C.
09-193	11/06/09	C.A.S. et crèche MADELEINE. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures. ENTREPRISE PERRAULT. 117 041,84 € T.T.C.
09-194	11/06/09	Hôtel Groslot. Aménagement partiel des locaux pour la Direction de la Culture et de l'Événementiel. Lot 1 : Maçonnerie. Société MALARD. 11 003,20 € T.T.C. Lot 2 : Menuiserie Bois Cloisonnement. Société CROIXMARIE. 76 110,80 €T.T.C. Lot 3 : Plomberie/Chauffage. Société A.C.S. 9 893,92 € T.T.C. Lot 4 : Electricité. Société FORCLUM. 72 956 € T.T.C. Lot 5 : Plafonds suspendus. Société PLENUM. 9 926,80 €T.T.C.
09-195	15/06/09	Direction des Espaces Verts - Année 2009- Acquisition et reprise de matériels horticoles (8 lots). Lot 1 : Espace Plaisance, montants : minimum 1 483,04 €T.T.C. et maximum 4 449,12 €T.T.C. Lot 2 : Espace Plaisance, montants : minimum 532,28 € T.T.C. et maximum 1 064,56 € T.T.C. Lot 3 : Espace Plaisance, montants : minimum 418,60 € T.T.C. et maximum 1 255,80 € T.T.C. Lot 4 : Cotinaud, montants : minimum 1 949,48 € T.T.C. et maximum 1 949,48 € T.T.C. Lot 5 : Cotinaud, montants : minimum 1 815,33 € T.T.C. et maximum 3 025,88 € T.T.C. Lot 6 : Espace Plaisance, montants : minimum 473,62 € T.T.C. et maximum 1 420,85 € T.T.C. Lot 7 : ACOM 27, montants : minimum 4 210,37 €T.T.C. et maximum 4 210,37 € T.T.C. Lot 8 : Cotinaud, montants : minimum 1 423,24 €T.T.C. et maximum 4 269,72 €T.T.C.
09-196	15/06/09	Direction de l'Information et de la communication. Contrat d'abonnement à DATAPRESSE. 3 946,80 €T.T.C.
09-204	15/06/09	Médiathèque. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Théâtre de l'Antidote. 450 €T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-205	15/06/09	Médiathèque. Approbation d'un contrat de prestation de service. Les Editions du Lateur. 1 500 €T.T.C.
09-206	15/06/09	Parade musicale. Inauguration du stade omnisports de la Source. Association Xapet'Banda. 600 € T.T.C.
09-210	19/06/09	Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Manifestation « Les Nocturnes du Parc Floral ». Participation de la Croix Rouge Française. 470 € T.T.C.
09-212	15/06/09	Opération d'aménagement urbain Secteur Carmes – Madeleine – Jaurès. Prestation d'assistance juridique. Conseil et contentieux. S.C.P. CLAISSE : 35 401,60 €T.T.C. pour la tranche ferme, coût forfaitaire de 956,80 € T.T.C. par réunion complémentaire et coût horaire de 155,48 € T.T.C. en cas de conseil, défense et représentation de la Ville pour des procédures pré-contentieuses et contentieuses liées au projet.
09-214	19/06/09	Conservatoire. Concerts de Musiques à l'Institut. Orléans Concours International. 2 100 €T.T.C.
09-218	19/06/09	Direction des Espaces Verts - Acquisition et reprise d'un tractopelle : Société Kléber MALECOT : 77 620,40 €T.T.C.
09-219	22/06/09	CENTRE D'AVIRON MARCEL BARATTA. Travaux de réfection des vestiaires. LOT 1 : DEMOLITION/MACONNERIE - Entreprise ROC - 21 503, 21 € T.T.C. LOT 2 : CARRELAGE/FAIENCE - Entreprise SOLTECHNIC - 32 701, 75 € T.T.C. LOT 3 : MENUISERIE ALUMINIUM/MENUISERIE BOIS - Entreprise HERAUDET 16 194, 55 € T.T.C. LOT 4 : FAUX-PLAFOND - Entreprise PLENUM - 9 065, 68 € T.T.C. LOT 5 : PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION - Entreprise ACS 31 938, 34 € T.T.C. LOT 6 : COURANTS FORTS - Entreprise BAUCHARD - 7 176, 00 € T.T.C. LOT 7 : EQUIPEMENTS VESTIAIRES/CLOISONS AMOVIBLES - Entreprise CROIXMARIE - 25 871, 94 €T.T.C.
09-224	22/06/09	Grand cimetière d'Orléans. Création d'un ossuaire. Société R.O.C. 148 084,72 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
09-173	10/06/09	Parc Floral. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des entrées du parc, du petit train touristique, du distributeur de médailles de la Monnaie de Paris, du distributeur de graines et du mini-golf.
09-174	10/06/09	Parc Floral. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des articles de la boutique de la nouvelle entrée.
09-175	10/06/09	Parc Floral. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des articles de la boutique de la serre aux papillons.
09-176	3/06/09	Direction des Espaces Verts. Création d'une régie de recettes au Parc Floral de la Source.
09-177	3/06/09	Direction des Espaces Verts. Parc Floral. Création d'une sous-régie de recettes pour les entrées du Parc.
09-178	3/06/09	Direction des Espaces Verts. Parc Floral. Création d'une sous-régie de recettes à la boutique de l'Entrée du parc.
09-179	3/06/09	Direction des Espaces Verts. Parc Floral. Création d'une sous-régie de recettes à la boutique de la Serre aux Papillons.
09-180	3/06/09	Direction des Espaces Verts. Parc Floral. Création d'une sous-régie de recettes à l'Espace Loisirs.

FIXATION DE TARIFS

09-223	22/06/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente des objets.
--------	----------	---

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

09-190	11/06/09	Festival Orléans'Jazz 2009. Approbation d'une convention de mise à disposition d'un piano.
09-215	15/06/09	Parcelle cadastrée section DS n° 276 (en partie) située 22, rue de la Cossonnière. M. Gérard VERMUNT. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-216	19/06/09	Ile Charlemagne. Approbation d'une convention de mise à disposition au profit de l'Université d'Orléans.
09-217	19/06/09	6 ^{ème} -12 ^{ème} Régiment de cuirassier Olivet. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite d'une tribune.
09-222	22/06/09	Mise à disposition gratuite de matériels à l'association « Cléry, son histoire en lumière » Approbation d'une convention.
<u>ASSURANCES</u>		
09-171	10/06/09	Assurance Tous Risques Expositions et Œuvres en Dépôt. Avenant de modification des capitaux. Exercice 2009. 71,73 €T.T.C.
<u>CONTENTIEUX</u>		
09-184	11/06/09	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de roumains. Rue du Bouchet à Saint-Cyr-en-Val. Parcelle n°AD 055. 27 mai 2009.
09-186	3/06/09	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du Titre de Recette n° 238. Société KIMBERLY CLARK SAS, ayant droit de la Société SCOTT SNC, contre Ville d'ORLEANS.
09-187	3/06/09	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du Titre de Recette n° 239. Société KIMBERLY CLARK SAS contre Ville d'ORLEANS.
09-188	3/06/09	Expulsion de gens du voyage. Avenue de la Recherche Scientifique. Parking du marché aux tissus. 29/05/2009.
09-207	9/06/09	Constitution de partie civile. Agression de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre MM. SIMON, CLEMENT et Mme HAYER.
09-208	9/06/09	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Ville d'ORLEANS C/ATTIF Moscine.
09-211	9/06/09	Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'ORLEANS contre M. MENIGOT Damien.
09-213	15/06/09	Défense à une instance. Contentieux personnel. Requête tendant à obtenir l'annulation d'une décision de refus d'indemnisation au titre d'un préjudice moral. Mme MIGOUT C/Ville d'Orléans.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 29 mai et le 23 juin 2009 :

Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 09 0286	BP165	10 rue Emile Davoust	Délégation (1)
DA 45234 09 0358	AI461	39 rue Porte Dunoise	Non préempté
DA 45234 09 0359	AN334 (lots 3-7)	13 rue de Lahire	Non préempté
DA 45234 09 0361	AI675	93 rue Brise Pain	Non préempté
DA 45234 09 0362	BT292	24 boulevard Aristide Briand	Non préempté
DA 45234 09 0363	AK24	85 rue du faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 09 0364	CE680	47 rue Eugène Faugouin	Non préempté
DA 45234 09 0365	BD213	10 rue de Limare	Non préempté
DA 45234 09 0366	DL469 (lot 27)	14 rue Robert Picard de la Vacquerie	Non préempté
DA 45234 09 0367	BI362 (lots 35-82)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 09 0368	CN240	66 rue du Pressoir Neuf	Non préempté
DA 45234 09 0369	BH118 (lots 10-15-33)	32 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 09 0370	CN74	37 rue de la Pellerine	Non préempté
DA 45234 09 0371	BI16 (lots 20-29)	31 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 09 0372	AE472	136 rue du Parc	Non préempté
DA 45234 09 0373	DV4 DV28 (lot 59	46 rue des Montées	Non préempté
DA 45234 09 0375	DM324 (lot 221)	10 rue René Chaubert	Non préempté
DA 45234 09 0376	BL215 (lots 22-23-24-6)	24 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 09 0377	BL19	193 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0378	DP495 DP529 (lots43-9)	11 allée Franz Schubert	Non préempté
DA 45234 09 0379	BK257 (lots 42-55)	1 rue Courcaille	Non préempté
DA 45234 09 0380	AR23	83 rue de la Bourie Rouge	Non préempté
DA 45234 09 0381	AT100 AT231 AT234 (lots21-22-24-29-31-45-46-47-48-49)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0382	AT100 AT231 AT234 (lots 15-16-19-20)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0383	AT100 AT231 AT234 (lots 23-4-5-6-7-8-9-10-11)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0384	BD61 (lots21-6-8)	5 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 09 0385	AV482 AV184 AV641 (lots2-8-9-10)	17 rue de Patay	Non préempté
DA 45234 09 0386	BW104 BW166	14 boulevard Lamartine	Non préempté
DA 45234 09 0387	AV660 AV662	150 Q boulevard de Chateaudun	Non préempté
DA 45234 09 0388	BC290 (lot 13)	4 rue de l'Ecu d'Or	Non préempté
DA 45234 09 0389	CZ216 CZ234	12 rue du Poincon	Non préempté
DA 45234 09 0390	AO207 (lot 25)	35 rue de Chanzy	Non préempté
DA 45234 09 0391	EP239	4 rue Jean Perrin	Non préempté
DA 45234 09 0392	DP346	12 rue des Jardins	Non préempté

Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 09 0393	AO768	7 rue de Chateaudun	Non préempté
DA 45234 09 0394	AM68	19 rue de Vauquois	Non préempté
DA 45234 09 0395	DL459	15 rue Robert Picard de la Vacquerie	Non préempté
DA 45234 09 0396	CR492 (lots 10-14-28)	31 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0397	CL280 CL282	2 rue des Sonnettes	Non préempté
DA 45234 09 0398	BT394 (lot 6)	66 faubourg Saint -Vincent	Non préempté
DA 45234 09 0399	BT74	80 faubourg Saint- Vincent	Non préempté
DA 45234 09 0400	DR100	4 rue Tabart	Non préempté
DA 45234 09 0401	CW140	48 quai des Augustins	Non préempté
DA 45234 09 0402	BK57 (lots 10-15-5)	255 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0403	BM3 (lots 1-8)	111 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0404	CD1195 (lots 23-3)	60-62 rue du Petit Villiers	Non préempté
DA 45234 09 0405	DY111	19 rue des Aubépines	Non préempté
DA 45234 09 0406	AW173	33 rue du Boeuf Saint Paterne	Non préempté
DA 45234 09 0407	BK114	48 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 09 0408	BK162 (lots 11-19)	86 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 09 0409	EL102 EL103 EL106 (lot 102)	17 avenue Président John F.Kennedy	Non préempté
DA 45234 09 0410	CS223 (lots 18-24-9)	122 rue du Fg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0411	DN38	73 rue de Vaucouleurs	Non préempté
DA 45234 09 0412	AI79	4 place Adolphe Cochery	Non préempté
DA 45234 09 0414	EM1 (lots 12-237-48)	1- 4 place du Val	Non préempté
DA 45234 09 0415	BK200 (lots 1-10)	58 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 09 0416	EM3 (lots 241-385)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 09 0418	BM131 (lots 1-18-24-25)	53 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0419	EO171 (lots 1-239)	7 rue Lazare Carnot	Non préempté
DA 45234 09 0422	AV201 AV202 AV542 (lots 102-454-47)	7-9 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 09 0445	BK59 (lots16-7)	28 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 09 0446	BI108 (lot1)	9 rue St Eloi	Non préempté
DA 45234 09 0447	CN 1025	23 boulevard Marie Stuart	Non préempté
DA 45234 09 0448	BL35 (lots 5-7-9-11)	1 rue Saint Gilles	Non préempté
DA 45234 09 0449	DN38	73 rue de Vaucouleurs	Non préempté

(1) DIA 45234 09 0286

Par décision du 12 juin 2009, la Ville a délégué ponctuellement le droit de préemption urbain au profit de l'O.P.H. d'Orléans pour l'éventuelle acquisition d'une maison de ville située 10, rue Emile Davoust cadastrée section BP numéro 165 vendue au prix de 365 000 €(trois cent soixante cinq mille euros) + honoraires de négociation de 8 500 €(huit mille cinq cent euros), afin d'augmenter l'offre de logements locatifs sociaux, notamment en habitat collectif. L'O.P.H. a exercé le droit de préemption par une décision du 12 juin 2009.

Pièces jointes :

- copie de la décision de délégation signée par M. le Maire
- copie de la décision de préemption de l'O.P.H.

*
* *
*

M. CARRE – *M. le Maire a tenu à ce que certaines communications soient passées dans le cours de la séance, alors même qu'elles étaient programmées au début de l'ordre du jour. Si vous l'acceptez, on va changer l'ordre de quelques délibérations et donc après les communications diverses, on passera aux questions relatives au Développement Durable notamment.*

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais ;*
 - *l'Association Harpensemble ;*
 - *l'Association du Master 2 AE - Faculté de Droit, Economie et Gestion – Université d'Orléans ;*
 - *l'Association Orléans Lugo ;*
 - *l'Association Franco-Allemande Orléans-Münster ;*
 - *l'Association Relais Enfants Parents Val de Loire ;*
 - *l'Association Vie Libre ;*
 - *l'Amicale Laïque La Source Basket ;*
 - *Basket Elite Entente Orléanaise 45 ; On les remercie aussi pour leur belle progression cette année.*
 - *la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins ;*
 - *le Moto Club de Donnery ;*
 - *l'équipe départementale du Rallye Mathématique du Centre ; cela peut être un sport dans cette période d'examens ;*
- ainsi que les remerciements suivants de :*
- *la Résidence Aurélianis, rue des Carnutes à Orléans (lots offerts pour la tombola lors de la fête des voisins) ;*
- pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.*

N° 6 – Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Abrogation d'une délégation et octroi d'une nouvelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Les règles en matière de marchés publics ont changé et désormais, depuis le début de l'année 2009, les textes prévoient que le Maire peut avoir délégation pour signer tous les marchés, hors appels d'offres, c'est-à-dire jusqu'à 5 000 000 € H.T.*

Nous vous proposons ce soir de ne pas adopter cette règle et de rester sur la règle précédente, à savoir que comme auparavant, à partir de 206 000 € H.T., tous les marchés passent au Conseil Municipal. M. le Maire a vraiment souhaité cela pour garder la transparence sur ces marchés, alors que les textes pourraient lui donner délégation sur tous les marchés.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'octroi au Maire de certaines attributions sur délégation du Conseil Municipal. En conséquence, les délibérations n° 6 du 21 mars 2008 et n° 7 du 27 mars 2009 ont déterminé le champ de ces délégations.

Ainsi l'article A-4°) de la délibération n° 6 du 21 mars 2008 permet au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a modifié le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en supprimant les mentions « d'un montant inférieur à un seuil défini par décret » et « qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ».

Cet article prévoit donc désormais que délégation peut être donnée au Maire par le Conseil Municipal « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants , lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) mettre fin à la délégation accordée à M. le Maire par l'article A-4°) de la délibération n° 6 du 21 mars 2008 en abrogeant cet article ;

2°) remplacer l'article A4°) abrogé de la délibération n° 6 du 21 mars 2008 par l'article suivant, accordant délégation à M. le Maire pour :

A-4°) « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 206 000 €H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

N° 8 – Société SANDVIK. Extension et mise à jour administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« SANDVIK, leader mondial d'outils de coupe pour l'industrie transformatrice des métaux, est implantée à Orléans depuis 1976. Sa principale activité est la fabrication d'outils de coupe spéciaux, qui comporte un travail mécanique et un traitement de surface des métaux de faible capacité.

Le site est assujéti à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (une rubrique soumise à autorisation : travail mécanique des métaux et alliage, puissance installée supérieure à 500 kW ; trois rubriques soumises à déclaration).

L'enquête publique est motivée par l'augmentation régulière de la puissance totale des machines installées et non par l'extension des activités ou bâtiments.

L'activité est implantée à Orléans et le rayon d'affichage étant de 2km, le Conseil Municipal d'Orléans, comme celui des communes de Saint-Cyr-en-Val et Ardon, est invité à émettre un avis.

Situé sur un terrain de 66 000 m², le site de la Source comprend 12 900 m² de surface bâtie, 15 740 m² de surface imperméabilisée et 37 360 m² d'espaces verts. Le site est certifié ISO 14001 (environnement), ISO 9001 (qualité) et OHSAS 18 001 (hygiène et sécurité). L'effectif total se portait, fin mars 2008, à 356 personnes. L'établissement fonctionne en 3/8.

A ce jour, la mairie de proximité n'a reçu aucune plainte à l'encontre de cet établissement.

IMPACT DU PROJET

Paysage

Le voisinage de l'établissement est composé d'administrations, d'entreprises ; les premières habitations sont situées à 160 m et le centre de loisirs des sapins est à 450 m de l'établissement.

Eau

La consommation d'eau potable (passée de 5 000 m³/an en 2002 à moins de 2 000 m³/an en 2008) est limitée aux usages domestiques (restaurant, sanitaires) et au lavage des sols. Un forage a été créé pour l'arrosage des espaces verts (800 m³/an).

Les eaux domestiques sont dirigées vers le réseau d'assainissement communal.

Les eaux de lavage des sols sont dirigées vers une cuve en inox, pour être pompées et traitées à l'extérieur par une entreprise spécialisée. Aucune eau industrielle n'est rejetée aux réseaux communaux. Aussi, une convention de rejets assainissement avec l'AggLO n'est pas nécessaire.

Sol ou sous-sol

Les produits stockés et susceptibles d'être polluants (huiles notamment) sont sur rétention dans un local de stockage couvert.

Les bennes à copeaux et les fûts vides sont entreposés dans un site, dont le sol est étanche, en pente et relié à la cuve en inox, récupérant les égouttures ou tout autre déversement accidentel.

Les eaux pluviales sont rejetées après passage par un séparateur à hydrocarbures. En cas de déversement accidentel, un obturateur permet d'éviter tout déversement dans le réseau communal.

Air

Le site de SANDVIK n'occasionne pas de rejets atmosphériques particuliers.

Emissions sonores

Les mesures réalisées en avril 2008 concluent à la conformité avec les seuils réglementaires.

Le trafic routier porte sur 7 à 8 véhicules poids lourds et environ 220 véhicules légers (personnel et visiteurs) au quotidien.

Déchets

L'ensemble des déchets (banaux ou non) sont triés, valorisés ou traités par des sociétés spécialisées.

Etude de danger

Aucun accident survenant sur le site ne peut entraîner d'accident par effet domino sur des installations extérieures.

Par ailleurs, le site dispose de moyens de secours interne (humains et matériels) et le centre de secours de La Source est proche.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à l'extension et à la mise à jour des activités de la Société SANDVIK à La Source. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

N° 11 – Formation des Elus. Convention avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus. Renouvellement.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2123-12) reconnaît aux élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur après avis obligatoire du Conseil National de la Formation des Elus Locaux.

Le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (C.I.D.E.F.E.) est un organisme de formation agréé.

Pour suivre les formations organisées par cet organisme, il est possible soit :

- d'assister à des journées de formation pour un coût de 619 € par personne et par journée de formation,

- de signer une convention avec l'organisme qui offre la possibilité d'assister librement à autant de formations que souhaitées durant l'année civile pour un coût de 1 902 € par personne et par an.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) renouveler la convention à passer avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus, afin de permettre à deux élus du Groupe Communiste et Progressiste : Mme Marie-Denise NGANGA et M. Dominique LEBRUN, d'assister aux formations qu'ils souhaitent pour un coût de 1 902 € chacun, soit 3 804 € pour la durée de l'année civile, renouvelable par tacite reconduction ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6184, T.S. 320. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 24 septembre 2004, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un journaliste, rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste a donc été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat en cours arrive à expiration le 30 septembre 2009 ; une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 8 juin 2009, conformément aux règles de publicité en vigueur.

Les activités du poste restent définies comme suit :

- participer aux conférences de rédaction et à l'élaboration du sommaire du magazine mensuel,
- proposer des sujets en fonction de l'actualité du mois et des projets de la Ville,
- rédiger les articles de la partie « actualités » et « magazine » en fonction des besoins,
- suivre l'information dans le domaine culturel, rédiger les articles en conséquence et élaboration de la partie « sortir »,
- se coordonner avec le travail du photographe,
- assurer le secrétariat de rédaction en lien avec la rédactrice en chef et la maquettiste,
- boucler le mensuel à l'atelier de pré-presse,
- participer aux Conseils Municipaux et aux réunions de quartier si nécessaire.

Compte tenu de la difficulté de pourvoir ce type de poste par voie statutaire, il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en poste, pour une durée de trois ans, avec effet du 1^{er} octobre 2009, en application des dispositions de la réglementation ci-dessus énoncée.

Eu égard aux compétences requises, la rémunération reste fixée sur la base de la grille des attachés territoriaux, assortie du régime indemnitaire afférant à ce cadre d'emplois. L'intéressé continuerait de bénéficier en sus de la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de journaliste, rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois pour la même période, à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

N° 13 – Institut d'Arts Visuels. Poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts a été ouvert par délibération du 24 octobre 1997.

Les formalités de vacances de postes ont été effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 8 juin 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est proposé de reconduire ce contrat existant, dont l'échéance arrive au 30 septembre 2009.

La reconduction s'effectue dans les mêmes conditions que l'année précédente. Les missions exercées à raison de 8 heures hebdomadaires sont les suivantes :

- coordination de la culture générale de toutes les sections ;
- enseignement sur la problématique et méthodologie de la recherche sur l'approche des concepts dans la section design ;
- suivi des diplômés.

Les conditions de rémunération restent fixées selon les bases définies antérieurement, à savoir sur l'indice brut 583.

Cette rémunération est versée proportionnellement au temps de travail et suit l'évolution des traitements de la Fonction Publique Territoriale. La prime de fin d'année est allouée en sus.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste d'enseignant en histoire de l'architecture et des concepts à l'Institut d'Arts Visuels dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 ;

2°) décider de la reconduction du contrat de travail d'enseignant à temps non complet à l'Institut d'Arts Visuels, selon les modalités sus énoncées, à compter du 1^{er} octobre 2009 pour une durée d'un an. Ce contrat sera renouvelable deux fois par reconduction expresse, sous réserve d'obtenir les autorisations de cumuls des administrations d'origine ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

N° 14 – Poste de chargé de sensibilisation sur les thèmes du développement durable. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les missions du poste de chargé de sensibilisation sur les thèmes du Développement Durable consistent à assurer la sensibilisation et la communication envers le grand public sur les thèmes du développement durable (environnement, commerce équitable, consommation responsable...) sous différentes formes (organisation des manifestations, site internet...) et développer les actions de la Ville sur le commerce équitable et le micro-crédit.

Les activités du poste consistent notamment à :

- ✓ organiser les Journées du Développement Durable,
- ✓ assurer la promotion du Commerce Equitable,
- ✓ assurer le développement des actions de la Ville envers le Micro-Crédit.

Conformément à la procédure légale, une déclaration de vacance de poste a été transmise le 10 avril 2009 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Compte-tenu de la difficulté de pourvoir ce poste dans le cadre statutaire en raison de la spécificité des missions, ce poste de catégorie A serait pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire y afférant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal. Un contrat de un an serait proposé, renouvelable par reconduction expresse.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de sensibilisation sur les thèmes du Développement Durable, pour une durée de un an selon les modalités sus définies avec effet au 1^{er} août 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 12, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTÉ PAR 51 VOIX CONTRE 3.

N° 15 – Direction Générale du Développement. Création temporaire d'un poste de chef de projet de l'ARENA. Recrutement. Approbation du contrat de travail.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une création temporaire de poste pour un chef de projet de l'ARENA.*

Nous avons fait la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion et du C.N.F.P.T. Nous avons reçu diverses candidatures et fait un jury. Nous vous proposons donc de recruter ce chef de projet qui pourra travailler sur toutes les missions liées à l'ARENA et ce pour un an dans la limite de trois ans.

M. CARRE – *Je donne la parole à M. LEBRUN et ensuite à M. GRAND.*

M. LEBRUN – *On nous demande donc notre avis pour recruter un agent contractuel sur la possibilité de construire l'ARENA sur le site de l'Ile Arrault, comme cela nous l'a été proposé au dernier Conseil Municipal. M. le Maire disait la dernière fois qu'il ne s'entêterait pas, mais je considère qu'il y a un peu d'entêtement.*

Je rappelle en effet que le site est contesté et qu'au dernier Conseil Municipal, j'ai vu plus d'élus qui prenaient la parole pour contester l'endroit du site que d'élus qui prenaient la parole pour l'approuver. Et nous, nous avons fait une proposition qui n'est pas contestée à ce jour. Il y en a un certain nombre qui pense que c'est une bonne idée et nous souhaiterions que les études se fassent aussi sur les différents sites proposés.

Je rappelle aussi que j'avais vu M. MARTIN en fin de Conseil Municipal pour lui demander les études préliminaires qui avaient conduit à retenir ce site. M. MARTIN m'a répondu qu'il s'agissait d'études internes et qu'il n'y avait pas grand chose dedans. Je n'insiste pas, mais je n'en pense pas moins.

M. GRAND – *A ce sujet, je précise une différence notable, à savoir que dans cette délibération, il n'est pas fait mention de l'Ile Arrault. Donc, j'espère que cela va dans le sens de la requête que j'ai formulée au dernier Conseil Municipal à propos de l'étude. Pourquoi ne pas citer en effet le site des Montées, mais également le site R.F.F. ?*

Tant que nous n'aurons pas d'éclaircissements sur ce sujet, nous continuerons à nous abstenir, en tout cas sur ce point.

M. MARTIN – *Concernant la question des études internes que vous avez abordée, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer qu'effectivement ces études avaient été des études préparatoires. Je ne me souviens pas avoir dit qu'il n'y avait pas grand chose dedans, c'est vous qui le dites ! Au contraire, ce sont des études très détaillées ...*

M. LEBRUN – *Il n'y a pas matière à les regarder !*

M. MARTIN – *Non plus, j'ai dit que c'était des études internes. C'est vous qui en concluez qu'il n'y a pas matière à les regarder. Elles étaient simplement des études préalables à une décision qui a été prise d'aller plus loin avec une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.*

Je pense que les études complètes vont ressortir de cette démarche là. On l'a votée au dernier Conseil Municipal et vous avez voté contre. Mais je pense que c'est au terme de ces études, tout le monde ayant pu faire valoir ses arguments et les études étant approfondies sur tous les domaines qui ont été abordés, qu'on sera en mesure effectivement de répondre à un certain nombre d'interrogations et de questions. Les études vont donc être poursuivies.

Je précise que la mission de M. ROUET qui est recruté pour un an est pour le moment de travailler avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur le projet de l'Ile Arrault. C'est donc une question parfaitement claire et la réflexion n'est pas ouverte à d'autres sites.

Mme SAUVEGRAIN – *Je souhaitais préciser, mais Jean-Philippe GRAND a en partie apporté la réponse, qu'il s'agit là d'un chef de projet de l'ARENA. Dans la fiche de poste du chef de projet, il n'y a pas la localisation de l'ARENA. Il va travailler là dessus et justement il va permettre de mettre de la cohérence entre les différents intervenants pour ce projet.*

M. CARRE – *Je pense que l'on peut passer au vote.*

M. LEBRUN – *Juste une petite précision. Il était quand même bien précisé dans la délibération du mois dernier, qu'il s'agissait d'avoir un chef de projet par rapport à ce qui était envisagé sur le site de l'Ile Arrault.*

M. CARRE – *Attendez, M. MARTIN vous a répondu très précisément sur toutes ces histoires de localisation. De toute façon, ne vous inquiétez pas, d'autres débats vont avoir lieu sur le sujet.*

Par ailleurs, il a été répété par Serge GROUARD qu'il y avait des questions qui restaient à approfondir et qui sont des questions importantes. Vous en avez soulevé, la population en pose et nous-mêmes, on est tout à fait conscient d'un certain nombre de problèmes, mais on sait aussi tous les potentiels qui existent sur le site. A partir de là, cela mérite d'être exploré. C'est l'objet de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été votée la dernière fois. C'est le rôle de ce chargé de mission qui va justement aidé, au sein des services de la Ville, à prendre en main l'ensemble de ce projet. C'est un fonctionnement tout à fait normal et efficace de la Ville face à l'ampleur d'un projet de cette importance.

Je vous propose de passer au vote.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a en projet la construction d'une ARENA au concept multifonctionnel comprenant notamment une salle d'environ 10 000 places, pouvant accueillir aussi bien des manifestations sportives, économiques qu'évènementielles.

Dans le cadre de la mise au point de ce projet, la Ville, maître d'ouvrage, a souhaité confier à une équipe pluridisciplinaire, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'aide à la définition du programme, la définition de solutions adaptées pour la parfaite intégration urbaine de l'ARENA dans la ville et dans le quartier, et le conseil dans la mise en œuvre des procédures et le suivi du déroulement de l'opération.

Cet important dossier rentre, ainsi, dans une phase pré-opérationnelle aux multiples facettes. Il s'avère donc nécessaire de créer temporairement un poste de chef de projet de l'ARENA. Il sera rattaché au Directeur Général du Développement.

Les missions de ce poste consistent à piloter la construction de l'ARENA, de la phase de programmation à sa réalisation.

Conformément à la procédure légale, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille d'Ingénieur Principal à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du recrutement par voie contractuelle du Chef de projet de l'ARENA rattaché à la Direction Générale du Développement ;

2°) approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 6110, T.S. 320. »

**ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.**

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

N° 16 – Redécoupage des bureaux de vote. Communication.

M. CARRE – *Il s'agit d'une communication suite à l'évolution de la réglementation et aux travaux qui ont été engagés par les services de la Ville, tout cela dans une grande concertation.*

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme SAUVEGRAIN.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

Redécoupage des bureaux de vote

Commission cadre de vie du
30 juin 2009

Conseil municipal du 10 juillet
2009

le nouvel Orléans me sourit



I – Objectifs

- Rapprocher, si possible, les électeurs de leur bureau de vote
- Rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau au sein de chaque canton
- Apporter une meilleure cohérence géographique
- Prendre en compte les projets urbains livrés jusqu'en 2012

II – Calendrier

- Conseil municipal du 10 juillet 2009
- Transmission au Préfet de la proposition en juillet 2009
- Arrêté du Préfet avant le 31 août 2009
- Entrée en vigueur au 1er mars 2010
- Envoi d'un courrier et de nouvelles cartes d'électeurs en mars 2010

le nouvel Orléans me sourit



Mme SAUVEGRAIN – *Il y a quelques mois, le Maire nous a demandé de travailler sur un redécoupage des bureaux de vote. Pourquoi ? Parce qu'on s'est rendu compte que certains électeurs votaient loin de leur bureau de vote et certains même passaient devant un bureau de vote pour se rendre à leur bureau de vote plus loin.*

En plus, certains bureaux de vote étaient particulièrement chargés, notamment ceux de Saint-Marceau. En effet, certains bureaux comptent actuellement 1 200 électeurs, ce qui fait des bureaux lourds à gérer, notamment toute la journée, mais aussi le soir au moment du dépouillement. Ce sont donc les deux principaux objectifs.

Ensuite, il y a un objectif de cohérence géographique. Je vais vous présenter les 6 cantons et au fil des images, vous verrez qu'il y a des petits morceaux de rues qui, par l'histoire, sont restés rattachés à tel ou tel bureau de vote, alors que l'autre bout de la rue est rattaché à un autre bureau de vote.

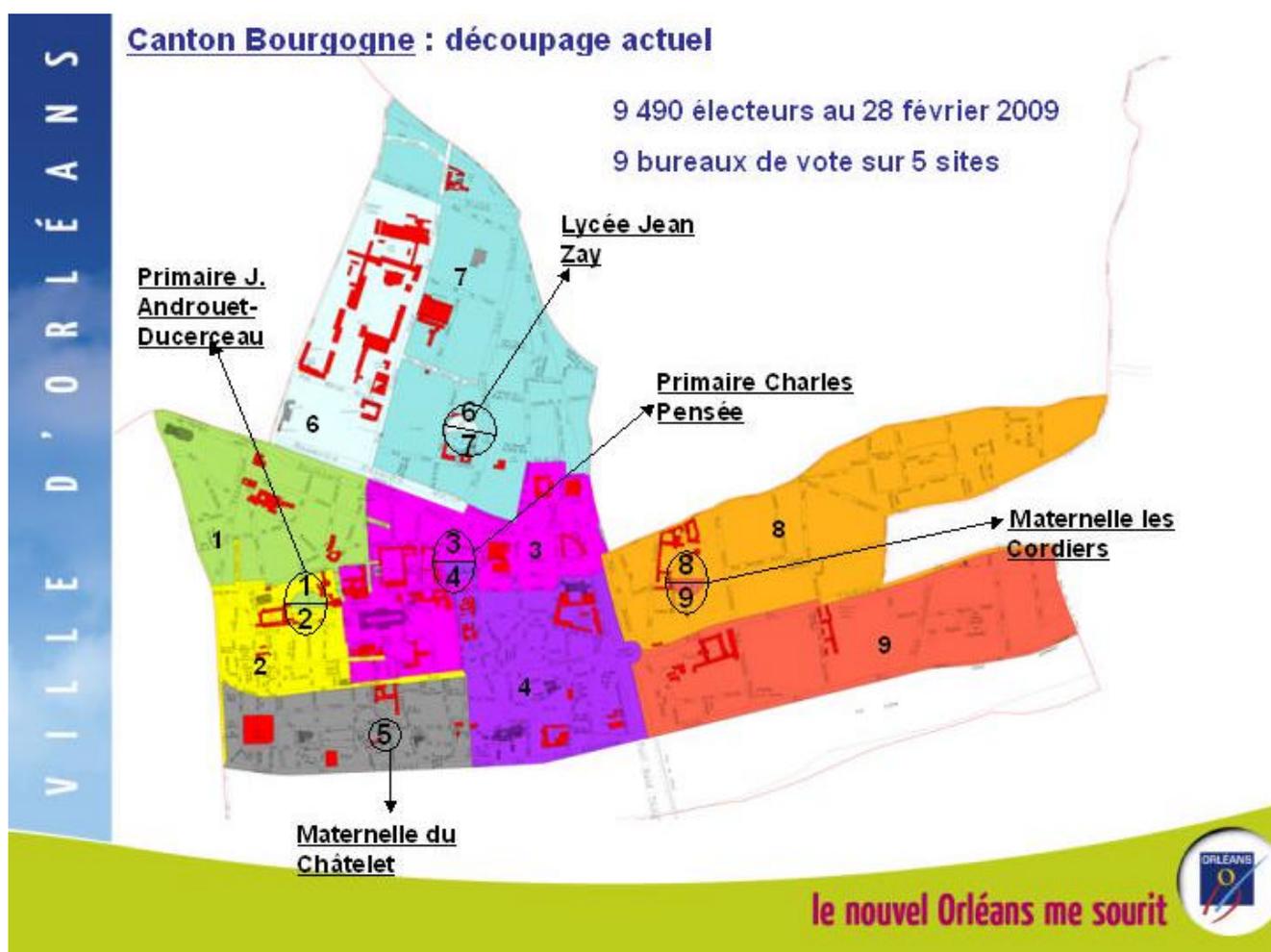
Enfin, dernier point, puisqu'il s'agit de redécouper les bureaux de vote, on a pris en compte aussi les projets urbains qui vont être livrés jusqu'en 2012 étant donné que la prochaine refonte des listes et donc l'envoi des cartes électorales, ce sera pour 2013. Donc, autant dès maintenant tout prendre en compte.

Cependant, nous ne sommes pas maître du découpage des bureaux de vote. Nous devons en effet faire une proposition au Préfet qui la valide. Et c'est la raison pour laquelle cette proposition vous est présentée ce soir, après être passée en commission cadre de vie.

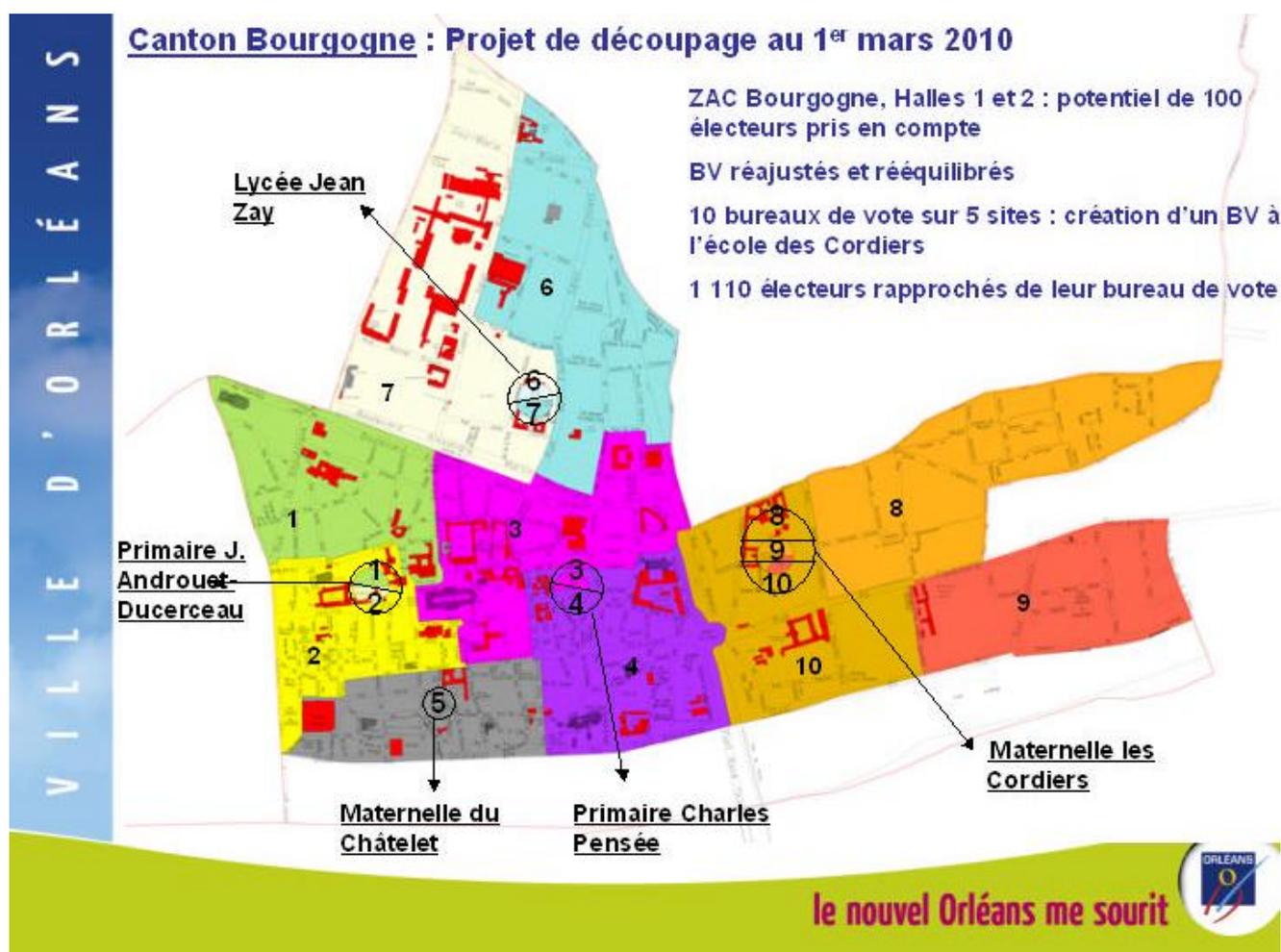
Le Préfet a jusqu'au 31 août pour prendre son arrêté afin que cela soit applicable au 1^{er} mars de l'année qui suit.

Bien évidemment, quand le Préfet aura validé et pour le mois de mars 2010, à la fois nous renverrons toutes les cartes électorales avec une communication importante et personnalisée pour que chaque électeur s'y retrouve, puisque vous allez voir que nous allons créer 4 bureaux de vote. Donc, mathématiquement, à part les électeurs des premiers bureaux de vote, tous les autres numéros des bureaux de vote vont changer. Donc, on a besoin d'être clair là dessus.

Donc pour chaque canton, je vais vous présenter le découpage actuel et ensuite ce qui change avec le futur découpage, étant entendu bien évidemment que nous sommes restés au niveau du canton puisque c'est la plus petite circonscription administrative sur la commune, donc on reste sur les mêmes surfaces géographiques.

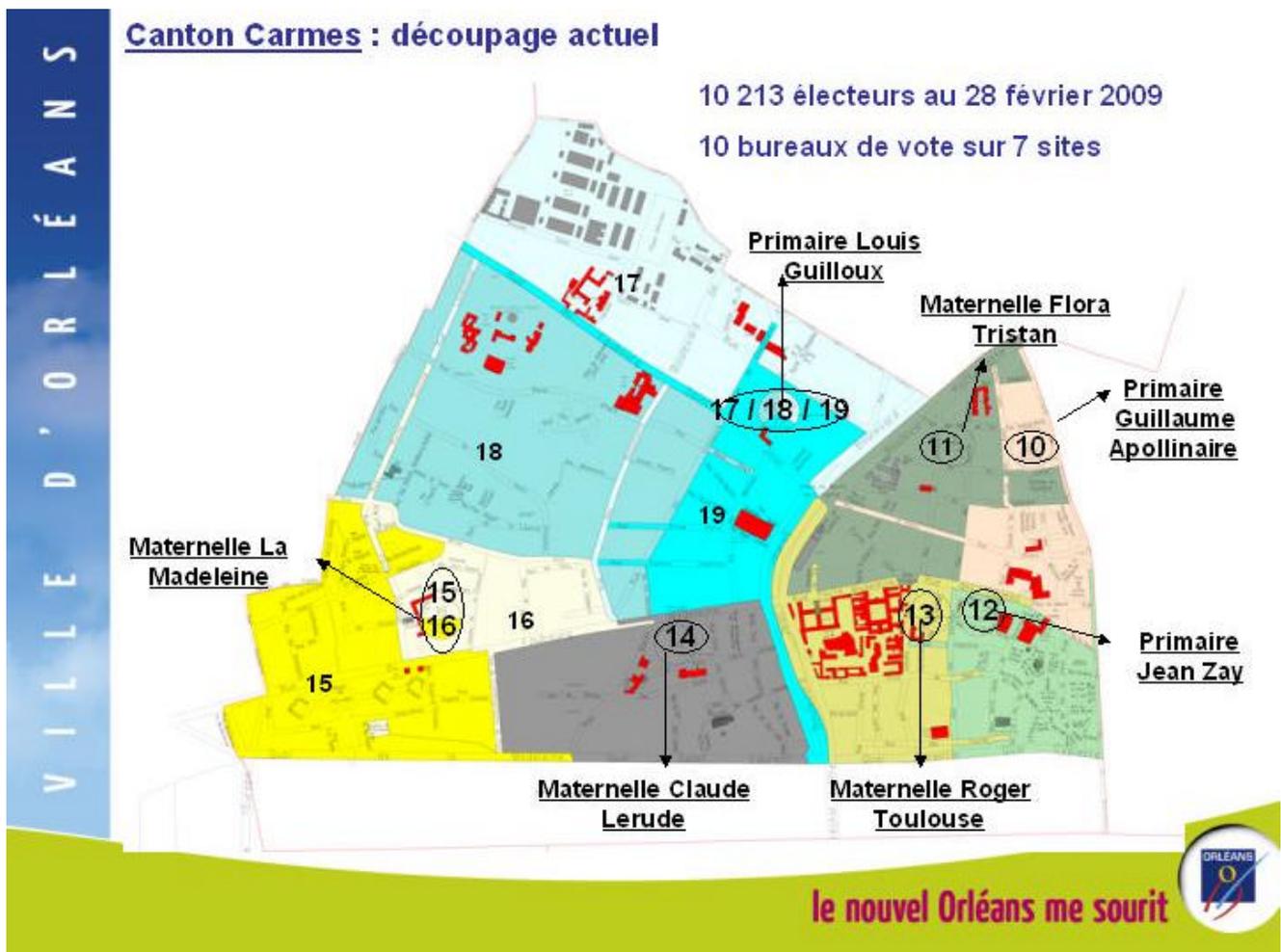


Mme SAUVEGRAIN – *Le canton Bourgogne, c'est à peu près 9 500 électeurs avec 9 bureaux de vote sur 5 sites. Et là, vous pouvez commencer à voir qu'il y a des petits morceaux de rues qui se « balladent » comme cela entre les bureaux de vote. C'est le cas des bureaux 1 et 2, pour lesquels des surfaces jaunes se situent entre les bureaux 4 et 5, ainsi que pour le bureau 6 qui descend très loin par rapport au bureau 7. Donc, ce sont toutes ces petites choses que l'on a reprises dans le cadre de la cohérence géographique, avec toujours cette même idée, celle d'être au plus près de son bureau de vote.*



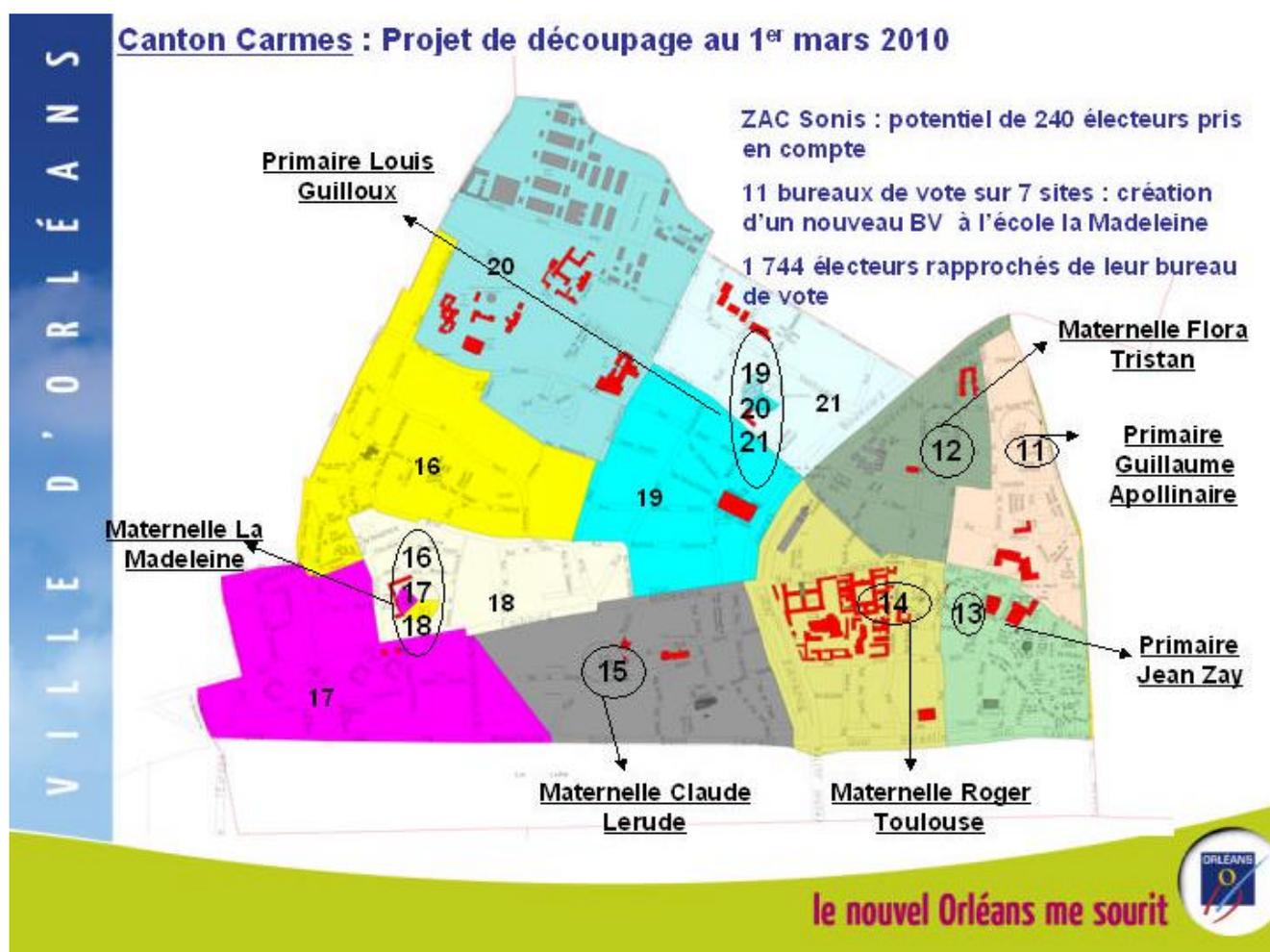
Mme SAUVEGRAIN – On en vient au découpage futur avec la création d'un nouveau bureau de vote à l'école des Cordiers et un rééquilibrage à l'est du canton.

Vous voyez que là où il y a désormais les bureaux 8, 9 et 10, avant il n'y avait que 2 bureaux de vote. Donc, c'est toute la zone des Cordiers qui est reprise assez largement. On les a redécoupé géographiquement pour que chacun corresponde à une zone. De cette façon là, ce sont plus de 1 000 électeurs sur les 9 000 qui vont se rapprocher de leur bureau de vote.



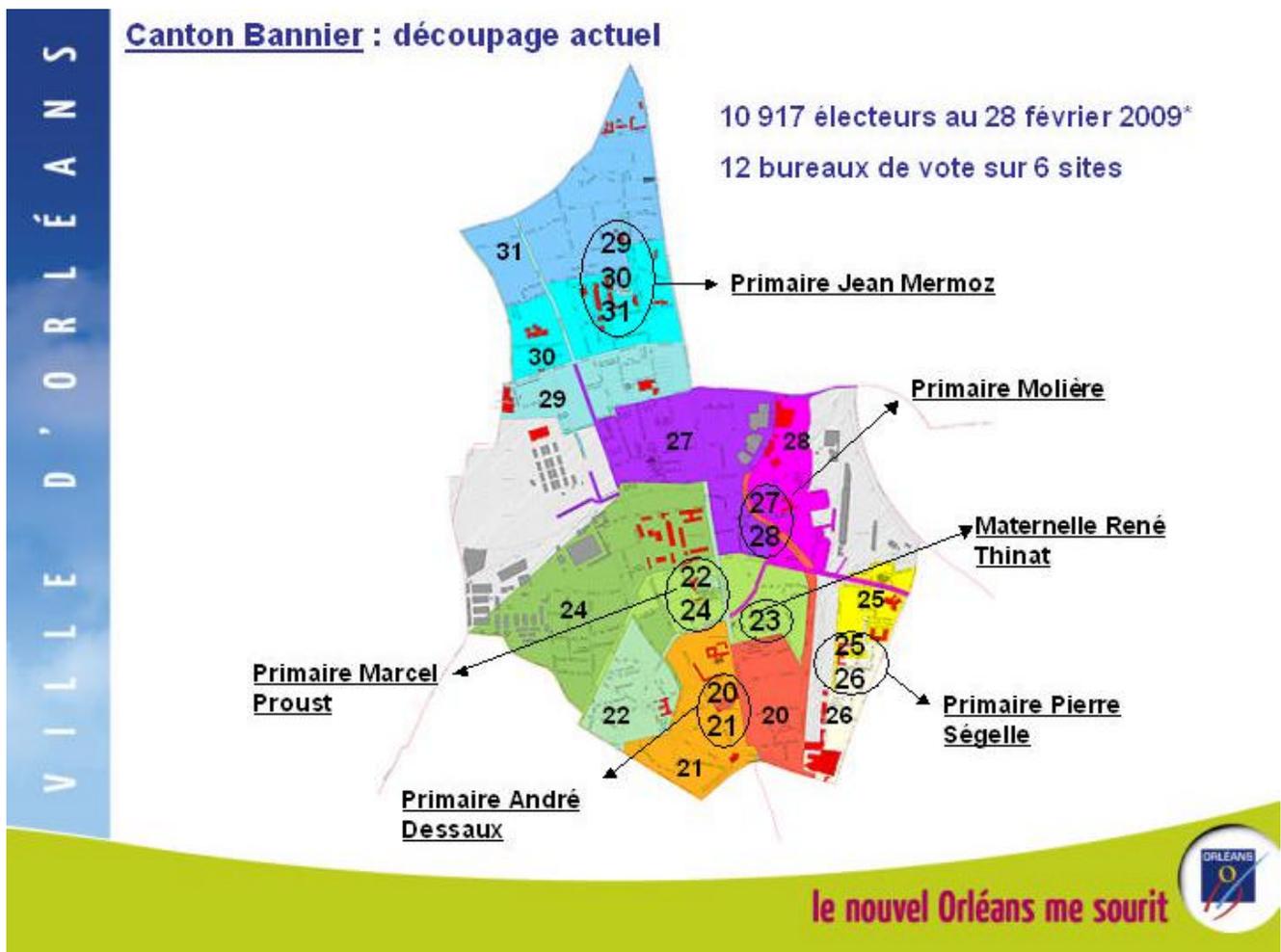
Mme SAUVEGRAIN – *Le canton des Carmes représente 10 000 électeurs et 10 bureaux de vote.*

Alors là, avec beaucoup d'incohérences géographiques, vous voyez notamment que le bureau 19 descend jusqu'à La Loire et qu'entre le bureau 16 et le bureau 18, il y a des zones beiges qui remontent au milieu de l'autre bureau de vote. Donc, c'est tout cela qu'on a pris en compte.



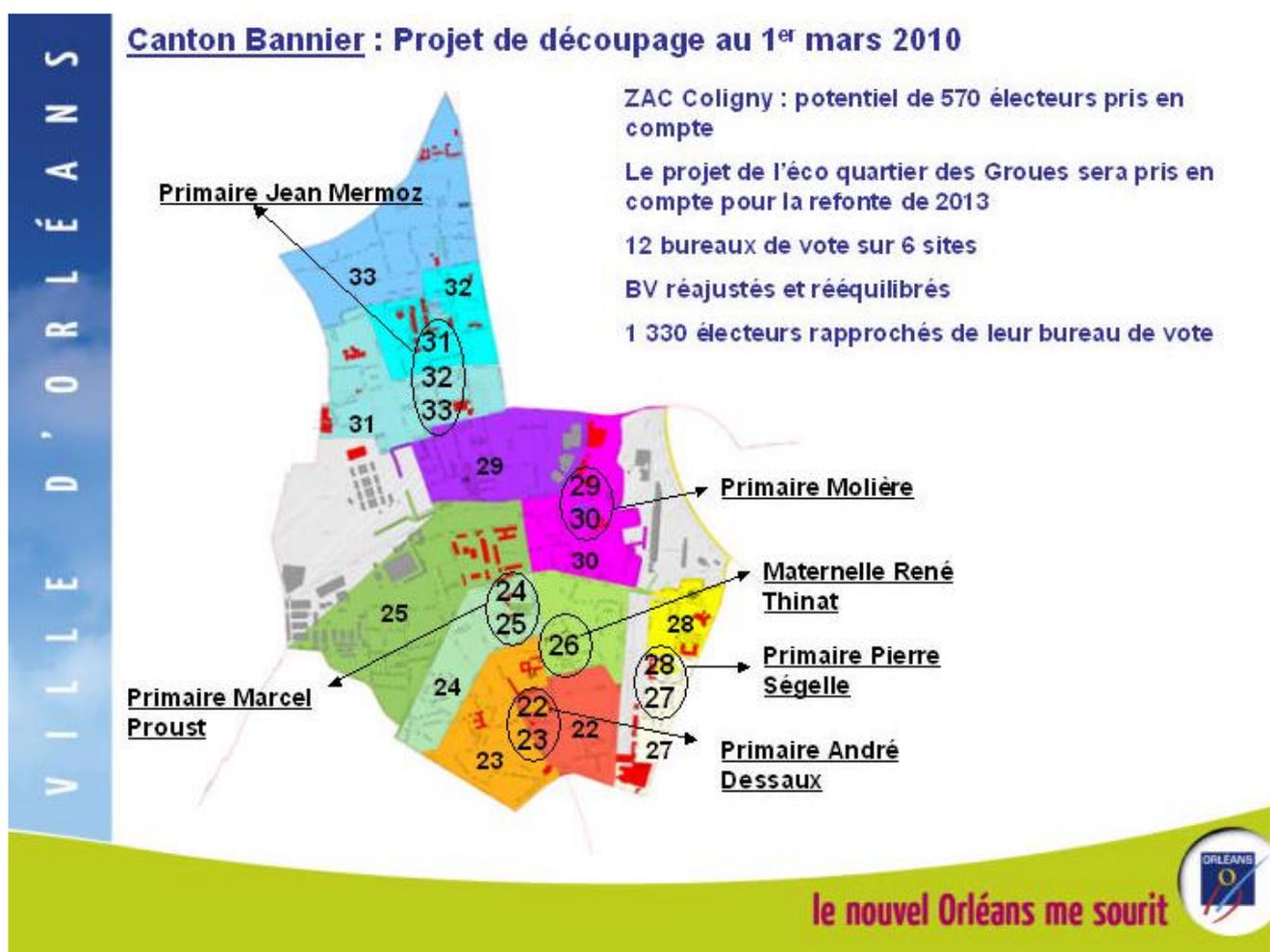
Mme SAUVEGRAIN – Voilà le nouveau découpage sur le canton des Carmes.

Il y a donc la création d'un bureau de vote situé à l'école de la Madeleine. Ce sont les nouveaux bureaux 16, 17 et 18 où, avec un redécoupage plus précis, on a pu de cette façon rapprocher 1 700 électeurs de leur bureau de vote, en prenant en compte en plus la Z.A.C. Sonis et donc un potentiel d'habitants et d'électeurs dans ces bureaux.



Mme SAUVEGRAIN – Pour le canton Bannier, il y a peu de changements puisque cela représente à peu près 11 000 électeurs pour 12 bureaux de vote.

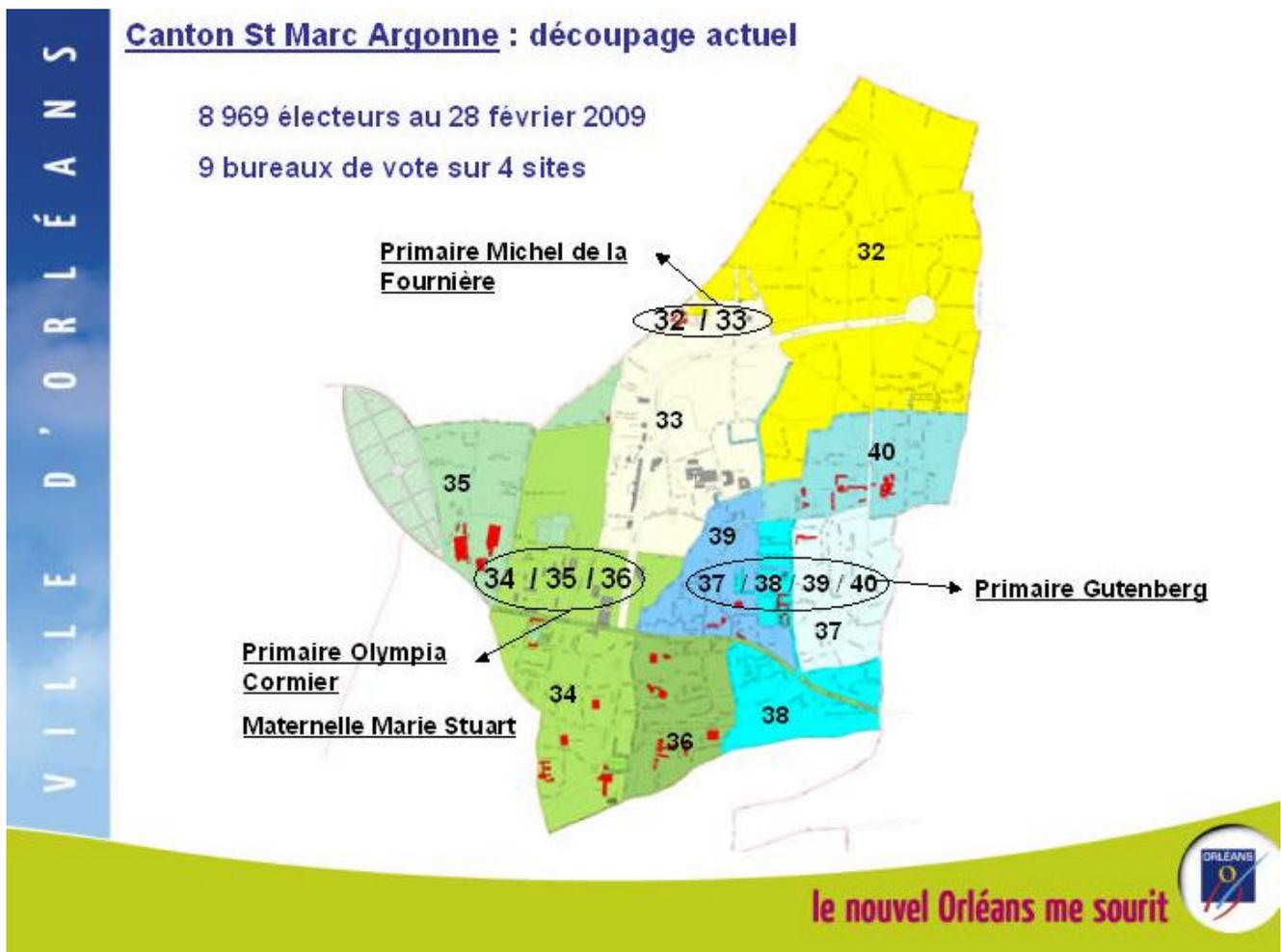
Quand vous le regardez, vous voyez que c'est assez symétrique et donc il y avait peu de choses à modifier, si ce n'est sur le haut entre le bureau 29 et le bureau 31, où là, alors que c'est dans la même école, il y avait toutefois de petites incohérences.



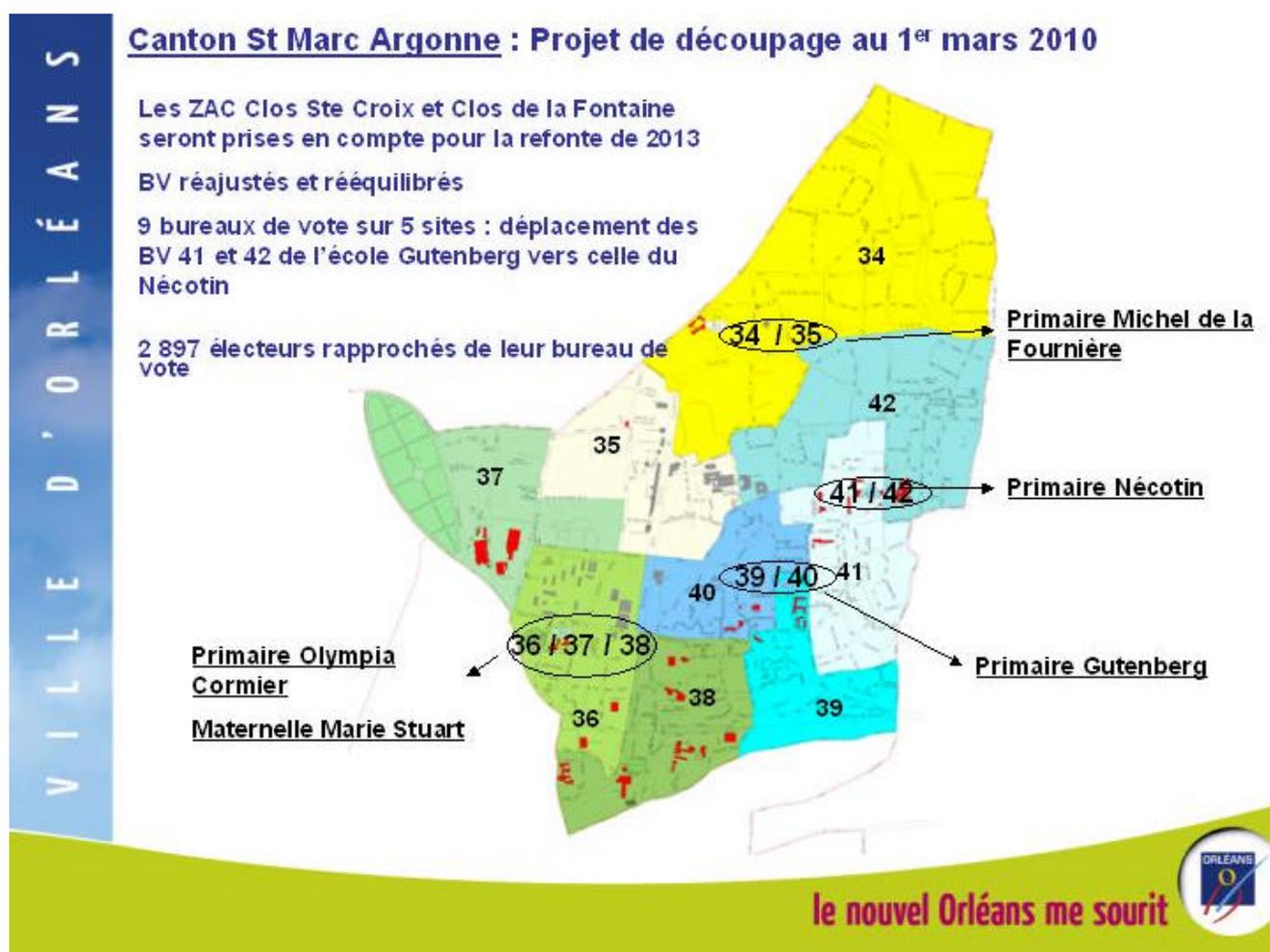
Mme SAUVEGRAIN – Voici le redécoupage. Vous voyez notamment que le bureau 32 s'insère plus dans le bureau 31 pour rééquilibrer et avoir un nombre d'électeurs assez cohérent, avec aussi la prise en compte de tous les habitants de la Z.A.C. Coligny, l'ancien îlot de la Râpe, qui y vivent déjà et qui participent aux élections.

Il est précisé que l'éco quartier des Groues ne sera pris en compte qu'en 2013, puisque d'ici cette date, il est fort peu probable qu'il y ait déjà des habitants et donc des électeurs.

Donc, on a gardé les 12 bureaux de vote sur 6 sites, mais en reprenant ces petites anomalies, on a quand même 1 300 électeurs qui se rapprochent de leur bureau de vote.

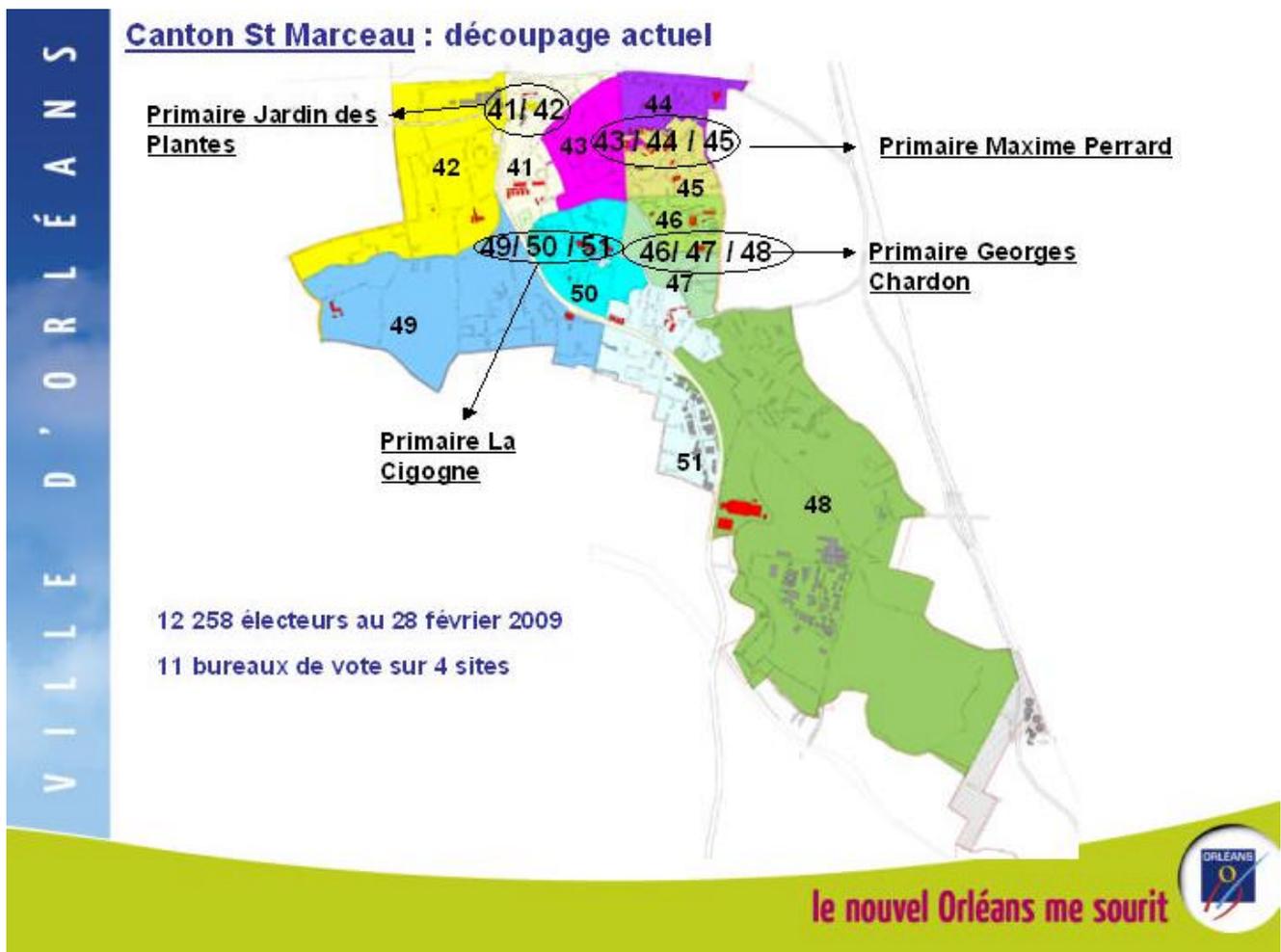


Mme SAUVEGRAIN – *Quatrième canton : Saint-Marc/Argonne représentant 9 000 électeurs pour 9 bureaux de vote, avec une particularité, car quand vous le voyez comme cela, on est peu sur une logique de proximité puisque près de la moitié des bureaux de vote est concentrée sur une seule école. On le voit bien les jours d'élection, car il y a énormément d'électeurs qui viennent voter en voiture, alors que pour les autres bureaux de vote, les habitants peuvent venir à pied. Cette situation est assez symptomatique d'un découpage à revoir.*



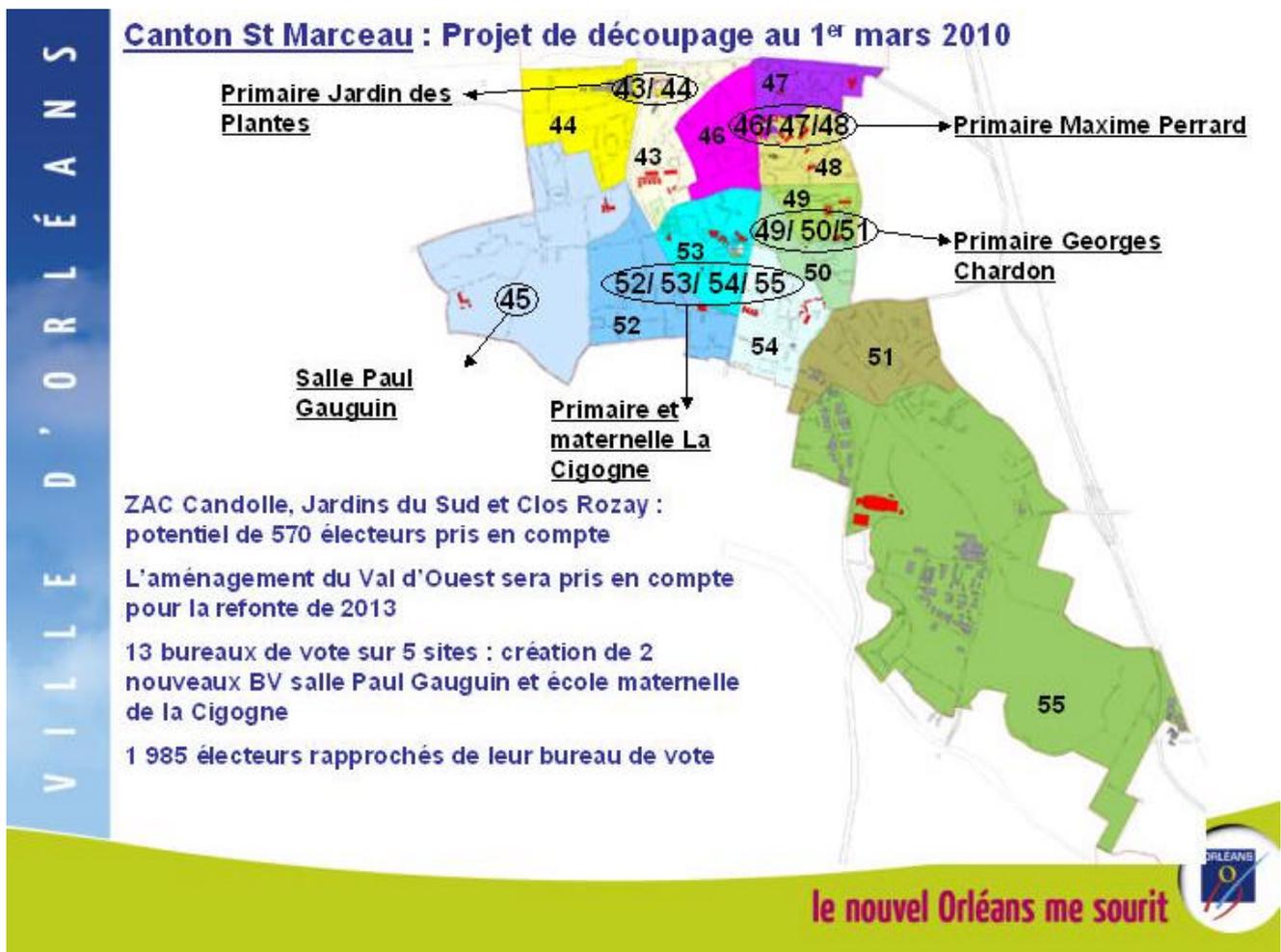
Mme SAUVEGRAIN – Voici donc le nouveau découpage. Il fait que globalement, on reste sur 9 bureaux de vote, avec une meilleure répartition géographique et donc la création d'un nouveau site à l'école primaire du Nécotin qui jusqu'à aujourd'hui n'accueillait pas de bureaux. Ainsi, près de 3 000 électeurs se rapprochent de leur bureau de vote, ce qui est beaucoup plus pratique et plus cohérent.

Il est à noter que les Z.A.C. Clos Sainte-Croix et Clos de la Fontaine ne seront prises en compte que la prochaine fois.



Mme SAUVEGRAIN – *Le canton Saint-Marceau est probablement celui qui bouge le plus en terme de découpage électoral. C'est lié notamment à des mouvements importants de population et à son augmentation, puisqu'on est à 12 000 électeurs pour 11 bureaux de vote.*

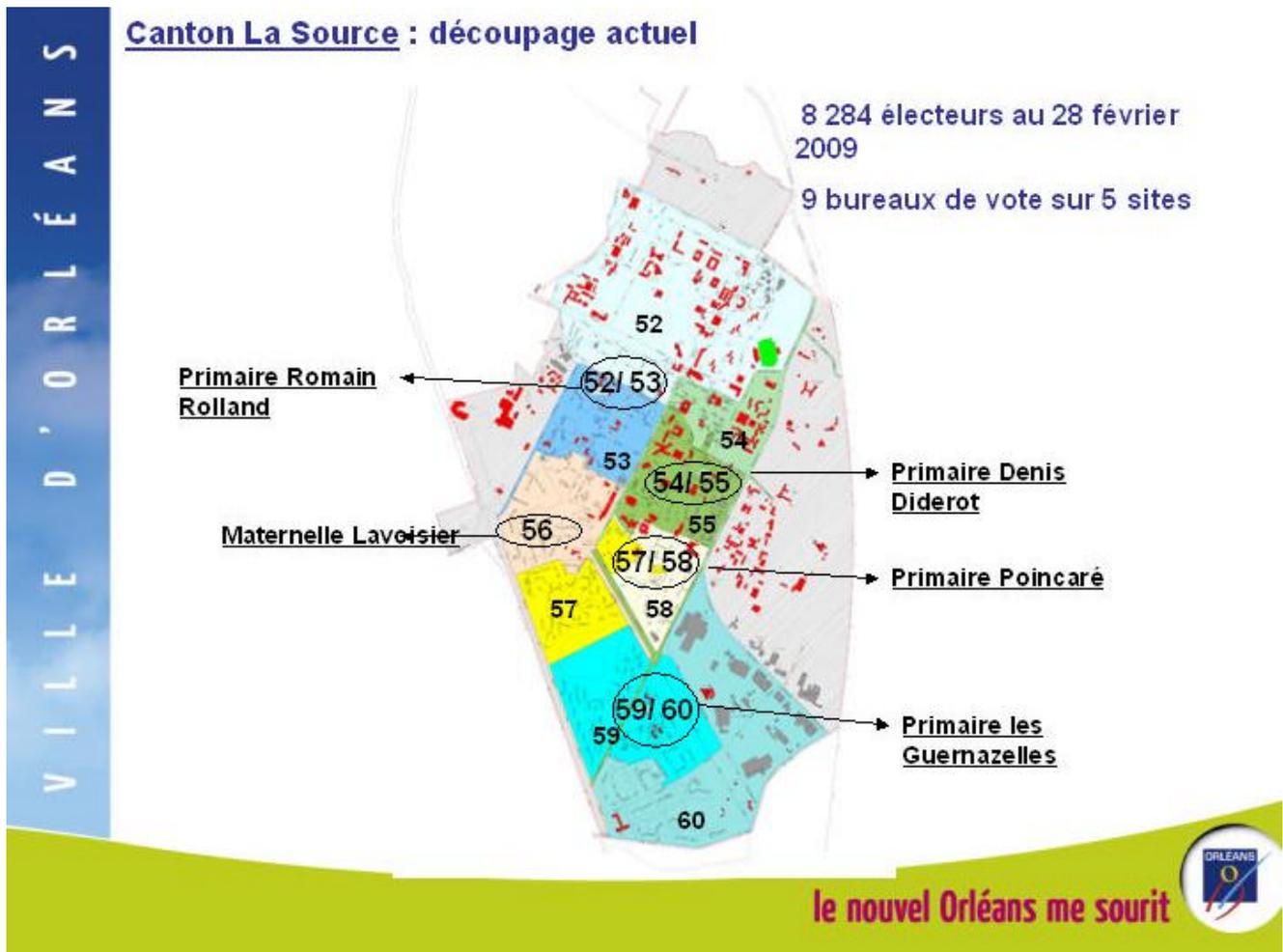
Vous voyez que les bureaux de vote sont assez centralisés puisqu'ils ne sont que sur 4 sites.



Mme SAUVEGRAIN – *Le redécoupage propose la création de 2 bureaux de vote supplémentaires, avec celui à l'ouest de Saint-Marceau situé salle Paul Gauguin. En effet, le Maire a souhaité qu'on puisse garder cette tradition républicaine d'avoir les bureaux de vote dans des écoles. Or, dans ce secteur, on n'a pas d'école qui soit assez près et donc on est resté quand même dans un bâtiment municipal : la salle Paul Gauguin. Et puis le deuxième bureau de vote créé est à l'école de la Cigogne.*

Pour tout le sud de Saint-Marceau, ce sont les électeurs d'Orléans qui sont les plus loin de leur bureau de vote, notamment ceux de la zone des Montées qui sont à près de 3 kilomètres de leur bureau de vote. Cependant, dans cette partie du quartier, il n'y a ni école, ni bâtiment public. On avait bien envisagé l'idée de mettre un bureau de vote au Parc des Expositions, puisque c'est le seul bâtiment public qu'il y a dans cette zone là, mais au vu de l'importance et du moment solennel d'aller voter, le Parc des Expositions apparaissait comme un lieu peu pertinent. C'est pour cela qu'il a été fait le choix de l'école maternelle de la Cigogne.

Ainsi, 2 000 électeurs vont se rapprocher de leur bureau de vote. Dans ce secteur, il y a vraiment eu un travail très fin de redécoupage pour chaque bureau, car il est vrai que c'était le canton dans lequel on entendait le plus souvent des habitants nous dirent « mais je passe devant un bureau de vote ; je passe devant une école où il y a un bureau de vote pour aller voter à celle qui est plus loin avenue Dauphine ».

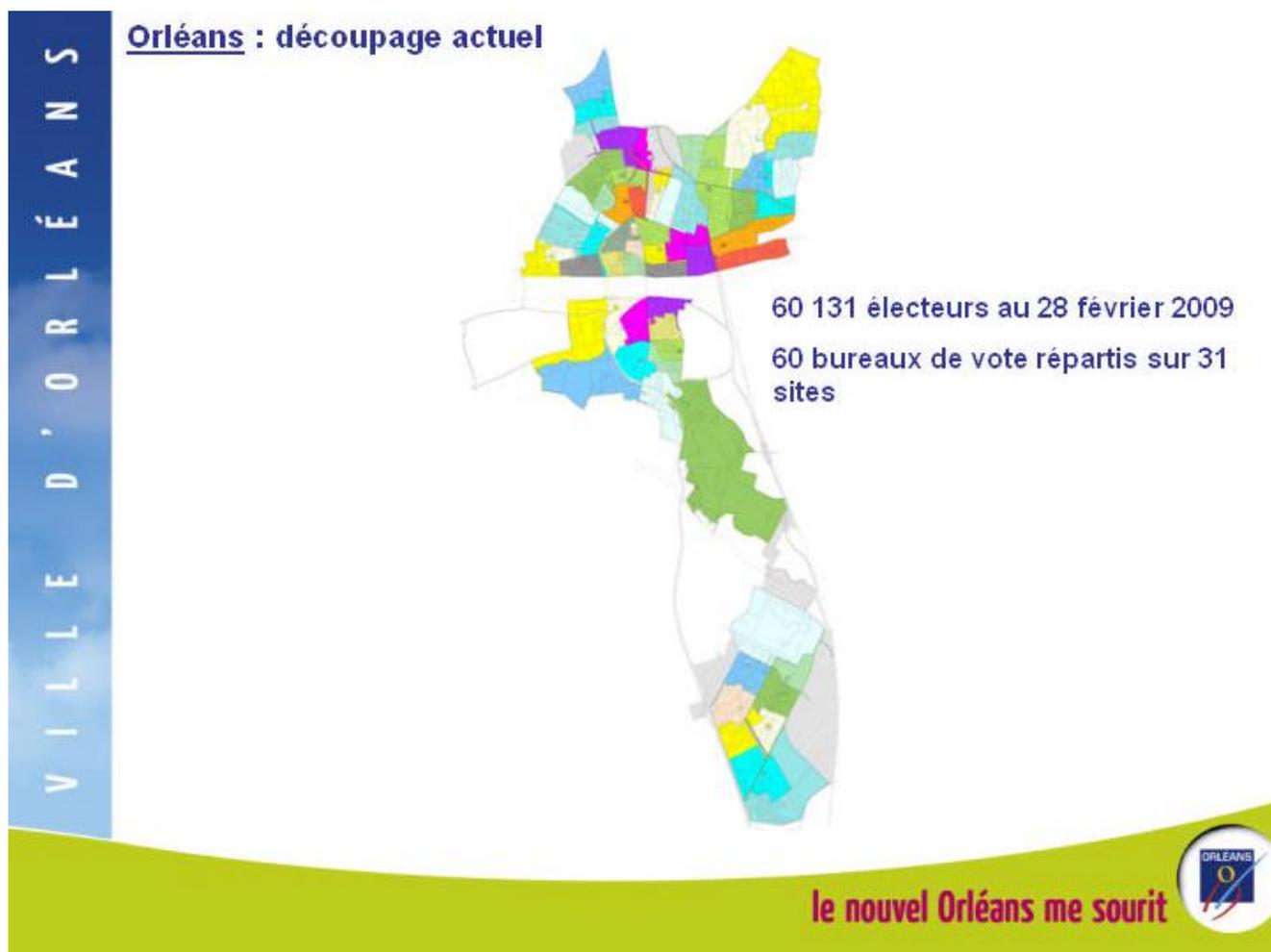


Mme SAUVEGRAIN – Enfin dernier canton, celui de La Source. Cela représente un petit peu moins de 9 000 électeurs pour 9 bureaux de vote.

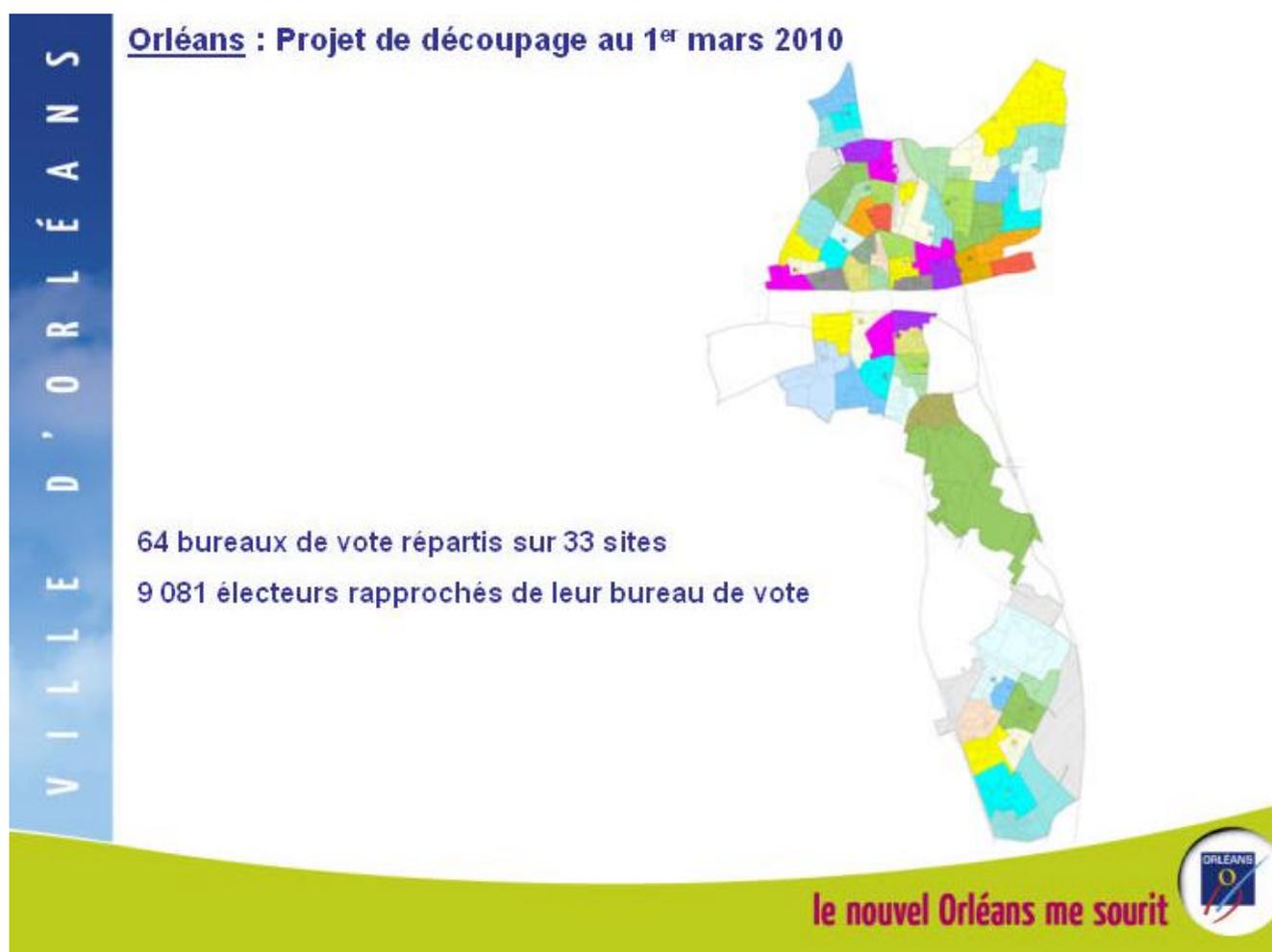


Mme SAUVEGRAIN - *Ce canton est peu touché par ce redécoupage puisque vous voyez qu'il a déjà une configuration très symétrique. Ainsi, seuls 12 électeurs vont se rapprocher de leur bureau de vote, c'est quand même très peu.*

La seule chose à signaler est un rééquilibrage des bureaux à l'école Romain Rolland, puisqu'ils étaient de taille différente. Donc les bureaux 52 et 53 sont devenus les bureaux 56 et 57.



Mme SAUVEGRAIN – *Globalement, vous voyez qu'aujourd'hui on a un peu plus de 60 000 électeurs et 60 bureaux de vote.*



Mme SAUVEGRAIN – *Et l'année prochaine, on aura toujours un petit peu plus de 60 000 électeurs, mais en revanche avec 64 bureaux de vote, ce qui fait que plus de 9 000 électeurs vont se rapprocher de leur bureau de vote.*

Enfin, pour ces 9 000 électeurs, nous aurons une communication très importante à faire au moment de l'envoi des cartes électorales pour vraiment leur indiquer où ils votent désormais et où se trouve le bureau où ils vont voter, car tout Orléanais ne sait pas forcément où est telle ou telle école. Donc, il faut aussi qu'on leur facilite la vie et on est en train de travailler sur le sujet.

M. CARRE – *J'ouvre le débat et M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *J'ai participé à cette réunion présentant le projet. On n'était pas très nombreux et j'aurais bien amené un jeu de cartes pour y faire une belote ce jour là !*

Enfin, nous sommes d'accord pour rapprocher le lieu d'habitation du bureau de vote, cela nous paraît tout à fait une bonne mesure. Il n'y aura plus de problèmes au bureau 52 puisqu'il disparaît, c'est désormais le bureau 56, formidable !

Blague à part, on a débattu, Mme SAUVEGRAIN, de cette question lors de la réunion en début de semaine. J'ai revu des « radiés » qui m'ont dit « avoir signalé leur déménagement au

moment des élections municipales et cantonales et être très étonnés de ne pas être inscrits ». J'ai donc demandé à ces personnes de faire des courriers.

Il reste tout de même des zones d'ombre par rapport à ce qui s'est passé. Une question orale a été posée, vous y avez répondu et un courrier est parti, mais il reste quand même des choses qui mériteraient, je pense, plus de transparence.

M. CARRE – *D'autres interventions ? Mme MARECHAL.*

Mme MARECHAL – *Oui, je souhaiterais faire une petite intervention très simple. En effet, sur les trois bureaux de vote de la Cigogne, on était à 1 200 voire 1 300 électeurs et je peux vous dire que non seulement, cela fait énormément de monde qui passe dans les bureaux, notamment lorsqu'il y a des doubles élections municipales et cantonales, mais le soir pour dépouiller, cela fait aussi énormément de travail. C'est pourquoi, un redécoupage avec des proportions plus judicieuses permettra aussi de mieux travailler ces dimanches là.*

Mme NOEL – *Je souhaite juste faire une remarque pour attirer votre attention sur la communication auprès des électeurs concernés. Il faudra effectivement y veiller parce que si sur leur carte ...*

M. CARRE – *Cela a déjà été dit.*

Mme NOEL – *Je sais bien, mais d'ici 2010, vous savez, il peut se passer beaucoup de choses.*

M. CARRE – *Effectivement, cela va aller vite.*

Mme NOEL – *Il faudra vraiment y veiller pour que l'on ne reproduise pas le problème du déménagement.*

Mme SAUVEGRAIN – *Non, mais ce n'est pas du tout la même chose que de déménager, de ne pas signaler un déménagement et nous, de notre propre fait, de réorganiser nos bureaux de vote.*

On est déjà en train de travailler sur le sujet, puisque mars 2010, cela va arriver très vite. Il ne s'agit pas uniquement de dire à l'électeur « vous avez changé de bureau de vote et regardez sur votre carte électorale où vous allez voter ». En effet, toujours dans notre logique de proximité, à l'aide d'un courrier personnalisé et envoyé avec chaque carte électorale, nous allons leur préciser « avant vous alliez voter à tel endroit et maintenant, vous allez voter au bureau X et voilà où cela se situe. » D'autre part, dans les bureaux de vote, on sera particulièrement attentif à pouvoir orienter les électeurs le jour des futures élections.

Par rapport à l'intervention de M. RICOUD, je crois que l'on ne peut pas dire que cela manque de transparence. Il y a une procédure qui est prévue par la loi pour des inscriptions et des radiations, et nous l'avons respectée. Si vous avez des cas à me signaler, je suis preneuse, mais en fait, j'ai plusieurs cas de personnes qui ont signalé leur changement d'adresse sur leur carte d'identité. Or, de notre fait, la loi nous interdit, si quelqu'un nous signale un changement sur sa carte d'identité, de changer son lieu de vote. Donc, c'est vraiment deux procédures différentes et il revient à

chacun de faire procéder à ce changement sur la carte électorale, car on ne peut pas le faire à la place de quelqu'un.

M. CARRE – *Pour que les choses soient très claires, je tiens aussi à dire que ce n'est pas un redécoupage électoral, puisque les cantons restent exactement sur les mêmes périmètres. C'est éminemment technique et cela va aboutir à un meilleur « confort » dès lors que l'information sera bien faite et je crois que tout le monde est vraiment en phase. On va faire en sorte de trouver le bon moyen en terme de communication au moment où les nouvelles cartes vont être émises. Cela va être fait par les services et les idées sont les bienvenues.*

Enfin, je pense que les gens auront surtout à cœur de ne pas s'interroger de savoir pourquoi ils se retrouvent à 500 ou 600 mètres, voire plus, de leur bureau de vote alors qu'il y en a un autre qui est plus près de chez eux.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite aux remarques légitimes d'un certain nombre d'électeurs orléanais, le rééquilibrage géographique des 60 bureaux de vote sur l'ensemble de la Ville doit être réalisé afin de rapprocher les électeurs de leur lieu de vote, d'améliorer la cohérence géographique et d'équilibrer le nombre d'électeurs par bureau.

Le Code Electoral prévoit que : « tout arrêté modifiant le périmètre des bureaux de vote doit être notifié par le Préfet au Maire avant le 31 août de chaque année. Il entre en vigueur le premier mars suivant et est pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à partir de cette date. » Ce redécoupage prendrait donc effet le 1^{er} mars 2010, concomitamment à l'envoi des nouvelles cartes électorales dans le cadre de la refonte des listes électorales.

Une proposition doit être adressée au Préfet mi-juillet au plus tard.

Le périmètre des bureaux de vote a été redéfini en prenant en compte plusieurs objectifs :

- rapprocher les électeurs de leur bureau de vote dans un souci de proximité,
- rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau de vote en créant si besoin de nouveaux bureaux ou en trouvant d'autres sites,
- apporter une meilleure cohérence géographique,
- prendre en compte les projets urbains ayant pour conséquence d'augmenter le nombre d'électeurs d'ici 2012,
- respecter l'ancien découpage afin de ne pas changer les habitudes des électeurs.

Le nombre d'électeurs par bureau de vote a été arrêté à la date de la clôture des inscriptions sur les listes électorales, le 28 février 2009, qui comptent 60 131 électeurs.

Ce nouveau découpage prévoit la création de 4 nouveaux bureaux de vote :

- 2 sur le canton Saint-Marceau : salle Paul Gauguin, école maternelle la Cigogne,
- 1 sur le canton Carmes : école primaire la Madeleine,
- 1 sur le canton Bourgogne : école maternelle les Cordiers.

9 081 électeurs seront amenés à changer de site de vote en se rapprochant de leur domicile.

Ce projet a été présenté aux élus : conseillers généraux, régionaux, députés et sénateurs concernés, après un passage préalable à la commission cadre de vie du 30 juin.

Une communication spécifique auprès de chaque électeur sera mise en place début 2010.

Dans ces conditions, il est communiqué au Conseil Municipal cette proposition de redécoupage des bureaux de vote qui devra être arrêtée par le Préfet. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 17 – Décision modificative n° 6.

M. MARTIN – *Concernant la décision modificative n° 6, il y a peu d'opérations dans cette décision.*

M. CARRE – *Excusez-moi, M. MARTIN, mais j'aimerais bien que vous soyez écouté, s'il vous plaît, merci.*

M. MARTIN – *Moi également ! Vous allez voir l'intérêt de la délibération. C'est très financier, mais quand même !*

J'attire votre attention sur trois dépenses.

Premièrement, cela concerne les dépenses pour la finale de l'Entente à Bercy, le club ayant joué la finale et étant donc vice-championne de France. La Ville a engagé une dépense de 68 000 €, principalement pour les dépenses de transport : train et autocars, et aussi pour l'accueil du public au retour place de l'Etape.

Deuxièmement, nous lançons une étude sur la tarification et à ce titre, nous prévoyons une dépense de l'ordre de 75 000 € qui concernera l'ensemble des tarifs ville.

Troisièmement, nous compensons l'augmentation des loyers que va supporter l'association des Restaurants du Cœur, en raison de son déménagement, puisque je vous rappelle que l'association a quitté les anciens locaux Pomona pour se réinstaller.

M. CARRE – *Y a-t-il des remarques par rapport à cette délibération ? Non, je passe donc au vote.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
312 2188	05A072	551		-1 446,02	312 2051	05A077	551		1 446,02
Autres immobilisations corporelles					Acquisition de logiciels				
Arts plastiques et autres activ. artist.					Arts plastiques et autres activ. artist.				
EQUIPEMENT I.A.V.					EQUIPEMENT I.A.V. - EMPLOI TAXE APPRENTISSAGE				
					Intervention sur le logiciel GEPI (traitement des bulletins scolaires)				
020 2184	13B010	320		-733,75	020 2051	13B023	340		733,75
Mobilier					Acquisition de logiciels				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
EQUIPEMENT F.I.P.H.					INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL				
					Acquisition de la licence Chéops (adaptation d'un poste de travail informatique)				
824 2315	10A452	800		-29 700,00	020 617		320		29 700,00
Instal., matériel & outillage techniques					Etudes et recherches				
Autres opérations d'aménagement urbain					Administr. générale de la collectivité				
PROJET CENTRE VILLE					Rémunération du chargé d'études sur la réhabilitation du centre ancien				
020 2188	13C258	930		-5 359,19	020 2315	13C258	930		5 359,19
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
RENOUV. RADIOTELEPHONE					RENOUV. RADIOTELEPHONE				
					Travaux de téléphone				
33 6714	540			-5 000,00	33 65748		540		5 000,00
Bourses et prix					Subv. de fonct. aux autres organismes privés				
Action culturelle					Action culturelle				
					Ajustements de crédits				
824 2031	10A452	800		-1 180,00	824 611		800		1 180,00
Frais d'études					Contrats de prestations de services				
Autres opérations d'aménagement urbain					Autres opérations d'aménagement urbain				
PROJET CENTRE VILLE					Prestations pour la réalisation de la charte des terrasses et cafés				

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
23	2042	04B258	222	-29 856,52	900	20415	04A176	220	81 000,00
Subv. équip. versées pers. droit privé					subv.equipt.versées grouppts collectivités				
Enseignement supérieur					Service action économique				
PROJETS RECHERCHE					TRAVAUX DIVERSES ZONES D'ACTIVITE				
					Versement de fonds de concours à l'Agglo pour la sécurisation des rues de la Boèche et de la Croix Fauchet				
23	2031	04B256	222	-17 000,00					
Frais d'études									
Enseignement supérieur									
TRANSFERT BIBLIOTHEQUE DUPANLOUP									
23	2031	04B256	222	-34 143,48					
Frais d'études									
Enseignement supérieur									
TRANSFERT BIBLIOTHEQUE DUPANLOUP									
900	65738		220	-8 396,77	900	6132		220	7 493,49
Subv. de fonct. aux autres org. publics					Locations immobilières				
Service action économique					Service action économique				
					900	614		220	903,28
					Charges locatives et de copropriété				
					Service action économique				
					Règlement des loyers rue Léonard de Vinci				
020	611		320	-8 237,50	020	6488		320	8 237,50
Contrats de prestations de services					Autres charges				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
					Abonnements S.E.T.A.O. pour les handicapés				
824	2315	09E001	102	-992,00	824	2188	09E001	102	992,00
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Développement social urbain					Développement social urbain				
ACTION DE PROXIMITE					ACTION DE PROXIMITE				
					Utilisation des crédits pour les aménagements de quartiers pour l'acquisition de matériels				
64	2313	02R400	910	-53 000,00	520	2031	02R400	910	53 000,00
Constructions					Frais d'études				
Crèches et garderies					Interventions sociales -Services communs				
PR CRECHE DES CHATS FERRES					PR CRECHE DES CHATS FERRES				
					Règlement de la maîtrise d'œuvre				
824	2031	09A451	106	-18 250,00	824	6282		102	18 250,00
Frais d'études					Frais de gardiennage (églises, forêts..)				
Développement social urbain					Développement social urbain				
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE					Prise en charge du gardiennage du centre commercial Marie-Stuart				

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
824 2031	09A451	106		-5 217,07	824 6231		106	5 217,07	
Frais d'études					Annonces et insertions				
Développement social urbain					Développement social urbain				
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE					Annonces et insertions				
322 2315	05A080	545		-620,00	322 2188	05A080	545	620,00	
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Musées					Musées				
MUSEUM					MUSEUM				
					Ajustement de crédits (imputation)				
213 2313	06A474	910		-4 000,00	213 2188	06A474	910	4 000,00	
Constructions					Autres immobilisations corporelles				
Enseignement primaire					Enseignement primaire				
MATERNELLE RENE THINAT					MATERNELLE RENE THINAT				
					Acquisition d'équipements de sécurité				
311 62321		553		-9 680,00	311 64131		320	9 680,00	
Fêtes et cérémonies - Achats de spectacles					Rémunération				
Expression musicale, lyrique et chorégraphique					Expression musicale, lyrique et chorégraphique				
					Transfert pour assurer la rémunération des musiciens vacataires				
414 2315	03C439	520		-8 545,50	414 2188	03C063	520	8 545,50	
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Equipements sportifs					Equipements sportifs				
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT					EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS				
					Transfert pour changement d'imputation				

II - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS

a) Autoriser les ouvertures de crédits complémentaires et l'ajustement sur le crédit des dépenses imprévues

				<u>en €</u>
414 611		520		68 000,00
Contrats de prestations de services				
Equipements sportifs				
(Dépenses pour la finale de l'Entente)				
020 6132		110		9 000,00
Locations immobilières				
Administr. générale de la collectivité				
Crédits insuffisant pour les tickets de stationnement				

en €

020 611	310	75 000,00
Contrats de prestations de services		
Administr. générale de la collectivité		
Audits		
520 65748	510	26 910,00
Subv. de fonct. aux autres organismes privés		
Interventions sociales -Services communs		
Subvention versée aux restaurants du cœur		
(compensation du loyer des nouveaux locaux)		
01 022	310	-178 910,00
Dépenses imprévues – Fonctionnement		
Opérations non ventilables		

b) Autoriser les ouvertures de crédits pour l'ajustement des virements des sections d'investissement et de fonctionnement

En dépenses :

01 023	310	-54 347,07
Opérations non ventilables		
Virement de la section investissement		

En recettes :

01 021	310	-54 347,07
Opérations non ventilables		
Virement de la section fonctionnement		

c) ouvrir les crédits en investissement pour la passation des écritures d'ordre budgétaires d'intégration des frais d'études

En dépenses :

020 2313	10A020	311	1 307 600,00
Administr. générale de la collectivité Constructions			
PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES			
020 232	10A020	311	1 092 300,00
Administr. générale de la collectivité Immobilisations			
incorporelles en cours			
PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES			

<u>En recettes :</u>				<u>en €</u>
020	2031	10A020	310	2 399 900,00
Administr. générale de la collectivité Frais d'études PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES »				

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 18 – Logements vacants depuis plus de 5 ans. Assujettissement à la taxe d'habitation.

M. MARTIN – *Depuis 3 ans, la loi de 2005 autorise les communes à voter une taxe spéciale concernant l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans.*

Il vous est donc proposé d'instituer ce soir cette taxation, ceci étant destiné à réduire les logements vacants sur la Ville d'Orléans. Je vous rappelle en effet que nous avons constaté - ce n'est pas un sujet nouveau - qu'un certain nombre de logements vacants avaient été répertoriés, environ 7 000, ce qui est beaucoup. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures par des études internes d'une part - nous avons eu l'occasion d'en parler - et d'autre part nous voulons lutter contre cet état de fait et revenir à une équité fiscale concernant une partie de ces logements, car tous ne sont pas vacants pour des raisons anormales. Donc, en instituant cette taxe pour les logements vacants depuis plus de 5 ans, nous allons dans le sens que je viens de vous indiquer.

Nous voulions savoir comment cela pouvait fonctionner et donc nous avons comme référence des villes qui nous ressemblent, de plus de 100 000 habitants, citées dans la délibération. Plus d'une dizaine d'entre elles l'ont instaurée et nous voulons faire de même.

Je précise que les villes qui ont instauré cette taxe ont obtenu une recette de l'ordre de 200 000 €/an, ce qui est loin d'être négligeable.

M. RICOUD – *Nous voterons bien sûr cette délibération. Mais je souhaiterais que dans les prochains mois, le Conseil Municipal engage une réflexion sur le problème de la réquisition des logements et M. CARRE, je sais que vous n'êtes pas d'accord avec moi. Cette délibération est une bonne mesure, car cela incite les propriétaires à louer, là dessus, on est d'accord et je le dis. Mais, il n'empêche que la question des réquisitions est une question qui mérite d'être peut-être débattue lors d'un prochain Conseil Municipal. Merci.*

M. CARRE – *Je veux juste ajouter et c'est un chiffre qui n'est pas toujours dans les esprits, qu'il y a à peu près 60 000 logements sur la Ville d'Orléans et donc effectivement, M. MARTIN, cela donne une idée de l'ampleur des 7 000 logements vacants. Alors dedans, il y a ce qu'on appelle la rotation classique des gens qui déménagent, qui ne sont pas là au 1^{er} janvier ou qui arrivent dans le courant du mois de janvier, mais enfin ceci étant dit, cela veut dire qu'il y a quand même des logements qui ne sont pas utilisés pour différentes raisons, on le sait, et cela mérite de ce fait cette taxation de façon à ce qu'il y ait une incitation, au moins pour le propriétaire de louer et puis pour le locataire d'éviter certaines stratégies en collusion avec les propriétaires dans certains cas.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 1407 bis du Code Général des Impôts dispose que les communes autres que celles visées à l'article 232 (communes pouvant instituer la taxe annuelle sur les logements vacants) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis (délibération adoptée avant le 1^{er} octobre d'une année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante), assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de cinq années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Cette taxation a pour objectif d'augmenter l'offre de logements en incitant les propriétaires à les rénover et/ou les remettre sur le marché immobilier.

Elle a aussi pour conséquence de mieux appréhender la réalité de la vacance, d'identifier les logements dont l'absence de mise en location est indépendante de la volonté du propriétaire, et de mieux identifier les résidences secondaires.

En 2008, 12 villes de plus de 100 000 habitants ont mis en place la taxe d'habitation sur les logements vacants, à savoir Amiens, Caen, Dijon, Grenoble, Le Havre, Metz, Mulhouse, Nantes, Reims, Rennes, Rouen et Toulon.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonération et dégrèvement.

La vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232. Par conséquent, n'est pas considéré comme vacant un logement dont la durée d'occupation est supérieure à trente jours consécutifs au cours d'une des cinq dernières années constituant la période de référence. De plus, la taxe n'est pas due en cas de vacance indépendante de la volonté du contribuable.

En cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 14, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 548 613 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 4 juin 2009, l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 548 613 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 14, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 274 306,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 548 613 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 14, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt « PALULOS en renouvellement urbain » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 20 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public de l'Habitat d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 5 et 7, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 935 600 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 4 juin 2009, l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 935 600 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 48 logements situés 5 et 7, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,
Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 467 800 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 935 600 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 48 logements situés 5 et 7, allée Adélaïde de Savoie.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt « PALULOS en renouvellement urbain » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 20 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public de l'Habitat d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de logements 24, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 482 716 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 4 juin 2009, l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 482 716 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 24, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 241 358 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 482 716 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 24, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt « PALULOS en renouvellement urbain » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 20 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public de l'Habitat d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 a réglementé la procédure de l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme.

Les taxes d'urbanisme reconnues irrécouvrables pour des causes indépendantes de l'action du comptable chargé du recouvrement peuvent être admises en non valeur.

Les décisions prononçant l'admission en non valeur sont prises, sur avis conforme du Conseil Municipal, par les services du Trésor Public aussi bien sur l'ensemble des taxes que sur les pénalités de retard éventuelles.

Dans ce cadre, M. le Trésorier d'Orléans chargé du service des taxes d'urbanisme, a transmis une demande d'admission en non valeur pour la Société Civile Immobilière (S.C.I.) des 3 Croissants, permis de construire PC 234039P041 relatif à une construction 1, rue des 3 Croissants, et pour un montant de 543 €

Cette S.C.I. comprenait deux associés, l'un a réglé sa quote-part mais le second associé, M. PELLEGEAY, est en liquidation judiciaire personnelle, d'où l'impossibilité de recouvrer.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'admission en non valeur de la taxe d'urbanisme d'un montant de 543 € pour la S.C.I. des 3 Croissants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – Admissions en non valeur. Budget de la Ville.

M. MARTIN – *Il s'agit là d'une somme plus importante de 50 792 €, décomposée sous trois chapitres, qui concerne principalement des droits de voirie et des difficultés de recouvrement sur plusieurs années, je le précise. Encore une fois, c'est à la demande de la Trésorerie Municipale.*

M. LEBRUN – *Peut-on savoir pourquoi c'est irrécouvrable, car ce sont tout de même des sommes relativement importantes ?*

M. MARTIN – *Je vous rappelle les procédures. C'est à la Ville d'Orléans d'émettre des titres de recettes, ce qu'elle fait, et c'est à la Trésorerie Municipale de les recouvrer.*

L'absence de recouvrement est généralement due à des débiteurs douteux qui concerne généralement des droits de voirie, ou lorsqu'il y a des opérations de constructions, les entreprises qui disparaissent pour règlement judiciaire ou liquidation des biens et pour lesquelles les procédures de recouvrement n'aboutissent pas toujours. Là, on a affaire à une écriture générale qui porte sur une certaine période, mais je vous rejoins tout à fait sur le fait que c'est un montant important que j'ai regardé en détail, mais dont les recouvrements ne sont malheureusement pas possibles.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Mme la Trésorière Municipale a fait parvenir trois états de produits communaux irrécouvrables intéressant le budget de la Ville pour un montant de 50 792,25 €:

- Etat 1515 90415 pour un montant de 33 337,80 €
- Etat 167 920815 pour un montant de 7 096,23 €
- Etat 130 450415 pour un montant de 10 358,22 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'admettre en non valeur la somme de 50 792,25 € intéressant le budget de la Ville ;

2°) imputer cette somme en dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 020, article 654, T.S. 310. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – Manifestations sportives. Exonération de l'impôt sur les spectacles. Reconduction pour l'année 2010.

M. MARTIN – *L'incidence financière de cette exonération est de l'ordre de 10 000 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis 2006, dans le cadre du soutien et de la promotion du sport, le Conseil Municipal exonère de l'impôt sur les spectacles l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune, quelle que soit la discipline.

Le Code Général des Impôts dans ses articles 1561 et 1639 A bis impose de prendre une délibération avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante et limite la durée de cette exonération à une année civile.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir proroger l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune pour l'année 2010. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan d'activités 2008.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La C.C.S.P.L. examine chaque année sur le rapport de son Président :

- les rapports établis par les délégataires de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur cette délégation.

Conformément à ce même article du Code, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente chaque année à l'Assemblée délibérante l'état des travaux réalisés.

Les travaux effectués par cette commission au cours de l'année 2008 sont les suivants :

• Réunion de la Commission le 26 février 2008

La Commission a examiné les rapports annuels au titre de l'année 2006 des délégataires de services publics suivants :

- S.E.M. Orléans-Gestion (présenté au Conseil Municipal du 23 novembre 2007) : le stationnement sur voirie et en ouvrage, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès, le Complexe du Baron ;

- S.A. Orléans-Spectacles (présenté au Conseil Municipal du 23 novembre 2007) : le Zénith ;

- l'Association l'Antirouille (présenté au Conseil Municipal du 22 juin 2007) : la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe ;

- Société Vinci Park (présenté au Conseil Municipal du 28 septembre 2007) : le parc de stationnement Le Martroi ;

- Sogerès (présenté au Conseil Municipal du 28 septembre 2007) : la restauration collective ;

- S.A.R.L. A.F.D. - Dep Express (présenté au Conseil Municipal du 25 janvier 2008) : la fourrière automobile municipale ;

- S.O.C.O.S. (présenté au Conseil Municipal du 28 septembre 2007) et S.O.D.C. (présenté au Conseil Municipal du 28 septembre 2007) : le chauffage urbain à La Source et au nord de la Loire ;

- Société Orléanaise de Vidéocommunication (présenté au Conseil Municipal du 25 janvier 2008) : le réseau câblé de vidéocommunication ;

- E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 28 septembre 2007) : la distribution d'énergie électrique ;

- Gaz de France - Réseau Distribution Centre (présenté au Conseil Municipal du 28 septembre 2007) : la distribution publique de gaz ;

- Lyonnaise des Eaux (présenté au Conseil Municipal du 12 juillet 2007) : prix et qualité du service public.

• Réunion de la Commission le 2 juillet 2008

La Commission a été consultée sur la relance d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale et la restauration collective.

Elle a émis un avis favorable sur le mode d'exploitation par concession pour la fourrière automobile municipale, d'une part et par affermage pour la restauration collective, d'autre part, ainsi que sur le lancement de nouvelles procédures de délégation de service public pour ces deux services.

• Réunion de la Commission le 16 décembre 2008

La Commission a examiné les rapports annuels au titre de l'année 2007 des délégataires de services publics suivants :

- S.E.M. Orléans-Gestion (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : le stationnement sur voirie et en ouvrage, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès, le Complexe du Baron ;
- S.A. Orléans-Spectacles (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : le Zénith ;
- l'Association l'Antirouille (présenté au Conseil Municipal du 19 juin 2008) : la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe ;
- Société Vinci Park (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : le parc de stationnement Le Martroi ;
- Sogerès (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : la restauration collective ;
- S.A.R.L. A.F.D. - Dep Express (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : la fourrière automobile municipale ;
- S.O.C.O.S. (présenté au Conseil Municipal du 24 octobre 2008) et S.O.D.C. (présenté au Conseil Municipal du 24 octobre 2008) : le chauffage urbain à La Source et au nord de la Loire ;
- Société Orléanaise de Vidéocommunication (présenté au Conseil Municipal du 24 octobre 2008) : le réseau câblé de vidéocommunication ;
- E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : la distribution d'énergie électrique ;
- Gaz de France - Réseau Distribution Centre (présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2008) : la distribution publique de gaz ;
- Lyonnaise des Eaux (présenté au Conseil Municipal du 10 juillet 2008) : prix et qualité du service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2008. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 26 – Requalification des mails. 1ère phase. Mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean. Marché de maîtrise d’œuvre. Election des membres composant le jury.

M. CARRE – *Mme SAUVEGRAIN, cette délibération vous concerne dans la mesure où vous êtes présidente de la commission d’appel d’offres. Il s’agit en effet de créer une commission spéciale, compte tenu du niveau des montants de travaux à engager, pour la requalification des mails dont vous savez que c’est un des projets qui est engagé par notre Municipalité.*

Mme SAUVEGRAIN – *C’est pour ensuite attribuer le marché de maîtrise d’œuvre. Il s’agit de montants sur lesquels nous n’avons jamais été à la Ville d’Orléans. Donc, nous n’avons pas la formation juridique adaptée à cela, puisque la commission d’appel d’offres n’est pas compétente. Il faut donc désigner un jury spécialement pour ce marché.*

Vous avez sur votre table des bulletins. On est dans la même logique que la commission d’appel d’offres, c’est-à-dire la proportionnelle et donc, il nous faut maintenant désigner, à bulletins secrets, les membres de ce jury.

M. CARRE – *M. LEBRUN, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Je voulais intervenir pour dire que nous ne participerons pas au vote puisqu’on est contre le projet. Je rappelle que l’on considère que la suppression de la trémie est une erreur. Je ne vais pas redire ce que j’ai déjà dit à ce sujet : allongement du temps de circulation, émission de CO² supplémentaires.*

D’autre part, on souhaiterait qu’on réfléchisse ensemble dès aujourd’hui à une expérience de gratuité de l’autoroute pendant ces travaux, ce qui pourrait donner une idée de ce que cela donne en termes de coût, de trafic et aussi de pollution. Merci.

M. CARRE – *D’autres remarques ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. CHAPUIS et enfin M. LEMAIGNEN.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais profiter de cette délibération et de ce vote pour regretter que sur ce projet important de la requalification des mails, la concertation qui a été prévue auprès des habitants est restée très insuffisante. En effet, le projet n’a jamais fait l’objet de réunions spécifiques. Il y a eu des réunions qui ont été groupées avec le projet Carmes, mais pas de réunions spécialement consacrées à la question de la trémie et de la requalification des mails.*

La population des quartiers concernés, c’est-à-dire Madeleine et Dunois, n’a pas été véritablement associée à cette consultation avec, par exemple, des invitations dans les boîtes aux lettres ou des affichages dans les rues.

Plusieurs associations et les riverains ont demandé la tenue de réunions publiques sur ce thème de la requalification des mails. Et pendant longtemps le projet Carmes et le projet de la

requalification du mail Jaurès ont été associés étroitement et finalement on voit aujourd'hui, dans ce Conseil Municipal, qu'ils sont dissociés puisque, on y reviendra, le projet Carmes-Madeleine fait l'objet d'une Z.A.C. et là, on est sur un autre mode d'opération. Donc, première observation, c'est pour déplorer cette concertation insuffisante au regard des demandes des habitants avec un questionnement supplémentaire sur le Forum Citoyen. En effet, le Forum Citoyen sera-t-il en charge d'étudier les projets de requalification et en particulier le projet de suppression de la trémie Jaurès ? Cela pourrait être de sa compétence, puisqu'il y a un atelier – le n° 2, sauf erreur de ma part – qui est plus spécialement consacré aux questions d'urbanisme. Mais, comme on l'a vu lors de la première réunion du Forum Citoyen, cet atelier n'aura lieu qu'à la fin de l'année 2009, donc vraisemblablement trop tard pour émettre un avis pertinent sur ce projet lui-même.

Je voudrais faire également une deuxième observation qui concerne l'ampleur de ce projet et les perturbations qu'il est susceptible d'induire, puisqu'il s'agit d'un projet dont d'ailleurs l'économie générale n'est pas forcément très claire, car dans la délibération, il est question « d'une procédure de consultation qui a pris la forme d'un appel d'offres ouvert au 29 avril 2009 ». Alors, quand on regarde les documents qui sont consultables d'ailleurs sur internet, relatifs aux appels d'offres qui ont été passés, on s'aperçoit que l'accent est massivement mis sur la question du parking. On a l'impression que l'économie du projet s'est déplacée de la question du boulevard urbain à requalifier avec une coulée verte vers la question d'un parking qui occupe l'essentiel des appels d'offres qui ont été passés à ce jour. Donc, on voudrait comprendre un petit peu la logique de ce projet. Est-ce un projet global à l'échelle de la ville ou est-ce plutôt un projet de parking qui apparaît prédominant par rapport à la réflexion telle qu'elle est menée ?

M. CHAPUIS – *Je vais m'arrêter un instant sur cette délibération dans la continuité des interrogations de ma collègue.*

La requalification des mails est un projet structurant pour notre ville. Nous devons, à l'occasion de ce projet urbain, réfléchir sur l'avenir de notre cité dans les années à venir, ainsi qu'au plan de circulation global de la ville. Ce projet doit s'inscrire dans un projet notamment global à la fois de déplacements urbains et de vision de la ville. Ce projet doit allier les questions urbaines, bien entendu, aux questions sociales et environnementales, dans une vraie démarche – on abordera la question plus tard – de développement durable associant les Orléanais à chaque étape.

La vraie question qui se pose dans cette délibération et dans le projet sous-jacent est quelle ville voulons-nous pour ce projet ? Une ville aux déplacements doux et privilégiés, aux quartiers sans frontières, une ville redensifiée pour lutter contre l'étalement urbain. Une ville durable qui doit anticiper et se définir par une succession de projets structurants, avec des aires urbaines cohérentes inscrites dans une dynamique et une ambition pour Orléans.

A la fois le tram, l'idée de cette requalification, l'éco quartier des Groues, sont autant de projets structurants indispensables au renouvellement urbain de notre ville. Nous ne devons pas enfermer Orléans dans des schémas urbains anciens, parfois plus simples à mettre en place, mais qui deviendraient des carcans à l'évolution inexorable des pratiques liées à la ville. Les immenses parkings n'ont pas leur place au cœur des villes.

Le projet de requalification des mails ne doit pas se limiter au replâtrage d'une situation existante condamnée par tous, mais bien porter un projet innovant, s'inscrivant dans cet objectif de ville durable et de cette vision des déplacements doux où la place des voitures serait encadrée.

Les mails aujourd'hui sont sous utilisés par les Orléanais. Les jardins sont boudés, car encadrés par deux voies rapides, et donc très dangereux pour les enfants et les familles. Ces mails subissent une circulation très dense et souvent des vitesses excessives.

Pour cela, l'idée de réfléchir ensemble sur ces mails ...

(M. CHAPUIS prononce le mot « mail » dans le sens du « courrier électronique »).

M. CHAPUIS – *Excusez-moi, mais j'ai dit que je le ferais.*

(rires).

M. CHAPUIS – *Les blogs, les mails, etc.*

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. CHAPUIS – *Les autoroutes de l'information, vous avez bien raison M. CARRE !*

Je reprends. Pour cela, l'idée de réfléchir à ces mails comme des voies vertes est une bonne démarche. D'ailleurs, j'aimerais bien que l'on puisse en Conseil Municipal, car on a rarement le temps de se poser, réfléchir un peu sur la ville de demain. On a souvent abordé, à l'occasion de nombreuses délibérations, la question de l'étalement urbain, mais ce serait bien d'avoir un temps de réflexion sur l'Orléans de demain. Cette délibération et cette réflexion pourraient prendre un peu plus de temps dans cette démarche là.

Pour lancer quelques pistes de réflexion : imaginer par exemple de recentrer les voies de circulation au centre du boulevard et ainsi de redonner aux Orléanais un vrai lieu de promenades champêtres au cœur de la ville. Imaginez par exemple, à très long terme ou à 15-20 ans, une troisième ligne de tramway, pourquoi pas ? C'est vrai que lors de la première ligne, on imaginait la deuxième et dès la deuxième, on pourrait imaginer la troisième ligne de tramway qui pourrait suivre le tracé de ce mail et contourner l'ensemble de la vieille ville orléanaise. On pourrait justement imaginer tout ce boulevard urbain avec un espace de convivialité qui pourrait être réapproprié par les Orléanais.

Pour conclure, je voudrais dire que ce projet de requalification ne doit pas fermer les portes à la réflexion globale d'avenir. Ce projet là doit s'inscrire dans une ville durable et anticiper les mutations de la ville, pensé avec les Orléanais et confronté avec notre vision. Vous pourrez compter sur nous pour réfléchir sur ces différents dossiers. Merci de votre écoute.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, la Ville a beaucoup de projets et c'est un bien. Et un projet structurant comme celui-ci, cela a de nombreuses étapes : des étapes administratives, des étapes de fond. Et je suggère à M. le Maire d'organiser, de pouvoir, enfin de tenter, je crois c'est mieux, d'organiser ces étapes de manière à ce que nous n'ayons pas de débats de fond à chacune des étapes, parce qu'il y a un gros risque que ces débats deviennent quelque peu redondants.*

Ce soir, il s'agit uniquement de l'élection des membres qui composent le jury. On peut bien sûr débattre sur le fond, et c'est tout à fait respectable, mais je souhaiterai qu'on évite, pour chacun des projets de la Ville, à chaque étape, de systématiquement reprendre le même débat, sans avancer d'un iota, puisque par définition, le projet en est à ses prémices et donc, on est toujours sur le

même débat que les fois précédentes.

Deuxième remarque et c'est pour répondre à Dominique LEBRUN sur la gratuité de l'autoroute. Une gratuité de plus ! Il faut savoir que les gratuités, cela n'a pas de prix, mais cela a un coût. En plus, la gratuité de l'autoroute que vous proposez, M. LEBRUN, va faire que vous allez donner une gratuité pour les gens qui font Paris-Bordeaux. Grand bien leur fasse ! Ce qui est important pour nous, c'est une gratuité pour les gens qui sont d'Orléans et qui vont à Orléans. Mais, ce sera difficile de faire en sorte de ne pas donner la gratuité en même temps pour les gens qui vont de Paris à Bordeaux. Et donc le risque est que les contribuables orléanais aient à ce moment là à payer les déplacements, très peu développement durable, des gens qui prennent l'autoroute pour aller de Paris à Bordeaux.

M. CARRE – M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – C'est pour répondre tout de suite à M. LEMAIGNEN. Si nous avons de véritables temps de débat en Conseil Municipal, nous n'aurions pas à nous raccrocher à des délibérations, j'en conviens de façon de temps en temps un petit peu par les cheveux, mais nous n'aurions pas à le faire. Le seul moyen d'avoir un temps de débat en Conseil Municipal est bien de se raccrocher aux délibérations existantes, c'est tout !

M. CARRE – Je me permets de prendre la parole pour répondre aux questions, mais avant, je tiens à dire qu'il existe des commissions ...

(réaction hors micro des membres de l'opposition municipale).

M. CARRE – Je veux bien en parler, car j'ai quelques personnes qui viennent fidèlement, mais j'ai aussi des absents fidèles. Quand on se voit, je pense qu'on discute des projets avec des délibérations techniques, mais aussi d'autres qui nécessitent des débats. J'observe d'ailleurs que dans ces débats, on dépasse parfois même le cadre strict parce que justement la conversation se fait de façon ouverte. Il y a donc d'autres points de vue qui s'échangent et à partir de là, cela aide à façonner progressivement les points de vue. Les commissions servent aussi à cela et elles sont dans un formalisme qui est moins encadré que celui du Conseil Municipal et qui se prête mieux – pas forcément à un travail de fond, je suis d'accord, mais en Conseil Municipal non plus – en tout cas à l'échange. Je crois que ce que vous demandez, c'est qu'il y ait plus d'échanges et c'est un travail qui est efficace à ce moment là. Encore faut il effectivement que les membres de ces commissions viennent.

Pour la concertation, c'est vrai qu'on va voir. Au début, on avait considéré qu'il y avait une unité de réflexion entre l'ensemble de l'ouest de l'intra-mails et, sans déflorer le sujet que l'on va aborder dans quelques minutes sur la Z.A.C. des Carmes-Madeleine, il a été décidé, après l'étude d'impact, après également - là je vais devoir vous contredire un petit peu - certaines remarques qui ont pu être faites dans les cahiers de consultation ouverts au public lors de la concertation préalable, qu'il valait mieux dissocier l'opération liée aux mails, celle dont on parle, du reste alors qu'au début, on avait eu une logique de front ouest qui, je crois, avait sa cohérence. Alors là, la cohérence reste sur le plan urbain, ce qu'a rappelé M. CHAPUIS, tout cela fait partie d'un bloc d'ensemble. En revanche, techniquement, il a été préféré de dissocier les deux opérations, quitte à ce qu'elles soient menées au moins sur le plan réglementaire en parallèle.

Le projet reste celui qui a été évoqué d'ailleurs par M. CHAPUIS, avec un certain nombre de réserves. Je pense qu'il a bien compris les intentions et je les confirme. Il ne s'agit pas de faire un parking, mais tout un aménagement dont un parking, mais aussi l'ensemble d'une trame verte, des voies, et cela va être l'objet des études qui vont être déclenchées par le maître d'œuvre choisi, car on reste ouvert à deux grandes familles d'hypothèses :

- celle qui effectivement fait une coulée verte centrale avec les deux fois trois voies de chaque côté,*
- ou alors, et les deux peuvent se jouer sur différentes séquences, une partie rattachée notamment à la partie ouest de l'intra-mails et une partie plus centrale de voies, le reste après partant comme un boulevard urbain, comme c'était d'ailleurs le cas depuis de nombreuses années.*

Donc, le projet reste bien dans une logique où la voiture a sa place, il n'y a pas de problème, mais où aussi d'autres espaces ont la leur, d'autres modes de déplacement, d'autres ambiances. C'était le souhait exprimé dans « Orléans 2015 » pour donner aussi une logique de perspective et c'est confirmé par cet engagement. Là dessus, il n'y a pas de changements majeurs de destination. Il y a aussi l'affaire du parking qui est importante. Ce n'est pas un parking en centre ville, c'est un parking d'où on rentre et d'où on sort facilement, avec un transport en commun en site propre (T.C.S.P.) juste au-dessus. Ce n'est pas complètement neutre en terme de localisation et c'est la raison pour laquelle, cet endroit nous semble très opportun pour engager justement cette construction.

Il y a aussi en perspective évidemment le développement de Madeleine sur lequel on reviendra, mais qui rend nécessaire d'avoir à cet endroit qui est rejoint par le nord et par le sud, un lieu de stockage pour justement éviter aux voitures de rentrer en ville, car le but est que les gens y viennent par le T.C.S.P. et pas en voiture. Donc tout cela reste, me semble t-il, assez cohérent par rapport à ce qui avait été dit.

Ce soir, il s'agit juste de voter pour le jury. Je propose donc de procéder à ce vote en utilisant vos petits papiers à l'exception de ceux qui ne prennent pas part au vote, comme ils nous l'ont dit préalablement.

Et M. le Maire, je suis ravi de vous revoir dans ce Conseil Municipal. Je vous rends donc la maîtrise de l'ordre du jour que vous m'aviez confiée.

M. le Maire – *Merci beaucoup. Donc, si j'ai bien compris, nous allons voter.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet de requalification du mail Jaurès, une procédure de consultation a été lancée le 29 avril 2009 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la mise en oeuvre de la première phase de l'opération de requalification dans la séquence intégrant les carrefours Madeleine et Saint Jean.

Conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, il convient de déterminer la composition du jury, appelé à siéger dans le cadre de cette procédure.

Ce jury est composé selon les dispositions de l'article 22-I-3 du Code des Marchés Publics :

- du Maire ou de son représentant désigné par arrêté, président de droit du jury,
- de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

La désignation des membres se fait par scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Après décompte des voix obtenues par chaque liste, l'application de la règle de la proportionnelle au plus fort reste permet de constituer le jury en respectant l'ordre de préséance des candidats au sein de chaque liste. Dans un premier temps, les sièges de titulaires sont pourvus, puis dans un second temps, les sièges de suppléants avec les candidats restants sur les listes et en respectant toujours leur rang.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Tous les membres élus auront voix délibérative.

Conformément au Code des Marchés Publics, le président du jury pourra désigner ultérieurement des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier, compte tenu de l'objet du marché. Ces membres auront voix consultative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des conseillers municipaux, membres titulaires et suppléants du jury pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la 1^{ère} phase de requalification du mail Jaurès. »

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
- Bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés.....	52
- Majorité absolue.....	27

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme LABADIE.....	42 voix
- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.....	10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{52}{5} = 10,4$

- Liste conduite par Mme LABADIE :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{42}{10,4} = 4,038$$

- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,4} = 0,96$$

La liste conduite par Mme LABADIE a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme LABADIE : 0,038

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : 0,96

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme LABADIE
- Mme PILET-DUCHATEAU
- Mme de CHANGY
- M. GABELLE
- Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

Suppléants :

- Mme RICARD
- M. POISSON
- M. MOITTIE
- Mme PARAYRE
- M. GRAND

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

M. le Maire - *Je vous remercie d'avoir un tout petit peu modifié le déroulement des délibérations et donc je vous propose de revenir à celles que vous n'avez pas vues pour l'instant, en commençant par le point n° 7, au titre de l'Agenda 21, le plan biodiversité. Mme CUGNY-SEGUIN, vous avez la parole.*

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

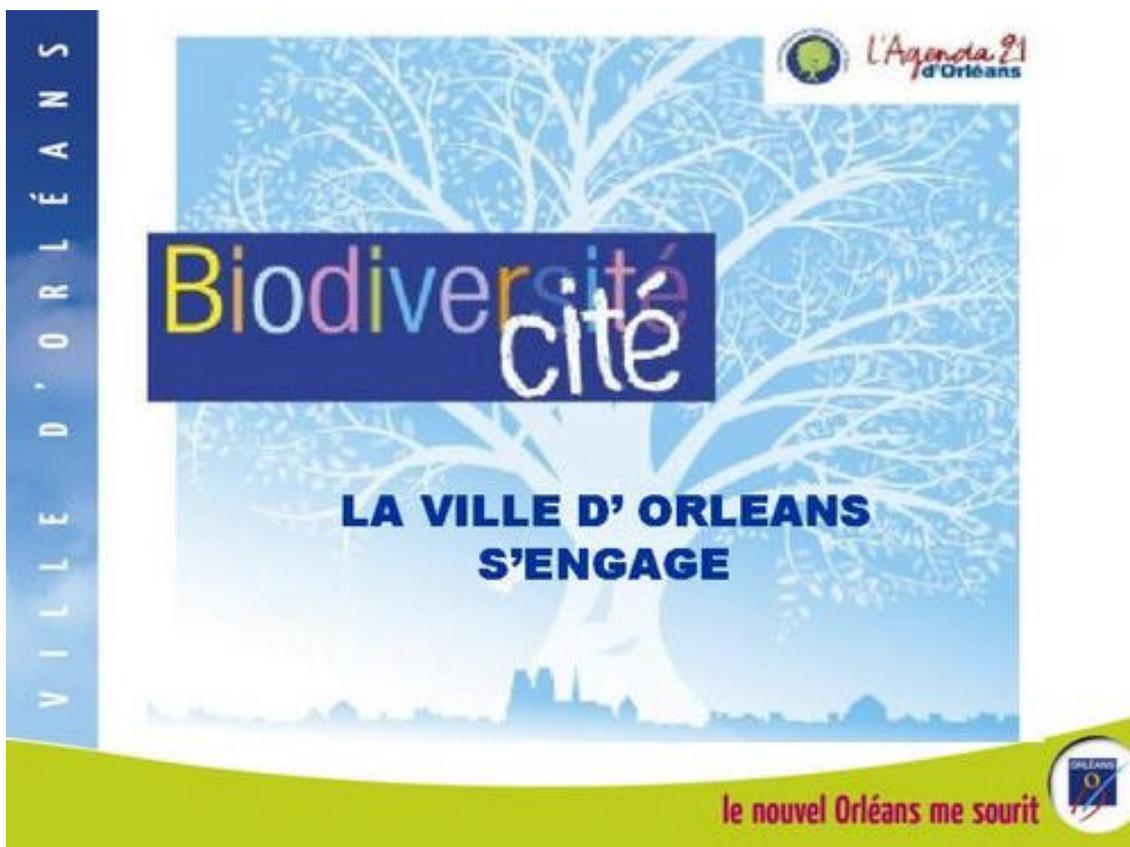
N° 7 – **Agenda 21. Plan biodiversité. Champs d'investigation. Approbation.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Merci M. le Maire.*

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme CUGNY-SEGUIN.

*
* *
*



Mme CUGNY-SEGUN - *Je vais donc vous présenter le plan biodiversité de la Ville d'Orléans. C'est un plan assez inhabituel pour une ville, car il va nous amener à travailler différemment et à nous mettre, je dirais, en relation avec le monde scientifique, ce qui demande un niveau de technicité assez inhabituel pour une municipalité.*

Actuellement, peu de villes ont un plan biodiversité. Au mieux, beaucoup d'élus s'en moquent, au pire, ils n'en veulent pas. Donc, je remercie vraiment M. le Maire d'avoir permis qu'on puisse travailler sur ce sujet, parce qu'on le voit et on le verra au cours de la présentation, cela va nous obliger à changer véritablement notre mode de gestion de la ville. C'est donc un changement assez important, aussi bien dans le regard que l'on porte sur la ville, dans la manière dont les services seront appelés à travailler et dans la manière aussi où les habitants devront regarder leur ville.

VILLE D'ORLÉANS

LA BIODIVERSITE, DEFINITION

La biodiversité : **variété des espèces vivantes, végétales et animales**, qui peuplent la planète ou un espace défini appelé biotope.



Elle s'exprime au travers de :

- la diversité **des espèces**,
- la diversité **des écosystèmes**,
- la diversité **génétique**.

1,75 millions d'espèces ont été décrites,
Le potentiel total existant est évalué, en fonction des études, à **3,6 à plus de 100 millions d'espèces.**

le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – *La biodiversité, c'est en fait tout le vivant qui nous entoure. C'est à la fois les individus, mais aussi les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Et donc, ce qui est intéressant de savoir, c'est que finalement la biodiversité est très mal connue, puisque aujourd'hui, il y a à peu près 1 750 000 espèces décrites, mais on sait que le potentiel est infiniment supérieur. Selon les méthodes, on arrive à des chiffres qui vont du simple au dix fois plus. Certaines évaluations montent jusqu'à 100 millions. Donc, la richesse de la biodiversité est très importante et en même temps, elle est parfois pas connue du tout puisqu'elle disparaît avant même d'être connue.*

Donc, la biodiversité a une valeur en soi, c'est-à-dire que pour qu'une espèce existe, il a fallu un certain temps et cela se joue en milliers d'années, mais le fait qu'un animal existe ou même que l'homo sapiens existe, on voit bien que c'est le fruit d'une évolution et donc elle a une valeur en soi, car c'est une sorte de bibliothèque dans laquelle on peut puiser pour l'avenir.

VILLE D'ORLÉANS

LA BIODIVERSITE, VALEUR

La biodiversité : des **services indispensables** à l'humanité :

- **auto entretien** (épuration de l'eau, filtration de l'air...)
- **approvisionnement** (alimentation, domaine pharmaceutique...)
- **régulation** (stockage carbone, régulation crues,...)
- **culturels** (aspect récréatif, esthétique, pédagogique,...)



le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN - *Mais, elle a aussi une valeur parce qu'elle nous apporte des services et donc l'aspect services est souvent mis en avant. C'est dans la filtration de l'air, la filtration de l'eau, l'alimentation bien sûr, le stockage du carbone, les aspects culturels, les paysages, le paysage faisant partie de notre culture.*

LA BIODIVERSITE, CONSTAT ACTUEL

À l'échelle mondiale

- 17 % des espèces végétales menacées d'extinction.
- 21 % des espèces de mammifères
- 12 % des espèces d'oiseaux
- 60 % des écosystèmes dégradés

En France

- 10 % des espèces végétales sont en sursis,
- 20 % des animaux vertébrés ont disparu ou sont gravement menacés
- 50 % des zones humides ont été détruites

A Orléans

Les espaces publics, comme le Parc Pasteur, la Fontaine de l'Étuvée ou le Parc Floral, **ont perdu plus de 30 % de leur richesse spécifique en oiseaux** sur des périodes allant de 20 à 50 ans.

Érosion de la biodiversité à un rythme 100 à 1 000 fois supérieure aux précédentes phases naturelles connues



le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN - *Comme pour le changement climatique, le constat pour la biodiversité est le même. On sait que le changement climatique est là et qu'il évolue. Pour la biodiversité, on voit qu'il y a une érosion très importante à l'échelle mondiale - mais on retrouve les mêmes, à des degrés divers, parce que les causes ne sont pas toujours les mêmes - qui est très forte aussi en France. Le Monde avait fait la une dernièrement sur l'indicateur « stock » avec une diminution de 20 % des oiseaux nicheurs en 20 ans.*

Cette érosion, on la retrouve aussi à Orléans, mais avec quand même, et cela nous a été rappelé ce matin par René ROSOUX du Muséum, le fait qu'il y ait des espèces pour lesquelles c'est simplement la quantité d'individus qui a diminué. Donc, nous avons la chance, si j'ose dire, d'être sur un territoire qui a une richesse de la biodiversité et qui a su plus ou moins la conserver.

Aujourd'hui, c'est la sixième crise de l'érosion de la biodiversité, puisqu'il y a ce qu'on appelle le bruit de fond qui sont les extinctions habituelles étant donné qu'on est dans un système d'évolution, avec des apparitions et des disparitions. Et bien, on est aujourd'hui à un rythme de disparition qui est de 100 à 1 000 fois supérieur, selon les groupes d'espèces, à ce qu'étaient les phases naturelles.

Quand on pense à l'histoire de la terre : 4,5 milliards d'années ; la vie apparaît à 3,8 milliards d'années ; l'homme de Toumaï, c'est 7 millions d'années ; on voit que notre civilisation

industrielle a fait des dégâts monstrueux et épouvantables. Finalement, en l'espace de 150 à 200 ans, l'homme est à la fois un formidable créateur, car il invente, il innove, mais c'est aussi un formidable prédateur et destructeur.

VILLE D'ORLÉANS

LA BIODIVERSITE, CONSTAT ACTUEL

Les principales raisons expliquant la perte de biodiversité :

- 1. La destruction, la dégradation des écosystèmes** par fragmentation et altération des habitats, pollution des ressources
- 2. Les invasions ou prolifération d'espèces** pouvant dans certains cas se comporter comme des espèces envahissantes
- 3. La surexploitation des espèces** dans des proportions ou à des rythmes incompatibles avec leur renouvellement biologique
- 4. Le changement climatique**



le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN - *Quelles sont les causes de la perte de la biodiversité ?*

C'est bien sûr la dégradation et la destruction des écosystèmes – je disais en préambule que cela n'intéressait pas beaucoup les élus et le bruit de fond me laisse penser que j'avais raison – avec la fragmentation des espaces.

C'est aussi l'invasion et la prolifération des espèces. A Orléans, nous avons eu la jussie dans le canal. En milieu urbain, car ce n'est pas un milieu naturel, il y a particulièrement des espèces invasives qui s'y développent et qui s'y trouvent fort bien.

C'est aussi la surexploitation des espèces. Ce matin, M. le Maire nous parlait du thon rouge et effectivement, les ressources aliéennes sont l'exemple typique de ce qui se passe en terme de surexploitation.

Enfin, c'est aussi une des conséquences du changement climatique. Ces questions du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, elles nous concernent ici et ailleurs. On

parle beaucoup des réfugiés climatiques, mais n'oublions pas qu'il y a aussi les réfugiés de la biodiversité. Quand les terres sont totalement asséchées ou desséchées et qu'on ne peut plus les travailler et qu'il y a des disparitions de certains animaux, c'est aussi la famine qui arrive.

VILLE D'ORLÉANS

STOPPER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU PARTAGÉ À TOUS LES NIVEAUX

- Sommet de la Terre de Rio - 1992 : **convention mondiale sur la biodiversité** avec priorité à la protection et à la restauration de la diversité du vivant.
- **Sommet européen** de Göteborg - 2001 : accord sur «Une Europe durable pour un monde meilleur», un objectif fixé : **arrêter le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010.**
- **Loi grenelle de l'environnement – 2008** : volet consacré à la **préservation de la biodiversité** et la protection des ressources naturelles.
- **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** - 12 novembre **2008** : création programmée de l'**IPBES** (plate forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques).



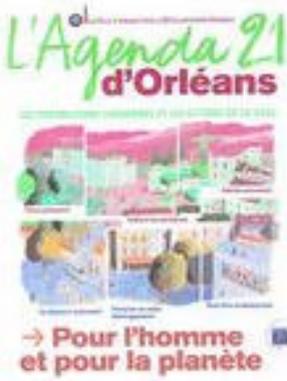
le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – On est donc dans une vision globalisée, mais aussi dans une gestion de notre territoire.

Ce souci de la biodiversité n'est pas encore descendu complètement dans toutes les villes et très peu de villes s'y intéressent. Cependant, des villes comme Montréal, Curitiba au Brésil sont souvent citées et au niveau du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, il y a eu un observatoire. Mais finalement, c'est une préoccupation qui est très forte au niveau international et elle est devenue aussi très forte au niveau national, à travers notamment la loi du Grenelle de l'environnement. De plus, cela va donner lieu à une plate forme intergouvernementale au même titre que le changement climatique. Cela montre la préoccupation au niveau international, parce que tout à l'heure je parlais des réfugiés climatiques et des réfugiés de la biodiversité, on voit que derrière ce sont des enjeux non seulement liés à la biodiversité, mais aussi géostratégiques.

VILLE D'ORLÉANS

LA BIODIVERSITE, ENGAGEMENT LOCAL



La Ville d'Orléans s'est engagée en 2006 dans un programme d'actions en faveur du **développement durable**.

Un faisceau d'actions de **l'agenda 21** converge vers la préservation de la biodiversité :

- l'implantation de ruchers pédagogiques
- l'expertise de la biodiversité menée en 2008
- la charte zéro pesticide dans nos villes et villages

→ **Volonté de la ville** : mette en cohérence ces actions au travers d'un **PLAN BIODIVERSITE**

le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – La Ville d'Orléans s'est donc engagée fortement à travers son Agenda 21 pour la biodiversité. Cela a commencé modestement, c'est normal et on apprend chemin faisant avec les ruchers pédagogiques, avec l'expertise de la biodiversité menée en 2008 qui avait été présentée ici même par Anne-Laure GOURMAND. Il y a aussi la charte zéro pesticide dans nos villes et villages qui a été signée au début de l'année et qui donc, en ce moment, est en expérimentation.

Enfin, ce plan biodiversité est vraiment un cran au-dessus, si je puis dire, puisqu'il est relativement globalisant. En effet, il inclut l'ensemble des activités de la Ville et c'est en fait toute notre façon de gérer l'espace qui va changer avec ce plan biodiversité.

Il faut savoir que ce plan biodiversité cherche la cohérence dans l'action. Il est donc organisé autour de quatre axes et de six programmes. Il recherche en fait une synergie entre d'autres programmes menés par la mairie qui organise, met en cohérence et il vient en complémentarité de tous ces programmes.

VILLE D'ORLÉANS

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST



6 programmes d'actions :

- Biodiversité locale
- Charte de l'arbre
- Charte zéro pesticide
- Eau
- Éducation à l'environnement
- Nature, art et culture

le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – Ces 6 programmes d'actions sont :

- La biodiversité locale dans laquelle il y a eu l'expertise menée l'an dernier sur la biodiversité.
- La charte zéro pesticide dont on a parlé.
- La charte de l'arbre qui est en préparation et qui va vous être présentée prochainement au Conseil Municipal.
- La politique en faveur de la protection de l'eau et régulièrement, dans ce Conseil Municipal, des décisions sont prises pour la protection de la ressource en eau : la convention tripartite avec la Chambre d'Agriculture, la Lyonnaise des Eaux ; le rachat des terres.
- Le programme d'éducation à l'environnement que nous menons auprès des écoles, mais aussi des associations, avec la présence de jardins dans les écoles, le travail sur l'arbre, etc.
- Le programme nature, art et culture, parce qu'il est très important de lier la culture à la question de la biodiversité.

M. GUILLET du Muséum d'Histoires Naturelles, ce matin, nous faisait valoir que la culture était le quatrième pilier du développement durable. On a également évoqué le film « Home » et une des richesses de ce film est justement qu'il parle de choses graves, sérieuses sur la nature, de la biodiversité et du changement climatique, mais aussi il a une valeur esthétique et par cette approche, il apporte l'émotion et peut-être que le message est plus fort.

VILLE D'ORLÉANS

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST



1 objectif principal :
établir un document de planification
définissant **les corridors écologiques à conserver, restaurer, et développer** (trames verte et bleue)
pour relier des sites à fort potentiel en biodiversité

le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN - *Donc, un des objectifs est bien de définir les corridors écologiques à conserver et à restaurer. C'est savoir en fait comment peut-il y avoir des interconnexions entre les îlots de verdure et comment faire pour qu'il y ait de la circulation, car il y a des animaux qui circulent, des plantes qui y poussent et des graines qui volent ? Comment faire pour qu'il y ait non pas un dépérissement génétique sur un petit îlot à un endroit, mais qu'au contraire, des circulations et que les populations se brassent, qu'elles puissent vivre, se nourrir et se reproduire ?*

Orléans a la chance inouïe d'avoir un territoire naturel exceptionnel au sein même de sa ville : La Loire. C'est un fleuve majestueux, magnifique et c'est un espace de nature absolument grandiose. Nous sommes en plus au croisement, au nord, de la forêt d'Orléans qui est une forêt remarquable en France, et au sud, de la Sologne. Donc, nous avons véritablement un rôle à jouer sur notre territoire et sur la connexion avec les autres territoires.

Vous savez que dans la loi Grenelle, il est prévu la trame bleue, c'est-à-dire le long des cours d'eau, et la trame verte, c'est-à-dire l'interconnexion des îlots de verdure. Nous devons absolument bien sûr nous inscrire dans cette réflexion là. A la différence des trames bleue et verte qui vont jouer un rôle à une échelle territoriale d'une autre nature, nous, nous devons jouer et travailler sur notre territoire à une micro échelle, sachant que bien sûr, on ne va pas créer un corridor pour chaque type d'espèce, mais que l'on ne va pas non plus n'attribuer qu'une fonction à ces corridors. Il faut travailler sur la multi fonctions et sur les multi espèces, si j'ose dire.

VILLE D'ORLÉANS

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST

4 axes stratégiques :

- Développer notre connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement : **inventorier et analyser** 
- Établir un schéma directeur, plan urbain de la biodiversité : **protéger et développer** 
- **Gérer** la biodiversité 
- **Sensibiliser** le grand public à la protection, au développement de la biodiversité 



le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – *Donc, ce plan biodiversité se décline en quatre axes :*

1 – Inventorier, analyser et observer ;

2 – Protéger et développer ;

3 – Mener cette gestion raisonnée ;

4 – Sensibiliser parce que nous ne pourrons pas avancer sur ce thème là, si nous ne sensibilisons pas l'ensemble des publics, c'est-à-dire les élus, en premier, les services, les habitants, mais je dirais la société en général, aussi bien les entreprises que « monsieur et madame Tout le Monde ».

VILLE D'ORLÉANS

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST

Axe stratégique 1 :
**Développer notre connaissance de la biodiversité
et de son fonctionnement**



- ❖ Poursuivre les suivis initiés
- ❖ Inventorier les mesures de protection existantes
- ❖ Inventorier patrimoine arboré public et privé
- ❖ Inventorier les terres agricoles cultivées, en jachère ou en friches
- ❖ Évaluer qualité typologie bâti, aménagement, voirie
- ❖ Étude complémentaire sur agencement et aménagement des jardins privés...

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *Le premier axe est véritablement de connaître la richesse de la biodiversité sur notre territoire.*

Nous avons déjà mené des inventaires qui ont d'ailleurs permis de savoir que nous avons des espèces remarquables sur notre territoire, comme des chauves-souris qui sont classées sur la liste rouge de l'UICN. Il faut donc poursuivre ce travail sur la faune et la flore, mais également sur notre espace public, en examinant et en analysant la richesse du patrimoine arboré, public et privé, de manière à pouvoir le sauver, le suivre et lui donner cette valeur patrimoniale. Ce matin, Quentin THOMAS disait « c'est un patrimoine ». Et oui, dans une ville, il n'y a pas qu'un patrimoine bâti, il y a aussi un patrimoine arboré. Le végétal fait partie de notre patrimoine, de notre culture et de nos paysages.

Il faut aussi travailler sur les aspects des terres agricoles, autre richesse du territoire orléanais. En effet, nous n'avons pas seulement La Loire, mais nous avons aussi la chance d'avoir des espaces agricoles dans notre périmètre. Ces terres agricoles peuvent contribuer à la richesse de la biodiversité, notamment si on travaille sur les jachères, sur les friches, avec zéro phyto. De cette façon là, on peut contribuer à protéger cette richesse. Dans les derniers inventaires effectués par la Ville, on a vu qu'il y avait une population spécifique propre au secteur agricole.

Il faut aussi travailler sur le bâti. Une ville moderne, c'est souvent de grands immeubles lisses, en métal et en verre. C'est très beau et j'avoue que cela me plaît, mais cela n'est pas propice à la vie. Il n'y a pas de cachettes, de lieux où les animaux peuvent vivre. Il faut donc réconcilier, si j'ose dire, cette vision de l'architecture très élancée, très lisse, très épurée et les besoins de toutes sortes d'animaux, pas seulement les oiseaux, cela peut être des rongeurs, des insectes, pour que ces animaux se développent et puissent trouver des lieux de vie. En fait, les animaux, c'est comme les hommes dans une ville, ils ont aussi besoin de confort !

On voit aussi que l'on ne peut pas concevoir la ville uniquement en s'intéressant qu'à l'espace public. La ville, c'est bien sûr l'espace public, mais c'est aussi les jardins privés. Il faut donc des connexions entre tous les espaces, ce qui veut dire que l'on doit travailler véritablement avec tous les espaces, et donc tous les acteurs de la ville.

J'ai oublié de vous dire tout à l'heure que ce rôle de connaissance sera porté par le Muséum et nous travaillerons en liens étroits avec le Muséum, ce qui est très original, car on n'a pas l'habitude de travailler avec des acteurs scientifiques. Cependant, le Muséum a une vocation à être observatoire et donc du point de vue de la connaissance scientifique, il a une fonction de collecte de l'information. Ces informations d'inventaire sont faites aussi bien par des associations spécialisées sur ces questions que par des inventaires faits par des scientifiques. C'est pourquoi, le Muséum est un acteur privilégié dans l'axe 1.

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST

Axe stratégique 2 :

Etablir un schéma directeur, plan urbain de la biodiversité (protéger et développer)

- ❖ Proposer des mesures conservatoires
- ❖ Inscrire les trames verte et bleue dans le Plan Local d'Urbanisme
- ❖ Protéger les captages d'eau potable
- ❖ Multiplier les zones humides
- ❖ Réaliser des guides techniques sur les corridors écologiques, la plantation des arbres
- ❖ Adopter un plan de renouvellement du patrimoine arboré...



le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – Dans l'axe 2, il s'agit donc de bien définir quelles sont les places, les lieux que l'on veut protéger ou gérer différemment. Et donc là, il y a un acte fort. Il est prévu de réfléchir dans le Plan Local d'Urbanisme de façon à intégrer cette question des trames bleue et verte. Attention, une trame bleue et une trame verte, cela ne veut pas dire que ce sont des zones sanctuarisées où on ne fait rien d'autre ! Ce sont des zones qui sont gérées autrement.

Multiplier les zones humides, c'est aussi très important.

Favoriser la connaissance avec des guides techniques.

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST

Axe stratégique 3 :

Gérer la biodiversité



- ❖ Restreindre les tontes des pelouses, favoriser la fauche tardive, intégrer la végétation spontanée,...
- ❖ Intervenir en respectant la biologie des arbres
- ❖ Supprimer l'usage des pesticides
- ❖ Assurer l'entretien des réseaux hydrographiques
- ❖ Instaurer une agriculture durable à proximité des captages...

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – Troisième axe, une fois que l'on a protégé et développé les lieux, il faut les gérer différemment. Par exemple actuellement, nous gérons les pelouses et les prairies de façon différente et certaines prairies ont des fauches tardives pour favoriser le développement des plantes sauvages et des insectes. On peut également intervenir autrement sur les arbres, car une intervention de mauvaise qualité peut détruire sa durée de vie. Donc, c'est une façon de gérer la biodiversité de manière raisonnée.

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST

Axe stratégique 4 :

Sensibiliser à la protection, au développement de la biodiversité

- ❖ Évaluer la perception de la biodiversité par la population
- ❖ Mettre en place des bourses aux plantes, jardins partagés, faire évoluer le concours de fleurissement
- ❖ Réaliser des promenades urbaines découvertes de la biodiversité
- ❖ Poursuivre l'implantation de ruchers
- ❖ Inscrire et renforcer la présence de la biodiversité au sein du Muséum
- ❖ Proposer des événements associant l'art, la nature et la culture...



le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *Pour conclure, l'axe 4. Ce travail ne peut pas se faire sans la participation de tous, je l'ai déjà dit. Il s'agit donc de sensibiliser, de créer des promenades urbaines pour que les personnes découvrent en fait localement des richesses, éventuellement les herbes dites « mauvaises herbes ». Il s'agit de proposer plus d'expositions, des conférences, afin d'instaurer une véritable dynamique.*

En conclusion, je voudrais dire, car on me fait signe qu'il faut que j'aille vite ...

(rires)

M. le Maire – *C'est bien de détailler les axes, Mme CUGNY-SEGUIN.*

VILLE D'ORLÉANS

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS, C'EST

Une coordination à 3 niveaux :

- ❖ un comité de pilotage
- ❖ un conseil scientifique
- ❖ un comité de concertation



le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – *Pour la première fois, nous allons avoir une autre façon de gérer ce plan, puisque nous aurons un conseil scientifique qui nous accompagnera. C'est nouveau, car on va travailler avec le monde scientifique et pour une municipalité, c'est véritablement, je pense, assez original.*

Un recrutement est en cours et l'annonce est parue sur le site des muséums, ainsi que sur d'autres sites. Le profil est celui d'un chef de projet qui doit aller avec son bâton de pèlerin voir les différents acteurs et les convaincre, mais c'est aussi quelqu'un qui soit capable de dialoguer avec le monde scientifique.

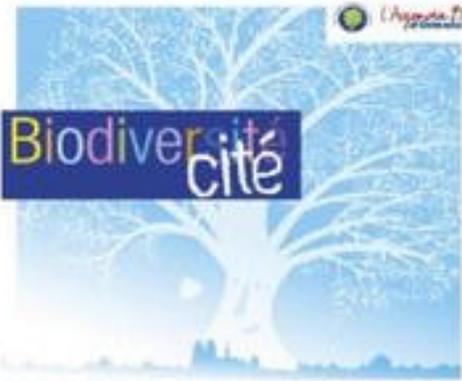
VILLE D'ORLÉANS

LE PLAN BIODIVERSITE DE LA VILLE D'ORLEANS

Première réunion de présentation de la démarche devant les acteurs potentiels (associations, concessionnaires, institutions...) le 20 avril 2009 :

les propositions d'ajustements formulées lors de cette rencontre ont été intégrées

ET



Comme l'agenda 21 a permis d'initier des actions par d'autres acteurs (ex défi éco citoyen par l'ASELQO)

le Plan Biodiversité doit mobiliser tous les acteurs et faciliter la prise compte de la biodiversité par tous

le nouvel Orléans me sourit

Mme CUGNY-SEGUIN - *Nous accordons aussi une place particulière aux associations spécialistes, ce qu'on appelle les associations agréées de l'environnement, puisqu'en matière d'inventaire, je dirais qu'il est totalement impossible de ne pas faire appel aux associations. Des associations comme la Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O.) sont absolument indispensables et ce sont des acteurs essentiels.*

Je pense que ce plan biodiversité va nous apprendre à gérer différemment la ville et cela va nous obliger à changer véritablement. Pour conclure, je suis très fière de présenter ce plan l'année du bicentenaire de Darwin.

M. le Maire – *Merci beaucoup Mme CUGNY-SEGUIN. Y at-il des interventions ?*
Mme de QUATREBARBES.

Mme de QUATREBARBES – *Je n'ai pas la prétention de compléter ce qu'a dit Mme CUGNY-SEGUIN, loin de là, mais je voudrais signaler qu'effectivement on a deux grands corridors à Orléans. Le premier, vous l'avez cité, il s'agit de la Loire, la trame bleue et l'autre, ce sont les emprises ferroviaires. C'est vraiment important de les citer.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais intervenir évidemment sur La Source. Dans ce quartier, il y a un patrimoine d'arbres très important et malheureusement actuellement, avec le*

renouvellement, les cessions de propriétés, on se rend compte que les gens ne savent pas que certains arbres sont répertoriés, notamment les chênes et les châtaigniers, et du coup ils les coupent ou les abattent aussi de façon un peu sauvage, tout simplement parce qu'ils n'ont pas été informés, au cours des cessions ou des ventes par les notaires, ou par la Ville, du règlement qui s'applique notamment en la matière. Je souhaite donc que ce plan biodiversité apporte vraiment une amélioration au niveau de la communication, en tout cas dans ce quartier là, car c'est vraiment une grande richesse les arbres à La Source. Il paraît que lorsqu'on survole La Source en hélicoptère, c'est une marée verte ... une marée rose aussi.

(rires)

Mme KOUNOWSKI – *De plus, il est très important que cette prise de conscience arrive rapidement, car sinon, cela risque de mettre en péril ce patrimoine. J'insiste vraiment beaucoup là dessus. Merci.*

M. GRAND – *Je voudrais en effet remercier Mme CUGNY-SEGUIN pour cet exposé très impressionnant et franchement, avec ce document là et grâce aux services également, il y a vraiment la possibilité de mettre en œuvre quelque chose d'important pour notre ville. Il n'y a plus qu'à maintenant.*

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais que l'Agenda 21 soit un petit peu revisité, en particulier pour sa partie évaluation qui est complètement inexistante. Il y a donc aussi un travail à faire dans le cadre de l'Agenda 21. C'est un document qui a maintenant quelques années. Je pense qu'il pourrait être bon d'y revenir et de lui donner la même méthode de travail que ce qui a été fait pour ce plan biodiversité.

M. RICOUD – *J'apporte une petite note un peu discordante, vous m'en excuserez.*

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à Mme CUGNY-SEGUIN, parce que quand elle présente un projet, on sent qu'elle le vit et qu'elle le fait avec passion et sincérité. Je lui rends donc hommage et c'est sincère ! Moi, ce qui m'interpelle un peu dans ce plan biodiversité, ce sont quatre points.

On parle dans le programme d'actions de la politique de l'eau. Mais l'eau n'est pas neutre. Tout dépend comment l'eau est gérée. Je voudrais profiter de ce débat sur la biodiversité pour redire ce que nous avons déjà dit, c'est-à-dire qu'on est favorable à ce que le service public municipal reprenne la gestion de l'eau.

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Il fallait arriver à le caser là quand même ! Bravo.*

M. RICOUD – *En attendant, on peut penser que la biodiversité, l'environnement, la qualité de la vie, c'est un peu déconnecté des réalités économiques. Je crois que tout cela a un lien. On peut rire, c'est ce que nous pensons et nous le disons.*

On parle également de la stratégie de renforcer les liens avec les membres de la recherche. Je veux bien et je souhaite en effet qu'on renforce ces liens, mais je pense que ces derniers

mois, le monde de la recherche a montré une certaine inquiétude par rapport à ses missions. C'est une question qui mérite d'être également posée.

Autre point qui nous préoccupe, la question des partenariats public/privé. Nous sommes pour un développement à 100 % du service public.

Quand je vous dis Mme CUGNY-SEGUIN que lorsque vous présentez un projet, vous le faites avec passion et vous y croyez, on ne peut qu'être d'accord avec tout cela. Néanmoins, je me permets de pointer ces quelques interrogations.

Je dirais aussi que dans l'Agenda 21, il y a d'autres points à discuter et particulièrement la thématique n° 4. En effet, je souhaiterais qu'un jour on discute de réduire les exclusions. Cela fait partie également de l'Agenda 21. Je crois qu'il y a ce qui est dit et il y a ce que les gens vivent. C'est très important de parler de la biodiversité, mais je pense qu'il faudra à un moment donné dans ce Conseil Municipal que l'on parle aussi de ces gens qui souffrent de plus en plus avec le contexte économique et social que nous connaissons. Même si cela en fait sourire certains, je pense que c'est un vrai problème.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres intervenants ? Mme BARRUEL, Mme PARAYRE et puis je redonne la parole à Mme CUGNY-SEGUIN pour clore le débat.

Mme BARRUEL – M. RICOUD, vous avez parlé de l'eau et c'était aussi l'intervention que je voulais faire. Je rappelle que nous avons initié à la Ville d'Orléans un pôle qui porte le joli nom de DREAM qui travaille justement sur les ressources en eaux associées au milieu. Egalement dans ce pôle, travaille ensemble à la fois le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'économie, et je pense que cela va effectivement tout à fait dans nos positions de développement durable que nous avons souhaité initier à la Ville d'Orléans, par vous-même, M. le Maire.

Mme PARAYRE – Par rapport au plan biodiversité ambitieux présenté par Marie CUGNY-SEGUIN, je m'interrogeais à propos d'une catégorie de réfugiés climatiques qui sont forts présents dans le quartier dont je m'occupe depuis plusieurs années, à savoir les étourneaux. J'aimerais vivement, Mme CUGNY-SEGUIN, que vous puissiez m'expliquer ce qui est prévu dans le cadre de ce plan. Merci.

M. le Maire – Cela ressemble peut-être à une espèce invasive, Mme CUGNY-SEGUIN, en tout cas très présente !

Mme CUGNY-SEGUIN – Je vais répondre à toutes les questions. Vous me dites que cela me passionne, mais finalement j'ai réussi aussi à vous passionner, ce qui n'était pas gagné d'avance !

Premier remarque, Mme KOUNOWSKI, à propos des arbres répertoriés. Effectivement à La Source, il y a un patrimoine arboré exceptionnel. C'est pour cela que dans le cadre des Journées du Développement Durable, nous avons fait une information qui avait beaucoup intéressé. Cette prise de conscience est importante et avec la charte de l'arbre, je pense que nous aurons les moyens d'agir très rapidement. Donc, nous prenons acte.

Quant à la remarque de M. GRAND, c'est vrai qu'il faut mettre en œuvre ce plan biodiversité et je compte sur toutes les bonnes volontés, car comme je le disais, c'est un changement de culture. On le voit par exemple avec la charte « zéro phyto », l'herbe pousse quand il pleut, quand il chaud, etc. C'est tout un changement, aussi bien dans le regard que dans les attentes à la fois des habitants, mais aussi des pratiques professionnelles. Et je dirais aussi que les regards de certains élus doivent changer. Nous apprendrons et nous ferons chemin faisant. Je ne vous cache pas que nous tâtonnerons, car finalement, gérer la biodiversité en ville, c'est compliqué. Nous n'avons pas beaucoup d'exemples et nous devons apprendre. Donc, si nous faisons des erreurs, on changera et on va essayer. Je crois qu'on a besoin véritablement de toutes les bonnes volontés. Donc, je compte sur vous tous, parce que vous serez tous des médiateurs vis à vis de la population.

Quant à l'évaluation, je vais rassurer M. Jean-Philippe GRAND. Pour avoir travaillé très longtemps sur l'évaluation des politiques publiques, je ne pouvais pas ne pas m'intéresser à l'évaluation de l'Agenda 21. Donc, je le rassure. Nous avons travaillé sur deux types d'évaluation :

- une évaluation au sein même des services avec des objectifs très précis sur un certain nombre de points,

- et nous sommes en train de travailler à des indicateurs d'évaluation dans le cadre du Forum 21 avec la population. Il a fallu un certain temps pour qu'il y ait une appropriation de ces indicateurs. Ce n'est pas un exercice simple de travailler sur des indicateurs comme la qualité de l'air, etc.

Donc, nous avons pris un peu de temps, mais nous n'avons pas oublié l'évaluation et je pense qu'en septembre, nous serons en mesure de publier nos indicateurs. J'espère qu'après cela, nous pourrons publier chaque année un rapport du développement durable comme le font les grandes entreprises cotées au C.A.C. 40. Ainsi, nous aurons donc notre rapport du développement durable de la collectivité de la Mairie d'Orléans.

Ensuite pour répondre à M. RICOUD, à propos de l'inquiétude du monde de la recherche, je l'entends bien et je travaille moi-même avec le monde de la recherche. Cela ne veut pas dire qu'une des inquiétudes du monde de la recherche soit liée à ses missions, car il y a des inquiétudes politiques, mais il y a aussi, je pense, quelque chose qui est très fort : une déconnexion entre le monde des activités, des entreprises et le monde de la recherche. C'est plus dans l'image que l'on a des chercheurs que dans la réalité, parce que les chercheurs sont dans le monde comme tout le monde. Ce qui est très important, c'est que nous devenions des prescripteurs, que nous expliquions un peu nos problèmes par rapport à un type de gestion, par exemple la gestion de l'eau. C'est ce que nous faisons dans le cadre du SAGE Loiret. Nous avons des difficultés dans la gestion nappe/rivière. Nous devons faire un modèle et nous travaillons avec un post-doc qui va faire le modèle, qui va chercher comment résoudre ce problème très complexe. Et je remercie les chercheurs de se prêter au jeu. On leur pose une question, ce n'est pas à nous de résoudre les problèmes, c'est à nous de poser les questions et c'est à eux de trouver les solutions. C'est ce qui va se passer. Donc, il y a une volonté de travailler véritablement de manière ouverte et transparente avec le monde de la recherche.

A propos des partenariats public/privé, M. RICOUD, je ne sais pas si nous vivons dans le même monde, mais il me semble que dans le monde dans lequel je vis, c'est quotidien. Je crains que l'on ne puisse pas s'abstraire des financements privés, parce que je pense que la société est faite à la fois d'entreprises, d'individus, etc et on doit avancer tous ensemble.

Ensuite, quant à la réalité économique, on sait ce qu'elle est et je pense que ce n'est pas parce que je ne ferais pas de plan biodiversité que la réalité économique sera meilleure. Il n'y a pas de liens entre les deux, si ce n'est que la crise économique devrait nous amener à réfléchir sur la manière dont on produit et sur la manière dont on pille les ressources naturelles, y compris la biodiversité.

Quant à la politique de l'eau, nous aurons le plaisir d'en discuter en septembre, puisque je présenterai le rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

Quant aux exclusions, je reconnais qu'effectivement cette problématique est réelle, mais ce n'est pas à moi de la résoudre momentanément.

Enfin, la question des étourneaux est prévue dans le plan biodiversité. Nous allons donc travailler avec Philippe CLERGEAU, qui est le « pape » des étourneaux.

(rires).

Mme CUGNY-SEGUIN – ... le grand maître des étourneaux. Le problème de l'étourneau est qu'il s'agit d'un oiseau migrateur. Et donc, les étourneaux que l'on chasse à un moment donné ne sont pas ceux qui reviennent après. On travaille sur des populations qui disparaissent. L'idée est que pour les étourneaux, il faut de toute manière leur trouver des dortoirs ...

(réactions dans l'hémicycle).

Mme CUGNY-SEGUIN – Cela s'appelle ainsi, je n'y peux rien et donc il s'agit de trouver des dortoirs qui ne gênent pas la population, en essayant de les pousser soit en frontière de ville ...

(réactions dans l'hémicycle).

Mme CUGNY-SEGUIN – Il faut les mettre véritablement dans des endroits où ils ne dérangent pas, ni les agriculteurs, ni les villes.

M. le Maire – Sur les étourneaux effectivement, ce n'est pas gagné !

Mme CUGNY-SEGUIN – Enfin, il se trouve que le Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (M.E.E.D.D.A.T.), dans sa grande générosité, a produit des livres sur la biodiversité et donc je me suis permise de vous en laisser des exemplaires.

M. le Maire – Merci beaucoup Mme CUGNY-SEGUIN. Je crois que tout le monde est d'accord pour saluer le travail tout à fait remarquable qui a été effectué. Je remercie également Quentin THOMAS et les services de la Ville qui ont participé avec Nelly BONNEFOY, Séverine CARNIELLO.

Mme CUGNY-SEGUIN – Et Philippe GUILLET ...

M. le Maire – Mais, j'y viens Mme CUGNY-SEGUIN.

(rires).

M. le Maire – *J'y venais, si je puis dire. Je remercie également le Muséum dont on souhaite effectivement qu'il soit de plus en plus présent sur cette question de la biodiversité, parce qu'il a un formidable potentiel, une expertise et une compétence et c'est ce qu'il fait notamment et de belle manière, afin de nous aider activement dans cette gestion de la biodiversité. C'est aussi ce qui se fait d'ailleurs avec le recrutement en cours, puisque la personne qui va être recrutée sera affectée et basée au Muséum. Donc, merci à l'ensemble des agents du Muséum, à Philippe GUILLET et à René ROSOUX dont on connaît l'expertise en la matière.*

Je voudrais simplement conclure en quelques mots. Tout d'abord, trois points par rapport aux remarques ou aux questions qui ont été posées, en laissant de côté la question, Mme PARAYRE, des étourneaux, parce que depuis le temps que nous cherchons des solutions et que nous ne les avons pas trouvées, nous espérons toujours. Maintenant que nous avons « le pape ou le grand maître des étourneaux », peut-être que cela va changer la donne.

Pour compléter ce qui a été dit par Mme KOUNOWSKI à propos des arbres, effectivement c'est un sujet qui est difficile dès lors qu'on est sur le domaine privé. Et c'est toute la logique de la charte de l'arbre. Comme vous l'avez évoqué, des arbres remarquables ont fait l'objet d'un traitement particulier, mais c'est en fait l'ensemble de la question du domaine privé qui est posée entre le respect de la liberté de chacun, le droit de propriété, et en même temps la prise en compte du fait qu'on est dans une ville et que l'on se doit effectivement de respecter cet environnement là. L'équilibre à trouver est difficile et sa traduction juridique l'est encore plus, car effectivement, il faut que l'on soit dans le strict cadre de la légalité, cela va sans dire, et en même temps, il faut que l'on puisse informer, sensibiliser et inciter fortement. Tout l'enjeu est de positionner le curseur. Par le passé, on a eu en effet quelques cas, heureusement rares, mais pour lesquels, il faut bien le dire – et Olivier CARRE s'en souvient – cela nous avait bien agacé. Ce n'était pas à La Source. A la suite d'une vente d'un terrain d'un privé à un privé, et ce du jour au lendemain, on s'est retrouvé avec des tronçonneuses sur un terrain arboré. Un promoteur s'est permis de tout raser, car c'était effectivement plus intéressant pour lui. Cela pose moins de difficultés, mais c'est en limite de la légalité. Ce cas - Olivier CARRE l'a bien en mémoire et moi aussi - nous amène d'ailleurs à bien avoir pris en compte l'attitude de ce promoteur. C'est pour dire les choses qu'une certaine manière et pour faire en sorte que cela ne se renouvelle pas ! J'invite aussi l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et du logement à bien prendre en compte cette dimension à laquelle nous sommes particulièrement sensible et pour laquelle nous serons de plus en plus vigilant.

L'Agenda 21, M. GRAND, je suis tout à fait d'accord pour qu'on puisse engager le travail de Mme CUGNY-SEGUIN et celui de définitions, de critères, de paramètres objectifs et de mesures. C'est vrai que c'est difficile, mais il faut que l'on aille dans ce registre là pour en mesurer les résultats. C'est bien d'engager des actions, mais vous avez raison quand vous dites « il faut que l'on puisse en mesurer les effets ». C'est un grand enjeu, pour ce qui nous concerne à Orléans, mais de manière générale, vous connaissez bien ces sujets.

Je suis également d'accord pour que l'on puisse actualiser l'Agenda 21 afin de l'enrichir. Il y a des actions qui, lorsqu'il a été rédigé, n'ont pas été prises en compte. On peut effectivement aller dans ce sens et l'augmenter, si je puis dire, assez sensiblement.

Sur la question de l'eau, à l'adresse de M. RICOUD, je regarde les choses de manière pragmatique et je souhaite vous inviter à faire de même. Et que vois-je en matière de gestion de l'eau dans l'agglomération orléanaise ? Je vois une chose simple. L'eau d'Orléans, qui est gérée par notre concessionnaire - on est donc dans la logique du public/privé comme vous le dites, sur des missions de service public - nous est demandée par des communes qui sont en régie. Je vous donne cet exemple qui est parfaitement connu de Saint-Jean-de-la-Ruelle, qui est géré en régie, on est d'accord, et dont l'eau présente des insuffisances de telles sortes qu'il était recommandé aux personnes fragiles, ainsi qu'aux femmes enceintes de ne pas la consommer. La Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle nous a donc sollicité pour que nous puissions l'approvisionner avec l'eau d'Orléans. Je soumetts ce constat qui est factuel, et nous avons, avec M. le Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, symboliquement ouvert les vannes de l'alimentation avec la construction de la canalisation qui permet d'aller d'Orléans à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Aujourd'hui, nous alimentons donc Saint-Jean-de-la-Ruelle avec l'eau d'Orléans. D'autre part, je le redis d'ailleurs, notre eau à Orléans est d'une qualité tout à fait remarquable et elle l'est, car des investissements ont été faits. Ce n'est pas parce qu'à Orléans ce serait naturellement mieux qu'à Saint-Jean-de-la-Ruelle ou qu'ailleurs, non étant donné qu'on puise dans les mêmes forages et dans les mêmes nappes.

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. le Maire – *Globalement, M. GRAND. Oui, je sais ce que vous allez dire sur le nord et le sud, je connais bien le sujet, mais je dis « globalement » ... mais bien sûr que si !*

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. le Maire – *Oui, vous avez raison là dessus et nous avons aussi des forages qui sont sur la nappe de Beauce. Je ne vais pas rentrer dans le détail, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui. Je veux simplement dire que nous allons chercher ... non, on ne va pas relancer le débat Mme CUGNY-SEGUIN, si vous le voulez bien. On va simplement chercher l'eau là où elle se trouve et à Orléans, avec cette délégation de service public, nous avons pu générer des investissements financiers très importants, chiffrés en millions d'euros, ce que les régies ne font pratiquement jamais. C'est une réalité.*

(réactions sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Ecoutez, je vous donne des faits. On peut contester tout ce qu'on veut. Je vous donne l'exemple de deux communes ... je ne relance pas le débat ... non, je vous donne l'exemple de deux communes qui sont limitrophes. On peut comparer tout ce que l'on veut ...*

M. GRAND – *Je compare deux villes comparables. Tours est en régie, cela fonctionne très bien et la ville fait des investissements.*

M. le Maire – *Attendez, on va respecter, si vous le voulez bien ... non, je ne dis pas n'importe quoi sur le sujet, car je le connais très bien.*

Premièrement, je sais que sur Orléans, on a une qualité d'eau exceptionnelle. Deuxièmement, je sais aussi que le prix de l'eau est dans la moyenne du prix national. Vous êtes d'accord avec cela ? On est d'accord. Donc, on a une eau d'une qualité remarquable avec un prix qui est dans la moyenne nationale. Voilà ce que je dis et je dis également que d'autres villes, en

périphérie d'Orléans, qui sont dans les mêmes configurations, sont confrontées à des problèmes de plus en plus difficiles de gestion de l'eau et qu'elles font appel à nous. Pour illustrer simplement ce que disait M. RICOUD, si c'était vraiment aussi critiquable que cela, je pense qu'on serait plutôt dans une logique inverse de s'adresser à des régions pour gérer une eau qui ne serait pas de cette qualité là. Je fais simplement cette remarque.

Pour en revenir au plan biodiversité, je crois sincèrement que l'on peut dire qu'Orléans, en la matière, est particulièrement novatrice et qu'il y a très peu de collectivités, voire pratiquement aucune, qui ont engagé cette démarche globale avec la volonté qui a été exprimée et reconnue par tout le monde. Ce plan présenté par Mme CUGNY-SEGUIN comprend les quatre axes stratégiques majeurs, ainsi que les six programmes d'actions, avec dans ce dispositif, encore une fois, un acteur central qui est le Muséum, pour la partie qui lui revient dans le domaine de la biodiversité.

Maintenant, et je termine là dessus, nous allons mettre en œuvre ce plan biodiversité. Si certains pouvaient encore avoir des illusions là dessus, qu'ils n'aient aucun doute. Il y a d'ores et déjà des choses qui sont en gestation, en réalisation. On a parlé des ruches pédagogiques, on va les développer même si elles ne sont plus forcément exclusivement pédagogiques. On a parlé de l'utilisation des produits phyto. On a parlé de la charte de l'arbre qui est également en gestation. Bref, tout cela, ce n'est pas uniquement un joli document comme parfois dans notre pays on a le chic pour en faire, dire qu'on a bien bossé et ensuite le mettre dans un placard. Je vous dis très clairement : NON. Mme CUGNY-SEGUIN va y veiller scrupuleusement et vous pouvez lui faire confiance. De plus, elle aura tout mon appui et tout mon soutien pour y veiller scrupuleusement. Nous allons donc le mettre en œuvre. Et parce que l'on est très novateur, il y a peut-être des choses que l'on ne va pas faire très bien au départ, on va donc reprendre et corriger le tir, on va adapter et on va évoluer.

Je trouve, mes chers collègues, que parmi tous les sujets que nous abordons, ce sujet est quand même formidable. C'est particulièrement motivant et mobilisateur, parce que là nous ne travaillons pas simplement, c'est tout à fait respectable et nous le faisons au quotidien, sur du très court terme, sur de l'immédiat et parfois de l'éphémère. Nous travaillons sur la substance même des choses, nous travaillons sur les choses essentielles. Et les chiffres que Mme CUGNY-SEGUIN, je sais bien que parfois on ne veut pas les regarder, parce qu'ils pourraient être inquiétants si on les regardait de trop près, mais pour avoir travaillé aussi un peu sur le sujet, j'ai le regret de vous dire que ces chiffres sont parfaitement justes. J'ai le regret de vous dire que depuis un siècle, nous sommes en train de massacrer notre belle planète. J'ai le regret de vous l'annoncer, si d'aventure on ne le savait pas encore.

Alors, après on peut discuter pour savoir si le réchauffement climatique, finalement il y a eu la petite glaciation. On peut remonter à Mathusalem, et puis se dire que ce n'est peut-être pas autant que cela et que ce n'est peut-être pas vraiment nous. Mais oui, je connais ces débats là ! J'ai tout lu – enfin pas tout, parce qu'il y en a tellement sur le sujet – mais je connais tous ces sujets là. Je sais même que certains contestent le G.I.E.C., qui est un groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, mais on peut tout contester. Mais moi, à l'extrême je vous dis, contestons ! Mais, pour prendre ceux qui contestent, si jamais c'était vrai tout ce qu'ils disent, cela vaut peut-être le coup de faire tout simplement quelque chose, comme cela a été dit il y a un certain nombre de siècles, avec le pari de Pascal. A l'extrême, je veux bien admettre qu'on n'est pas totalement sûr de la catastrophe annoncée, et peut-être qu'on fait un peu de catastrophisme, peut-être qu'il faut arrêter aussi de faire du catastrophisme, parce que quand on en fait trop, finalement cela décourage. Quand,

dans une autre vie, je travaillais sur les questions spatiales, j'ai beaucoup travaillé là dessus, et je sais bien ce qui se disait il y a 10, 15 ou 20 ans sur les programmes du C.N.E.S. notamment - et je ne vais pas la ramener là dessus -, mais enfin cela fait quand même un certain temps qu'on voit tout cela : la déforestation, la surexploitation des océans.

Alors évidemment qu'à Orléans, on ne va pas révolutionner le monde, on est bien d'accord. On est un grain de sable sur la plage, mais ce grain de sable est important. C'est exactement la logique de Rio 92, c'est-à-dire qu'on pense global et on agit local. Et cela, ça marche. C'est aussi simple que cela. On ne va donc pas révolutionner le monde, mais on va commencer à changer un peu le pilotage et un peu changer l'orientation. Moi, je trouve que c'est quelque chose qui est assez enthousiasmant et plus tard, quand nous serons tous bien vieux et bien vieilles, vous savez, comme disait un autre poète bien connu, on pourra peut-être se dire qu'effectivement, pour ce qui concerne au moins Orléans - et peut-être qu'on aura aussi valeur d'exemple pour d'autres, parce que l'information circule, c'est l'avantage maintenant - on aura fait quelque chose qui n'aura pas été inutile.

Le point positif et Mme CUGNY-SEGUIN l'a évoqué, c'est que l'on a un écrin ici à Orléans, et donc on peut faire beaucoup de choses. Il y a d'autres villes qui n'ont pas cette chance là. Enfin, et c'est un autre point positif, René ROSOUX nous l'a d'ailleurs expliqué ce matin, le nombre d'espèces sur Orléans n'a pas diminué. C'est la population de chaque espèce qui diminue et ça, c'est une formidable raison d'espérer, parce que cela veut dire que lorsqu'on change les politiques, on peut reconstituer les choses. Cela veut dire qu'il n'y a rien de définitivement acquis, c'est réversible aujourd'hui. Voilà, c'est ce que Mme CUGNY-SEGUIN vous a proposé de faire et je vais vous demander si vous êtes d'accord pour l'adopter maintenant.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'est engagée, au travers d'un faisceau d'actions, à favoriser la biodiversité. Afin de répondre à cette attente, la mise en place d'un plan biodiversité est proposée.

PRESENTATION DU PLAN BIODIVERSITE

Ses fondements

En accord avec les politiques nationales en faveur de la biodiversité, notamment la Stratégie nationale de la biodiversité et la loi Grenelle 1 de l'environnement, le plan biodiversité de la Ville s'attache particulièrement à :

- lutter contre l'érosion de la biodiversité (Loi Grenelle : titre II chapitre 1 articles 20 à 23),
- participer à la constitution des trames bleue et verte (Loi Grenelle : article 20),
- agir en faveur de la qualité écologique de l'eau (Loi Grenelle : titre II chapitre 2 articles 24 à 27).

Ses objectifs

Le plan biodiversité permettra :

- de définir les corridors écologiques à conserver, restaurer, et développer (trames verte et bleue) afin de relier des sites à fort potentiel en terme de biodiversité,

- d'intégrer les trames verte et bleue au Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.),
- d'inventorier,
- de mieux gérer la biodiversité.

Ses programmes d'actions

Le plan biodiversité fédère six programmes d'actions déjà engagés par la Ville :

- les études sur la biodiversité locale,
- la charte de l'arbre,
- la charte zéro pesticide,
- la politique de l'eau,
- l'éducation à l'environnement et la nature,
- l'art et la culture.

Sa stratégie

Il poursuit quatre objectifs stratégiques qui seront mis en œuvre au travers d'une soixantaine d'actions (cf. document joint) :

1. Inventorier et analyser pour développer notre connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement

- collecter les inventaires existants et en poursuivre l'acquisition de connaissance,
- synthétiser les mesures de protection existantes,
- inventorier le patrimoine arboré public et privé,
- évaluer le potentiel de biodiversité lié à chaque typologie de bâti, d'aménagement et de voirie,
- étudier la problématique des étourneaux afin de maîtriser leur installation,
- échanger les bonnes pratiques avec les villes jumelles et les villes françaises en pointe dans la gestion et la protection de la biodiversité,
- renforcer les liens avec le monde de la recherche ...

2. Protéger et développer : établir un schéma directeur de la biodiversité

- proposer des mesures conservatoires,
- inscrire les trames verte et bleue dans le P.L.U.,
- protéger les captages d'eau potable et développer des zones humides,
- adopter un schéma de renouvellement et d'extension du patrimoine arboré ...

3. Gérer la biodiversité

- restreindre les pelouses de catégorie A (tondues toutes les 1 à 2 fois par semaine) au profit des pelouses de catégorie C (tondues toutes les 3 semaines),
- favoriser la fauche tardive et la végétation spontanée, ...
- favoriser les interventions respectueuses de la biologie des arbres,
- supprimer l'usage des pesticides sur la totalité du territoire,
- assurer l'entretien des réseaux hydrographiques,
- instaurer une agriculture durable à proximité des captages d'eau et à proximité du

Loiret ...

4. Sensibiliser le grand public à la protection et au respect de la biodiversité

- évaluer la perception de la biodiversité par la population,
- mettre en place des bourses aux plantes, des jardins partagés, ...
- réaliser des promenades urbaines de découverte de la biodiversité afin de sensibiliser les habitants,
- poursuivre l'implantation de ruchers,
- inscrire et renforcer la présence de la biodiversité dans les expositions permanentes et temporaires du Muséum,
- former le personnel de la ville,
- relier certaines activités culturelles et artistiques à la biodiversité,
- engager un dialogue avec les entreprises ...

Son pilotage

Le projet sera piloté globalement afin de veiller à la cohérence des actions et à leur complémentarité.

Une personne chargée de mission biodiversité va être prochainement recrutée. Son rôle sera :

- de préciser de manière détaillée la programmation,
- d'évaluer les budgets nécessaires,
- d'animer le programme et de fédérer les acteurs et les services autour de ce projet,
- d'assurer le lien avec le monde de la recherche, les associations et le monde administratif,
- de rechercher les financements extérieurs,
- de favoriser les partenariats Public/Privé ...

Sa rédaction

Afin de pouvoir expliquer l'ensemble de cette démarche, un document a été rédigé. Il présente :

- ce qu'est la biodiversité, quels sont les signes de son érosion à l'échelle de la planète et à l'échelle locale (pages 5 à 14),
 - en quoi la lutte contre la perte de la biodiversité constitue un enjeu partagé au niveau global, qui nécessite de travailler à une échelle locale pertinente (pages 15 à 18),
 - ce que la Ville va mettre en œuvre pour préserver et restaurer la biodiversité sur le territoire de la commune en détaillant les différentes actions des quatre axes stratégiques et les six programmes d'actions fédérés (pages 19 à 54),
 - les modalités du pilotage (page 55).

Ce document n'a pas vocation à être distribué au grand public, mais à être adressé aux personnes ou organismes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de ce plan biodiversité. Il permettra l'élaboration de fiches pédagogiques à destination des habitants.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan biodiversité. »

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Je vous remercie de cette belle unanimité.*

PERSONNEL

N° 9 – Organigramme des services. Présentation.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est un sujet complètement différent, mais au combien important, pour notre organisation et pour mener nos projets.*

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme SAUVEGRAIN.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

PRESENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA VILLE

Conseil Municipal du 10 juillet 2009

le nouvel Orléans me sourit



UN NOUVEL ORGANIGRAMME POUR PORTER L'AMBITION D'ORLÉANS

- ✚ **Organigramme** = structuration des services afin d'assurer de manière optimale les missions confiées.
- ✚ **Organigramme actuel** : 25 ans.
- ✚ **Nombreuses évolutions** : environnement, compétences, métiers territoriaux, priorités de la Ville.
- ✚ **Constat : la Ville fonctionne bien** ⇒ **Projets et actions importants menés.**
- ✚ **Porter l'ambition d'Orléans** ⇒ **Adaptation nécessaire de l'organigramme dans son ensemble.**

le nouvel Orléans me sourit



Mme SAUVEGRAIN - *Qu'est-ce qu'un organigramme ? C'est la structuration des services pour assurer de manière optimale nos missions. Et l'organigramme actuel de la Ville a 25 ans. C'est Serge BODARD, lorsqu'il était Secrétaire Général de la Ville d'Orléans, qui l'a mis en œuvre.*

L'organigramme a résisté et c'était vraiment un très bon organigramme puisqu'il y a eu de nombreux changements en 25 ans, à la fois de notre environnement, des métiers territoriaux, des compétences des communes, mais aussi des priorités de la Ville.

Quel est le constat ? Aujourd'hui, la Ville fonctionne bien, les agents travaillent et nous produisons énormément de projets et d'actions. On l'a vu notamment lors du mandat précédent quand M. le Maire demande à la fois de rétablir la tranquillité publique sur Orléans, de sortir un Festival de Loire, de mener des actions sociales, à chaque fois les services répondent présents et tout cela est fait au service des Orléanais.

Cependant, pour porter l'ambition d'Orléans qui est la nôtre, modifier à la marge l'organigramme ne suffit plus. Nous avons besoin de l'adapter dans son ensemble. Et donc, c'est le travail que nous avons mené depuis maintenant quasiment une année.

UNE DEMARCHE VOLONTAIREMENT TRES PARTICIPATIVE

- ✚ Très fort investissement de la Direction générale
- ✚ Coproduction avec les Directeurs
- ✚ Intérêt des Agents lors des réunions de concertation
- ✚ Entretiens menés avec des élus thématiques et de proximité
- ✚ Rencontres régulières avec les organisations syndicales
- ✚ Prise en compte des situations individuelles

le nouvel Orléans me sourit



Mme SAUVEGRAIN - Comment avons-nous mené ce travail ?

La démarche a été volontairement très participative, c'est-à-dire que tous les agents de cette Ville ont été associés à la démarche. Cela a commencé par un très fort investissement de la Direction Générale et j'en profite pour remercier le Directeur Général des Services de son action et de son écoute sur ce sujet.

Ensuite, nous avons travaillé avec les Directeurs et les chefs de service, vraiment par un travail de coproduction, où petit à petit, nous avons avancé sur des thèmes.

Une fois le diagnostic posé de ce qui va et ce qui ne va pas, les Directeurs sont revenus vers leurs agents et chacun a pu être associé à la démarche. Cela représente un nombre très important de réunions de concertation et finalement aujourd'hui, tous les agents de la Ville, soit 2 800 agents, ont pu s'exprimer et faire des propositions sur la partie de l'organigramme qui les concernait. Bien évidemment, nous n'avons pas demandé à chaque agent d'écrire l'organigramme global, mais chacun sur la matière qu'il connaît le mieux, sur son travail au quotidien, a pu nous apporter ses propositions.

Les élus ont eux aussi été associés, notamment les élus de proximité, puisque cette question de la proximité se retrouve dans l'organigramme, ainsi que les élus thématiques, notamment

le développement durable. Comment est-ce que le développement durable se retrouve dans l'organigramme et comment l'organigramme permet de répondre à notre projet global sur le développement durable ?

Bien évidemment, les organisations syndicales ont aussi été associées. Vous savez que dans le fonctionnement d'une collectivité, un organigramme est au final validé par le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) qui est composé pour moitié de représentants de la Municipalité et de représentants des organisations syndicales, mais nous n'avons pas attendu ce moment là pour venir devant les organisations syndicales.

Enfin, dernier point très important dans la démarche, c'est la prise en compte des situations individuelles, puisqu'à partir du moment où on modifie l'organigramme, derrière ce sont des femmes et des hommes qui sont sur des postes et à qui on propose d'autres postes, et avec qui on va travailler.

LES OBJECTIFS DE L'ORGANIGRAMME

- **Promouvoir les valeurs : Proximité, rayonnement, développement durable**
- **Établir une nouvelle gouvernance pour renforcer la réactivité, l'efficacité et l'efficience du service public**
- **Apporter une meilleure cohérence à nos actions**
- **Réduire la chaîne hiérarchique**
- **Travailler dans un climat social serein**

le nouvel Orléans me sourit

Mme SAUVEGRAIN – *Quels sont les objectifs de cet organigramme ?*

Le premier objectif permet de promouvoir les valeurs que nous défendons au fil des différents projets : proximité, rayonnement et développement durable.

Le deuxième, c'est ce que M. le Maire a appelé la nouvelle gouvernance, c'est-à-dire renforcer notre réactivité. Là où on est bon, là où on est très bon, aller vers l'excellence, pour un meilleur service public, toujours au service des Orléanais.

Le troisième : la cohérence dans nos actions. Cela veut dire aller vers un travail plus en transversalité. Avec un organigramme très hiérarchique et très descendant, comme dans la plupart des collectivités, c'est souvent difficile d'avoir dans l'autre sens la transversalité. C'était l'un des travaux qui nous était demandé.

Et puis les deux derniers points importants portent sur la réduction de la chaîne hiérarchique, donc de pouvoir être au plus près des agents et entendre leurs propositions ou leurs remarques, et globalement l'organigramme doit aussi permettre de travailler dans un climat social serein, puisqu'on ne travaille bien que dans une situation saine et claire, et pas dans une situation de crise.

VILLE D'ORLÉANS

UN ORGANIGRAMME TOURNE VERS LA PROXIMITE, LE RAYONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Élargissement de la Direction générale à 7 Directeurs Généraux Adjoints**
- **21 directions** dont 7 nouvelles : espace public, maîtrise des énergies et des risques, commande publique, événementiel, action sociale, gestion des compétences, gestion de la vie professionnelle
- **2 délégations stratégiques** rattachées au DG : rayonnement et développement durable & évaluation
- **Missions transversales** rattachées à chaque DGA

le nouvel Orléans me sourit 

Mme SAUVEGRAIN – Voici donc les grandes lignes de cet organigramme.

Le premier point est un élargissement de la Direction Générale. Aujourd'hui, nous avons un Directeur Général et quatre Directeurs Généraux Adjoints (D.G.A.). Nous passons à un Directeur Général et sept Directeurs Généraux Adjoints, de manière à retrouver cette transversalité et cette

proximité entre le D.G.A. et ses Directeurs.

Le nombre de directions reste le même que précédemment, simplement certaines directions disparaissent et d'autres apparaissent. Nous avons donc 7 nouvelles directions :

- l'Espace Public, on la reverra après ;*
- la Maîtrise des Energies et des Risques ;*
- la Commande Publique ;*
- l'Événementiel ;*
- l'Action Sociale ;*
- la Gestion des Compétences ;*
- la Gestion de la Vie professionnelle.*

Et puis apparaissent, ce que l'on a appelé deux délégations stratégiques, rattachées au Directeur Général :

- le rayonnement et comment la Ville s'inscrit dans des projets plus nationaux ;*
- le développement durable et l'évaluation de nos politiques publiques.*

Enfin et vous le verrez sur les différents tableaux de l'organigramme, chaque D.G.A. se voit attribuer des missions transversales de stratégie et de réflexion.

UN ORGANIGRAMME TOURNE VERS LA PROXIMITÉ, LE RAYONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ⚡ **Fonction développement durable** valorisée à tous les étages de l'organigramme
- ⚡ **Territorialisation** des équipes intervenant sur l'espace public
- ⚡ **Regroupement puis territorialisation** des équipes de maintenance intervenant sur les bâtiments
- ⚡ **Identification de pôles administratifs et financiers** (finances, personnel, marchés publics, juridique, ...) au niveau des directions ou des DGA

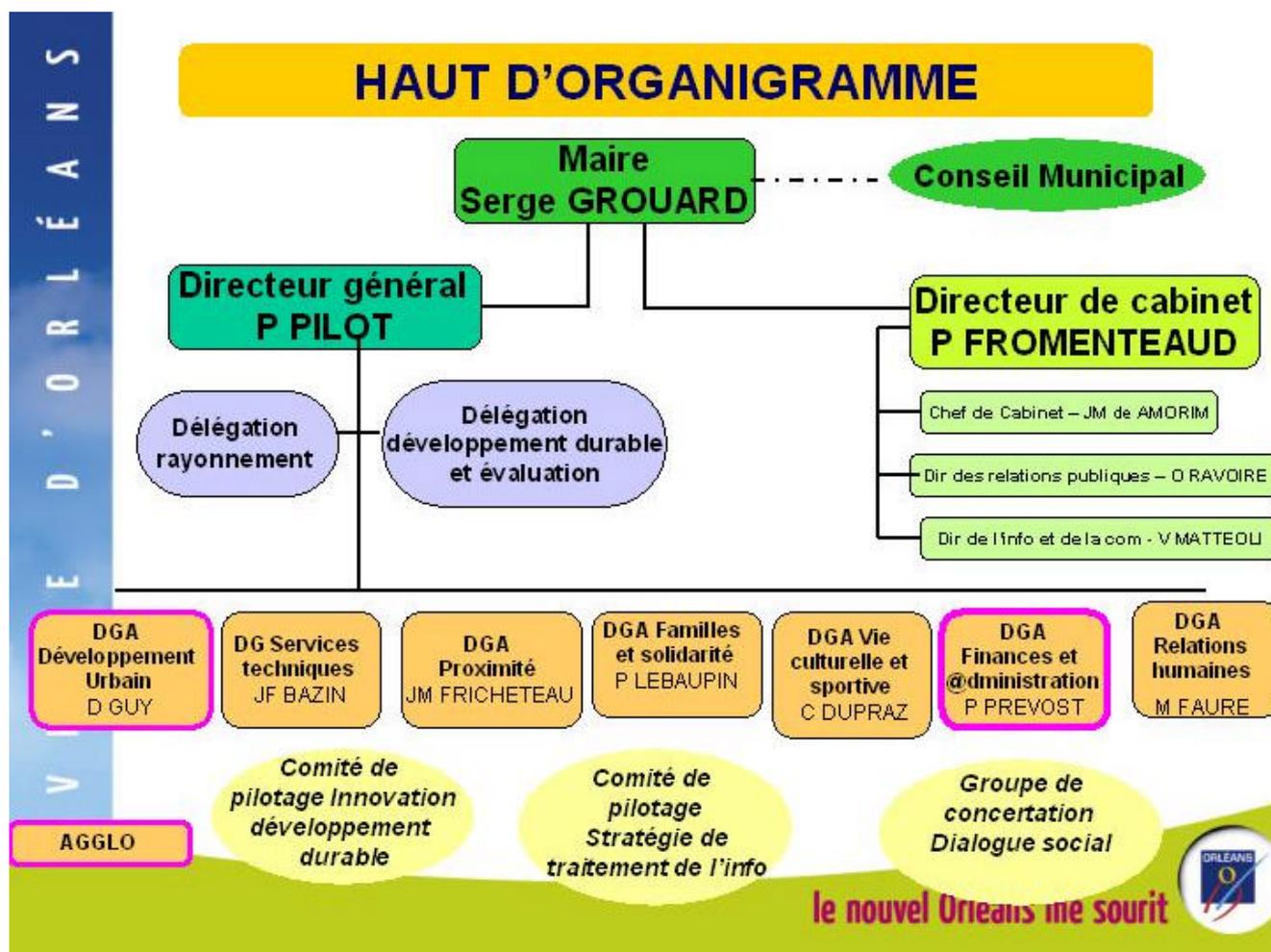
le nouvel Orléans me sourit



Mme SAUVEGRAIN – *On en parlait tout à l'heure, le développement durable est valorisé à tous les étages de l'organigramme, à la fois à un degré d'expertise, à un degré de sensibilisation auprès du public, et aussi à un degré d'actions, on l'a vu tout à l'heure avec la biodiversité et vous verrez le chargé de mission de la biodiversité dans l'organigramme.*

L'autre point important de cet organigramme qui nous permet de répondre à l'objectif de proximité, est la territorialisation des équipes intervenant sur l'espace public et sur les bâtiments. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons une Direction de la Voirie, une Direction des Espaces Verts, qui chacune intervienne sur des territoires de la Ville, mais quand la mairie de proximité cherche à qui s'adresser, la plupart du temps, elle remonte au Directeur de la Voirie ou au Directeur des Espaces Verts, ensuite ça redescend et parfois cela se perd un petit peu dans la boucle. Donc l'idée est d'avoir des équipes qui restent des équipes techniques, avec un lien hiérarchique technique, mais qui sont sur des territoires et dont le responsable est l'interlocuteur direct du responsable de la mairie de proximité. Quand on dit « Espace Public », cela veut dire : voirie, propreté, espaces verts et sur les bâtiments, c'est la même logique. Cela veut dire que sur un territoire, l'équipe de maintenance des bâtiments sera une équipe globale sur un territoire pour la maintenance à la fois des crèches, des écoles, des bâtiments sportifs, etc.

Dernier point, c'est l'identification de pôles administratifs et financiers. On sait aujourd'hui que la matière juridique se complexifie, que les marchés publics sont aussi de plus en plus complexes. Donc, on a besoin d'avoir dans les directions ou dans les directions générales adjointes, en fonction de la taille, des pôles assez spécialisés qui bien évidemment reviendront pour conseil vers la Direction des Finances ou la Direction Juridique, mais qui soient vraiment leurs interlocuteurs.



Mme SAUVEGRAIN – Voici donc le haut de l'organigramme et vous y retrouvez :

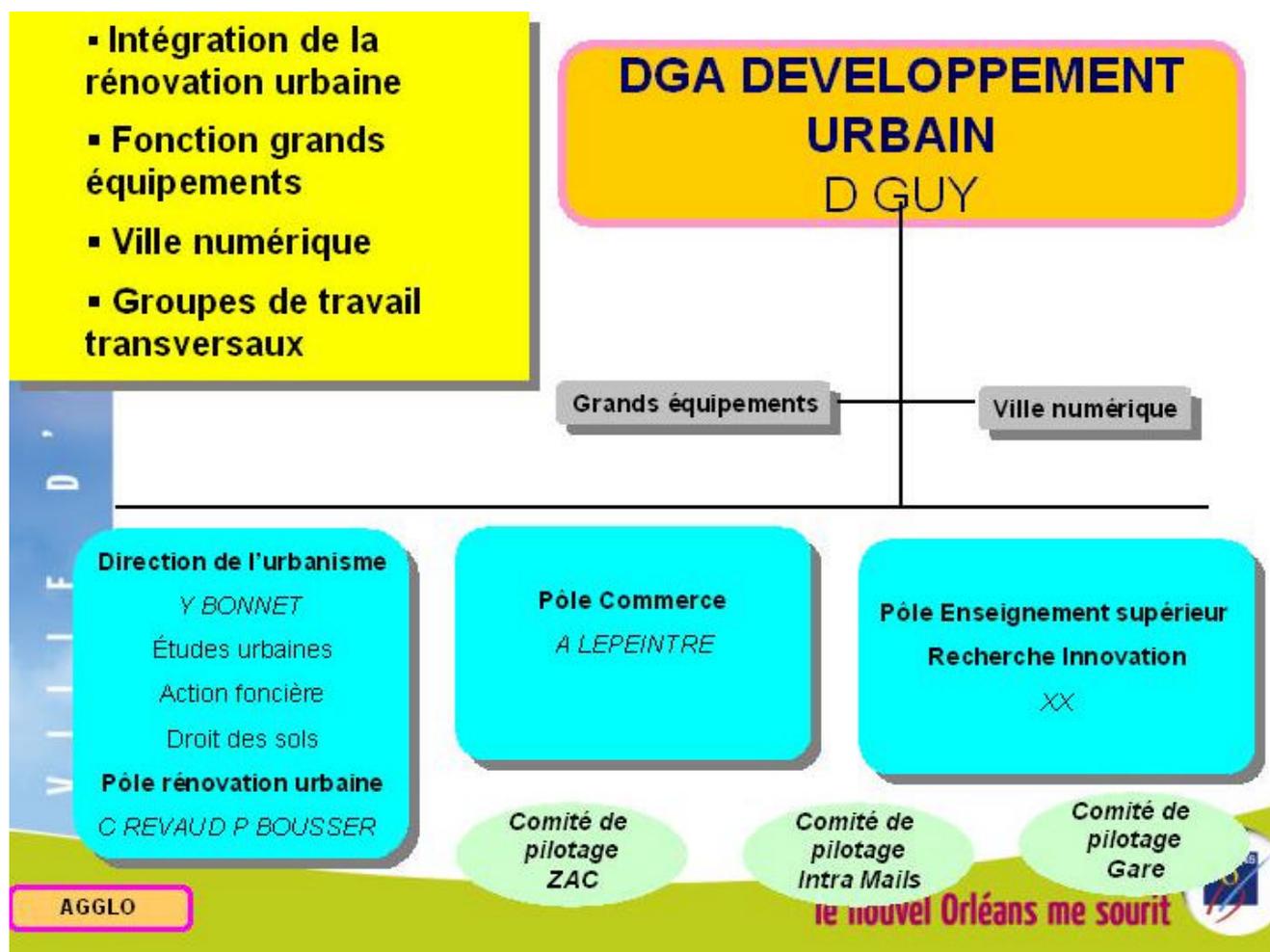
- le Maire et le Conseil Municipal ;
- le Directeur de Cabinet avec le Chef de Cabinet, la Direction des Relations Publiques et la Direction de l'Information et de la Communication ;
- et ce que je viens d'évoquer, c'est-à-dire un Directeur Général avec les deux délégations qui lui sont rattachées et puis les sept Directions Générales Adjointes. Je vais vous les détailler toutes en quelques mots.

Alors, pourquoi certaines sont entourées en rose ? Ce sont celles qui sont mutualisées avec l'Agglo. Donc, nous avons le D.G.A. Développement Urbain et le D.G.A. Finances et @dministration.

Nous avons souhaité aussi faire apparaître dans cet organigramme les groupes de pilotage dans la logique de transversalité qui sont :

- l'innovation développement durable ;
- la stratégie du traitement de l'information ;
- un groupe de concertation, qui réunira aussi les organisations syndicales, de dialogue social.

En quelques mots, je vais vous présenter chaque Direction Générale Adjointe.



Mme SAUVEGRAIN – La première D.G.A. est le Développement Urbain. Vous voyez qu'elle a trois directions et pôles.

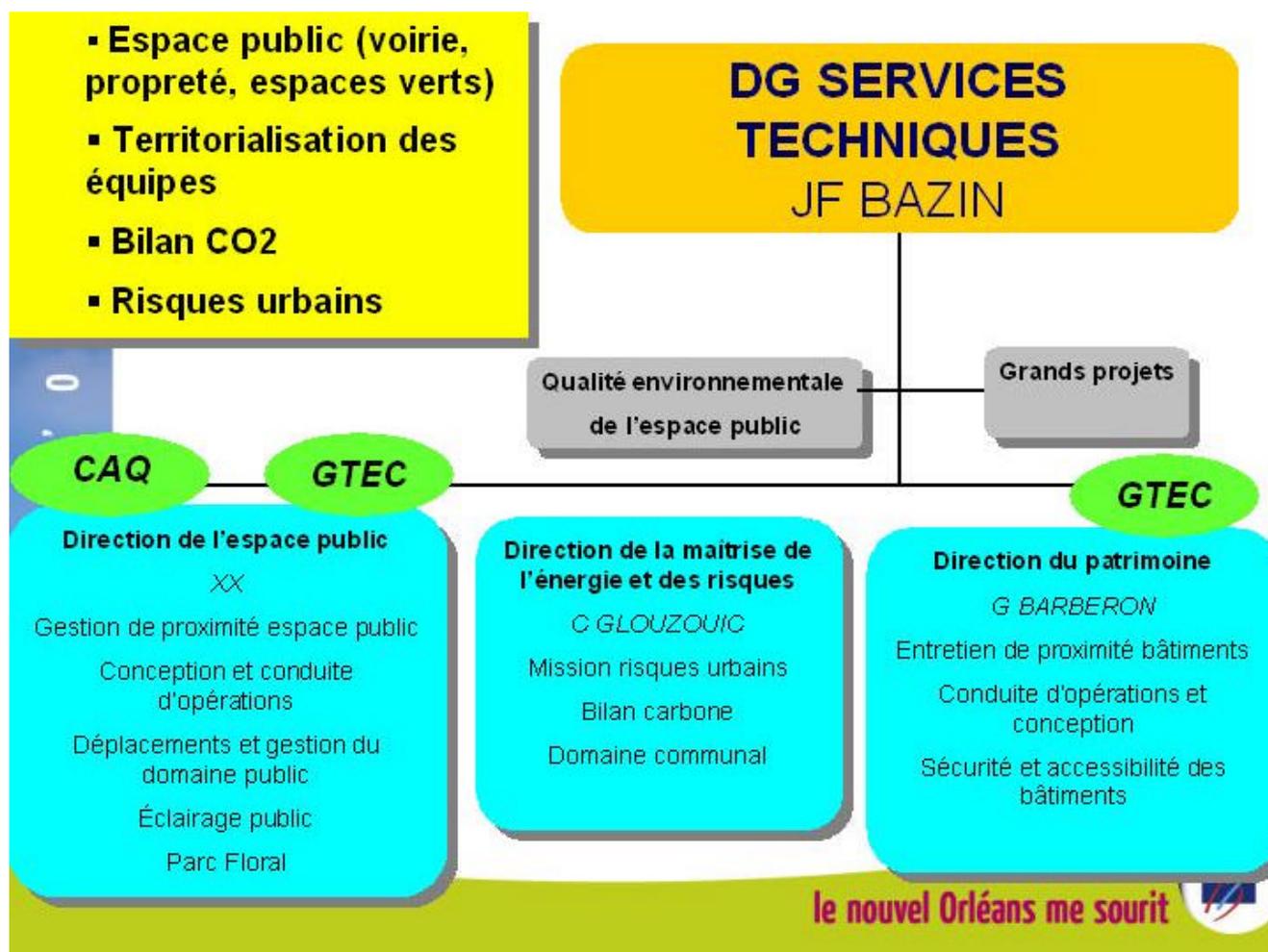
Derrière ces quelques cases, il y a en fait énormément de projets, puisqu'on le voit, à chaque Conseil Municipal, tous les projets d'urbanisme, d'aménagement et de planification urbaine sont traités dans ces trois pôles.

Ce qui est nouveau, c'est l'intégration des équipes de la rénovation urbaine : le G.P.V. de La Source et la Convention Territoriale de l'Argonne dans la Direction de l'Urbanisme. Ensuite, vous retrouvez les pôles dont on dispose : le Commerce et l'Enseignement Supérieur Recherche Innovation.

Vous voyez apparaître, en gris, deux missions :

- Grands équipements dont on a en partie discuté tout à l'heure avec le Chef de Projet ARENA ;

- Ville numérique, non pas pour l'organisation de nos services, mais à destination des habitants : le Wifi et les autres procédés.



Mme SAUVEGRAIN – La deuxième D.G.A. est la Direction Générale des Services Techniques (D.G.S.T.).

La D.G.S.T. auparavant avait six directions. Aujourd'hui, elle en a trois et c'est finalement la D.G.A. la plus impactée par l'organigramme.

Les trois directions sont :

- l'Espace Public ;
- la Maîtrise de l'Energie et des Risques ;
- le Patrimoine.

Je vais revenir quelques instants sur la Direction de l'Espace Public, puisque derrière cette case bleue, c'est en fait tout un changement d'appréhension de notre manière d'intervenir sur le territoire qui se décline.

Le premier point est la gestion de proximité de l'espace public et c'est là, où l'on retrouve le lien avec les mairies de proximité et les équipes territorialisées. Actuellement, on est en train de regarder le nombre de secteurs que l'on aura. On sait aujourd'hui que sur les six mairies de proximité, chacune aura un interlocuteur avec une équipe, mais une même équipe peut répondre à

deux mairies de proximité. On est en train de travailler plus finement avec les Directeurs et les agents sur ce thème.

Le deuxième point est ce qui s'appelle « Conception et conduite d'opérations ». C'est notre bureau d'études. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons un bureau d'études voirie, un bureau d'études espaces verts, un bureau d'études déplacements, et généralement, on avait le Directeur Général des Services Techniques qui se déplaçait avec les plans de l'un à l'autre, pour voir si tout avait bien été pris en compte. Dans cette logique, quand on refait de la voirie, on met un espace vert – les micro espaces verts de M. le Maire -, on prend en compte aussi les déplacements et il vient s'ajouter à cela la concertation. Notamment ce bureau d'études va travailler avec la petite case verte au dessus : le Comité d'Aménagement des Quartiers (C.A.Q.) qui existe maintenant depuis 4 ans. Il permet, avec l'enveloppe budgétaire du million et demi d'euros qui est attribuée chaque année au budget, d'affecter cet argent sur des projets de quartiers, projets présentés par les élus de quartier.

On retrouve ensuite une cellule « Déplacements et gestion du domaine public ». On a lié les deux puisqu'il y a à la fois l'aspect déplacement et puis tous les arrêtés temporaires ou permanents. Un arrêté de déménagement, cela impacte aussi sur les déplacements ce jour là, donc tout cela doit être géré en bloc.

On a gardé, en centralisé, une mission qui est l'éclairage public. Nous avons aujourd'hui une équipe spécialisée d'éclairage public qui est composée de 12 agents. Donc, il n'était pas raisonnable de la territorialiser, alors qu'elle fonctionne très bien sur tout le territoire.

Il apparaît aussi au-dessus ce qui s'appelle le groupe technique (G.T.E.C.). L'idée est qu'à un rythme régulier, le responsable de la mairie de proximité, le responsable du territoire de l'Espace Public et le responsable du territoire des Bâtiments puissent se réunir, à un niveau de cadres A, pour pouvoir décider si on fait ou on ne fait pas telle chose. Comme cela, il y a une réponse beaucoup plus rapide aux demandes des habitants. Et donc là, la mairie de proximité est complètement dans la boucle. Elle n'a plus à passer son temps à envoyer des mails, à arriver à avoir l'information. Elle est au cœur de l'information en lien avec les services techniques.

C'est exactement cette même logique de proximité que l'on retrouve pour la Direction du Patrimoine. Donc, je ne vais pas la redétailler et le bureau d'études commun traite tous les travaux des bâtiments, que ce soit de la grosse ou de la petite réparation.

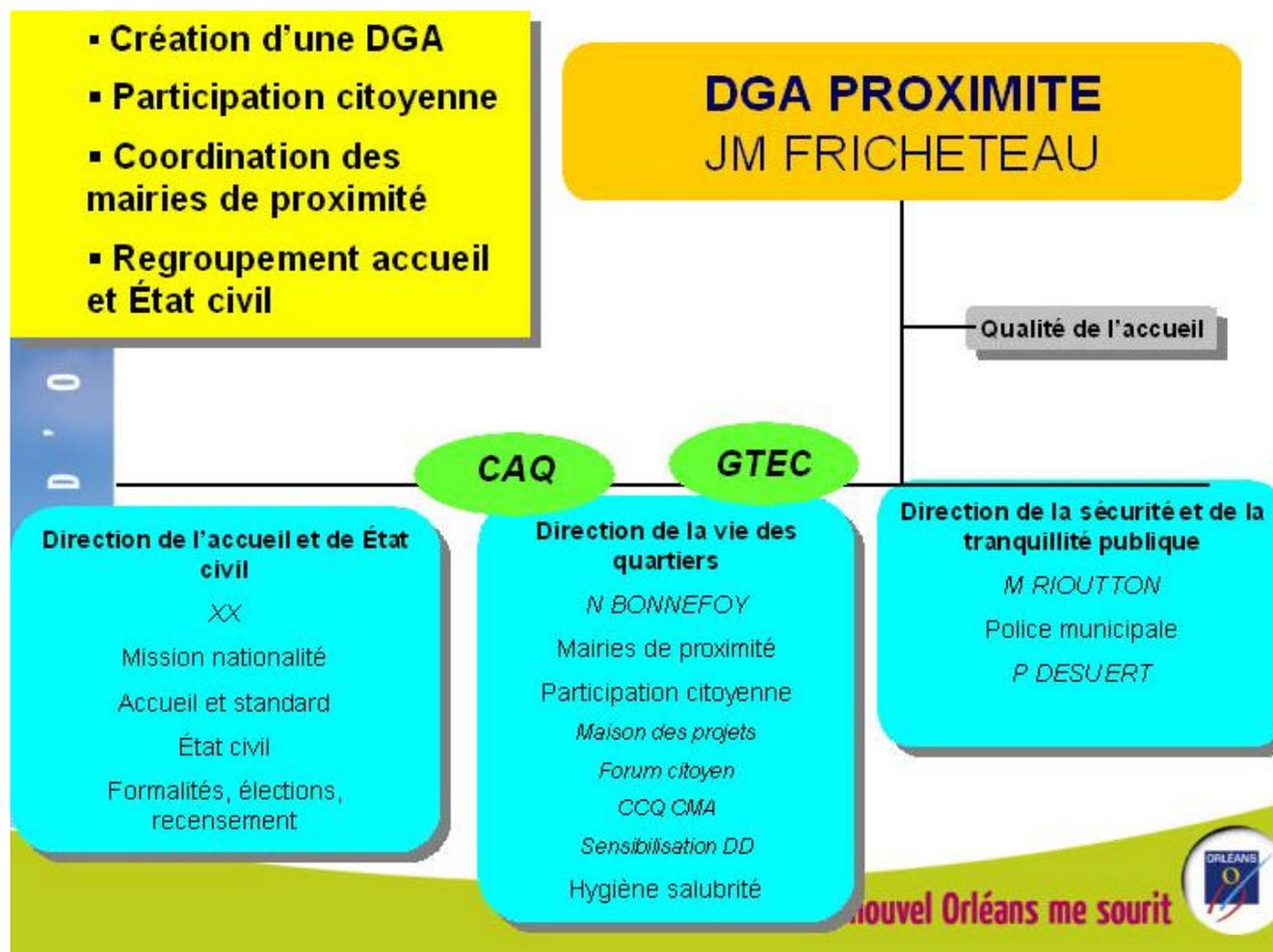
Au milieu, vous retrouvez la Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Risques. C'est ce qu'on appelle parfois le bilan CO₂, le bilan carbone de la Ville. L'idée est que sur nos propres consommations, on puisse avoir une action. On évoquait tout à l'heure l'eau potable, mais c'est aussi le chauffage urbain et la mission risques urbains. On sait que la Ville peut être confrontée à plusieurs risques, le premier d'entre eux étant le risque inondation, mais il n'est pas le seul. Donc, il s'agit vraiment d'avoir une cellule spécialisée qui peut être en prévention et qui soit prête à intervenir au moment où il faudrait activer des mécanismes plus rapides.

Concernant la D.G.S.T., les deux derniers points sont :

- les grands projets. On a aujourd'hui des grands projets qui sont orphelins de direction. On a évoqué à l'un des précédents Conseils Municipaux, le parking du Cheval Rouge par exemple. C'est ce type de projet que l'on retrouve dans cette mission.

- la qualité environnementale de l'espace public. Cela veut dire qu'aujourd'hui, quand on veut refaire une rue dans tel ou tel quartier, on cherche toujours une référence par rapport à une autre rue, en disant « on la veut plutôt façon centre ville, façon rue de la Bretonnerie, façon faubourg Madeleine couche de roulement ». Il y a un travail très important à faire sur le niveau de qualité, sur les possibilités et surtout en intégrant le développement durable. Ainsi, à chaque fois, on peut savoir comment, dans tel projet, le développement durable est intégré afin de pouvoir transmettre l'information à la Direction de l'Urbanisme dans le cadre de la future réforme du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) avec ces trames bleue et verte qu'on a évoquées tout à l'heure.

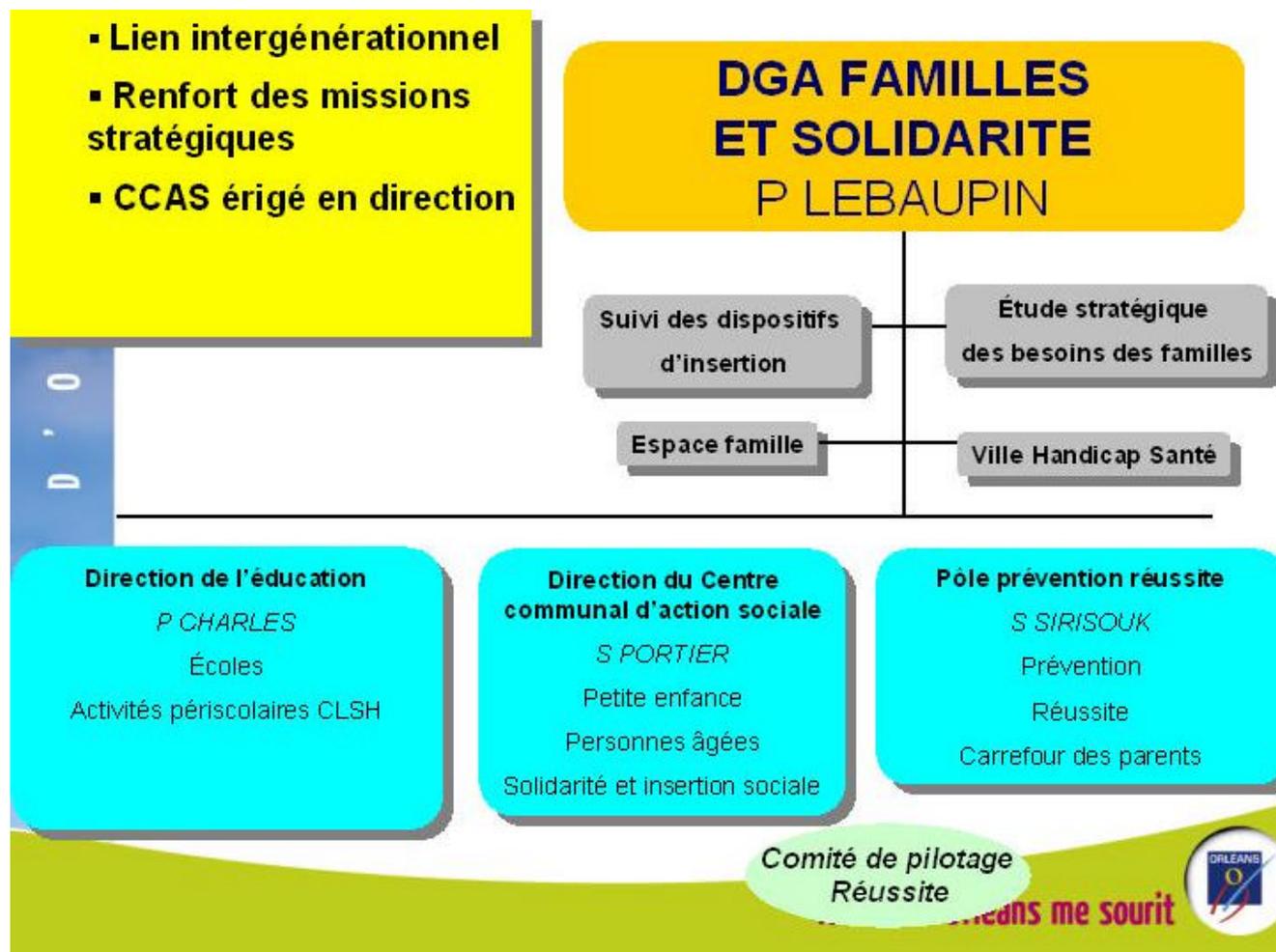
Voilà pour la D.G.S.T. qui est vraiment au cœur du dispositif avec l'une des trois D.G.A. créées : la D.G.A. Proximité.



Mme SAUVEGRAIN – La troisième D.G.A. est donc celle de la Proximité, où vous retrouvez la Direction de la Vie des Quartiers qui intègre un élément plus important : tout l'aspect de la participation citoyenne avec notamment la Maison des projets et le Forum citoyen.

La Direction de la Sécurité arrive dans la D.G.A. Proximité, parce qu'elle est au cœur même de la proximité et de l'écoute des habitants.

Et puis la Direction de l'Accueil et de l'Etat-Civil arrive aussi dans cette D.G.A., puisque ce sont toutes les formalités administratives de toutes sortes qui sont rendues à la fois en mairie centrale et dans les mairies de proximité.



Mme SAUVEGRAIN – La quatrième D.G.A. : Familles et Solidarité.

Cette D.G.A., qui était auparavant sur toutes les directions opérationnelles, est vraiment recentrée sur le lien intergénérationnel du plus petit au plus ancien.

Elle regroupe trois directions :

- l'Éducation ;
- le Centre Communal d'Action Sociale qui devient une direction. Au vu de sa taille et de ses enjeux, il semblait pertinent qu'il devienne une direction ;
- le pôle Prévention Réussite tel qu'il existe aujourd'hui.

Ce qui change dans cette D.G.A., c'est l'arrivée de deux missions auprès du Directeur Général Adjoint :

- Une mission qui existait, mais qui n'était pas identifiée, sur le suivi des dispositifs

d'insertion. Aujourd'hui, nous sommes partenaires et financeurs de nombreux dispositifs d'insertion, comme le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et donc il y a un besoin d'avoir un suivi global.

- Une mission sur l'étude stratégique des besoins des familles. Aujourd'hui, on a besoin de travailler sur la planification scolaire : Où sont les enfants ? Où seront-ils demain ? Car derrière, cela a un impact sur nos écoles. On a également besoin d'être plus dynamique et plus actif dans des compétences qui ne sont pas les nôtres à propos des collèges et des lycées, et donc voir comment on est partenaire, notamment avec le programme très important de travaux que le Conseil Général fait sur les collèges de la Ville d'Orléans ? Il faut suivre cela. Enfin, cela va même jusqu'à la question globale des personnes âgées. Vous savez que la Ville a trois foyers-logements, mais la structure, l'âge, les capacités des personnes âgées sur Orléans, nous avons besoin d'étudier cela pour être le plus réactif.



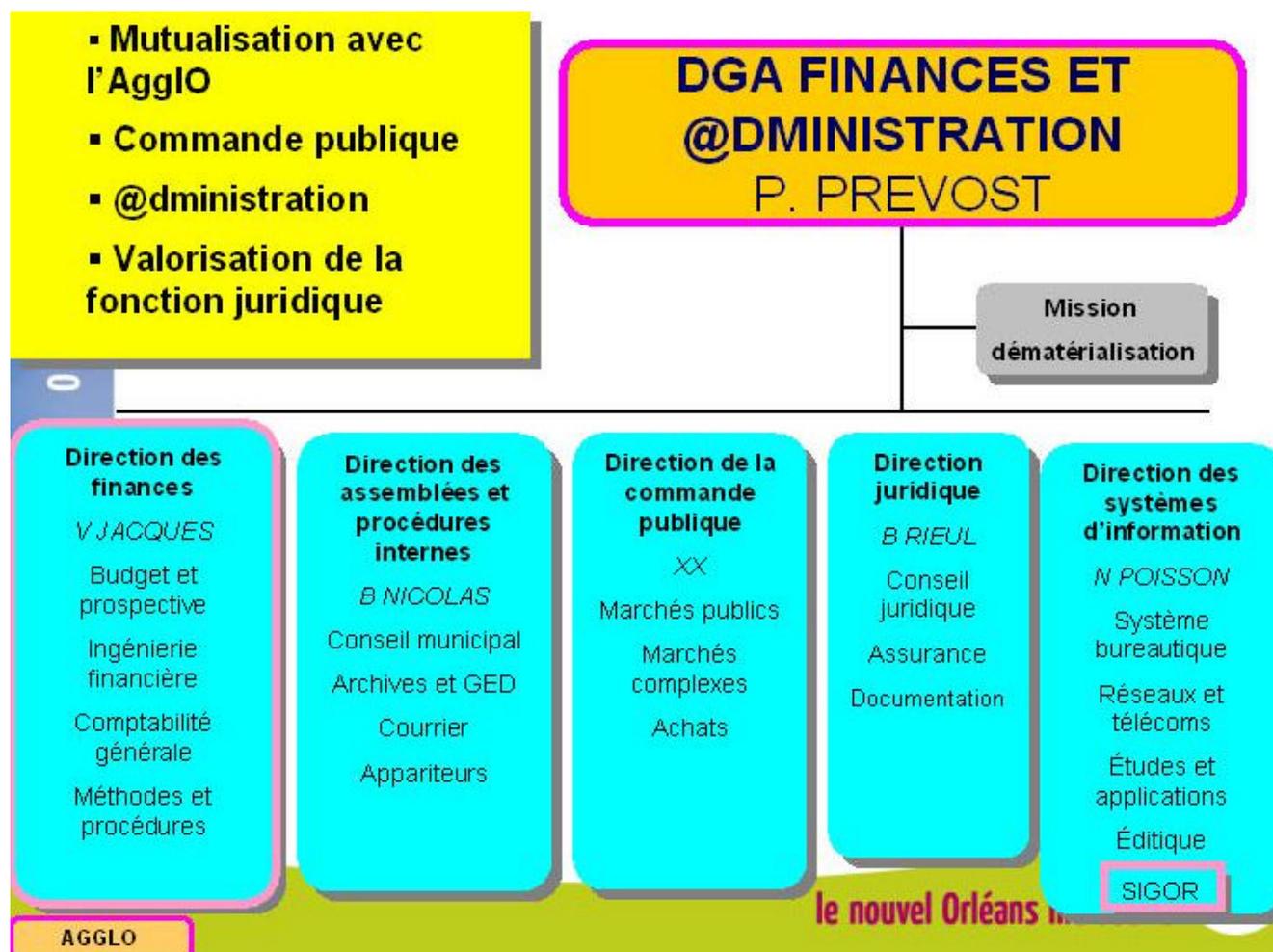
Mme SAUVEGRAIN – La cinquième D.G.A. est également nouvelle : Vie Culturelle et Sportive.

Elle est composée de :

- la Direction de la Culture et de la Création Artistique dans laquelle vous voyez apparaître le chargé de mission Biodiversité au Muséum ;
- la Direction de l'Événementiel ;

- la Direction des Sports et des Loisirs ;
- la mission Jeunesse.

L'idée est de regrouper ces trois directions et cette mission avec une logique d'animation de la Ville, ce qui va permettre notamment à la Direction de la Culture, comme l'Évènementiel devient une direction, d'avoir une meilleure coordination de tous nos établissements culturels et nos deux écoles que sont le Conservatoire et l'Institut d'Arts Visuels. Le fonctionnement se fera avec un comité de pilotage pour la programmation événementielle.



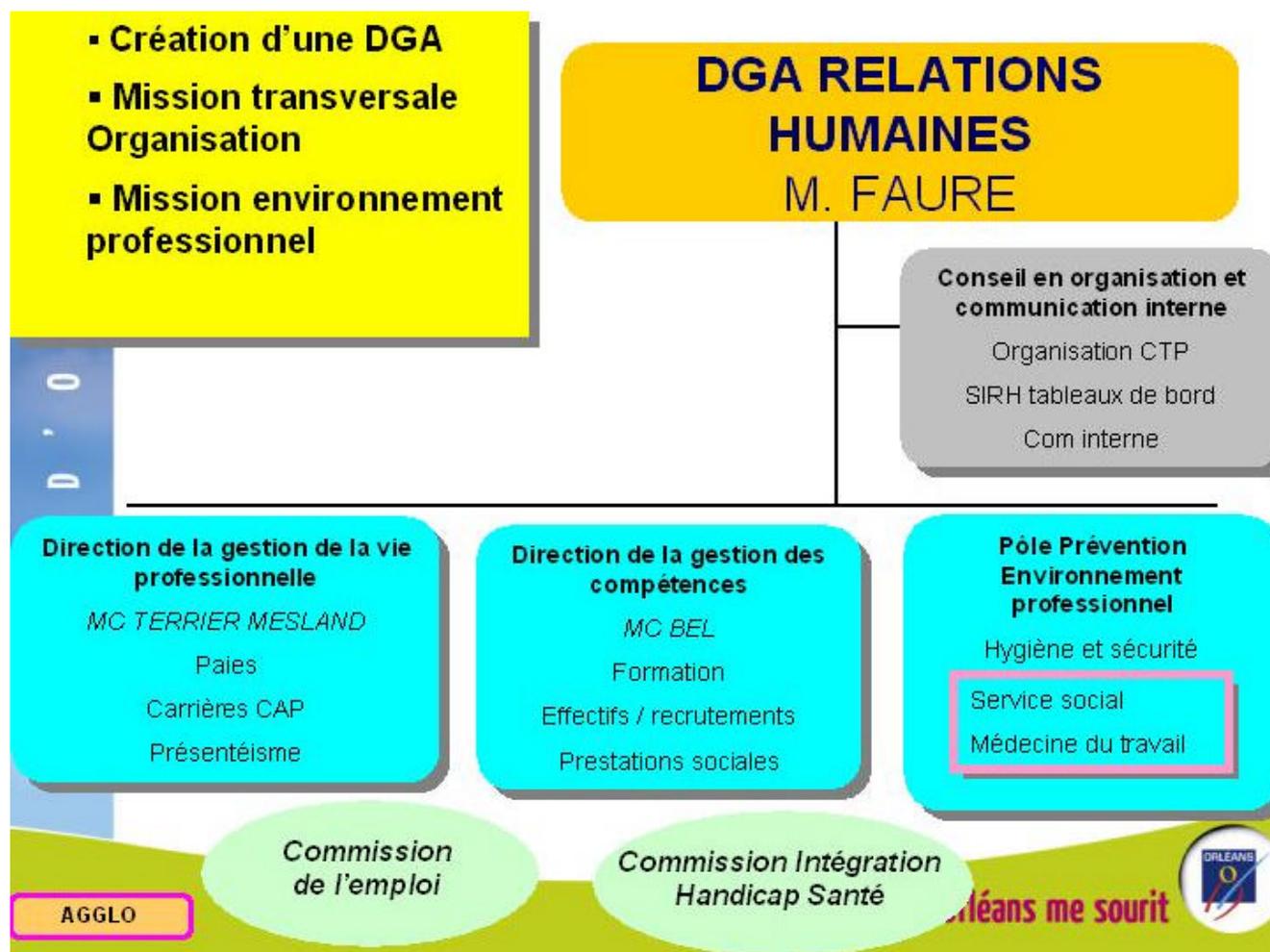
Mme SAUVEGRAIN – La sixième D.G.A. : Finances et @dministration. Vous voyez la petite subtilité avec le petit « @ » d'administration.

C'est vraiment l'idée d'aller vers une administration plus numérique. On va vers de la dématérialisation. On travaille aussi en interne à toutes les notions de gestion électronique des documents, le stockage de nos documents, des parapheurs électroniques. Comment limiter au plus le papier ? Vous retrouvez cela dans la Direction des Assemblées et Procédures Internes, dont la première mission est ce Conseil Municipal, une mission donc importante.

Vous y retrouvez également la Direction des Finances et elle est entourée de rose puisqu'elle est mutualisée avec l'Agglomération.

Une nouvelle direction : la Commande Publique. C'est un point important puisque jusqu'à aujourd'hui, les marchés publics sont rattachés à la Direction des Finances. Or, les marchés publics, les délégations, les marchés complexes, notamment les délégations de services publics et les achats méritent une direction.

Et puis, vous retrouvez deux directions qui existent : le Juridique et les Systèmes d'Information, avec le SIGOR qui est lui aussi mutualisé avec l'Agglo.



Mme SAUVEGRAIN – Septième et nouvelle D.G.A. : Relations Humaines.

Jusqu'à précédemment, la Direction des Ressources Humaines était rattachée à la D.G.A. fonctionnelle. Or, la Ville d'Orléans, c'est 2 700 agents, 3 200 paies sorties chaque mois. Ce sont des problématiques importantes et donc cela méritait d'être érigé en D.G.A.

Pour composer cette D.G.A., deux nouvelles directions :

- la Gestion de la Vie Professionnelle : les carrières, la paie ;
- la Gestion des Compétences : la formation, les recrutements.

Et puis revient à cette D.G.A., tout le pôle d'environnement professionnel qui va de l'Hygiène Sécurité, à la Médecine du Travail et à notre Service Social. Nous avons une assistante sociale pour nos agents.

Dernière mission : le Conseil en organisation, notamment à l'occasion de cet organigramme, cela induit des changements. On a besoin d'accompagner ce changement, d'accompagner les directeurs qui vont proposer leur projet de service.



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- ↓ **JUIN** : organigramme présenté aux Directeurs et chefs de service, aux Cadres et aux Agents des directions les plus impactées
- ↓ **JUILLET** : organigramme validé en Comité Technique Paritaire et présenté en Conseil Municipal
- ↓ **15 JUILLET** : entrée en vigueur de l'organigramme
- ↓ **JUILLET / OCTOBRE** : travail sur les projets de service en concertation avec les agents et les organisations syndicales

le nouvel Orléans me sourit



Mme SAUVEGRAIN – *Pour finir, le calendrier de la mise en œuvre de cet organigramme.*

Cet organigramme a été présenté aux Directeurs et aux chefs de service par M. le Maire. On l'a présenté aux cadres, aux agents des directions les plus impactées. On a donc rencontré le plus d'agents possibles pour expliquer et pour répondre aux questions.

Cet organigramme a été validé au Comité Technique Paritaire et présenté à la dernière commission du Personnel et puis, il vous est aujourd'hui présenté en Conseil Municipal, pour entrer en vigueur le 15 juillet.

Jusqu'au mois d'octobre, les projets de service vont se mettre en place, toujours dans la même logique, en concertation avec les agents et les organisations syndicales, dans l'idée de mieux répondre aux demandes des Orléanais.

M. le Maire – *Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions, des remarques ? M. GRAND et ensuite Mme CUGNY-SEGUIN.*

M. GRAND – *Pourquoi pas en effet un nouvel organigramme ? Je pense qu'après 25 ans, on peut considérer qu'il soit utile de revoir l'organisation.*

J'ai d'ailleurs tout de suite un motif de satisfaction, car dans votre exposé, on peut s'apercevoir qu'enfin la Culture et l'Evènementiel vont être séparés. C'est quelque chose qui nous paraissait très important étant donné que ce n'est pas du même ordre. Donc, nous nous félicitons qu'il y ait cette séparation aujourd'hui.

Le fait que le développement durable soit, non pas transversal, mais en tout cas mis dans certaines directions, a priori cela peut paraître intéressant. Mon seul questionnement serait plutôt sur le fait que cette dilution ne risque t-elle pas d'avoir un effet contraire à l'effet recherché ? Lorsqu'on a une direction clairement identifiée, on a l'avantage d'avoir des personnes qui sont donc clairement responsables. Le fait de diluer peut induire un report de certains services sur d'autres, pensant que l'autre aurait pu prendre en charge le problème. Ce petit écueil est donc à éviter.

Pour ce qui est du « haut de l'organigramme », car on est bien là dans les directions, n'a t-on pas le risque – cette métaphore vaut ce qu'elle vaut -, d'avoir beaucoup de chefs et peu d'indiens ? Comme on le sait, un nombre assez important d'agents de catégorie C vont partir en retraite dans les prochaines années, et donc le risque évidemment est que l'on fasse du coup appel à plus de sous-traitance et de délégations de service public. De ce point de vue, qu'en est-il du renouvellement de ces personnels pour les prochaines années ?

Pour conclure, je demande évidemment à voir, mais sur le principe, il est évident qu'on ne peut qu'acter ce nouvel organigramme avec cependant les réserves énoncées précédemment.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je parlais tout à l'heure de la culture du changement et je vais donc continuer. On voit que le développement durable induit des changements là où on ne l'attend pas forcément.*

Je ne sais pas si M. le Maire s'en souvient, mais c'est une des premières conversations que nous avons eue sur comment devait se faire la prise de décision pour intégrer le développement durable au tout début de la décision, de manière à ne pas rattraper des coups partis ? Et donc, on voit là une prise en compte du développement durable très en amont au niveau décisionnel, dans la hiérarchie, et une diminution aussi des niveaux hiérarchiques, donc une meilleure efficacité et efficience, on peut le penser. La transversalité est une autre façon de voir le monde, d'agir et une autre façon de travailler. Là aussi, je pense que cela va se faire chemin faisant et que les choses sont à voir en cours de route.

Mais, je voudrais aussi saluer le fait qu'il y a un pôle « Maîtrise de l'énergie ». Au départ, j'avais demandé « Energie climat », mais on y est presque !

(rires).

Mme CUGNY-SEGUIN – *Le climat est aussi une problématique majeure. C'est un pivot qui va jouer sur l'ensemble des activités.*

Je salue aussi le fait qu'il y ait le mot « innovation » dans le comité de pilotage « Innovation et développement durable », parce que définitivement, on ne peut pas séparer le développement durable de l'innovation. Le développement durable a besoin d'innovation : innovation sociale, innovation organisationnelle, innovation technique. Cela veut dire aussi qu'il faut de la veille et que l'on soit toujours à la pointe de ce qui peut se faire.

Je remercie pour ce travail et je remercie particulièrement Muriel SAUVEGRAIN, d'avoir travaillé là-dessus, parce que c'est un pas vers la culture du changement.

M. LEBRUN – *J'ai deux choses qui me gênent un petit peu. Premièrement, on n'a pas la situation des effectifs dans chaque direction. Deuxièmement, on craint que la mutualisation des services avec l'Agglo s'inscrive dans le projet de réforme des collectivités, qui fait moins de place à la commune dans les décisions. On est donc réservé sur ce point. Je rappelle d'ailleurs que ce projet n'est pas encore voté à ce jour.*

M. le Maire – *Qui veut encore intervenir ? M. BRARD.*

M. BRARD – *M. le Maire, il s'agit juste d'une question. Ce n'est pas, comme mon collègue Dominique LEBRUN, en terme d'inquiétude, mais plutôt en terme d'interrogation.*

J'ai bien écouté Mme SAUVEGRAIN dans son exposé très clair sur ce nouvel organigramme. La question est celle de la mutualisation avec l'Agglomération, où pour le moment, il y a deux cercles qui concernent la mutualisation. Je voulais savoir si aujourd'hui, on allait voir apparaître d'autres cercles autour d'autres directions générales de la Ville dans le cadre de la mutualisation avec l'Agglomération ou si c'était un aspect pour le moment figé et que l'on en restait là ? C'est plutôt une demande d'information sur ce sujet, puisqu'on parle de l'organigramme de la Ville. Sommes-nous dans une démarche dynamique de mutualisation croissante ou l'organigramme qui nous est présenté ce soir, est celui des années à venir, en tout cas pour ce mandat là ? Merci.

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN, vous avez la parole.*

M. LEMAIGNEN – *Je souhaiterais dire quelques mots avant que Muriel SAUVEGRAIN ne synthétise.*

Pour répondre à M. BRARD, il y a, en matière de mutualisation, 13 groupes de travail qui fonctionnent. 12 groupes sont animés l'un par un cadre de la Ville, l'autre par un cadre de l'Agglo auxquels participent systématiquement deux à trois cadres des autres communes de l'agglomération. Ils traitent toutes les fonctionnalités qui peuvent éventuellement être mutualisées. Ces groupes travaillent et le font d'ailleurs fort bien, ce sont eux qui préconisent des solutions. Donc, vous avez parfaitement raison, ce système est évolutif. Et la volonté commune de Serge GROUARD et de moi-même est qu'il y ait effectivement de l'évolutivité en la matière.

Il y a également un 13^{ème} groupe qui est original et qui nous a valu d'être nominé à un prix sur la modernisation des fonctions publiques. Ce groupe est transversal et il traite de l'ensemble des thématiques abordées par les 12 groupes. Il est animé par un des directeurs généraux d'une des communes de l'agglomération et est composé essentiellement de cadres des communes de l'agglomération. Vous savez, les mutualisations commencent à se faire dans toutes les agglomérations françaises entre la ville centre et l'agglomération. Et nous, qu'avons-nous fait ? On s'est dit que ce qu'on mutualise entre la Ville et l'Agglo, est-ce que cela peut servir aux autres et comment ? Cette notion de plateforme de services est ce que l'on a développé. Mais il faut évidemment que nous continuions à travailler pour que ce système évolue. C'est notre souhait à tous deux, Serge GROUARD et moi-même.

Mme SAUVEGRAIN – *Je souhaite apporter quelques éléments de réponse.*

Concernant vos interrogations, M. GRAND, la séparation de la Culture et de l'Évènementiel est une étape supplémentaire. On est maintenant au niveau d'une D.G.A. Donc, on va avoir d'un côté l'Évènementiel et de l'autre, la Culture et la Création Artistique. Je pense que cela est assez cohérent et que cela va bien fonctionner.

A propos du développement durable, vous avez raison, l'écueil à éviter est que plus personne ne s'occupe de développement durable. C'est pour cela que nous allons écrire des procédures.

De plus, même si le développement durable n'est pas une Direction Générale Adjointe – cette question, nous nous la sommes longtemps posée – il est identifié dans des éléments. Alors, pourquoi n'en a-t-on pas fait une D.G.A. ? Dans ce cas là, cela veut dire qu'il n'y a que cette D.G.A. qui, au fil des mois et des années, s'occupe du développement durable. Cependant, nous souhaitons vraiment que tout le monde prenne cela en compte, comme on prend en compte la question financière qui est un point de départ et le développement durable en est un également. C'est pour cela que vous le retrouvez identifié à des endroits précis :

- auprès du Directeur Général avec cette mission d'expertise,*
- à la Direction de la Maîtrise des Risques avec ces aspects du climat et du bilan carbone,*
- au Muséum avec la biodiversité dans son aspect recherche,*
- et puis toute la partie sensibilisation au développement durable, la participation citoyenne dans la Direction de la Vie des Quartiers.*

Donc, nous devons maintenant écrire les procédures et c'est notre travail de septembre et octobre, afin qu'aucune mission liée au développement durable ne soit oubliée. La Directrice du développement durable nous a déjà fait la liste de toutes les missions actuellement menées en la matière.

Quant au haut de l'organigramme « beaucoup de chefs, peu d'indiens », nous avons la particularité à Orléans d'avoir très peu de chefs. Pour une taille de la Ville d'Orléans, avoir quatre D.G.A., dont un qui est depuis longtemps mutualisé avec l'Agglomération pour le développement urbain et un autre plus récemment, nous étions dans une situation assez particulière où tout était concentré - le Directeur Général disait souvent « un organigramme très vertical » - ce qui conduisait quand même à une dilution de l'information. De plus, les D.G.A. étaient submergés par tous les problèmes qui pouvaient remonter. L'idée aujourd'hui, c'est vraiment de les repositionner en

stratégie. Nous avons aujourd'hui, dans les services, des correspondants du développement durable. L'idée vers laquelle on tend, est que les D.G.A. soient nos correspondants développement durable et qu'à chaque fois, ils vérifient que cela a bien été intégré.

Sur la question des départs en retraite, l'âge moyen de nos agents à la Ville d'Orléans est de 42 ans. Mais, nous savons que dans les 3-4 années qui viennent, nous avons de forts taux de départs en retraite qui concernent, en revanche, toutes les catégories et à la limite qui concerne presque plus les cadres que les agents d'exécution. C'est pour cela que vous avez pu voir dans l'organigramme, au fur et à mesure des noms inscrits, l'arrivée de jeunes directeurs car il faut aussi assurer la relève. Cette mairie a besoin de continuer, de se régénérer petit à petit. C'est vraiment important d'avoir comme cela un équilibre entre tous les âges dans les directions.

(réaction hors micro de M. LEMAIGNEN).

Mme SAUVEGRAIN – *C'est effectivement la biodiversité des directeurs et des D.G. de la Ville.*

M. BRARD, Charles-Eric LEMAIGNEN vous a répondu. Dans le cahier des charges pour l'organigramme, nous avons mis dans les principes le fait qu'il soit « AgglO compatible », c'est-à-dire qu'il ne bloque pas les mutualisations, qu'il permette au fur et à mesure que les groupes de travail vont travailler et que le Conseil d'Agglomération, ainsi que le Conseil Municipal en décideront, que cela puisse se mettre en œuvre.

M. LEBRUN, vous avez parlé de la situation des effectifs. Je ne peux pas aujourd'hui vous donner, direction par direction, le nombre exact d'agents, car nous sommes en train de travailler avec les agents sur les découpages. Je reprends mon exemple du développement durable. L'agent qui fait de la sensibilisation, a-t-il plus sa place du côté de l'aspect hygiène et salubrité ou pas ? C'est donc tout ce travail très fin que nous sommes en train de faire avec les agents. Si aujourd'hui, je pouvais vous donner très précisément l'effectif pour chaque direction, cela voudrait dire que la concertation, je l'ai faite avec moi-même, et donc l'intérêt de rencontrer les agents pour vraiment travailler avec eux serait inutile.

En revanche, avec la délibération qui va suivre, vous avez le tableau des effectifs avec l'évolution de notre nombre d'agents.

Je conclus, et si vous me le permettez, M. le Maire, car je n'ai pas l'habitude de le faire, je voulais vraiment vous remercier de m'avoir permis de mener ce travail, qui n'est pas fini car nous avons encore beaucoup de travail. Et j'associe le Directeur Général et les Directeurs qui vraiment se sont appropriés la démarche qui n'est pas une démarche facile. Marie CUGNY-SEGUIN a beaucoup parlé de la conduite du changement, mais ce n'est pas simple, et tout le monde a travaillé à cet organigramme, ce qui nous permet aujourd'hui de vous le présenter dans un climat social serein.

M. le Maire – *Merci. Ce n'est pourtant ni mon anniversaire, ni ma fête, aujourd'hui.*

(rires).

M. le Maire – *J'ai bien entendu ce que Mme SAUVEGRAIN m'a glissé à l'oreille : cela ne se renouvellera pas avant longtemps.*

Je crois qu'il était très important - mais tout cela a été fort bien expliqué, je n'y reviens pas - que l'on puisse effectivement reprendre l'organigramme, non pas parce que la Ville ne fonctionnait pas bien, car elle fonctionne très bien, mais parce qu'il y a de nouvelles missions ou des domaines qui étaient insuffisamment pris en compte. Et plutôt que de faire une sorte de toilettage, j'ai pensé que c'était vraiment l'occasion d'avoir une analyse très approfondie, d'aller dans le détail et comme cela a été dit « d'engager une concertation approfondie » avec l'ensemble des agents. C'est ce qui a été fait et très franchement, je crois – je vous le dis comme je le pense – que l'on est arrivé à un résultat très cohérent et très abouti. Je suis convaincu que cet organigramme est excellent, sinon je le dirais ou sinon, on l'aurait peut-être remodifié, allez savoir !

Enfin et on ne va pas se remercier les uns et les autres indéfiniment, mais je voudrais quand même dire qu'il a été fait un énorme travail. Merci effectivement à Muriel SAUVEGRAIN. Je voudrais également me joindre à ses remerciements à l'égard de Patrick PILOT, Directeur Général des Services. Vous savez, pour arriver à cela, c'est vraiment des heures de travail. Je voudrais saluer aussi Mme FAURE qui a énormément travaillé sur ce dossier. C'est effectivement de l'ordre d'un an de travail.

Et si vous me permettez l'expression un peu triviale, je pense que « cela valait le coup » de passer tous ces mois pour arriver à quelque chose, encore une fois, qui a vraiment été réfléchi. Vous savez, un certain nombre de questions qui ont été posées ce soir, on se les ait posées, notamment la question de Jean-Philippe GRAND sur le développement durable. Cette question là, j'allais dire, on l'a vraiment triturée. On a fait ce choix parce que c'est la logique de transversalité et je crois que cela va très bien fonctionner.

Je termine en disant qu'en effet, il y a eu beaucoup de discussions, de concertation, d'écoute, de prise en compte des uns et des autres, et j'allais dire pas seulement des directeurs, mais de l'ensemble des agents. Je veux profiter de cette occasion pour remercier véritablement les uns et les autres, car cela s'est fait dans un bon climat avec la volonté d'aboutir et de faire quelque chose de cohérent.

Enfin, et là je m'adresse aux élus présents, nous avons cette chance à Orléans - là aussi, je vous le dis tel que je le pense - d'avoir l'ensemble de cette fonction publique territoriale orléanaise qui répond toujours présent. On ne le mesure peut-être pas, parce qu'on est habitué, mais pour avoir été moi-même fonctionnaire et avoir vu quand même un certain nombre d'administrations, je vous dis que nous avons cette chance ici d'avoir cette loyauté de l'ensemble de cette administration orléanaise, et cette volonté de faire le mieux possible. Je vous le dis : c'est une chose à préserver, car ce n'est pas partout comme cela. Donc, c'est une grande chance et nous, nous avons cette responsabilité, en tant qu'élus, de permettre à cette administration de fonctionner le mieux possible et dans l'ambiance globale la meilleure possible. Je crois que l'organigramme va le permettre.

Mes chers collègues, c'était une présentation et comme l'a rappelé Muriel SAUVEGRAIN, nous n'avons pas à nous prononcer par un vote sur le sujet. Mais, nous avons pensé que c'était un sujet très important et qu'il méritait cette présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

N° 10 – Tableau des effectifs. Modifications liées à la mise en place du nouvel organigramme. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – *Chaque année, nous vous soumettons la délibération relative au tableau des effectifs. Ce soir, les modifications ne concernent que le haut de l'organigramme, avec la création de 8 postes. En septembre ou octobre prochain, nous vous proposerons le tableau global des effectifs, sachant que, puisqu'aujourd'hui on ne modifie que 8 postes, le reste n'est pas modifié.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le projet municipal, décliné au sein des services municipaux dans les feuilles de route, est sous tendu par trois axes majeurs de développement : le renforcement de la politique de proximité dans les quartiers, le rayonnement d'Orléans et l'intégration du développement durable dans tous les projets et actions de la Ville.

Avec plus de 2 700 agents, répartis en 179 métiers, les services ont démontré leurs compétences, leur capacité à s'adapter, à mener à bien les dossiers et à assurer la qualité du service rendu aux usagers. Au cours du dernier mandat, les équipes ont modifié leur fonctionnement interne pour prendre en compte notamment la proximité, la transversalité ou encore l'événementiel.

Cependant l'organisation actuelle, mise en place il y a plus de 25 ans, doit aujourd'hui évoluer pour faire face aux multiples projets et aux contraintes extérieures avec pour objectifs :

- d'établir une nouvelle gouvernance pour renforcer la réactivité, l'efficacité et l'efficience du service public,
- de permettre aux agents de travailler dans des conditions sereines tout en maîtrisant la masse salariale,
- de favoriser la démarche de mutualisation entreprise avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO).

Depuis quelques mois, tous les services municipaux ont été sollicités pour travailler sur le nouvel organigramme, lequel est présenté aux représentants du personnel réunis en Comité Technique Paritaire le 2 juillet.

Le premier élément de cette structure municipale est constitué par une Direction Générale élargie et renforcée : autour du Directeur Général des Services, six postes de Directeurs Généraux Adjointes (D.G.A.), un Directeur Général des Services Techniques (D.G.S.T.) et deux délégations : rayonnement et développement durable / évaluation des politiques publiques avec la création de trois postes de chargés de mission.

La Direction Générale des Services Techniques constitue, avec la D.G.A. Proximité, le noyau fort du volet territorial du nouvel organigramme.

En son sein sont créées trois directions :

- o La Direction de l'Espace Public qui regroupe les métiers des espaces verts, de la voirie et de la propreté, dont l'action sera territorialisée pour une prise de décision rapide et efficace.

o La Direction du Patrimoine qui mettra en œuvre la territorialisation de la maintenance des bâtiments.

o La Direction de la Maîtrise de l'Énergie et des Risques qui constitue l'une des réponses à la prise en compte du développement durable, avec notamment la création d'une mission chargée de l'identification des risques urbains.

o Deux délégations sont constituées : délégation de la qualité environnementale de l'espace public et délégation grands projets, avec trois postes de chargés mission de haut niveau : un architecte conseil, un référent de l'espace public et un directeur de projet.

La Direction Générale Adjointe Développement Urbain participe à la politique de rayonnement, notamment avec la création d'une fonction grands projets et la valorisation de l'objectif de Ville numérique.

Son effectif est complété par l'intégration des équipes de la rénovation urbaine au sein de la Direction de l'Urbanisme et par la création d'un poste de chargé du projet ARENA.

La Direction Générale Adjointe Finances et @dministration regroupe l'ensemble des moyens juridiques, financiers et informatiques nécessaires au fonctionnement optimal des services municipaux. Le nombre croissant de marchés publics, le développement d'une politique d'achats et la complexité de certains contrats (délégation de service Publique (D.S.P.), partenariats public/privé (P.P.P.), ... justifient la création d'une Direction de la Commande Publique.

La Direction Générale Adjointe Familles et Solidarité coordonne l'Éducation, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), la Prévention et la Réussite. L'un des enjeux de la politique familiale et sociale réside dans la capacité de l'administration à identifier l'évolution des besoins.

Une mission d'études des besoins sociaux des familles est ainsi constituée dont l'importance justifie la création d'un poste de Directeur Général Adjoint.

La Direction Générale Adjointe Proximité regroupe l'accueil, les affaires administratives, les mairies de proximité, les équipes chargées d'animer la démocratie participative et la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.

La Direction Générale Adjointe Vie culturelle et sportive est créée. L'action municipale en matière culturelle, sportive et en direction des jeunes est regroupée au sein d'une Direction Générale Adjointe nouvelle et se dote d'une Direction de l'Évènementiel.

La Direction Générale Adjointe Relations humaines est créée. La richesse du potentiel humain, la constante adaptation des compétences et un dialogue social de qualité conduisent à positionner la fonction Relations Humaines en Direction Générale.

Deux directions sont identifiées (vie professionnelle et compétences) ainsi qu'une mission organisation et communication interne en charge du pilotage des changements des organisations avec l'ouverture d'un poste.

La définition de cet organigramme constitue une première étape de la modification structurelle des services municipaux.

Le tableau des effectifs qui fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale est modifié

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

dès à présent afin de prendre en compte, en termes de grade, les évolutions et les créations de postes induites par le nouvel organigramme.

Ce tableau des effectifs ci-annexé présente la situation au 15 juillet 2009.

Une nouvelle situation des effectifs sera présentée au Conseil Municipal au cours du second semestre 2009.

En conséquence, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville.»

ADOpte PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	au 01/01/09	au 15/07/09
Directeur général	1	1
D.G.S.T.	1	1
Directeur général adjoint	2	6
Total	4	8

Désormais, trois administrateurs, un administrateur hors classe, un conservateur du patrimoine, un directeur territorial sont positionnés en tant que Directeurs généraux adjoints.

Un ingénieur en chef de classe exceptionnelle et un ingénieur en chef de classe normale sont positionnés en tant que Directeur Général des Services et Directeur Général des Services Techniques.

L'ensemble de ces postes ne sont plus comptabilisés dans les grades de référence.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	au 01/01/09	au 15/07/09
Administrateur	3	3

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel organigramme, création de deux postes d'administrateurs pour prendre en charge respectivement les missions évaluation des politiques publiques et rayonnement.

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	au 01/01/09	au 15/07/09
Directeur	8	9
Attaché principal	18	18
Attaché	59	59
Total	85	86

Suite à des mobilités, création d'un poste de Directeur à fonction de chargé de l'Université.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel organigramme, création d'un poste de directeur de la commande publique.

II – FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	au 01/01/09	au 15/07/09
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	3	3
Ingénieur principal	17	17
Ingénieur	25	28
Total	46	49

Dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme, création d'un poste de directeur de l'Espace Public, d'un poste d'ingénieur en organisation et d'un poste de chargé mission développement durable.

Contractuels et agents non titulaires

Dans le cadre du projet ARENA, création d'un poste de chargé de projet.

III – FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	au 01/01/09	au 15/07/09
Conservateur en chef	4	4
Conservateur du patrimoine	7	7
Total	11	11

Création d'un poste de Directeur de la culture et de la création artistique.

DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 27 – S.E.M.D.O. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société en 2008.

M. CARRE – *Il s'agit d'une délibération formelle, à savoir le compte-rendu d'activités de la S.E.M.D.O. Je pense que vous avez eu tous les documents et que vous avez pu les regarder les uns et les autres.*

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Ledit rapport a donc pour objet de vous présenter l'activité de la S.E.M.D.O durant l'année 2008. Il convient d'insister plus particulièrement sur les points suivants :

A – EVOLUTION DE LA S.E.M.D.O

Au cours de l'exercice 2008, il a été noté :

▪ Le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Orléans et du Loiret, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

▪ Le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

▪ La nomination comme représentants permanents au Conseil d'Administration de la S.E.M.D.O., des personnes suivantes :

Ville d'Orléans

- M. Olivier CARRE
- M. Serge GROUARD
- M. Charles-Eric LEMAIGNEN
- M. Michel MARTIN
- Mme Marie CUGNY-SEGUIN
- M. François FOUSSIER
- Mlle Claire AIGRET
- M. Avelino VALLE

Ville d'Olivet

- Mme Sophie PALANT

Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »

- M. Jacques MARTINET
- M. Philippe BELOUET
- M. Lucien DENIAU

Assemblée Spéciale des Communes de Semoy, Saint-Jean de Braye et Fleury-les-Aubrais

- Ville de Saint-Jean de Braye : M. David THIBERGE en qualité de représentant au Conseil d'Administration

▪ La réélection de M. Olivier CARRE, représentant la Ville d'Orléans, au poste de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

▪ La confirmation de M. Guilhem JAMME dans sa fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2008, et après son départ en retraite, un nouveau Directeur Général sera nommé à partir de 2009.

B – RAPPORT D'ACTIVITE

a) Aménager :

1. Les investissements réalisés

En 2008, les investissements de la S.E.M.D.O. dans les 19 opérations d'aménagements actives se sont élevés à plus de 26 000 000 €H.T.

Au 31 décembre 2008 :

- 19 Zones d'Aménagement Concerté sont en activité,
- 1 concession s'est achevée, et le dossier de clôture est en voie de finalisation (Z.A.C. des Halles Châtelet).

Les Z.A.C. du secteur de la rue des halles (Halles 1, Halles 2 et Charpenterie) à Orléans (24 %), le G.P.V. de La Source (29 %) représentent plus de la moitié du chiffre réalisé en 2008.

L'ensemble de cette activité est réalisé dans le cadre de conventions publiques d'aménagement (au risque du concédant), et de concessions d'aménagement (aux risques du concessionnaire).

2. Etat du stock physique

a) les parcs d'activités

Cinq opérations ne portent que sur des parcs d'activités.

Les cessions ont porté sur 13,5 ha en 2008, représentant environ 46 000 m² de S.H.O.N.

Le stock total à mettre sur le marché, à court, moyen ou long terme, y compris les terrains à acquérir, ou à viabiliser, mais faisant l'objet d'une procédure d'urbanisme, représente 46 ha, correspondant à environ 164 000 m² de S.H.O.N.

b) les opérations à vocation d'habitat ou mixtes habitat/tertiaire – activités

Les cessions ont porté sur environ 27 000 m² de S.H.O.N. en 2008.

Le stock total à mettre sur le marché à court, moyen ou long terme, y compris les terrains à acquérir, ou à viabiliser, mais faisant l'objet d'une procédure d'urbanisme, s'élève à environ 415 000 m² de S.H.O.N.

Stock opérationnel au 31.12.08, acquis ou non, viabilisé ou non, à court, moyen, ou long terme

Collectivité	Opération	Habitat ou mixte Habitat / Activité		Activité		Collectivité	
		ha	m ² S.H.O.N.		m ² S.H.O.N.	ha	m ² S.H.O.N.
AggLO « Orléans-Val de Loire »	Z.A.C. "Châtelliers"			AggLO « Orléans-Val de Loire »	56 500		
AggLO « Orléans-Val de Loire »	Z.A.C. "Parc d'activités du Moulin"			AggLO « Orléans-Val de Loire »	33 300		
AggLO « Orléans-Val de Loire »	Z.A.C. des Foulons			AggLO « Orléans-Val de Loire »	11 800		
AggLO « Orléans-Val de Loire »	Z.A.C. du Champ rouge			AggLO « Orléans-Val de Loire »	23 900		
Orléans	Z.A.C. "Champ Chardon"	0,5	2 500	Orléans			
Orléans	Z.A.C. « Charpenterie »	0,3	1 000	Orléans		0,03	1 000
Olivet	Z.A.C. "Le Larry"	10	81 200	Olivet			
Orléans	Z.A.C. "Ilot de la Râpe"	1,4	18 500	Orléans			
Orléans	Z.A.C. Allées de la Source	4,5	37 500	Orléans			
Orléans	Z.A.C. des Halles 1	0,5	6 500	Orléans			
Orléans	Z.A.C. Sonis	4,5	57 500	Orléans			
Orléans	Z.A.C. Tête Nord Pont de l'Europe	0,5	8 800	Orléans			
Orléans	Z.A.C. Clos de la Fontaine	7	51 000	Orléans			
Orléans	Z.A.C. des Halles 2	0,6	8 200	Orléans			
Orléans	Z.A.C. Bourgogne	1,2	17 700	Orléans			
Fleury-les-Aubrais	Z.A.C. "Cœur de Ville"	2,2	18 000	Fleury-les-Aubrais			
Communauté de Communes du Giennois	Z.A.C. Bosserie Nord			Communauté de Communes du Giennois	100 000		
Ingré	Z.A.C. Secteur Ouest Bourg	21	38 000	Ingré			
Saint-Jean de Braye	Z.A.C. du Grand Hameau	13	68 500	Saint-Jean de Braye			
TOTAL		66,8	414 900		225 500	0,03	1 000

3. Commentaire sur la production

a) négociations et acquisitions foncières :

La S.E.M.D.O. a procédé à l'acquisition de 126 parcelles, bâties ou non bâties, pour un montant global de 6 045 000 €

Les principales opérations concernées sont : Z.A.C. des Halles 2, Z.A.C. du Larry, Z.A.C. du Grand Hameau, Z.A.C. du Moulin, Z.A.C. Ouest Ingré.

b) Réalisation de travaux de viabilité :

La S.E.M.D.O. a investi 17 123 000 € H.T. d'études techniques, de travaux et d'honoraires, permettant de viabiliser les opérations d'aménagements.

Les principales opérations concernées sont : Z.A.C. des Allées de la Source (y compris la médiathèque et le groupe scolaire), Z.A.C. Clos de la Fontaine, Z.A.C. Coligny, Z.A.C. Sonis, Z.A.C. Cœur de Ville qui représentent 70 % des investissements.

4. Commercialisation

Ventes effectuées en m² de terrain

Types	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Activités	50 517	73 705	44 965	19 229	82 000	49 248	11 314	153 637	125 142
Bureaux	8 508	10 088		180	2 000		8 000		9 290
Commerces		6 144					500		400
Equipements publics									
Logements									
• dont P.L.A. ou P.L.U.S	2 337	4 853		1 261			777	1 000	
• dont accession / investisseurs privés	5 697	5 652	31 143	18 099	30 000	7 645	1 400	27 052	21 456
TOTAL m² terrain	67 059	100 442	76 108	38 769	114 000	56 893	21 991	181 689	156 288

Ces ventes de terrain représentent les droits à construire suivants exprimés en S.H.O.N.

Types	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Activités	25 297	26 196	18 880	9 050	24 000	21 000	4 546	82 690	41 537
Bureaux	6 735	20 943		374	5 500		19 100		4 450
Commerces		6 980	1 767				1 677		437
Equipements publics									
Logements									
• dont P.L.A. ou P.L.U.S	3 400	5 159		4 300			2 100	2 100	
• dont accession / investisseurs privés	5 440	4 651	17 813	27 527	34 000	16 482	3 400	21 473	26 530
TOTAL S.H.O.N.	40 872	63 929	38 460	41 251	63 500	37 482	30 823	106 263	72 954

b) Construire :

1. Les investissements réalisés (pour le compte de tiers)

Plus de 5 500 000 € H.T. ont été investis, au titre des dix conventions de mandat actives, et des opérations en voie de clôture.

Les principales opérations en investissement sont :

- Restructuration du C.F.A. (2^{ème} tranche),
- Cheminements piétons bords du Canal,
- Reconstruction I.U.T. (2 700 000 €).

Au 31 décembre 2008 :

- 10 sont en activité,
- 1 est sans activité,
- 8 opérations sont en phase de liquidation ou en attente de quitus.

Pour mémoire :

- 4 dossiers de liquidation d'opération ont été transmis à la S.E.M.D.O. en 2008 et sont en attente de quitus,
- 6 opérations ont été liquidées en 2008.

c) Nouvelles opérations confiées :

En 2008, une nouvelle opération a été confiée à la S.E.M.D.O. dans le cadre d'un groupement piloté par la S.C.E.T. Il s'agit de réaliser des suppressions de passage à niveau sur la ligne ferroviaire Orléans Limoges, dans le département de l'Indre. La délégation régionale de Réseau Ferré de France (R.F.F.) étant située à Orléans, la S.E.M.D.O. pilotera les études, et la S.E.M.C.L.O. (S.E.M. de Chateauroux) gèrera la partie travaux.

Donneur d'ordre : R.F.F. / S.C.E.T.

d) Synthèse et perspectives :

La durée de vie moyenne restante (contractuelle ou probable selon les prolongations envisagées) des 19 conventions publiques ou des concessions d'aménagement est d'un peu plus de quatre ans.

L'avancement global de réalisation des Z.A.C. à fin 2008 est de :

- ✓ 50 % en investissement,
- ✓ 55 % en commercialisation (part des surfaces – droits à construire ou m² de terrains).

La durée de vie moyenne restant des dix mandats en cours (hors conventions en voie de clôture) est d'un an et demi, hormis le nouveau mandat R.F.F.

L'avancement global de réalisation est de 57 % en investissement hors mandat R.F.F.

OPERATIONS REALISEES

Pour le compte de la ville d'Orléans

- Restructuration quartier des Halles,
- Z.A.C. Halles Châtelet,
- Z.A.C. des Halles 1,
- Z.A.C. des Halles 2,
- Z.A.C. du Champ Chardon,
- Z.A.C. de la Charpenterie,
- Z.A.C. Coligny (ancienne Z.A.C. îlot de la Râpe),
- G.P.V. Orléans La source – Z.A.C. les Allées de La Source,
- Restructuration du Centre Commercial 2002,
- Maison des Associations,
- Bibliothèque G.P.V.,
- Groupe scolaire G.P.V.,
- Z.A.C. Sonis,
- Z.A.C. de la Fontaine,
- Z.A.C. tête nord du pont de l'Europe,
- Z.A.C. Bourgogne,
- Réaménagement du parking du centre commercial «Marie Stuart»,
- Construction d'un complexe sportif dans le cadre du G.P.V. de La Source.

Pour le compte de la Chambre des Métiers

- Restructuration du C.F.A. 2^{ème} tranche.

Pour le compte de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire»

- Z.A.C. les Châtelliers (communes d'Orléans, Saint-Jean de Braye, Semoy),
- Parc d'activité du Moulin à Olivet,
- Z.A.C. des Foulons à Fleury-Les-Aubrais,
- Champ Rouge,
- Voie nouvelle – Z.A.C. Coligny (ancienne Z.A.C. îlot de la Râpe)
- Pépinière d'entreprises à Olivet,
- Reconstruction de l'I.U.T. d'Orléans,
- Cheminements Piétons,
- Marché de gros.

Pour le compte de la Communauté des communes giennoises

- Z.A.C. de la Bosserie Nord à Gien.

Pour le compte de la Région Centre

- Construction de la 2^{ème} tranche du pôle de chimie de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} phase de restructuration du Lycée Pothier à Orléans,
- Extension du gymnase du Lycée Charles Péguy à Orléans.

Pour le compte du Service Départemental Incendie et Secours (S.D.I.S.)

- Mandat pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du centre de secours principal Orléans Nord.

Pour le compte de la ville de Fleury-les-Aubrais

- Z.A.C. cœur de ville,
- Mandat de V.R.D. de la Z.A.C. Cœur de ville de Fleury-les-Aubrais.

Pour le compte de la ville d'Ingré

- Z.A.C. Ouest,
- Gymnase Ingré,
- Groupe scolaire Ingré,
- Mandat d'études Z.A.C. ouest,
- Equipement associatif et culturel d'Ingré,
- Terrain de football, aménagements paysagers et V.R.D. à Ingré.

Pour le compte de la ville d'Olivet

- Z.A.C. du Larry à Olivet,
- Parc du Larry à Olivet.

Pour le compte de la ville de Saint-Jean-de-Braye

- Z.A.C. du grand hameau à Saint-Jean-de-Braye

OPERATIONS CLOTUREES

- 1^{ère} phase de restructuration du Lycée Benjamin Franklin – Orléans,
- Institut de Chimie Organique et Analytique (I.C.O.A.),
- Place publique le Larry – Olivet,
- Restructuration du C.F.A. de la Chambre de Métiers,
- Extension du crématorium des Ifs – Saran,
- Mandat centre 2002,
- Voie Léonard de Vinci située dans la Z.A.C. des Châtelliers,
- Restructuration 2^{ème} tranche de l'U.F.R. S.T.A.P.S.

NOUVELLES OPERATIONS

- Suppression de cinq passages à niveau sur la ligne ferroviaire Paris-Toulouse dans l'Indre

LITIGE EN COURS

- Centre de Conférences :

L'expert judiciaire souhaite que la majeure partie des désordres soient réglés par l'assurance Dommages Ouvrages. L'évolution du dossier est donc maintenant essentiellement conditionnée par l'évolution du dossier d'assurance dommages ouvrages, pour lequel des réunions d'expertise se déroulent depuis le début de l'été 2006 et se sont poursuivies toute l'année 2008.

PERSPECTIVES

- Convention de mandat avec le C.R.O.U.S
- Stuart Commercial S.A.:

La société STUART COMMERCIAL S.A. dispose d'un capital de 1 261 500 € réparti sur 8 700 actions détenues principalement par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne, H.D.I. (groupe EIFFAGE IMMOBILIER) et la S.E.M.D.O., qui en possède 2 000. Cette Société a été créée avec un conseil de surveillance, dont M. Guilhem JAMME a été nommé président jusqu'à fin 2008, et un Directoire dont le président est M. KHALDI. Cette Société est propriétaire du centre commercial de la Borde aux Mignons, situé boulevard Marie Stuart à Orléans. Ce centre commercial est constitué d'une moyenne surface et de 14 boutiques.

Le résultat de STUART COMMERCIAL S.A. s'est élevé à 50 000 € pour l'exercice 2008. La S.E.M.D.O. a inscrit, dans ses comptes de résultat en reprise de provision au prorata de ses actions dans la société, pour un montant de 11 500 €

C – RAPPORT FINANCIER

L'évolution de l'activité de la S.E.M.D.O.

Le chiffre d'opérations ou dépenses d'investissement est passé de 34 300 000 € en 2007 à 32 000 000 € en 2008.

La répartition du chiffre d'opérations est la suivante : 83 % pour les concessions d'aménagement et 17 % pour les mandats.

Le chiffre d'opérations des concessions d'aménagement est passé de 29 408 000 € en 2007 à 26 488 000 € et les mandats ont progressé de 13 % (5 554 000 € par rapport à 4 925 000 € en 2007).

1. Les cinq opérations d'aménagement suivantes : Z.A.C. Coligny (1 800 000 €), Z.A.C. des Halles 2 (4 500 000 €), Z.A.C. Clos de la Fontaine (1 900 000 €), Z.A.C. les allées de La Source (4 000 000 €) et la Bibliothèque Médiathèque de la Source (2 200 000 €) ont représenté, à elles seules, près de 54 % du chiffre d'opérations des concessions d'aménagement.

2. Les opérations de mandats : la reconstruction de l'I.U.T. (2 700 000 €), le C.F.A. 2^{ème} tranche (500 000 €), le Complexe Sportif de La Source (200 000 €), le Chemin bords du Canal (1 000 000 €), le Marché de grossistes (300 000 €) ont représenté 85 % du chiffre d'opérations des mandats, la seule opération de l'I.U.T. représentant 49 %.

Les états financiers au 31 décembre 2008

Le montant du bilan a été de 72 965 000 € et s'est analysé ainsi :

I - ACTIF :

- 1) ACTIF IMMOBILISE, qui s'est élevé à 835 000 €
- 2) ACTIF CIRCULANT, qui s'est élevé à 72 130 000 €

II - PASSIF :

- 1) CAPITAUX PROPRES : 1 815 000 € dont 768 000 € de capital social.
- 2) PROVISIONS POUR CHARGES : 3 458 000 € de provisions pour travaux à réaliser sur les concessions d'aménagement compte tenu de l'avancement.
- 3) DETTES :
 - 3.1. Emprunts et dettes : 23 718 000 €
 - 3.2. Emprunts et dettes financières diverses et avances : 9 289 000 €
 - 3.3. Dettes fournisseurs : 607 000 €
 - 3.4. Dettes fiscales et sociales et autres : 643 000 €
 - 3.5. Autres dettes : 2 734 000 €
 - 3.6. Produits constatés d'avance : 30 700 000 €

Le compte de résultat SOCIETE

Les commentaires, qui suivent, sont inhérents à l'activité globale de la Société, et ont intégré les charges et produits de toutes les opérations (dépenses, recettes).

LE RESULTAT D'EXPLOITATION a été de +7 000 € et s'est décomposé comme suit:

- Fonctionnement 7 000 €
- conventions publiques d'aménagement 0 €

LA VENTILATION DES PRODUITS

1. Fonctionnement

	2008	2007
- Prestations de services	6	10
- Rémunérations sur mandats	345	289
- Produits divers et accessoires	-	-
Chiffre d'affaires*	351	299
- Rémunérations sur conventions	1 904	2 268
- Autres produits de gestion	-	-
- Transfert de charges	205	9
Total Produits d'exploitation	2 460	2 577

* d'un point de vue strictement comptable

Le chiffre d'affaires (prestations de services et rémunérations sur mandats) est en hausse de 17 % par rapport à 2007. Les rémunérations sur concessions d'aménagement diminuent de 364 000 € soit près de 16 %.

2. Concessions d'aménagement

	2008	2007
- Participations*	4 334	504
- Subventions	1 616	2 234
- Cessions	13 679	10 412
- Divers	517	341
- Loyers	18	7
	20 164	13 598

* inclus participations estimatives suivant avis du Conseil National de la Comptabilité

Le montant des cessions et participations a été en hausse par rapport à 2007.

LE RESULTAT FINANCIER a été de + 89 000 € et provient intégralement du résultat «fonctionnement».

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL a été de 2 000 €

L'IMPOT s'est élevé à 30 000 €

LE RESULTAT DE L'EXERCICE correspond au résultat du fonctionnement, soit 68 000 €

En définitive, en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte-rendu d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M.D.O. ainsi que sur le bilan et les comptes, pour l'année 2008, qu'ils ont approuvés. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

N° 28 – Concessions d'aménagement, mandats d'études et de travaux. Approbation des comptes-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. pour l'année 2008.

M. CARRE – *Il s'agit d'approuver les Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) des différentes opérations en concessions d'aménagement puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est la suite de la clôture du compte administratif.*

On prend acte également des C.R.A.C. relatifs aux gymnases GRESLE et BARTHELEMY, au complexe sportif de Saint-Marceau et au Centre de Conférences, puisque ce sont des opérations qui a priori aujourd'hui sont soldées.

M. LEBRUN – *Je note dans le rapport d'activités que dans les investissements réalisés, les Z.A.C. des Halles et de la Charpenterie représentent à peu près un quart (24 %). Concernant ces deux Z.A.C., je voulais savoir si on est bien sûr aujourd'hui que les opérations arriveront à leur terme et qu'il n'y a pas d'incertitude sur ces projets.*

M. CARRE – *Premièrement, les dépenses qui ont déjà été occasionnées concernent essentiellement des achats de foncier. Deuxièmement, comme vous l'avez vu, il y a déjà eu un certain nombre de travaux qui ont été faits et il y en a toujours d'ailleurs.*

D'ici la fin de l'année, on va maîtriser l'ensemble du foncier, car des déménagements sont prévus et d'ailleurs vous-même m'en aviez fait l'écho en commission. On parlait tout à l'heure de ce qui se dit en commission et bien voilà un sujet que l'on a abordé en commission. Il s'agissait d'une question posée par M. LEBRUN, à laquelle j'avais répondu que c'était justement en cours. Cependant, on a pris du retard avec les personnes qui doivent s'installer dans les logements situés dans l'ancienne Caisse d'Epargne, en face du Châtelet. Vous m'avez d'ailleurs sensibilisé sur le fait de leur donner une réponse pour cet hiver. Cela a bien été transmis au niveau des opérateurs de la S.E.M.D.O., mais je n'ai pas encore le retour. De toute façon, l'opération suit son cours aujourd'hui.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a confié à la S.E.M.D.O, par voie de concession ou de mandats, l'étude ou la réalisation d'opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics. Il s'agit de :

A) Conventions publiques d'aménagement

- Z.A.C. des Halles Châtelet par une convention publique d'aménagement en date du 10 juillet 1992 modifiée par avenants en date des 12 juillet 1993, 21 octobre 1994, 16 décembre 1994, 11 décembre 1997, 20 novembre 1998, 7 juillet 2000, 26 janvier 2001, 14 décembre 2001, 25 avril 2003 et 17 décembre 2004, 8 juillet 2005, 28 octobre 2005, 12 juillet 2006 et 12 juillet 2007 ;

- Z.A.C. des Halles 1, par une convention publique d'aménagement en date du 19 décembre 2003 modifiée par avenants les 8 juillet 2005 et 12 juillet 2007 ;

- Z.A.C. des Halles 2, par une convention publique d'aménagement en date du 26 novembre 2004 modifiée par avenants les 20 octobre 2006, 24 novembre 2006, 12 juillet 2007 et 14 décembre 2007 ;

- Z.A.C. de la Charpenterie, par un traité de concession d'aménagement en date du 20 novembre 1997 modifié par avenants en date des 23 octobre 1998, 17 décembre 1999, 13 juillet 2000, 15 juin 2001, 26 octobre 2001, 29 mars 2002, 11 juillet 2003, 22 octobre 2004, 8 juillet 2005, 12 juillet 2006, 12 juillet 2007 et 24 octobre 2008 ;

- Z.A.C. Bourgogne, par un traité de concession d'aménagement en date du 9 mars 2007 modifié par avenant en date du 14 novembre 2007 ;

- Z.A.C. du Champ Chardon, par une convention publique d'aménagement en date du 25 avril 1997 modifiée par avenants en date des 9 juillet 1999, 29 septembre 2000 et 12 juillet 2002 ;

- Z.A.C. du Clos de la Fontaine par une convention publique d'aménagement modifiée par avenants en date du 22 octobre 2004, 17 juin 2005 et 12 juillet 2007 ;

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

- Z.A.C. Coligny par une convention publique d'aménagement en date du 28 janvier 2000 modifiée par avenants en date du 12 juillet 2002, 20 février 2004 et 12 juillet 2007 ;
- Z.A.C. Sonis par une convention publique d'aménagement en date du 19 mars 2004 ;
- Z.A.C. les Allées de La Source par un traité de concession d'aménagement en date du 11 juillet 2003 modifié par avenants les 28 janvier 2005, 25 mars 2005 et 12 juillet 2007 ;
- Secteur tête nord du Pont de l'Europe par une convention publique d'aménagement en date du 22 octobre 2004.

Pour l'ensemble de ces opérations, les participations de la Ville au 31 décembre 2008, sont inchangées par rapport aux derniers bilans approuvés par le Conseil Municipal dans le cadre des conventions publiques d'aménagements ou traités de concession d'aménagement. Pour une complète information, il est souligné que, depuis lors, le Conseil Municipal du 27 mars 2009 a approuvé des avenants aux traités de concession d'aménagement des Z.A.C. des Halles 1 et 2 et de la Charpenterie qui ont eu pour effet de faire évoluer les montants des participations de la Ville. Les bilans prévisionnels annexés aux comptes rendus d'activités (C.R.A.C.) tiennent compte de ces évolutions.

B) Mandats pour la réalisation de travaux

- Réaménagement du parking du centre commercial Marie Stuart par convention de mandat du 12 juillet 2002 modifiée par avenant en date du 11 juillet 2003 ;
- Complexe sportif - Grand Projet de Ville - quartier de La Source par convention de mandat du 12 juillet 2002 modifiée par avenant en date du 11 juillet 2003 ;
- Parc Floral - Restructuration et réorganisation de l'animalerie par convention de mandat du 6 décembre 2001, modifiée par avenant en date du 16 octobre 2002.

En application de l'article L. 152-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la S.E.M.D.O. est tenue d'adresser annuellement à la Ville les Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) pour chacune des opérations qui lui sont confiées.

Ceux-ci présentent pour chaque opération leur état d'avancement technique, juridique et financier au 31 décembre 2008 et comprennent :

- un rappel du programme et de la situation administrative de l'opération,
- le récapitulatif des actions menées par la S.E.M.D.O. dans le cadre de l'exercice 2008,
- le plan de trésorerie actualisé,

et pour les conventions publiques d'aménagement et traités de concession d'aménagement,

- les perspectives d'évolution de l'opération après le 31 décembre 2008,
- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisés.

L'analyse de ces documents ci-annexés montre que le déroulement de l'ensemble des opérations pour l'année 2008 est conforme aux objectifs définis par la Ville au travers des différentes conventions publiques d'aménagement, traités de concession d'aménagement et mandats passés avec la S.E.M.D.O.

Il est précisé que les comptes rendus d'activités de la S.E.M.D.O. suivants :

- gymnases GRESLE et BARTHELEMY - année 2001,
- complexe sportif Saint-Marceau - année 2002,
- Centre de Conférences - année 2004,

sont joints de nouveau à la présente délibération. En effet, ces opérations qui n'ont pas eu de mouvement depuis l'établissement de ces comptes rendus d'activités, sont dans l'attente de la résolution de procédures contentieuses en cours et de l'approbation par le Conseil Municipal des bilans de clôture.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) intégrant les bilans financiers et les plans de trésorerie actualisés, ci-annexés, des opérations confiées par voie de conventions publiques d'aménagement ou de traités de concession d'aménagement à la S.E.M.D.O. concernant les opérations suivantes :

- a) Z.A.C. des Halles Châtelet,
- b) Z.A.C. des Halles 1,
- c) Z.A.C. des Halles 2,
- d) Z.A.C. de la Charpenterie,
- e) Z.A.C. Bourgogne,
- f) Z.A.C. du Champ Chardon,
- g) Z.A.C. du Clos de la Fontaine,
- h) Z.A.C. Coligny,
- i) Z.A.C. Sonis,
- j) Z.A.C. Les Allées de la Source,
- k) Secteur tête nord du Pont de l'Europe ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

2°) approuver les Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) et les bilans financiers ci-annexés des opérations confiées par voie de mandat de réalisation et de travaux à la S.E.M.D.O. concernant :

- a) le réaménagement du parking du centre commercial Marie Stuart,
- b) le complexe sportif – Grand Projet de Ville – quartier de La Source,
- c) le Parc Floral – Restructuration et réorganisation de l'animalerie ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

3°) prendre acte du fait que les comptes rendus d'activités relatifs aux gymnases GRESLE et BARTHELEMY, au complexe sportif Saint-Marceau et au Centre de Conférences sont joints à titre d'information à la présente délibération dans l'attente de la passation au Conseil Municipal des bilans de clôture ;

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

4°) **déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.** »

ADOPTE

N° 29 – Secteur Carmes-Madeleine. Mise en œuvre d'une Z.A.C. Approbation du dossier de création.

VILLE D'ORLÉANS

CREATION DE LA ZONE
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
CARMES – MADELEINE
Conseil Municipal du 10 Juillet 2009



le nouvel Orléans me sourit



*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. CARRE.

*
* *
*

M. CARRE – *C'est un sujet évidemment important. On en a déjà parlé longuement et on n'a pas fini, c'est comme pour les mails. Comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, ce sont des opérations qui se déroulent et pour lesquelles, il y a beaucoup de procédures administratives.*

Aujourd'hui, j'étais et je pense que Serge GROUARD y était également, à un endroit et il a dû faire les mêmes constats, s'agissant des domaines routiers. On est là aussi dans le domaine de l'aménagement, où des élus ont eu une intention il y a un peu plus d'une dizaine d'années ...

(réflexion hors micro de M. le Maire).

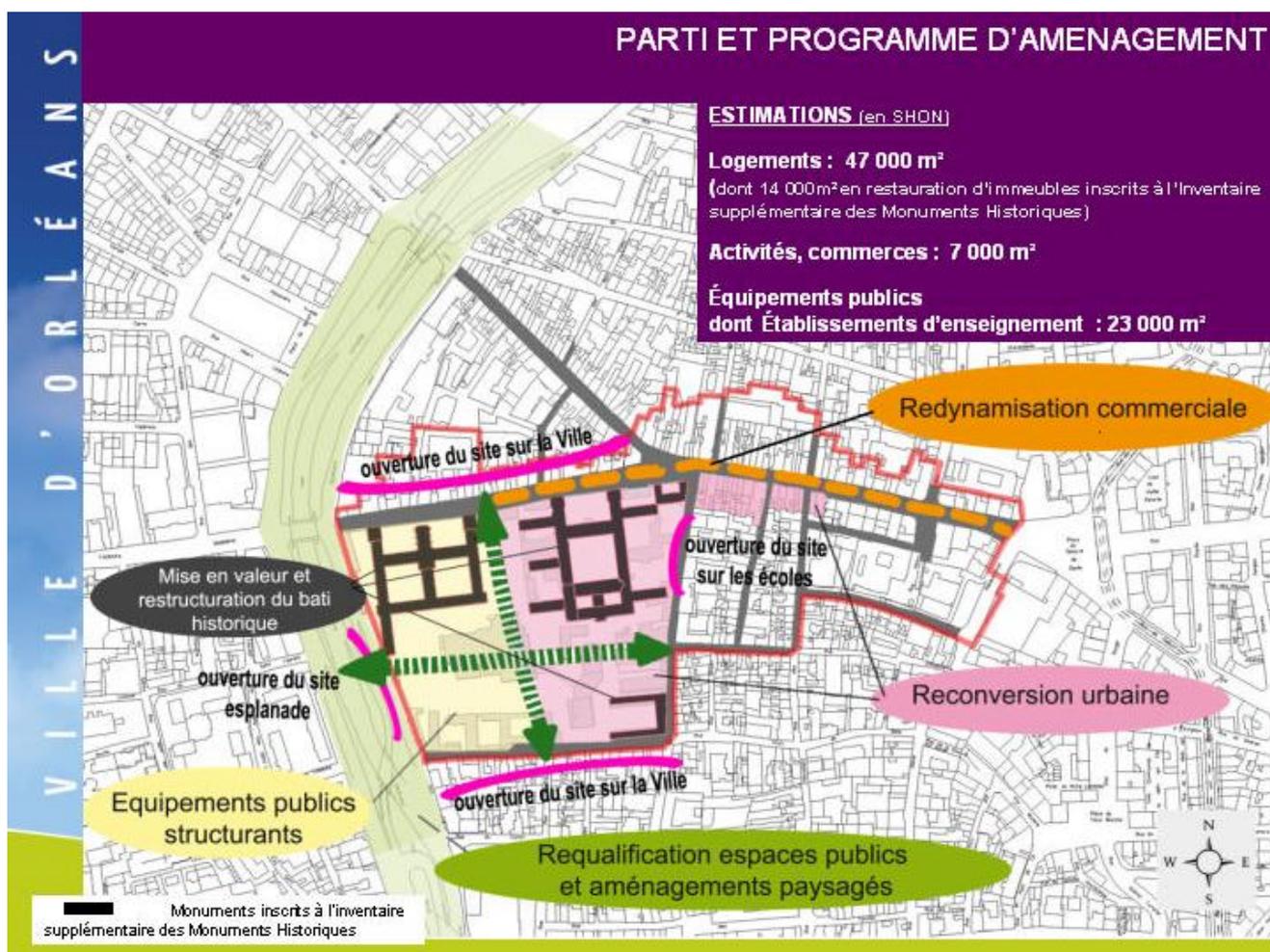
M. CARRE - *... vous en êtes à 33 ans, moi j'en étais à 14 ans ! Tout cela pour dire que lorsqu'on regarde les projets, on voit à peu près 18 à 24 mois de travaux et ce qui est fascinant, ce sont les 8 ans pendant lesquels tout se déroule progressivement. A partir du moment où on a été élu sur un programme, et ce quelle que soit la tendance politique, nous sommes là pour faire avancer les choses, mais c'est vrai que lorsqu'on voit toute la masse de procédures, cela interpelle les élus que nous sommes. Cependant, il faut aussi des procédures, c'est indispensable, on a évoqué tout à l'heure les concertations, qui permettent justement de mieux prendre en compte les choses.*



M. CARRE - Aujourd'hui, à propos du secteur Carmes-Madeleine, on pose vraiment les fondements de la zone d'aménagement concertée, dont on a déjà tiré le bilan de la première concertation, je vous le rappelle et on l'avait évoqué.

Comme je l'ai dit tout à l'heure pour les mails, notamment l'étude d'impact qu'on approuve aujourd'hui qui a justement précédé la délimitation de la Z.A.C., nous a conduit à modifier un petit peu le périmètre initial, de façon importante du côté des mails, puisqu'on les a retirés. Au début, comme vous l'avez rappelé, c'était un des éléments compris dans l'ensemble du périmètre. Ceci étant dit, on conserve bien l'articulation principale du projet, c'est à dire le cœur de l'hôpital Madeleine, avec l'objectif d'anticiper dès maintenant la future localisation de l'hôpital à La Source, la fermeture de ce site et ce que l'on va en faire, avec toutes les perspectives offertes par ce site représentant tout de même 5 hectares. On reste en centre ville, au cœur de l'intra-mails, et donc à partir de là, on est sur un site d'intérêts majeurs.

Et puis nous avons la liaison qui aujourd'hui ne fonctionne pas forcément très bien par la rue des Carmes et le reste du cœur de l'intra-mails avec la place de Gaulle, qui évidemment est impactée par l'arrivée du T.C.S.P., puisque c'est un choix de faire intervenir le T.C.S.P. au cœur de l'intra-mails. Donc il y a obligatoirement des conséquences urbaines de cette évolution qui sont prises en compte dans l'ensemble de ce projet.



M. CARRE - On a donc aujourd'hui un périmètre d'intervention qui inclut essentiellement, vous le voyez d'ailleurs sur la carte, l'hôpital Madeleine pour environ 60 % du périmètre, et 40 % pour les principaux îlots situés en bordure de la rue des Carmes qui vont permettre une opération d'aménagement.

Comme cela avait été arrêté la dernière fois, l'élargissement a été posé, notamment dans l'étude d'impact, ainsi que le fonctionnement de la rue avec sa commercialité, pour lequel un débat est toujours ouvert relatif à la piétonisation de l'ensemble de la rue. Cette question a été posée de façon forte au cours de la concertation. Il va falloir approfondir les choses qui par définition ont des incidences sur le fonctionnement global du quartier en terme de circulation. A partir de là, il y a la nécessité d'anticiper tous les flux, avec l'arrivée du T.C.S.P., mais aussi de prévoir le fait que la place de Gaulle sera plutôt une place piétonnière. Le fonctionnement de l'ensemble, au moins de la partie la plus à l'est de la rue des Carmes, serait elle aussi en continuité commerciale et donc plutôt piétonne. Donc les impacts sur le fonctionnement de l'ensemble de la rue restent encore à approfondir.

Ailleurs, il y a aussi d'autres possibilités de circulation, si j'ose dire, on le voit par les grosses flèches vertes à l'intérieur du site, qui de toute façon devra évoluer. Sur la carte, sont représentés en noir tous les monuments historiques qui sont strictement sanctuarisés, et qui seront a priori aménagés à destination d'une fonction d'enseignement, de formation. Tout cela est en train

d'être vu en partenariat avec l'Université, puisqu'il y a eu un travail commun très positif entre la Ville et l'Etat sur la destination de ce site. L'Université marque un fort intérêt pour cette seconde implantation. Depuis le début, j'appelle cette implantation : « Orléans 2, à l'intérieur de la ville », en rapport avec Orléans 1 : La Source. C'est de cette façon là que cela se fait dans un certain nombre de villes universitaires. Aujourd'hui, l'Université marque un intérêt, même s'il est trop tôt évidemment pour dégager des filières - ce n'est pas la question de toute façon - et il y a la place pour faire aussi du logement. Enfin, tout cela est prévu à l'intérieur de l'étude d'impact et du programme.

Sur la partie relative à l'élargissement, et cela a évidemment suscité – je ne dis pas de polémique - beaucoup de questions, c'est évident, car ce n'est pas un acte neutre, on le sait bien et on l'a dit suffisamment ici. La partie en rose de la rue des Carmes reste en reconversion urbaine, avec sans doute un petit peu moins d'épaisseur, puisque cela avait fait l'objet d'une question sur les achats. On prendra ce périmètre là pour la déclaration d'utilité publique, et on reste bien sur l'idée d'un élargissement, c'est-à-dire de gagner à peu près 5-6 mètres par rapport à la rue.

Aujourd'hui, il s'agit de définir un programme, et non pas de définir un projet d'architecture, ficelé, etc. C'est le début d'une procédure qui va amener la désignation d'un aménageur, après un appel d'offres déclenché par la Z.A.C. Ensuite, cet aménageur va lui-même déclencher, comme on s'y était engagé - et ce n'était pas prévu au départ, c'est venu avec la concertation - un concours d'architecture sur la partie de la rue des Carmes qui est à élargir. Et donc, il faudra être attentif au cahier des charges qui est à rédiger concernant cette partie là.

Un dernier point, et je ne serais pas plus long, car je pense qu'il va y avoir des questions, concerne la rue Henri Roy. Cette rue n'est pas très connue, mais elle joue un rôle tout à fait stratégique. Elle se situe en face de la rue du Grenier à Sel, et aujourd'hui tombe un petit peu en impasse par rapport à la rue des Carmes. Dans cette rue Henri Roy, qui n'est pas une rue d'ailleurs, vous avez l'accès au parking des Chats Ferrés, ainsi que sa sortie. L'idée est de voir si nous pouvons élargir cette rue aujourd'hui à voie unique, de façon à ce que les gens qui descendent par la rue du Grenier à Sel - et c'est important pour le fonctionnement de la place de Gaulle - puissent rejoindre la rue des Chats Ferrés située juste derrière. C'est une histoire de quelques mètres uniquement. De plus, cela ne touche que des plates-bandes et aucune démolition n'est à envisager. Cette rue deviendra justement perméable. Dans ce contexte, et actuellement je ne peux pas vous donner les résultats, car je ne les ai pas, on fait étudier également le fonctionnement interne du parking des Chats Ferrés. Il serait sans doute optimal de modifier l'entrée et la sortie, ce qui architecturalement semble possible, afin de permettre une meilleure optimisation du fonctionnement de ce parking. Cela fait partie des éléments qui continuent d'être regardés par Mme CHERADAME qui nous a fait toutes ces suggestions fort à propos.

Aujourd'hui, il s'agit de décider de créer la zone d'aménagement concerté. Ensuite, le programme permettra le lancement d'une enquête publique à l'automne pour la D.U.P., notamment concernant toute la partie qui correspond à la zone qui sera élargie. Concomitamment, auront lieu la désignation de l'aménageur et l'écriture par lui du concours architectural qui précèdera évidemment les acquisitions et la démolition.

M. le Maire – *Y a-t-il des interventions ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. LEBRUN, Mme MAUROY.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vais commencer par dire que c'est une délibération essentielle puisqu'effectivement, c'est le premier acte important pris par la Ville. Certes, il y a eu des achats, mais c'était dans le cadre de contrats de vente avec des particuliers. Là, c'est vraiment une délibération tout à fait importante instituant la Z.A.C. Est-ce possible de garder l'image au mur pour visualiser le secteur ?*



Mme LEVELEUX-TEIXEIRA - *On voit bien avec la présentation qui est faite qu'il y a deux zones essentielles. La première concerne l'Hôpital, mais cela ne sera pas l'essentiel de mon propos, et puis la deuxième, le secteur de la rue des Carmes.*

Je vais commencer par ce qui est tout à fait positif dans le projet de Z.A.C. C'est d'ailleurs indiqué dans la délibération, il s'agit d'ouvrir le site de l'Hôpital sur la ville et sur les mails. Je pense effectivement que c'est une chance vraiment pour la Ville d'avoir cet ensemble monumental qui n'est, à mon sens, pas suffisamment valorisé aujourd'hui, et qui le sera probablement à terme grâce à la Z.A.C et aux opérations de mise en valeur qui y sont liées. Il y a également cette volonté de dynamiser le quartier, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie au quotidien. Je ne comprends pas bien ce que veut dire « adapter les flux automobiles et liaisons douces en fonction de l'évolution urbaine ». Je suppose que c'est aussi lié à la question de la piétonisation sur laquelle on pourra éventuellement revenir. On ne peut qu'être d'accord avec les objectifs qui sont énoncés dans le projet de création de Z.A.C. : redynamiser un quartier, revaloriser le patrimoine urbain et en particulier autour du secteur de l'Hôpital.

Je voudrais quand même faire quelques petites observations sur la forme et sur le fond. Sur la forme, M. CARRE vous l'avez dit, on travaille maintenant sur un périmètre de Z.A.C. qui, entre parenthèse, n'est pas annexé à la délibération contrairement à ce qui est noté. Pour ma part, je suis allée le regarder, mais il n'est pas fourni avec la délibération, ce qui est un peu dommage. Donc, on a un périmètre de Z.A.C. qui ne correspond pas du tout, enfin pas beaucoup, à celui qui a été soumis à la concertation des habitants par la délibération du 28 novembre 2008.

Effectivement, il y a plusieurs différences. La première, et vous l'avez souligné, concerne le fait que le nouveau périmètre ne comprend plus le mail Jaurès, ce qui change, à mon sens, considérablement l'économie du projet, puisque ce n'est plus la même vision de l'aménagement qui nous est proposée. C'est une vision plus centrée vers la partie est et qui, de ce fait, n'inclut pas la question des circulations urbaines fortes en lien avec les mails.

Deuxième différence : un autre secteur n'est plus dans le projet de périmètre. Il s'agit du secteur inclus entre la rue Porte Madeleine et la rue Porte Saint-Jean. On voit ici le périmètre de la Z.A.C. en rouge : dans le premier projet, la Z.A.C. allait jusqu'à la rue Porte Saint-Jean ; maintenant on est très en retrait par rapport à cela.

Enfin, dernière différence : le nouveau périmètre inclut de nouvelles portions d'îlots urbains qui n'étaient pas concernées par le projet initial soumis à la concertation des habitants, à savoir, dans le secteur nord de la rue des Carmes, entre la rue de Limare et la rue des Grands Champs d'une part, et dans une moindre mesure entre la rue de Limare et la rue du Grenier à Sel.

Il me semble que cette modification du périmètre modifie substantiellement l'économie du projet et devrait induire par conséquent une nouvelle concertation des habitants.

Pour ce qui concerne la question de l'alignement, je voudrais faire un certain nombre d'observations. La première est en rapport avec l'étude d'impact que j'ai bien regardée. Cette étude est d'une timidité de jeune fille sur la question de la protection patrimoniale. Une seule ligne, page 66, est consacrée à la préservation du patrimoine. Je trouve que c'est tout de même fort peu.

D'autre part, la justification de cet alignement me paraît très faible, puisque quand je prends le rapport de présentation de la Z.A.C., pages 15 et 16 auxquelles je vous renvoie volontiers, il est dit en gros que « ce qui rend nécessaire cet alignement – alors que vous avez, vous, invoqué une autre cause, mais ce n'est pas celle qui est dans le rapport de présentation -, ce sont les flux d'étudiants. » On imagine donc des foules d'étudiants qui vont s'engouffrer dans la rue des Carmes – comme un troupeau de bisons dans l'ouest américain – et qui vont rendre nécessaire l'élargissement de la rue des Carmes. Je voudrais que l'on soit un petit peu sérieux 5 minutes. Bien évidemment, qu'une petite rue ou une rue de taille moyenne n'empêche pas des étudiants de circuler. Je vous assure, ils circulent très bien dans des espaces restreints, y compris même dans des couloirs de faculté, cela se passe bien. Je ne sais pas si vous connaissez Poitiers et plus particulièrement l'Hôtel Fumé, qui est situé dans une vieille rue médiévale resserrée et pourtant les circulations d'étudiants s'y passent fort bien, il n'y a pas d'évanouissements, ni de problèmes. Donc, si le seul argument que vous avez à faire valoir, pour élargir cette rue, est le problème des circulations piétonnes d'étudiants, cela me paraît faible au regard de l'impact que cela comporte en terme de patrimoine urbain. Je vous demande de bien y réfléchir.

Comme vous l'avez dit, la création de Z.A.C. est un outil d'aménagement important pour la Ville. Cela lui permet de maîtriser justement ses actions à l'égard de l'espace qu'elle veut modeler. Mais, comme vous le savez, fort heureusement la création de la Z.A.C. que vous allez voter et que nous ne voterons pas - vous comprendrez aisément pourquoi - ne fait pas disparaître les prescriptions particulières élaborées dans le cadre de la Z.P.P.A.U.P., en vertu du principe d'indépendance des législations. Je vous rappelle que dans le cadre de la Z.P.P.A.U.P., il est bien précisé que les travaux de construction, mais aussi de démolition - donc nous y sommes -, de déboisement - je concède qu'on est moins concerné par le déboisement -, de transformation, de modification d'aspect des immeubles compris dans le périmètre de la zone sont soumis à une autorisation spéciale. Pour l'instant, on est dans la définition du périmètre, mais on n'est pas du tout certain d'obtenir l'autorisation spéciale et j'espère que vous ne l'obtiendrez pas.

Je voudrais également indiquer une chose que j'ai trouvé un petit peu étonnante dans la délibération concernant le programme prévisionnel global de constructions à édifier dans la Z.A.C. Evidemment, comme on détruit des immeubles et des milliers de mètres carrés, on va nous mettre des immeubles à la place, mais pas forcément plus de logements d'ailleurs, puisqu'il y en a déjà beaucoup dans cette rue. Je lisais tout à l'heure le rapport de présentation où il était dit que c'était un des quartiers les plus denses d'Orléans. Il ne s'agit donc pas de le densifier davantage, en tout cas au niveau des logements qui sont proposés.

De plus il est dit dans la délibération que « le nouvel alignement le long de la rue des Carmes permettra de reconstruire des logements et des commerces neufs et adaptés aux conditions actuelles d'habitabilité. » Je sais que je ne peux pas projeter de photos dans l'enceinte du Conseil Municipal, et d'ailleurs j'ai déjà dit que je le déplorais, mais je tiens à votre disposition un certain nombre de photos qui sont prises dans les appartements de la rue des Carmes. Ce ne sont pas des souks, pour beaucoup qui sont promis à la démolition, ce sont des appartements, certes pas tous, de très grande qualité architecturale. Je vous demande de bien y réfléchir. Donc, on ne va pas remplacer du moche par du beau, mais on va détruire du beau, de l'ancien et pas forcément pour faire du beau, parfois à mon avis pour faire du moche, mais qui sera du moche moderne. Et cela est votre choix et ce choix, vous devrez l'assumer. Cela ne se fait plus ! Même à Dijon, on ne détruit plus aujourd'hui des bâtiments anciens pour construire des bâtiments neufs à la place.

On parle de commercialité et on nous explique qu'il faut dynamiser cette rue. Mais, cette rue est hyper commerçante ! Il y a même de nouveaux commerces chics qui s'y installent, comme par exemple la boutique « Ex Nihilo » qui est très bien. Le commerce est varié : de l'alimentaire, des banques, des services et même un atelier de piano. On a donc un commerce varié qui fonctionne pas mal. Le problème que l'on a collectivement ici, et je crois qu'on en a déjà parlé, c'est la question de la liaison entre cet axe est-ouest de commercialité et le reste du centre ville. On est tombé d'accord sur le fait que le problème majeur est celui de la place de Gaulle et ce n'est pas en démolissant des immeubles du XV^{ème} et du XVIII^{ème} siècle que vous allez régler votre problème. Le problème aujourd'hui est que les circulations piétonnes se font mal au niveau de la place de Gaulle et c'est là qu'il faut travailler.

Cette Z.A.C. est une chance pour notre Ville. C'est une chance de redessiner un espace urbain. C'est une chance aussi de redonner aux habitants de ce quartier la fierté de leur quartier, mais ne gâchons pas cette chance. Et ne semons pas la zizanie en plus dans l'enceinte du Conseil Municipal, ce qui n'est pas grave, mais dans la ville, ce qui l'est davantage. Ne gâchons pas cette chance en détruisant des immeubles qui se portent bien, qui sont globalement en bon état et qui ne

demandent qu'à être réhabilités.

J'ajouterai un dernier point concernant la venue de l'Université. C'est considéré comme acté dans la plupart des documents que j'ai pu voir et dans la présentation que vous en avez faite. C'est vrai que c'est, à certains égards, souhaitable. Je pense que c'est une excellente idée de mettre un pôle universitaire à cet endroit là, mais aujourd'hui, la réflexion est vraiment à ses prémices avec le monde universitaire. Il y a beaucoup de méfiance, et donc il faudra y aller doucement et puis, il n'est pas du tout certain qu'une composante vienne s'installer sur le site de la Madeleine. C'est une perspective qui est en pointillés. De toute façon, ce n'est pas réalisable avant 2014 ou 2015, donc c'est bien d'y penser maintenant, mais ce seront peut-être vos successeurs qui s'en occuperont.

M. LEBRUN – *C'est moi le successeur !*

(rires).

M. LEBRUN – *Comme vous le savez, les élus communistes sont opposés à la destruction de la rue des Carmes et ils bataillent, informent régulièrement la population à ce sujet pour une rue sans alignement, avec piétonisation et une étude approfondie sur une voie unique de tram, étude sans laquelle des recours risquent d'être déposés, recours qui risquent de retarder la requalification.*

M. CARRE – *Ça c'est sûr !*

M. LEBRUN - *Ce n'est pas de notre fait, mais cela peut exister.*

Nous considérons que vos projets mettent en péril l'âme du quartier pour qu'il reste populaire, avec entre autres la disparition d'un patrimoine historique et de fortes inquiétudes sur la pérennité d'un commerce de proximité. Aujourd'hui, des commerçants ressentent une baisse de leur chiffre d'affaires, suite aux travaux, sans savoir si cela vaut le coup de rester. De nombreux habitants souvent proches de leur travail sont là aussi parce que le quartier offre de nombreuses commodités qui pourraient être amplifiées avec le passage du tram, à condition qu'il y ait encore une place pour eux.

Nous souhaitons d'autre part que sur le site de l'Hôpital Porte Madeleine subsiste une unité de soins publique de proximité et qu'elle soit intégrée dans le projet dès maintenant.

Enfin, j'en profite pour rappeler qu'il y a actuellement toujours des manques dans ce quartier au niveau de la tranquillité publique.

Mme MAUROY – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais commencer par dire qu'en fait, ce n'est pas l'acte 1 qui se joue ce soir, mais l'acte 2 d'un projet qui a commencé en 2002 et il me semble que de le réduire à un premier acte, c'est déjà se tromper d'échelle puisque en fait c'est plus que la réhabilitation d'un quartier qui commence ce soir, c'est le projet centre ville simplement commencé en 2002 qui continue et qui prend maintenant toute sa cohérence.*

Je retrouve en effet dans le projet de création de cette Z.A.C. le même souffle, la même passion qui a permis au quartier Bourgogne de se métamorphoser en l'espace de quelques années et de répondre ainsi à la demande d'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants et de faire rayonner Orléans forte d'une image nouvelle.

Les enjeux sont les mêmes pour le secteur Carmes. En effet, le périmètre de la Z.A.C. proposé va permettre la réhabilitation de bon nombre de rues et une mise en cohérence de bon nombre d'espaces publics aujourd'hui dégradés. C'est essentiel. Cela consiste à redonner du cachet aux rues, aux places grâce à la reprise de la voirie, mais aussi grâce au plan lumière qui doit redonner de la chaleur, une tonalité à la rue, à la politique de fleurissement, de végétalisation des rues, à une charte du mobilier urbain qui viendra compléter le dispositif.

Tout cela va se déployer sur le secteur des Carmes comme cela a déjà été fait sur le secteur Bourgogne. Alors, quand on se souvient de ce qu'était la place de la République, un parking goudronné, de la place du Châtelet qui bénéficiait du même traitement, de la rue de Bourgogne, qui était vieille, avec un patchwork de rustines, des quais, on imagine tout à fait ce qui attend le secteur des Carmes : une métamorphose complète.

Alors, bien entendu, cela passe par une réflexion sur des projets structurants comme le site de l'Hôpital Madeleine, une réflexion sur le fonctionnement du quartier, notamment au niveau des déplacements, mais aussi toute cette politique de rénovation de l'espace public qui sera menée avec le même souci du détail que sur le secteur Bourgogne pour répondre aux aspirations légitimes des habitants, en terme de qualité de vie, et de faire enfin rayonner tout notre centre ville.

Pour finir, je voudrais dire que je vois en cette nouvelle Z.A.C. l'occasion de redécouvrir le quartier des Carmes, car trop souvent, jusqu'ici et même encore ce soir en fait, je n'entends souvent parler que de la seule rue des Carmes. Or, ce n'est pas une seule rue qu'il est question de rénover, mais tout un quartier, quartier dont on ne parle malheureusement pas assez souvent dans cette enceinte.

C'est donc un projet déterminant dont il est question ce soir pour le secteur des Carmes, pour le centre ville, pour Orléans, et un projet ambitieux qui est porté. Projet centre ville : acte 2, vous l'aurez compris, moi bien entendu je voterai pour et je voudrais juste me permettre d'ajouter en conclusion que si vous considérez que le quartier Bourgogne est un quartier moche moderne, et bien c'est tout simplement que nous n'avons pas le même goût !

M. le Maire – *Je demande qui souhaitent encore intervenir, en vous priant d'essayer, comme vous le faites d'ailleurs et je vous en remercie, d'être clair et concis. J'ai donc Mme LECLERC, M. SANKHON, Mme RICARD, M. GRAND, M. BEN CHAABANE et M. MONTILLOT. Il n'y en a pas d'autres ? Mme LECLERC, vous avez la parole.*

Mme LECLERC – *Je voulais répondre à M. LEBRUN sur son inquiétude à un accès aux soins par rapport à la rue des Carmes. Nous lançons au service santé un diagnostic « santé » sur la ville, avec prioritairement les trois quartiers C.U.C.S., mais aussi, je l'ai souhaité, sur le centre ville justement parce qu'il va y avoir le « déménagement » de l'hôpital et donc voir un petit peu quels seraient les besoins, les demandes en terme de santé.*

M. SANKHON – *Chers collègues, bonsoir et je vais être bref. Je suis un peu exaspéré par la façon dont, à chaque fois, l'opposition s'approprie la légitimité de la ville perçue, la ville vécue. A les écouter, il n'y a qu'eux qui se promènent dans Orléans, il n'y a qu'eux qui vivent et sentent les choses, les goûts et la légitimité à revendiquer les choses qui relèvent de l'émotion. Je souhaiterais simplement dire que la rue des Carmes, j'y passe, j'y repasse fréquemment, j'y mange, j'y fais aussi mes courses, je vais y acheter ma menthe – si cela vous intéresse –.*

(rires).

M. SANKHON – *C'est pour faire du thé, je suis désolé ! J'ai aussi des amis qui y vivent et qui ont des magasins. Je connais également des commerçants qui ont des boutiques dans ce quartier et qui sont ravis des travaux engagés. Il y a donc aussi des Orléanais qui vivent dans ce quartier là, qui se disent que cela va être bien et que c'est une belle démarche de la Ville.*

Mme RICARD – *M. le Maire, mes chers collègues, de nouveau et comme il y a un an, M. LEBRUN, vous criez au loup. Je me rappelle bien ma première intervention - justement parce que c'était la première - et je m'étais dit « on va en prendre pour 6 mois, un an et il va peut-être changer d'avis et comprendre le projet », mais non, vous continuez à affoler les habitants, à faire croire qu'il y a de l'insécurité à cause de nous. Ce qui est nouveau, ce sont les commerçants. Alors, je vais vous dire quelque chose concernant les commerçants et ce chiffre d'affaires en baisse que vous mettez en avant. Les trois premiers jours suite à l'arrivée des travaux, il y a eu un moment de flottement, c'est normal, les gens ne savaient plus s'ils pouvaient ou pas venir, mais cela a duré trois jours pour un chantier aussi énorme, c'est rien. Et puis, le temps de se retourner, les commerçants nous ont dit qu'il n'y avait pas de baisse du chiffre d'affaires, ce n'est pas vrai. Alors, oui, actuellement il y a une baisse parce qu'on est au mois de juillet. En revanche, on fait encore la queue partout, à midi pour son pain, si on veut s'acheter des chaussures à 10 €, aller chez « Palaf » et faire tout ce qu'on a à faire dans son quartier. Donc, M. LEBRUN, j'aimerais bien que de temps en temps vous sortiez des choses positives qui sont faites et proposées par la Ville, mais je rêve peut-être !*

M. GRAND – *Heureusement qu'il devait y avoir un peu de respect !*

Pour ma part, j'ai deux choses à dire. Sur le traitement de la rue des Carmes - et je m'en étais déjà expliqué lors d'une dernière réunion avec vous - qui devrait être le même que celui du quartier Bourgogne, je vous dis « oui » et j'en suis très heureux, mais pour moi, c'est l'acte 1 d'un consensus au sein de ce Conseil Municipal, pour dire qu'il faut traiter le quartier des Carmes comme on a traité le quartier Bourgogne. C'est la raison pour laquelle, nous vous répétons depuis plusieurs Conseils Municipaux, que nous ne comprenons pas pourquoi nous devrions détruire ces 17 immeubles, c'est tout !

Maintenant, je ne sais pas si M. SANKHON nous a invité à venir prendre le thé – et je serais très heureux de le prendre avec lui et ses amis de la rue des Carmes -, mais ce que je constate moi, pour être aller voir justement les commerçants, c'est qu'il y a bien une baisse de 15 % du chiffre d'affaires comparé au même mois de l'année dernière, c'est tout ce que l'on dit ! Il est évident qu'il va y avoir une baisse au mois de juillet, qu'ils vont fermer au mois d'août et qu'ils ne feront donc pas de chiffre d'affaires, je suis bien d'accord avec vous. Mais, il faut sérieusement être juste à l'écoute d'une chose simple, et quelque part on est dans notre rôle de pouvoir justement être en position d'alerte. N'attendez pas de notre part que nous soyons obligatoirement d'accord avec tout ce qui peut être fait, je pense que les rôles sont clairs de ce point de vue là, mais à l'inverse, je vous demande de ne pas caricaturer nos propos. Je vous garantis que ce que nous faisons, nous le faisons nous aussi, comme Mme CUGNY-SEGUIN, avec passion et avec envie de voir notre ville se développer et nous travaillons, nous aussi, pour le rayonnement de notre ville.

M. BEN CHAABANE – *Je voudrais relever un mot, un seul : le mot « souk ». Vous avez déploré que vous ne puissiez pas produire des photos, et vous avez dit – je vais vous citer de mémoire et on pourra se repasser la vidéo ... non, ne le prenez pas mal -, « j'ai des photos d'appartements et*

ce n'est pas le souk. » Le souk, ce n'est pas forcément quelque chose de péjoratif, c'est un endroit où on achète et où on vend, c'est un endroit où on se fait avoir parfois quand on ne connaît pas les prix ...

(rires).

M. BEN CHAABANE - ... généralement coloré, plein de vie, donc je ne veux pas jouer à Alain REY, le fameux linguiste, mais il y a un glissement sémantique que je déplore, pour ce qui me concerne, et j'entends souk et ferme pour empêcher ce glissement qui veut que le souk soit synonyme de confusion, de désordre, alors que c'est juste un marché.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je retire le mot.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, avec le lancement de cette Z.A.C. et la définition de son périmètre, nous abordons effectivement un des dossiers les plus importants, pour ne pas dire le plus important, de la soirée, car nous sommes en train de dessiner tout de même, même si bien entendu ce n'est pas stratifié ce soir, l'Orléans de demain. Et une ville qui bouge, ce n'est justement pas une ville figée, stratifiée dans ses limbes.

La deuxième chose, puisque l'on parle de débats, de démocratie, je voudrais rappeler qu'il y a un temps fort dans la démocratie, qui s'appelle la période électorale, au-delà de tous les débats que nous aurons encore, dans cette enceinte et avec la population notamment dans le cadre de la consultation. C'est bien entendu le moment de ces élections où nous avons eu tout le lieu d'expliquer, et vous d'ailleurs de contrer, les propositions faites par la majorité municipale d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle qui a été choisie par les mêmes électeurs.

Comme Tahar BEN CHAABANE, évoquant le mot souk, je voudrais également revenir sur l'expression « de beaux logements », puisque Mme LEVELEUX l'évoquait en disant « les logements sont beaux ». Je crois que lors d'une des dernières séances du Conseil Municipal, vous aviez fait référence à un excellent article de la République du Centre. Moi, je voudrais vous renvoyer à d'excellents articles parus dans la République du Centre au cours des dernières semaines, dans lesquels il y avait les interviews des personnes qui vivent dans les beaux logements en question et qui disaient « vivre dans des logements insalubres ». Vous évoquez également les nouveaux magasins. Mais bien sûr qu'il y a de nouveaux magasins et nous le savons, et savez-vous pourquoi il y a de nouveaux magasins ? Parce que précisément les commerçants qui sont en train de s'installer parient sur l'avenir, savent depuis maintenant mars 2008 quel est le projet ambitieux de la Ville d'Orléans et de la majorité municipale d'Orléans et qu'ils y adhèrent. Ils font effectivement le choix de venir s'y installer parce qu'ils savent que le projet que nous portons aujourd'hui, ressemble peu ou prou à celui que nous avons réalisé dans le secteur Bourgogne qui, à l'inverse de ce que vous dites, n'est pas uniquement la rue de Bourgogne, mais bien l'ensemble du quartier, avec à la fois des rénovations, des démolitions, des reconstructions et des réaménagements.

Et puis, j'ai une pensée et une émotion toute particulière quand je regarde M. LEBRUN, car c'est vrai, vous progressez de Conseil Municipal en Conseil Municipal. Il y a, de cela quelques semaines, c'était à la fin du mois de mai, je crois me souvenir que vous aviez parlé de délaissement en matière de sécurité, en laissant entendre, très clairement et crûment d'ailleurs – ce qui avait provoqué la réaction du Maire d'Orléans – qu'en fait nous délaissions la sécurité dans le secteur des Carmes pour justifier ... une opération table rase, si vous voyez ce que je veux dire, dans le quartier,

notamment avec des démolitions. Je dois dire qu'aujourd'hui, l'évolution est légère et un peu sémantique, vous ne parlez plus de délaissement, vous dites « qu'il y a des manques ». On voit quand même qu'il y a un progrès. Mais, je voudrais simplement vous renvoyer, M. LEBRUN, à la note que j'ai adressée à l'ensemble des élus, il y a maintenant un mois, c'était le 26 mai, et que je vous relis pour le plaisir :

« 2 h 55 : individu suspect. Les agents de la vidéo surveillance nous signalent deux individus au comportement suspect, rue des Carmes, proches de la Croix Morin. Ces derniers sont afférés auprès du distributeur de billets de la Poste. Les agents retransmettent aussitôt les images au commissariat, tout en suivant la progression de ces derniers qui remontent la rue Porte Saint-Jean – nous sommes au cœur du quartier - ...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On l'a déjà lue !*

M. MONTILLOT – *« Ils tentent, à plusieurs reprises, d'ouvrir les portes des véhicules en stationnement. Le commissariat nous demande de nous tenir à l'écart et envoie un équipage de la B.A.C. ...*

(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

M. MONTILLOT – *Vous l'avez peut-être lue, mais je vous la relis quand même, M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Cela ne change rien !*

M. MONTILLOT – *Cela change parce que vous remettez cela sur le tapis une deuxième fois !*

« Les individus ... je ne vous ai pas interrompue Mme LEVELEUX ... entrent dans un hall d'immeuble, puis ressortent un temps plus tard. Ils remontent jusqu'au boulevard, font demi tour en direction de la rue des Carmes. Ils empruntent la rue Stanislas Julien où ils sont pris en filature par les agents de la B.A.C. Les individus quittent le champ des caméras. A 3 h 15, le centre d'information et de commandement du commissariat nous informe, téléphoniquement, que les individus ont été interpellés pour roulottage, c'est-à-dire en l'occurrence pour l'ouverture des portières de véhicules, et remercie vivement les agents de la vidéo surveillance de la Ville d'Orléans, sans lesquels cette opération n'aurait pas pu avoir lieu. De même, il nous informe que les deux individus étaient recherchés pour agression à l'arme blanche. »

Alors, moi, je voudrais vous dire simplement qu'il s'agisse du quartier Carmes ou de n'importe quel autre quartier de la Ville d'Orléans, il n'y a pas un secteur, pas une rue, pas un mètre carré sur lequel la Police Municipale et la Police Nationale ne travaillent pas de concert. Moi, la question que je me pose, M. LEBRUN, est la suivante, y compris par rapport au vote que vous avez eu sur la vidéo la dernière fois : pour qu'il y ait plus de sécurité, faut-il y mettre plus de vidéo ? A ce moment là, pourquoi avez-vous voté contre ? Faut-il y mettre plus de police municipale et à ce moment là, pourquoi souvent c'est une polémique à propos de la police municipale ?

Voilà les raisons pour lesquelles je souhaitais revenir à la fois sur votre déclaration de la dernière fois et sur le fait que vous revenez à la charge aujourd'hui. Et en ce qui me concerne, je ne

peux pas l'accepter, parce que c'est mettre en cause le travail des serviteurs de l'Etat, la Police Nationale qui fait très bien son travail et également la Police Municipale, des agents du service public qui font remarquablement leur travail.

M. LEBRUN – *Ecoutez, M. MONTILLOT, vous me posez une question, je suis obligé de vous répondre.*

M. le Maire – *Attendez, jusqu'à présent et encore pour quelque temps, c'est à moi ...*

M. LEBRUN – *Je ferai une réponse très courte.*

M. le Maire – *Si vous me demandez la parole, je vous donne la parole, mais comprenez bien que si chacun commence à répondre à l'un et à l'autre, on ne va plus s'en sortir. Alors, M. LEBRUN, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Je voulais simplement dire à M. MONTILLOT, qu'il y a un endroit dans ce quartier, où il y a des trafics en permanence. Tout le monde le sait, tout le monde le voit. J'insiste et les gens voient également la Police Municipale qui passe et qui ne s'arrête pas. Moi, je vois tous les jours des gens qui m'en parlent. Je suis allé dans cet endroit précis et je peux vous y emmener, si vous le voulez, vous verrez ce qui se passe et qu'il n'y a rien qui se fait.*

M. le Maire – *Je vais donner la parole à M. CARRE pour répondre sur l'ensemble, s'il le veut bien.*

M. CARRE – *Je voudrais revenir essentiellement sur la première intervention de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur deux, trois choses que je ne peux pas laisser complètement passer.*

La première est qu'on a d'abord eu une concertation assez générale, dont j'avais dit justement qu'elle ouvrait le champ, et pour moi d'ailleurs entre nous, c'est plutôt l'acte 1, parce que je suis d'accord qu'on fonde aujourd'hui la Z.A.C., mais la concertation avait débuté avant, d'ailleurs vous y avez fait largement référence. On a donc présenté un schéma le plus global possible, car effectivement la question qui se posait, il y a quelques mois, était de globaliser l'ensemble de l'avenir du quartier par rapport à tous les événements qui allaient survenir, en bordant comme je l'ai dit tout à l'heure dans la délibération intra mails, le plus à l'ouest en s'arrêtant aux mails, et le plus à l'est avec la partie de Gaulle.

Après et comme je l'ai dit aussi, on a écouté un certain nombre d'avis. On a regardé aussi ce qui était dit à l'intérieur de la concertation – ça sert à cela la concertation. Ensuite, quand on définit et qu'on arrête un périmètre d'intervention, ce qui n'est pas le cas de ce qui est soumis à la concertation, il est ajusté justement par rapport aux intentions. On a trouvé que par rapport aux intentions que l'on avait sur l'ensemble de cette partie de l'intra mails, comme l'a rappelé très justement Catherine MAUROY - sachant effectivement que le point futur opérationnel sera surtout la partie de l'Hôpital, et qu'avant que cette partie là soit aménagée, il y aura des évolutions dans la rue des Carmes, mais aussi sur les mails -, la partie opérationnelle des interventions était essentiellement concentrée sur le périmètre qui est soumis aujourd'hui. C'est aussi la raison pour laquelle on a sorti la partie de la Porte Saint-Jean, dans la mesure où le niveau d'intervention que l'on devait envisager, n'était pas directement lié au projet, mais plutôt au fonctionnement du quartier, à sa requalification, mais pas au sens d'une zone d'aménagement concertée, qui nécessite quand même un certain nombre

de prérequis, sinon on est dans une intervention beaucoup plus classique et pas forcément liée à l'intérêt strict de ce qui va être créé dans la partie délimitée à l'intérieur de la Z.A.C. On a plutôt, de ce point de vue là, restreint, ce qui ne pose pas de problèmes fondamentaux par rapport à la concertation. En effet, si la concertation donne un avis sur l'ensemble, mais que suite à l'analyse que l'on peut faire après, de façon opérationnelle – ce qui n'est pas le champ de la réflexion, celui-ci est plus large, on est d'accord – on se restreint, cela ne pose pas de problèmes particuliers par rapport à la concertation.

Le deuxième point, qui lui pourrait poser problème, ce sont les adjonctions. Vous en avez, à juste titre, relevé une et j'en ai rajouté une autre, la rue Henri Roy. La première est située au nord de la partie de la rue des Carmes, et c'est une demande qui nous paraît plus cohérente avec la logique d'îlots. En effet, au cours des discussions que l'on a pu avoir, notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France et un certain nombre d'acteurs du patrimoine, même si l'intervention ne porte uniquement que sur un peu moins d'un cinquième de la rue, ils considèrent que de toute façon, l'ensemble de la rue sera requalifié et la logique urbanistique veut qu'on travaille à l'îlot. C'est pour cela qu'il y a eu cette adjonction un peu plus au nord. Autant, je pense que dans une concertation, ce n'est pas très gênant d'aboutir à un périmètre inférieur à celui qui a été soumis ultérieurement - c'est dans la logique «qui peut le plus, peut le moins», et c'est très justifié sur le plan opérationnel -, autant l'adjonction est liée à d'autres critères, mais qui à mon avis, ne perturbent pas beaucoup l'analyse en terme de concertation, car justement dans la concertation et la réflexion, il a été relevé qu'il fallait travailler à une échelle d'îlots autour de la rue. C'est la raison pour laquelle, les traits sont un peu plus larges autour de la rue des Carmes que ce qui était prévu initialement.

Quant aux flux, il y a deux choses. La première concerne toujours cette question du patrimoine et d'ailleurs vous n'avez pas cité la phrase sur le patrimoine au sens large. Il est dit, à propos du patrimoine historique, et je vais vous lire la phrase de l'étude d'impact : « Bâtiments protégés au titre des monuments historiques : le projet devra conserver les bâtiments protégés sur le site de l'Hôpital. La réhabilitation de ces bâtiments pour l'insertion du nouveau programme devra faire l'objet d'études spécifiques. Les bâtiments qui seront démolis dans la rue des Carmes, à partir du secteur 1 de la Z.P.P.A.U.P., les quartiers historiques du centre, aucun bâtiment de grand intérêt architectural n'y ait référencé. » Je suis désolé, mais c'est ce qui est écrit. On est cependant d'accord depuis le début que de toute façon, une grande partie d'Orléans a au moins un siècle d'existence. C'est donc du patrimoine à tous égards et on a découvert aussi, dans la Z.P.P.A.U.P., que les bâtiments de la reconstruction étaient considérés eux-mêmes dans le patrimoine, ce qui se conçoit tout à fait. Tout cela n'est pas dénué de sens, mais il faut quand même aussi lire ce qui est écrit, avoir la confirmation de ce qu'on ne cesse de dire, car ce n'est pas pour autant que l'on méprise ce qui est là, pas du tout, mais cela fait partie de choix. Dans les choix, est posé dans la balance du négatif – on n'a jamais dit le contraire – l'aspect de la démolition de patrimoine et cela ne fait plaisir à personne. De l'autre côté, il y a l'aménagement et la requalification complète d'une rue, dont on pense - nous en sommes convaincus, c'est là où est la différence, et on l'assume complètement - que justement pour aboutir efficacement - quand je dis efficacement, c'est vraiment dans le sens plein du terme, ce n'est pas que sur le plan économique, mais sur le plan urbanistique - elle doit être élargie sur la partie la plus étroite, parce que c'est un axe important et ce, quel que soit l'usage. Comme je l'ai déjà dit, que ce soit avec l'automobile sur une voie, que ce soit piétonnier ou autres, la concertation reste complètement ouverte sur ce sujet.

Pour conclure, je voudrais dire aussi, car on a souvent parlé ici de concertation et de participation, nous sommes depuis maintenant 3 ou 4 ans dans des processus très ouverts. Avant,

quand on faisait des procédures de Z.A.C., c'était assez ficelé et les choses étaient présentées comme cela. Je me souviens de débats où on nous a accusé de tous les maux en préalable. Le résultat aujourd'hui est que ce sont les mêmes qui applaudissent ou viennent aux inaugurations, mais ce n'est pas le problème. L'essentiel est d'avoir fait son job par rapport à la Ville et d'avoir réussi, pour les Orléanais, ce qu'ils attendaient de l'équipe à laquelle ils avaient confié les affaires. Mais la seule chose un peu différente - et je pense que cela va dans le sens de ce que souhaite Serge GROUARD - est que l'on est dans des processus très évolutifs. On l'a vu tous les deux sur le périmètre de la Z.A.C. et je pense que c'est l'objet de notre dialogue. D'autres sujets, comme la piétonisation, est lui aussi actuellement ouvert, car ce n'est pas un sujet tranché, ni dans un sens, ni dans l'autre. Et progressivement, on va aller vers cela. Je pense que c'est tout à fait positif, car tant que le chantier n'est pas en cours de réalisation, il est modifiable. Je sais que les services n'aiment pas cette façon de conduire les choses, parce que tout le monde aime bien que les choses soient bordées. Ceci étant dit, il faut border le principal évidemment, mais il faut toujours rester ouvert à l'adaptation qui fait que justement, on doit pouvoir arriver à l'optimum par cette façon de faire. Cela peut créer parfois un petit peu de flou, mais du moment que cela n'aboutit pas à une inquiétude de la population, ce qui est très important, à ce moment là il faut pouvoir continuer à faire ainsi, car justement c'est comme cela que l'on obtiendra la meilleure situation possible.

M. le Maire – *Je formulerai simplement quelques éléments ... non, écoutez, non, il y a un principe parce que vous voulez, à chaque fois, conclure. J'ai demandé au moins trois fois si la liste était close. Je n'ai pas eu de demandes de parole, donc je vais maintenant conclure, si vous le voulez bien, parce que sinon on relance sans arrêt et M. CARRE va être amené à répondre. Il a déjà répondu.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Promis, ce n'est pas une relance.*

M. le Maire – *J'aborderai quelques éléments très précis. Première remarque : la piétonisation. Comme l'a dit effectivement Olivier CARRE, les choix sont ouverts. Il n'y a pas de décision arrêtée sur la piétonisation. Au sujet de cet élément très important, il faut que l'on prenne bien en compte l'ensemble des paramètres : bien sûr le fonctionnement du quartier, mais également l'ensemble du fonctionnement de l'intra-mails. Il faut que nous ayons une cohérence globale sur les modes de circulation et les modes de fonctionnement de l'ensemble de l'intra-mails. C'est extrêmement important. Il y a déjà un certain nombre d'accès au centre ville qui sont réservés :*

- *la rue de la République, bien évidemment, avec piétons-tram ;*
- *la rue Royale qui aujourd'hui de fait est une rue très peu circulée, avec une jonction qui dans le bas de la rue Royale se fait mal, on le sait tous ;*
- *sur la partie est, la rue de Bourgogne, c'est l'ensemble du secteur que l'on a piétonnisé, donc la rue de Bourgogne est « interrompue » dans les flux de circulation.*

Je pense que c'est à cette échelle là qu'il faut raisonner l'évolution de la rue des Carmes. Il ne faut pas que l'on ait un raisonnement au coup par coup, du style telle rue avec deux rues adjacentes, etc, il faut que l'on intègre plusieurs paramètres : le fonctionnement du quartier et les reports de circulation, parce qu'il restera de la circulation, si la rue était piétonnisée, ce qui aujourd'hui, encore une fois, n'est pas décidée.

Deuxième élément important, il faut prendre en compte l'accès aux parkings, parce qu'il faut que l'on puisse effectivement accéder correctement aux parkings et les parkings sont là où ils

sont. C'est donc un fait qui s'impose.

Troisième élément, il faut que l'on ait une vision globale de la circulation dans l'intra-mails, en intégrant bien évidemment, cela est en gestation, la deuxième ligne de tram, comme je viens de le dire, en intégrant les parkings, mais aussi la logique de continuité de flux, car il n'y a rien de pire que les logiques de rupture – que ce soit dans un centre ville ou dans n'importe quel quartier – qui ne fonctionnent pas.

Donc, il faut que l'on prenne en compte tout cela et à ce moment là, on aura une décision à prendre. Je ne crois pas franchement que pour cette décision là, il y ait une bonne ou une mauvaise solution, il y a des avantages et des inconvénients pour les deux types de solution. Et on aura à se prononcer là dessus, ce qui est un point important.

Deuxième remarque : le fameux élargissement de la rue des Carmes. Je dis également : ne caricaturons pas le propos ! Il ne s'agit pas simplement d'avoir un flux d'étudiants qui puisse sortir à heure fixe et emprunter la rue des Carmes. Ce n'est pas de cela dont il s'agit. Je crois que je suis intervenu à plusieurs reprises ici pour expliquer la vision qui était la nôtre de cet élargissement de la rue des Carmes, dans la perspective de l'ouverture du site Porte Madeleine sur l'ensemble du quartier et sur l'ensemble de l'intra-mails, je ne reviens pas là dessus.

On a certainement des goûts et un sens de l'esthétique qui varient et tant mieux. Cependant, sans non plus caricaturer à mon tour, je ne crois pas que l'on puisse dire que les façades dont il est question, soient des façades absolument magnifiques. Franchement, de dire cela, ça ne tient pas. Il suffit de s'y promener et de regarder.

Pour la question des commerces, il a été évoqué l'implantation de deux commerces de grande qualité. Effectivement, je me permets de dire dans le prolongement de ce qui a été dit. Pourquoi ? Parce que c'est la démarche volontariste de la Ville qui a permis l'installation de ces deux commerces artisans. Et c'est parce que nous avons pu faire des acquisitions que nous avons une politique d'aide à l'installation pour favoriser l'arrivée notamment d'artisans, et c'est le cas pour les magasins dont il a été question.

Pour l'Université, c'est à elle de décider. Ne rejouons pas un scénario qui est périmé, de laisser croire que tout est ficelé et que nous déciderions à la place de l'Université. J'ai encore rencontré très récemment le Recteur, Chancelier des Universités, pour lui dire très clairement que nous nous proposons et que nous pensions que c'est un jeu gagnant-gagnant pour l'Université et la Ville. Mais c'est à l'Université de décider. D'autre part, je souhaite que l'on n'accrédite pas des idées complètement fausses, en disant finalement que c'est bouclé et qu'on a décidé, car cela me rappellerait de mauvais souvenirs. En effet, au cours du mandat précédent, certains ont accrédité la même idée d'une autre installation universitaire en centre ville et ils l'ont tellement accréditée, qu'ils ont réussi à couler le projet. Mais, le projet Porte Madeleine, je le crois, est très cohérent. C'est un très beau projet qui est proposé à l'Université. Pour être clair, car peut-être certains n'ont pas compris, je parle de la perspective qu'il y avait à l'époque d'installation d'un site universitaire à Dessaux-Bourgogne. Il a été accrédité cette idée que nous avons décidé pour l'Université, que tout était fait et qu'on allait imposer les choix à l'Université, ce qui n'était évidemment pas le cas, mais cela a tellement été bien présenté qu'effectivement cette désinformation est bien passée. Le résultat a été, et c'était parfaitement logique, que l'Université s'est un peu raidie et a refusé de poursuivre les discussions. Mais, c'est du passé. Le projet a changé, la logique reste la même : proposer à

l'Université de s'installer en centre ville pour partie. Et cela a déjà commencé avec :

- l'opération que la Ville a portée financièrement concernant les logements étudiants situés à Saint-Martin du Mail. Cette opération est actuellement en chantier ;*
- sur Dessaux-Bourgogne, des logements étudiants qui ont été actés et validés ;*
- sur le site Dupanloup, et nous travaillons de concert avec l'Université. En effet, la Ville d'Orléans, propriétaire du site, propose de le mettre à la disposition de l'Université et l'Université a effectivement validé cette proposition.*

Nous pensons que nous aurons totalement abouti dans cette démarche, si effectivement nous pouvons créer sur le site Porte Madeleine, un site d'enseignement supérieur et l'Université y est, par évidence, intéressée. De ce point de vue là, il y a un travail qui se fait en étroite concertation avec les responsables universitaires, soyons donc bien clairs et bien précis là dessus. Le moment venu, l'Université aura à se prononcer.

Maintenant, je termine en concluant sur deux choses. D'abord, un regret de ma part. Je vous parle très librement et très franchement. Pour reprendre le propos de M. GRAND, je ne demande pas à l'opposition de valider tous les projets que l'on présente et de dire c'est formidable. Ce n'est pas la logique des choses et ce ne serait pas d'ailleurs très sain. Donc, je respecte tout à fait ce positionnement et nous sommes un certain nombre à avoir connu effectivement l'opposition, à s'être opposés, parfois à avoir voté des projets importants et évidemment chacun se détermine en fonction de ce qu'il croit, de ce qu'il pense, de ce qu'il projette. Cependant, quand je refais un film rapide et non exhaustif des éléments qui me viennent en tête depuis que nous avons l'honneur de présider aux destinées municipales, donc depuis 2001, je vois que pour la plupart, pour ne pas dire tous les projets importants que nous avons proposés, il y a toujours ou presque, le refus, la critique et parfois au-delà, en jouant sur des peurs, des inquiétudes, parfois dans des temps passés de la dérision. Ce fut le cas au départ du G.P.V. Ce fut le cas lorsque nous avons engagé - je me souviens très bien et nous sommes plusieurs à nous souvenir - des débats qui ont eu lieu ici, sur la restauration-rénovation du centre ancien, le quartier Bourgogne. Je me souviens très bien, nous passions notre temps à étudier et à ne rien faire, dérision. Sur le G.P.V., il n'y avait aucune ambition, c'était presque médiocre. M. le Président de l'Agglomération, le tramway fer que nous avons fait. Nous aurions fait un autre choix de déplacement, peut-être qu'effectivement on aurait pu trouver à ne pas voter ce projet, mais on va dire qu'on fait le petit frère de la première ligne. On essaye bien sûr de le faire au mieux, parce qu'on est fort de l'expérience précédente et puis il y a des techniques qui ont évolué comme l'alimentation par le sol (A.P.S.). A l'époque, je ne critique pas, l'A.P.S. ne fonctionnait pas, donc on ne pouvait pas faire le choix de l'A.P.S. Je suppose que si aujourd'hui, la même équipe avait à faire le choix de la première ligne de tramway avec de l'A.P.S. existant, la question lui serait venue naturellement et sans doute, je pense que dans la rue Royale et sur le pont George V, peut-être je n'en préjuge pas, il aurait été fait le choix de l'A.P.S. Sur le tramway fer, c'est la même opposition et pourtant c'est la même conception, pratiquement le même matériel à la technique évolutive près, avec une conception urbaine différente. Nous pensons faire beaucoup plus qualitatif sur la deuxième ligne. Je dis « nous pensons », on verra le résultat. Je peux multiplier les exemples :

- le projet Loire : même hostilité et récurrente ;*
- le projet Gare, alors même que plusieurs collectivités éminentes participent au projet dont la Région.*

Donc, j'aimerais effectivement M. GRAND, que l'on soit dans la logique que vous décrivez, j'y souscrit, mais je constate malheureusement que ce n'est pas ce qui se passe depuis maintenant 8 ans. On trouvera peut-être, ici ou là, un contre exemple, il y en a toujours et je n'ai pas forcément tout en tête. Franchement aujourd'hui, peut-on dire que le G.P.V. est raté à La Source ?

(réactions hors micro de Mme KOUNOWSKI).

M. le Maire – *Non, Mme KOUNOWSKI ... je ne vous ai pas donné la parole !*

Mme KOUNOWSKI – *Quand vous arrivez en 2001, il y a trois projets d'architecte. Vous choisissez un des projets, alors arrêtez de dire des choses comme cela !*

M. le Maire – *Je crains que vous ne connaissiez pas vraiment les dossiers. Il n'y avait absolument rien, ce que vous dites est faux. Il y a eu trois consultations. Vous savez, je les connais bien les dossiers et Olivier CARRE les connaît très bien. Il y avait trois consultations d'architecte : CHEMETOV, FUKSAS et celui que nous avons choisi Alain SARFATI. Mais, il n'y avait pas le début du commencement d'un financement. D'ailleurs, c'est tellement évident que je vous renvoie à la convention que nous avons signée en 2004. Alors, si tout était bouclé, je me demande pourquoi il aurait fallu attendre 3 ans pour boucler une convention financière. On peut réinterpréter tout ce que l'on veut. Je ne crois pas que l'on puisse dire que le G.P.V. soit raté. Il est en train de transformer en profondeur le quartier de La Source.*

Je ne crois pas que l'on puisse dire que la Gare soit ratée. Nous avons enfin une gare qui est digne ...

(brouhaha incessant venant des bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire - *Ecoutez, est-ce que vous pouvez avoir un peu de respect et me laisser terminer ? Est-ce que c'est le minimum que je suis en droit de vous demander ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Respectez-nous aussi !*

M. le Maire – *Je crois que le projet Gare est réussi et que nous avons une gare enfin digne de la capitale régionale qu'est Orléans.*

M. le Président de l'Agglo, nous avons une reprise des bords de Loire qui est magnifique. Il suffit de voir le nombre de personnes s'y promenant en permanence et notamment le week-end évidemment.

M. BRARD – *Une capitainerie qui marche vraiment du feu de Dieu, c'est vrai !*

M. le Maire – *Je termine évidemment avec le centre ancien pour demander si quelqu'un oserait pouvoir dire aujourd'hui que la rénovation du centre ancien est ratée. Mais je sais que sur tous ces projets, il n'y a pas eu l'adhésion, bien au contraire. Reprenez les débats, c'est inscrit dans le marbre, je n'invente rien. D'ailleurs, si on avait un petit peu de temps à perdre – on n'en a pas beaucoup à perdre -, ce serait un travail très intéressant à faire.*

Je dis une chose : nous allons continuer et nous continuons. Comme l'a très justement rappelé Mme MAUROY, sur le centre ville, sur l'intra mails, il y a une cohérence d'ensemble et nous continuons dans la logique que nous avons impulsée en 2001 et 2002. On ne peut pas tout faire en même temps, sinon cela se saurait et ce serait trop facile. On avance très vite - je parle de l'intra mails, je ne parle pas de l'ensemble des autres projets bien évidemment - et maintenant nous avons déjà fait un certain nombre de choses dans le quartier Carmes, car on a l'impression que rien ne s'est fait dans le quartier, mais que je sache :

- la rue d'Illiers ;*
- la rue du Colombier ;*
- le sauvetage du Cinéma des Carmes ;*

c'est bien dans le quartier des Carmes et je peux multiplier les exemples.

Aujourd'hui, il est proposé un périmètre de Z.A.C. et cela a donné lieu à beaucoup de phases de concertation et à de nombreuses réunions. Aussi, je vais vous proposer de soumettre à votre sagacité, c'est-à-dire à votre vote, cette délibération.

M. CARRE – Dernière précision : la Z.A.C. est exonérée de Taxe Locale d'Équipement.

M. le Maire – Cette précision étant donnée, je vais vous consulter sur cette délibération.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est pour une explication de vote, s'il vous plaît !

M. le Maire – Une explication de vote, sinon, je vous interromprai et je passerai au vote. Oui, je connais la méthode.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Écoutez, c'est juste pour nous permettre de nous exprimer. Nous voterons donc contre cette délibération, notamment parce que nous attendons d'avoir le résultat de l'étude historique qui a été commandée sur les immeubles menacés de démolition.

D'autre part, c'est aussi pour nous étonner du discours moralisateur que l'on vient d'entendre, parce que nous votons 80 % des délibérations qui sont proposées ici et il se trouve qu'on est en désaccord sur la question de la rue des Carmes, parce que nous estimons que c'est une erreur d'urbanisme et en plus, c'est une erreur majeure à l'échelle de l'histoire de la Ville. Et nous avons le droit, en tant qu'opposition, de voter contre. Je trouve incroyable cette relecture rétrospective de ce qui s'est passé depuis 8 ans. On pourrait faire la même chose depuis 1995 et regarder votre opposition à vous ! Cela donnerait quoi ? C'est quoi l'intérêt ?

M. le Maire – M. CARRE, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. CARRE – On va donc voter favorablement cette délibération.

Je vous rappelle que vous votez comme vous le voulez. Cependant, la seule chose est que sur toutes les grandes décisions, il y a systématiquement une opposition, et en particulier sur les projets d'urbanisme. C'est un fait.

D'autre part, en terme de moralisation, je crois que c'est un peu l'hôpital – et c'est de circonstance – l'Hôpital Madeleine qui se moque un peu de la charité. Depuis que j'entends qu'on démolit tout, qu'on massacre tout, qu'on a goût à rien, etc, je ne sais pas où est le discours moralisateur.

C'est vrai que c'est assez insupportable à entendre, on est d'accord, mais comme cela revient à chaque fois sur le même sujet, sur les mêmes bâtiments, alors qu'il s'agit de tout un ensemble à voir, franchement il faut élargir votre horizon. Regardez les choses comme elles sont ! Ne pas être systématiquement contre, c'est commencer à travailler et à approuver les projets, dont vous dites par ailleurs vous-même qu'ils sont très intéressants. C'est un peu de la schizophrénie.

(réaction hors micro des bancs de l'opposition).

M. CARRE – *Alors, si vous n'êtes pas contre, vous votez pour ! Ce sera plus clair pour les Orléanais.*

M. le Maire – *Cette explication étant donnée, je vous consulte sur le point n° 29 qui est effectivement important.*

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 28 novembre 2008 a approuvé le dispositif d'ensemble du projet centre-ville Intra-Mails, deuxième phase, et a décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dans le secteur portant sur la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine et le site de l'hôpital Madeleine.

Le Conseil Municipal du 27 mars 2009 a approuvé le bilan de cette concertation préalable à la création d'une Z.A.C. sur les secteurs Carmes et Madeleine en actant les principes d'aménagement sur le site de l'hôpital Madeleine, l'élargissement de la rue des Carmes en posant la question de sa piétonisation.

L'aménagement du secteur Carmes Madeleine s'inscrit dans le cadre de la politique globale de développement et d'aménagement à l'échelle de l'Intra-Mails et du quartier. La réflexion d'ensemble s'établit sur les fondamentaux du projet centre-ville, mais également en complémentarité avec l'ensemble des opérations en cours et à venir dans les quartiers ouest du centre-ville : requalification des mails, passage de la seconde ligne de tramway, implantation de la mutuelle Sphéria, du Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.), du parking du Cheval Rouge.

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté se concentrera sur le site de l'actuel hôpital Madeleine, des îlots situés au sud et au nord de la rue des Carmes ainsi que sur le secteur des Chats Ferrés. C'est pourquoi, il est proposé de nommer cette Zone d'Aménagement Concerté, Z.A.C. Carmes-Madeleine.

Ce projet qui contribuera au rayonnement du centre-ville et à son attractivité consiste à intervenir sur un ensemble urbain constitué de la rue des Carmes et du site de l'Hôpital Madeleine qui doit être libéré dans le cadre de son transfert prochain dans le quartier de La Source. La reconversion du site de l'hôpital intégrant l'implantation des équipements universitaires et d'enseignement, induira

inévitablement de nouveaux flux avec l'hyper centre et de nouveaux usages. La rue des Carmes doit incontestablement évoluer par l'adaptation de sa structure viaire pour favoriser des espaces de vie confortables ou encore répondre à la volonté de dynamiser le commerce de la rue.

La mise en œuvre de cette Z.A.C. permettra :

- D'ouvrir le site de l'hôpital sur la ville et sur les mails.
- De créer une véritable entrée ouest du centre ville commercial en dynamisant l'axe commercial de la rue des Carmes en étirant le centre-ville vers l'ouest.
- D'embellir et d'améliorer le cadre de vie au quotidien.
- De créer un événement contribuant à l'animation du centre-ville par le retour d'une ou plusieurs composantes de l'université en centre-ville.
- D'adapter les flux automobiles et liaisons douces en fonction de l'évolution urbaine du secteur.

Les orientations d'aménagement de cette nouvelle Z.A.C. permettront :

- de respecter les monuments historiques inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (l'Hôtel Dieu, l'Hospice Général, la pension Dubreuil) en les intégrant au projet et en les adaptant aux éléments du programme ;
- de démolir les bâtiments récents de l'hôpital qui ne présentent pas d'intérêt pour le projet envisagé afin de permettre une réorganisation urbaine du site avec des îlots constructibles de taille urbaine cohérente ;
- de construire de nouveaux bâtiments en cohérence et en continuité du tissu urbain historique du centre-ville ;
- d'adapter la structure viaire aux évolutions du secteur ouest de l'Intra-Mails et aux nouveaux éléments de programme de la Z.A.C. Il s'agit de réorganiser un maillage de voirie et de désenclaver les secteurs en impasse. Par ailleurs, il est proposé de réfléchir à la piétonisation de la rue des Carmes ;
- de créer des espaces publics végétalisés ;
- de prévoir les stationnements qui répondront au nouveau programme et, le cas échéant, à la demande des riverains.

Afin d'engager les études détaillées et mettre en œuvre ce projet d'aménagement, il convient maintenant d'approuver le dossier de création de la Z.A.C. Ce dossier est composé d'un rapport de présentation, du plan de périmètre de la Z.A.C. et d'une étude d'impact. Il indique aussi le programme prévisionnel global de l'opération, le mode de réalisation et définit le régime adopté au regard de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.).

LE PERIMETRE (cf. plan annexé)

Le périmètre de la Z.A.C. est délimité au nord par les premières parcelles bordant les rues Porte Madeleine et des Carmes, au sud par les rues Croix de Bois, d'Angleterre et Chats Ferrés, à l'ouest par le mail Jaurès et à l'est par la rue Notre-Dame de Recouvrance.

LE PROGRAMME PREVISIONNEL GLOBAL DE CONSTRUCTIONS A EDIFIER DANS LA Z.A.C.

Le plan de composition urbaine se caractérisera par la création d'îlots, notamment au sud des bâtiments protégés, s'articulant sur un nouveau maillage de voiries et liaisons douces (Nord-Sud et Est-Ouest) avec la création d'espaces verts ou fortement végétalisés. Le nouvel alignement le long de la rue des Carmes permettra de reconstruire des logements et des commerces neufs et adaptés aux conditions actuelles d'habitabilité.

Le potentiel de construction de cette Z.A.C. est au global de l'ordre de 75 000 m² de surface hors œuvre nette se décomposant en première approche de la façon suivante :

- 40 000 m² de logements, dont 15 000 m² en réhabilitation, prenant en compte une mixité de l'habitat et les besoins pour les futurs étudiants,
- 7 000 m² d'activités tertiaires et commerciales,
- 23 000 m² d'équipements publics structurants (principalement établissements universitaires et d'enseignement),
- la construction de parkings en cohérence avec les éléments de programme.

Ces surfaces indicatives seront affinées lors de la mise au point du projet en fonction des études de réalisation et des contraintes du site.

Le programme prévisionnel des équipements publics de la Z.A.C. comprendra :

- la réalisation des travaux de viabilité nécessaires aux nouvelles constructions,
- le traitement d'environ 20 000 m² d'espaces publics,
- la création d'espaces verts et la plantation d'arbres.

Ce projet s'inscrira dans la démarche de développement durable engagée par la Ville.

L'ETUDE D'IMPACT

Conformément à l'article R. 122-3 du Code de l'Environnement et au décret du 2 août 2005 qui définit le contenu des études, le dossier de création de la Z.A.C. intègre une étude d'impact.

L'étude d'impact consacre l'obligation de prendre en compte l'intérêt écologique et environnemental à l'occasion de toute action privée ou publique risquant d'avoir un impact sur l'environnement. Elle vise à évaluer à l'avance les conséquences et les effets du projet. Après une analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'étude d'impact évalue par thème les impacts du projet et fait ressortir un certain nombre de mesures compensatoires dont il conviendra de tenir compte dans l'élaboration du projet.

LE REGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Compte tenu des aménagements publics qui seront mis à la charge des constructeurs (application de l'article 317 quarter de l'annexe II du Code des Impôts), il est proposé d'exonérer la Z.A.C. de la Taxe Locale d'Equipement.

MODE DE REALISATION

La nouvelle Z.A.C. Carmes-Madeleine sera réalisée par une concession d'aménagement confiée à un aménageur désigné conformément à l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme. Une commission devra être constituée pour examiner les candidatures reçues.

MODIFICATION DU P.O.S. VALANT P.L.U.

La mise en œuvre de cette Z.A.C. nécessitera une adaptation des règles du P.O.S. valant P.L.U. principalement sur le site de l'hôpital Madeleine.

Dans ces conditions après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de créer la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Z.A.C. Carmes Madeleine », située dans le secteur ouest du centre-ville Intra-Mails dans le périmètre ci-annexé, en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme selon le programme prévisionnel précisé ci-dessus ;

2°) approuver le dossier de création de la Z.A.C., incluant une étude d'impact, annexé à la présente délibération ;

3°) décider que la Z.A.C. sera exonérée de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) et qu'il sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quarter de l'annexe II du Code des Impôts ;

4°) décider que la mise en œuvre de la Z.A.C. sera confiée à un aménageur après consultation en application de l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme ;

5°) prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. en vue de l'adaptation des règles d'urbanisme pour la réalisation de la Z.A.C. Carmes Madeleine ;

6°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment poursuivre les procédures nécessaires à la mise en œuvre de la Z.A.C. Carmes Madeleine. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

N° 30 – Z.A.C. Coligny. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.

M. CARRE – *Les quatre délibérations qui suivent sont en fait des régularisations par rapport au compte annuel des différentes zones d'aménagement concerté. La première concerne la Z.A.C. Coligny et il s'agit de passer un avenant avec la S.E.M.D.O.*

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2000, la Ville a confié à la S.E.M.D.O. l'aménagement de la Z.A.C. Coligny.

En fonction des dispositions approuvées par le Conseil Municipal, la validité de cette convention publique d'aménagement prend fin au 15 mars 2010.

Aussi, afin de permettre l'achèvement de cette opération, notamment la réalisation des dernières opérations immobilières, il convient de proroger pour une durée supplémentaire de trois ans, la durée de la convention publique d'aménagement par un avenant à conclure entre la Ville et la S.E.M.D.O. Cette prorogation de délai implique une rémunération complémentaire de 105 000 €H.T. pour la S.E.M.D.O., sans modification de la participation de la Ville à cette Z.A.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Coligny, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de proroger sa durée de trois ans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – Z.A.C. Technoparc Orléans-Innov'espace. Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) "Technoparc – Orléans Innov'Espace "a été décidée par le Conseil Municipal du 30 mai 1986 afin de réaliser un technoparc qui avait pour vocation à accueillir sur des terrains propriété de la Ville, des entreprises de hautes technologies et un centre d'innovation intégrant une pépinière d'entreprises. Cette Z.A.C. est située dans la partie nord-est du campus universitaire, en limite du stade omnisports et occupe une superficie d'environ 7 ha. Elle a été aménagée en régie par la Ville d'Orléans.

Le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) a été approuvé par le Conseil Municipal le 19 décembre 1986, et modifié à plusieurs reprises pour tenir compte de l'évolution opérationnelle du projet, notamment afin de permettre l'extension de la DRIRE.

Pour assister la Ville dans la mise au point du projet et sa commercialisation, une convention a été signée avec la Société EUROPARC.

Le dossier de réalisation a été approuvé par le Conseil Municipal du 9 avril 1987. Dans le cadre de ce montage juridique, la Ville a assuré, en tant qu'aménageur, la réalisation des voies de desserte - rues du Cristal, du Carbone, allée du Lithium et allée du Titane - ainsi que la viabilisation de l'ensemble des terrains aux réseaux publics.

Suite à une défaillance de la Société EUROPARC, la Ville a résilié la convention le 28 février 1990 et une nouvelle convention a alors été signée le 5 juin 1990 avec la Société SORIP, qui a repris les engagements d'EUROPARC.

Cette Z.A.C. a permis la réalisation de 21 500 m² de surfaces d'activités incluant le Centre d'Innovation implanté dans un bâtiment demi circulaire, à l'architecture très contemporaine, pour une S.H.O.N. de 2 624 m². Quinze terrains d'activité ont ainsi été commercialisés entre 1997 et 2001, en notant une cession du foncier au franc symbolique, à l'ORSTOM par une délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1994.

Le bilan d'opération est rappelé dans le rapport de présentation de la suppression de la Z.A.C. annexé à la présente délibération. Il fait ressortir le montant de la participation de la Ville à 809 325 €

Cette opération d'urbanisme étant maintenant entièrement achevée, il convient de supprimer la Z.A.C. "Technoparc – Orléans Innov'Espace " conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme.

Le Plan d'Aménagement de Zone reste le document réglementaire applicable. Il apparaît cependant souhaitable de réintégrer ce secteur dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et donc de diligenter une procédure de modification de ce document réglementaire.

Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté "Technoparc – Orléans Innov'Espace" en application de l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme ;

2°) approuver le rapport de présentation de la suppression de la Z.A.C. "Technoparc – Orléans Innov'Espace" ci-annexé ;

3°) prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur le secteur de la Z.A.C. "Technoparc – Orléans Innov'Espace" ;

4°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment assurer les mesures de publicité et d'information selon l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre, s'étirant du mail Aristide Briand au boulevard Marie Stuart, a été créée par le Conseil Municipal le 1^{er} mars 1991 afin de redynamiser le quartier nord est et permettre une extension du centre ville en prolongement des mails, en accompagnement de la réalisation de l'avenue Jean ZAY. Il convient en effet de rappeler que cette voie a été réalisée par le S.I.V.O.M. (devenu aujourd'hui Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »).

Par délibération en date du 15 avril 1991, la Ville a confié par traité de concession l'aménagement de cette Z.A.C. à la S.E.M.D.O. Le dossier de réalisation et le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) ont été approuvés par le Conseil Municipal du 25 octobre 1991. Le traité de concession d'aménagement et le P.A.Z. ont été modifiés à plusieurs reprises pendant la durée de l'opération afin de tenir compte de son évolution.

Le principe retenu pour cette Z.A.C. a été d'édifier un front bâti de part et d'autre de l'avenue Jean ZAY constituant ainsi une véritable avenue d'entrée de ville. Deux places de géométrie différentes sont venues compléter l'espace public : la place du 6 juin 1944 et la place du Champ Saint-Marc.

La Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre a permis la réalisation :

- d'une opération immobilière majeure de 15 500 m² de S.H.O.N. place du 6 juin 1944, intégrant le Centre de Conférences, des bureaux dont le siège de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », une résidence services, des logements et des parkings ;
- d'opérations immobilières portant sur plus de 56 200 m² de S.H.O.N. de part et d'autre de l'avenue Jean ZAY (10 600 m² de bureaux et 45 600 m² de logements).

Cette Z.A.C. a également permis de construire, une extension du Carré Saint-Vincent (salle Jean-Louis Barrault), un équipement de quartier (salle Albert Camus) et le gymnase Barthélémy.

Les équipements publics de la Z.A.C. sont constitués de l'ensemble des voiries et places, à l'exception de l'avenue Jean ZAY, et leurs réseaux induits. Ont ainsi notamment été réalisés la place du 6 juin 1944, les rues Jeanne Jugan et Camille Claudel et le pont enjambant l'avenue Jean ZAY. Ces équipements sont aujourd'hui intégrés dans le domaine public de la Ville.

Le bilan définitif de cette opération fait ressortir une participation de la Ville de 2 269 910, 98 €

Le Conseil Municipal a délibéré, lors de sa séance du 12 juillet 2007, sur le dossier de clôture du traité de concession confié à la S.E.M.D.O. Il convient donc maintenant de procéder à la suppression de la Z.A.C. conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme.

Le Plan d'Aménagement de Zone reste le document réglementaire applicable. Il apparaît cependant souhaitable de réintégrer ce secteur dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et donc de diligenter une procédure de modification de ce document réglementaire.

Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté du Champ Saint-Marc et du Théâtre en application de l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme ;

2°) approuver le rapport de présentation de la suppression de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre, ci-annexé ;

3°) prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur le secteur de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre ;

4°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment assurer les mesures de publicité et d'information selon l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Z.A.C. « Les Jardins de Saint-Marceau ». Suppression de la Z.A.C. Engagement d'une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U.

M. CARRE – *Les travaux étant terminés, il s'agit maintenant de supprimer la Z.A.C. « Les Jardins de Saint-Marceau ».*

M. le Maire – *M. BRARD, vous avez la parole.*

M. BRARD – *J'attendais cette délibération parce que je crois que c'est important et intéressant pour nos jeunes collègues qui découvrent peut-être la vie municipale.*

Au temps béni d'avant 2001, le consensus régnait. Toutes les délibérations étaient votées à l'unanimité comme tout le monde pourrait le constater dans les procès-verbaux. L'opposition d'alors ...

M. le Maire – *M. BRARD, parlez-nous des Jardins de Saint-Marceau !*

M. BRARD – *Ecoutez, M. le Maire, vous nous avez fait un long discours dont je n'ai pas vraiment bien compris le sens, alors laissez-moi m'exprimer !*

M. le Maire – Voulez-vous que je le recommence ?

M. BRARD – Si cela vous amuse, peut-être !

M. le Maire – Je vous demanderais de bien vouloir revenir aux Jardins de Saint-Marceau, s'il vous plaît.

M. BRARD – Mais cela concerne la Z.A.C. des Jardins de Saint-Marceau. Cela concerne aussi celles qui ont été présentées précédemment et j'ai donc voulu cerner mon propos pour englober ces Z.A.C. là.

Dans ces Z.A.C., conçues et réalisées avant 2001, il y a eu des débats forts, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Je dis cela notamment pour M. SANKHON qui s'étonne des positions ou des propos de l'opposition. Et bien, si on inversait les sièges, je serais prêt à parier que les propos seraient assez peu différents peut-être, sachant qu'il a été question de créer l'avenue Jean-Zay, l'avenue des Droits de l'Homme, de construire tout ce nouvel Orléans, parce que c'était des choix forts, des axes forts qui n'existaient pas. Quant à Saint-Marceau, un quartier particulièrement sensible à beaucoup de choses, il y a eu la création d'une Z.A.C. avec 1 000 logements dont plus de 400 logements sociaux, donc il fallait quand même un petit peu avoir l'envie de le faire. Et bien, pour moi qui étais dans la majorité, j'ai entendu des choses de l'opposition. Cependant, j'ai rarement entendu le Maire dire à l'opposition que « vraiment l'opposition ne devrait pas s'opposer ». Je crois en tous les cas que cela fait partie du jeu. Et ce que je trouve intéressant, ce sont les remarques. Contrairement à ce que vous dites, M. le Maire, il y a un effort des élus de l'opposition de faire des propositions concrètes, bien sûr qui ne conviennent pas forcément à la majorité, mais qui sont d'autres choix possibles et qui, je pense, font avancer les choses. Ces débats, je m'en souviens très bien, ont permis souvent d'améliorer en tout cas les projets, et ces projets étaient importants et ils existaient.

C'est l'autre façon de dire pour moi aussi qu'Orléans n'a pas commencé en 2001 et que beaucoup de réalisations se sont faites bien avant. Je ne fais pas de passéisme, cela ne m'intéresse pas, mais je dis simplement que beaucoup de choses sont dans la continuité. La Ville continue, elle est ancienne, elle est actuelle, elle est, j'espère, dans le futur également. Tout à l'heure, on a vu l'organigramme et j'avais envie de dire : les élus passent, l'administration reste. Pour les projets, c'est un peu pareil : les élus passent, la Ville reste. Et donc ce qui est proposé, on le discute et on n'est pas forcément d'accord, mais la majorité est majorité, elle réalise ses projets. Ce que nous essayons d'apporter, c'est notre point de vue. Nous, nous pensons en toute sincérité qu'il ne faut pas démolir les immeubles de la rue des Carmes et donc, on ne va pas dire qu'on est pour cela. Franchement, cela ne serait pas correct.

Donc, nous dire ce que nous devons faire, ce que nous devons penser, qu'il nous faut nous ranger à l'avis de la majorité, ce n'est, à mon avis, pas le sens de nos débats et cela n'apporterait rien à ces débats, ou alors il faudrait revenir au temps où le Conseil Municipal était uniquement majoritaire.

Ces Z.A.C. se terminent donc et on peut voir qu'une Z.A.C., c'est très long. Cela court sur plusieurs mandats. Elles ont été réalisées, il y a maintenant longtemps, dans les années 90. Elles ont apporté à la Ville d'Orléans.

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. BRARD – *Elles ont démarré fin des années 80, mais leur réalisation se situe dans les années 90.*

M. le Maire – *Ecoutez, on peut également remonter aux années 70 !*

M. BRARD – *Je pense que mes propos sont au moins aussi intéressants que les vôtres, M. le Maire.*

M. le Maire – *Je vous en laisse libre juge.*

M. BRARD – *Là-dessus, je suis juge de mes propos bien évidemment, mais je vous remercie de penser que je l'ai dit avec ma conviction et ma sincérité.*

M. le Maire – *Je n'en doute pas. M. PEZET, vous avez la parole.*

M. BRARD – *Mais, je n'ai pas fini !*

M. le Maire – *Je vous demanderai de conclure sur la délibération n° 33, si vous le voulez bien.*

M. BRARD – *Sur les Jardins de Saint-Marceau, je dois dire que ce projet a été extrêmement intéressant, à tous points de vue. Aujourd'hui, on a des concepts qui sont dans l'air du temps et qui sont aussi malgré tout des concepts de communication. On parle de développement durable, ce qui est une saine préoccupation. Et souvent, j'entends M. CARRE, depuis qu'il est Adjoint à l'Urbanisme, et je crois avec juste raison, parler de la nécessité de densifier la ville pour éviter un certain nombre de dysfonctionnements et de difficultés.*

Je dois dire que dans les années 90 - et je pense que dans cette assemblée, il y avait assez peu de monde, en dehors de moi, qui y siégeait -, cette question de la densification était une question extrêmement difficile. Quand on proposait une Z.A.C. comme celle des Jardins de Saint-Marceau, il y avait une hostilité considérable, car il y avait trop de densification. Cela ne rendait pas service à la vie des gens et ce n'était pas concevable par rapport à l'existant. Pour ma part, je crois que cette Z.A.C. a permis de bien mailler le quartier, de réaliser un parc, d'embellir l'arrière de l'église Saint-Marceau avec la roseraie, de faire un maillage très intéressant avec les vieilles rues de Saint-Marceau, et notamment une complète réhabilitation du bâti de la rue du Coq Saint-Marceau qui était extrêmement vieillissant à l'époque. C'est vrai que ce sont des opérations longues, mais elles ont le mérite, je dirais, de valoriser un secteur, avec aussi une ambition, à l'époque, d'avoir des logements sociaux en nombre pour accueillir tous les types de population. Je pense que ce type d'aménagement urbain est fort et qu'il faut le poursuivre dans notre ville. Je n'ai pas souvenir M. le Maire - mais il faudrait reprendre les procès-verbaux, donc je ne me prononce pas - du vote de l'opposition municipale de l'époque sur ce sujet là. Il serait peut-être intéressant de consulter ce registre pour voir, comme je le disais au début de mon intervention, si à cette époque, le consensus régnait sur toutes les délibérations importantes de la Ville d'Orléans.

M. PEZET – *Tout d'abord, je tiens à rassurer tout le monde, je vais faire beaucoup plus court, mais je tenais vraiment, en tant que nouvel élu et me sentant concerné par les propos de*

M. BRARD, le remercie pour ce cours de politique orléanaise. Merci beaucoup.

Mais j'ai aussi envie de lui dire que même si le passé m'intéresse, je crois que ce qui m'intéresse le plus, en tant que nouvel élu, c'est le présent et l'avenir ... non, pas uniquement le basket, ne me stigmatisez pas, s'il vous plaît, je ne l'ai pas fait, merci.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres interventions ? Non.*

Sur la Z.A.C. des Jardins de Saint-Marceau, oui je crois qu'il y a deux erreurs qui ont été faites sur cette Z.A.C. Ce n'est pas la densification, mais la surdensification. Et c'était la même logique que vous aviez d'ailleurs engagée sur le Clos Rozay, opération que l'on a complètement revue et qui aujourd'hui, je crois pouvoir le dire, est une superbe opération. Donc, la densification, oui, mais pas la surdensification et ce n'est pas simplement de jouer sur les mots.

M. BRARD – *C'est complètement faux !*

M. le Maire – *Permettez-moi ... mais oui, vous êtes détenteur de la vérité des habitants ! Vous savez, c'est quand même incroyable que vous ayez été battus aux élections, à deux reprises, en connaissant tous ces gens qui vous donnent quitus à chaque fois. C'est quand même impressionnant. Si l'on pouvait arrêter de se prévaloir des habitants, comme l'a dit tout à l'heure M. MONTILLOT, cela serait effectivement, je pense, un progrès.*

Et puis, la deuxième erreur, c'est la manière dont a été conçu et construit le Dojo Harismendy, puisque l'on a effectivement considéré qu'il était bien de le mettre dans une cuvette, alors qu'on est en zone inondable et qu'il est régulièrement inondé. Pratiquement tous les ans, on a des périodes où le Dojo Harismendy est inutilisé ...

(réaction hors micro de M. BRARD).

M. le Maire - *... parce qu'il a été, pardon ?*

M. BRARD – *Je pense que c'est un quartier où il faut éviter de mettre des équipements sportifs !*

M. le Maire – *Vous pouvez « rigoler », si je peux me permettre, mais la réalité est que pour les équipements sportifs, et d'ailleurs pour tous les équipements qui ont été faits dans cette période, il n'y en a pas un qui fonctionne correctement.*

(brouhaha).

M. le Maire – *Je peux vous faire la liste quand vous voulez, car c'est une réalité. Et cette réalité nous amène à continuer à dépenser de l'argent, parce qu'on a des équipements qui ont été mal conçus et mal réalisés. Tous, absolument tous, voulez-vous qu'on fasse la liste ? Je peux prendre du temps, si vous voulez la faire, avec Mme GRIVOT. On la connaît par cœur parce qu'on a de tels ennuis en permanence ...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Parlez-nous de la gare aussi !*

M. le Maire – *Je vous assure, on préférerait ne pas la connaître la liste. Tous ont des problèmes, des dysfonctionnements, des problèmes de structures, parfois des dommages d'ouvrages et des malfaçons, à commencer par la Tribune des Montées, parce que c'est peut-être la pire. Et le Dojo Harismendy, puisque vous faites l'éloge des Jardins de Saint-Marceau, est quand même juste dans ce périmètre. C'est quand même redoutable d'arriver à concevoir et à construire en zone inondable un dojo dans une cuvette, en sous-sol. A l'extrême, qu'on est construit ce dojo, sur ce lieu là, en prenant les précautions nécessaires, mais il a été construit dans la cuvette, de telle sorte que pratiquement - Mme GRIVOT, dites-moi si je me trompe -, tous les ans on a des indisponibilités du dojo et on est obligé de refaire des travaux de remise en état. Voilà, alors je ne partage pas votre satisfaction ... vous voulez faire du water-polo, M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *Ce sont deux équipements en un : un bassin d'eaux pluviales et un dojo en même temps !*

M. le Maire – *Je vois l'intérêt de l'Agglomération, mais ce n'était pas la conception initiale. Donc, je serai un petit peu moins enthousiaste que vous, M. BRARD.*

Sur ce point, c'est-à-dire la clôture de la Z.A.C., je vous consulte.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« A la suite d'une consultation informelle aménageur-urbaniste et d'une phase de concertation avec le quartier engagée par délibération du 27 octobre 1989, le Conseil Municipal du 26 octobre 1990 a approuvé la création de la Z.A.C. «Les Jardins de Saint-Marceau» délimitée à l'ouest par la rue Saint-Marceau, au sud par la rue Eugène Turbat, à l'est par la rue des Anguignis et au nord par le quai des Augustins, ainsi qu'un protocole d'accord avec la Société Ressources et Valorisation (R&V).

La convention d'aménagement avec la Société R & V et le dossier de réalisation de la Z.A.C. incluant le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) ont été approuvés par le Conseil Municipal du 21 juin 1991. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la Z.A.C., cette convention d'aménagement a fait l'objet de plusieurs avenants, en soulignant celui du 18 décembre 1998 qui dans le contexte immobilier difficile de l'époque, a augmenté le nombre de logements sans création de S.H.O.N. supplémentaire et supprimé une maison de retraite et des commerces.

La Z.A.C. «Les Jardins de Saint-Marceau» a permis la réalisation de plus de 1 000 logements dont 420 logements sociaux locatifs.

Au titre des équipements publics, les différents réseaux - assainissement, électricité, téléphone, câble et eau potable - ainsi que l'ensemble des voiries ont été réalisés par l'aménageur, dans le cadre de la Z.A.C. Le parc Léon Chenault, d'une superficie de 1,8 ha, et trois squares ont aussi été créés conformément au plan masse issu du concours.

Cette opération urbaine a également été l'opportunité pour la Ville de réaliser deux équipements majeurs :

- le dojo Thierry HARISMENDY et une salle polyvalente en bordure du parc Léon Chenault le long de l'avenue Alain Savary ;

- le lycée privé Saint-Charles, également en bordure du parc Léon Chenault.

Les voiries et les espaces publics, dont le parc Léon Chenault, réalisés par l'aménageur ont été remis progressivement à la Ville entre 1992 et 2003 et sont aujourd'hui intégrés dans son domaine public.

Cette opération étant maintenant entièrement achevée, il convient de supprimer la Z.A.C. «Les Jardins de Saint-Marceau» conformément aux dispositions prévues par le Code l'Urbanisme.

Le Plan d'Aménagement de Zone reste le document réglementaire applicable. Il apparaît cependant souhaitable de réintégrer ce secteur dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et donc de diligenter une procédure de modification de ce document réglementaire.

Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté «Les Jardins de Saint-Marceau» en application de l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme ;

2°) approuver le rapport de présentation de la suppression de la Z.A.C. «Les Jardins de Saint Marceau», ci-annexé ;

3°) prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur le secteur de la Z.A.C. «Les Jardins de Saint-Marceau» ;

4°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment assurer les mesures de publicité et d'information selon l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«Dans le cadre du projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 49 656 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriété ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700. »

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 10 juillet 2009

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
37 rue de la Poterne	Mme et M. Benjamin PERROT	25 581	21 259	46 840
177 rue de Bourgogne/16 rue Jean Calvin	Pour le Syndic bénévole : M. Claude ARNOULT	2 816		2 816
			TOTAL	49 656

N° 35 – Opération 51, rue d’Illiers. Construction de logements par l’O.P.H. Participation de la Ville dans le cadre du plan C.G.L.L.S.

M. CARRE – *C’est un petit dossier, mais il empoisonne la vie d’un certain nombre de riverains.*

Il s’agit de déclencher une opération en VEFA sur le 51, rue d’Illiers, pour la construction de logements achetés par l’O.P.H. L’objet de la délibération est que la Ville abonde l’opération pour l’équilibrer, en prenant notamment sur les participations que la Ville met à disposition de l’O.P.H. dans le cadre de son plan G.G.L.L.S. sur la partie investissement.

M. RICOUD – *Je vais avoir une attitude critique, systématique, anti majorité. Je voterai pour cette délibération parce que je pense que c’est bien de construire des logements sociaux en centre ville. Merci.*

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s’exprime ainsi :

« Le réaménagement du site de l’ancien cinéma rue d’Illiers est inscrit dans le programme des opérations 2009 de l’Office Public d’Habitat (O.P.H.) « les Résidences de l’Orléanais ».

L’opération comprend la déconstruction du bâtiment, puis la réalisation de 13 logements en veillant à une intégration architecturale homogène.

Il convient de noter la complexité technique de l’opération due à son implantation en cœur d’îlot qui implique une déconstruction délicate, mais aussi la réalisation des nouveaux logements qui se fera sur des fondations spéciales.

Cet ensemble de travaux permet d’occuper ce site à travers une offre locative bon marché pour un habitat de qualité.

L’opération, d’un coût global de 2 070 000 € sera livrée au cours du 4^{ème} trimestre 2010.

A cet effet, l’O.P.H., a formulé une demande de subvention d’équilibre d’un montant de 410 000 € pour la réalisation de ces 13 logements sis 51, rue d’Illiers à Orléans.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d’attribuer une participation d’un montant de 410 000 € à l’O.P.H. « les Résidences de l’Orléanais », pour la réalisation du programme de 13 logements 51, rue d’Illiers ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 010, article 2661, opération 09A452, T.S. 101. »

ADOPTE A L’UNANIMITE

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 36 – Centre Ville. Ancien Caveau des Trois Maries. 2, rue des Trois Maries/41, rue Etienne Dolet. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de la cession.

M. CARRE – *Vous savez que la Ville avait acquis le Caveau des Trois Maries avec l'objectif de faire revivre ce site, dans le cadre de sa politique culturelle. Ceci étant dit, il s'avère qu'après moult expertises, on n'arrivera absolument pas à faire fonctionner ce site avec toutes les règles de sécurité nécessaires pour ce type d'équipement.*

En conséquence de quoi, il a été décidé de poursuivre sans doute l'activité pressentie ailleurs, et M. VALETTE pourra nous le préciser dans le cadre d'autres délibérations, mais pour ce qui est du Caveau des Trois Maries, il devrait être recédé, ce lieu ne convenant pas à l'exploitation d'un pôle de jazz, comme c'était prévu initialement.

M. CHAPUIS – *Je regrette le choix de la Ville de se séparer de ce lieu. Pour ceux qui s'y sont déjà rendus à l'époque du C.A.T.S., c'était un lieu assez magique. Personnellement, moi qui suis un adepte de jazz, j'y ai vu des concerts assez sympathiques, assez intimes, où on pouvait vraiment être en communion avec les artistes qui s'y produisaient. Il y avait 80 places, ce qui n'est pas énorme et de ce fait, la gestion de ce lieu est assez familiale.*

J'avais salué à l'époque le choix de la Ville de racheter cet équipement, parce que je trouvais que c'était vraiment une ambition et un choix assez intéressant pour la Ville. Ce site là pouvait effectivement s'inscrire dans une politique culturelle globale, en lien par exemple avec Orléans Jazz, qui est un moment fort et festif de notre Ville, mais qui ne trouve malheureusement pas d'écho durant l'année. Cette petite salle aurait pu s'inscrire aussi dans un projet de programmation culturelle sur toute l'année, en lien avec les salles qui existent déjà et qui se trouvent confronter à des problèmes de places comme l'Astrolabe.

En tant qu'opposition, on est aussi une force de propositions, et à ce titre, cette salle pourrait être un relais du «108» pour permettre à la création musicale de s'exprimer devant un public et d'avoir une interaction assez directe. Cette salle, à l'image des cafés concerts parisiens – j'en ai fréquenté quelques uns – pourrait accueillir des troupes de théâtre, des lectures, des stand-up, qui sont à la mode, des groupes orléanais en manque de petites salles pour se produire.

Sur les questions de sécurité, c'est vrai que je m'interroge également, car avant le C.A.T.S., il y avait une boîte de nuit. A l'époque du C.A.T.S. et y étant allé à de nombreuses reprises, il y avait une effervescence culturelle de création qui était super sympa et je trouve vraiment dommage qu'on abandonne ce lieu magique.

Je m'interroge sur ce choix, car ce lieu aurait pu permettre la pratique amateur et semi professionnelle d'expressions culturelles diverses. C'est pourquoi, je demande justement avec insistance, non pas à M. CARRE, mais à M. VALETTE, d'essayer de raisonner M. CARRE pour lui rappeler qu'à Orléans, on manque de petite salles de création, d'expression artistique et que ce lieu situé au cœur du quartier Bourgogne qui a été refait, au cœur de cette vie populaire d'Orléans, aurait pu vraiment permettre d'insuffler la dynamique culturelle qu'on aurait souhaiter mettre en place avec l'expression culturelle diverse de nos associations, qui je pense, mais M. VALETTE en parlerait

mieux que moi, doivent réclamer assez fréquemment des lieux d'expression sur l'Orléanais en centre ville. Je vous remercie.

Mme KOUNOWSKI – *Je compléterai ce que vient de dire Baptiste CHAPUIS, en insistant sur le problème de la cohérence.*

Premièrement, il y a 3 ans, on achète une salle. A cette occasion, M. le Maire, vous dites d'ailleurs lors d'un Conseil Municipal en 2006 : « Comme pour le Cinéma des Carmes, nous allons entreprendre le sauvetage du C.A.T.S. et je pense que cela satisfera et fera plaisir à beaucoup de personnes. » C'était lors de votre premier mandat. Au deuxième mandat, visiblement, vous ne voulez plus faire la même chose, c'est vraiment dommage !

Deuxièmement, vous achetez une salle tout en sachant très bien quelle est la capacité de la jauge, donc argumenter que la jauge n'est pas suffisante, vous le saviez déjà, donc je ne comprends pas ! Quant aux travaux qui devaient être faits, vous le saviez lorsque vous vous êtes engagé dans cette aventure, vu la salle et comment vous l'avez trouvée. Donc, c'est un peu étonnant qu'au bout de 3 ans, on revende cette salle.

Cohérence au niveau culturel. On est dans une Ville qui a un Festival de Jazz connu. La preuve est que beaucoup de monde a encore participé au Festival de Jazz dernièrement et on est donc là dans une politique culturelle à long terme. Pour le C.A.T.S., on est plutôt dans des projets à très court terme : on achète une salle, on veut soutenir et puis finalement, on ne soutient plus.

Donc, tout cela n'est pas cohérent et on peut s'interroger sur l'ambition et l'envergure de la politique culturelle à Orléans, en sachant qu'il aurait été intéressant quand même qu'on soulève ce point en commission culturelle. Cela n'a pas été abordé et on l'apprend dans les journaux.

(réaction hors micro des bancs de la majorité municipale).

Mme KOUNOWSKI – *Non, ce point n'a jamais été abordé en commission culturelle et c'est quand même important M. CARRE. Cela fait partie de l'offre culturelle orléanaise.*

On a donc l'impression que cette offre s'amoindrit et se rétrécit. Il aurait été intéressant d'en discuter pour savoir s'il y avait un projet alternatif, c'est-à-dire que l'on essaye de voir autre part où le faire avant de fermer cette salle. Non, rien n'est annoncé, rien n'est discuté.

Au bout d'un an de mandat, on peut vraiment s'interroger sur le projet culturel qu'a la Ville d'Orléans. Là, on commence par le jazz, et on ne voit aucune cohérence.

On pourrait me répondre des arguments comptables comme vous le faites d'ailleurs aussi pour le Cinéma des Carmes. Mais, non, ce n'est pas satisfaisant. Il faut voir les choses autrement quand il y a un projet culturel.

On peut me dire aussi : il va y avoir du jazz au Théâtre. Oui, dans le prochain abonnement au Théâtre, il y a effectivement « Les samedis du jazz », mais c'est un samedi par mois. Est-ce que cela correspond à ce qui se ferait au Caveau des Trois Maries, aujourd'hui C.A.T.S. ?

Il n'y a vraiment pas de cohérence et c'est vraiment dommage, car quand on veut être une ville qui rayonne au niveau culturel, il faut réellement qu'il y ait une cohérence dans les propos et dans les actions. Merci.

M. VALETTE – *J'aurais quelques réponses à apporter. A l'origine, le projet était de recréer une ambiance dans ce lieu, devenu un peu mythique malgré tout, où on rêvait un peu les choses comme on les avait vécues. En fait, quand la Ville a acquis le Caveau des Trois Maries, elle a immédiatement fait faire une étude qui a montré que, pour arriver à un résultat satisfaisant, il fallait faire une somme de travaux extrêmement importants, qui s'élevait au delà de 300 000 €, dans lequel on était malgré tout obligé de solliciter une dérogation pour l'accès handicapés, parce qu'il n'y avait pas moyen d'en installer. Les conditions phoniques vis à vis du quartier n'étaient absolument pas garanties et enfin, l'étude montrait que pour obtenir un équilibre économique acceptable, la chose était extrêmement difficile, étant donné que le nombre de spectateurs assis, ce qui est en général la règle dans un caveau de jazz, n'excédait pas une quarantaine de personnes. Donc, d'emblée cela imposait un projet culturel qui ne semblait pas évident.*

Sur l'avenir du jazz à Orléans, je rappelle quand même qu'il y a déjà un grand Festival de Jazz qui aujourd'hui est en train de trouver une dimension le plaçant parmi les premiers dans la saison des grands festivals de jazz de l'été. Et comme vous l'avez souligné Mme KOUNOWSKI, la Scène Nationale a souhaité aussi investir ce domaine.

Par ailleurs, on est en train de conduire une réflexion sur la possibilité d'implanter effectivement un lieu de jazz, moderne et adapté aux pratiques contemporaines. Enfin, je signale que tous les caveaux de jazz de la région parisienne sont aujourd'hui dans de grandes difficultés économiques et qu'ils ne semblent plus être le dispositif apprécié du public.

M. SANKHON – *Je voudrais intervenir sur les propos qui ont été tenus auparavant concernant la proposition culturelle qui est offerte aux Orléanais d'une façon générale sur le territoire d'Orléans.*

Je crois qu'il est un peu réducteur de penser qu'il n'y a que la culture qui est concernée, étant donné qu'il y a beaucoup d'associations qui sont investies dans des actions à vocation culturelle, notamment la musique avec l'association Défi qui relève de la jeunesse. Je pense au Gobson bien évidemment à La Source, ainsi qu'au Belneuf. Il y a également un accueil au « 108 », où l'association Labomédia travaille sur l'art numérique, et bien évidemment à l'A.S.E.L.Q.O. qui propose des ateliers de musique assistée par ordinateur (M.A.O.), des ateliers de stand-up à l'A.S.E.L.Q.O. Dauphine. Cela va complètement dans une démarche de répartitions et d'offres d'activités à vocation culturelle sur l'ensemble du territoire. Qui plus est, depuis quelques années aussi, il y a également la proposition des passerelles culturelles qui font le lien aujourd'hui entre les associations à vocation d'animation auprès du public jeune et des familles, et les institutions qui sont exclusivement axées sur des propositions culturelles, tels que le C.D.N. ou le Conservatoire.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais répondre à M. VALETTE en disant que quand il dit que les lieux de jazz à Paris ne fonctionnent pas, non, ce n'est pas vrai. Le Caveau des Lombards par exemple, est vraiment encore un lieu culturel de jazz qui fonctionne avec des programmations*

intéressantes et dynamiques.

M. SANKHON, je ne sais pas si vous savez dans quel état est le Gobson ? Allez-y, vous allez voir l'état de certaines salles où se réunissent des jeunes. Et bien, vous seriez assez étonné !

Oui, il manque des salles au niveau d'Orléans pour des groupes de musique qui souhaitent se produire, en sachant que le « 108 » ne satisfait pas tout le monde. Il n'y a pas de place. Il faut donc bien remettre les choses à leur place.

M. le Maire – *Je vais donner la parole à Mme HEAU.*

Mme HEAU – *Je voudrais revenir plus en amont, parce là on est en train de se focaliser sur le C.A.T.S.*

Il faut savoir que le Caveau des Trois Maries a été créé, il y a presque 30 ans, par une personnalité qui a fait vivre ce caveau de façon extraordinaire. Et je crois que la Ville s'est manifestée, justement il y a 3 ans, en disant « c'est vrai qu'on ne peut pas arrêter ce qui a été aussi formidable ». Mais le C.A.T.S. n'a pas fonctionné comme le Caveau des Trois Maries créé par Pierre RICHARD. De plus, il a tout de même été créé le Jardin de l'Evêché - je sais c'est 8 jours -, mais avec en plus le Jazz Bourgogne, la Ville a offert des manifestations où tout est gratuit, parce qu'il y avait un besoin de jazz.

Maintenant, je ne pense pas qu'on puisse remplacer une entreprise privée systématiquement ou alors, vous pouvez vous proposer pour racheter, si vous avez beaucoup d'amis et que vous êtes passionné par le jazz – je le découvre -, mais tout est permis. Enfin, les vrais caveaux mythiques de Paris, comme le Caveau de la Huchette, tout le monde le sait, c'est national, ce n'est plus l'ambiance qui a existé quand ce caveau a été créé, il faut quand même être réaliste ! Merci.

M. le Maire – *Je crois pouvoir dire qu'on a tout fait ou tout ce que l'on pouvait faire pour que ce Caveau des Trois Maries ou C.A.T.S. fonctionne.*

Avant trois ans, Mme HEAU, on a favorisé parce qu'il n'y avait plus rien, je vous le rappelle quand même, car on a l'impression ... avant 2001, il s'y passait quoi, vous pouvez me rappeler ? J'aimerais que vous me rappeliez ce qui s'y passait avant 2001. Et bien, j'entends le silence parce qu'il ne s'y passait plus rien, effectivement, vous avez raison ! Comme si la fermeture du Caveau des Trois Maries était le fait de cette équipe municipale. Il faut quand même remettre les choses dans leur contexte. On ne peut pas asséner des contre vérités sans cesse.

En 2001, on est entré dans une démarche volontariste. Et nous avons permis à une association, qui s'appelait « Les Secoués », de reprendre ce caveau. Ce n'était d'ailleurs pas que du jazz et cela a peut-être été un des problèmes quant à son fonctionnement. C'est un problème d'identité certainement, enfin peut-être ? Cela n'a pas fonctionné, alors que nous avons aidé, on s'en souvient. Et effectivement, on a été dans une démarche, comme pour le Cinéma des Carmes, extrêmement volontariste. Vous n'allez quand même pas nous le reprocher maintenant, parce qu'on aurait pu ne pas s'en mêler du tout en 2001, 2002. Et ce soir, on n'en parlerait pas, car il ne s'y serait rien passé. Alors on a voulu effectivement et on a porté. On a été jusqu'à l'acquisition et depuis 3 ans, on cherche une solution. Je crois qu'on a cherché tout ce qu'on pouvait. Alors moi, je dis à l'opposition, mais proposez-moi un repreneur sérieux et proposez-moi à peu près un équilibre financier, parce que si

c'est pour qu'on y mette évidemment je ne sais combien par année, cela n'importe qui peut trouver, mais proposez-moi. Moi, je suis preneur et j'arrête la vente ! Je vous le dis. Vous me proposez quelqu'un avec un équilibre financier, je prends tout de suite, pourvu que cela soit intéressant évidemment, pas pour y faire n'importe quoi. Mais, nous, nous le cherchons depuis 3 ans et nous ne le trouvons pas.

(réaction hors micro sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Mais tout le monde le sait ! Ecoutez, vous n'êtes vraiment pas au courant.*

Mme KOUNOWSKI – *Cela n'a pas été évoqué à la commission culturelle, c'est quand même énorme.*

M. le Maire – *Tout le monde le sait. Puisque Mme HEAU évoquait le Jardin de l'Evêché, j'en ai reparlé avec un certain nombre de personnes au Jardin de l'Evêché. Je crois pouvoir dire que j'ai fait tout ce que l'on pouvait essayer de faire pour trouver un repreneur. M. CARRE et M. VALETTE ont précisé les choses sur le pourquoi nous n'y parvenons pas, parce qu'aujourd'hui, à la différence d'il y a pas mal d'années, les règles et les normes ont évolué. Il faut donc faire des travaux très lourds pour ce Caveau à la fois de mise aux normes ... M. CHAPUIS, arrêtez de hocher la tête négativement, je vous dis les choses ... mais vous savez, moi je ne demande qu'à ce que cela fonctionne. Je vous dis donc la réalité des choses. On peut nier la réalité, mais c'est comme cela, ce sont des faits établis. Il faut faire des travaux très lourds de normes de sécurité, d'isolation phonique et tout cela se chiffre en centaines de milliers d'euros. C'est un fait. Or malgré tous les efforts que nous avons faits les uns et les autres, nous ne trouvons pas la solution de la reprise. Et comme l'a dit très justement M. VALETTE, cet investissement serait possible si le lieu était beaucoup plus grand. On le connaît, il est très petit. Cela représente une quarantaine de places assises, un petit peu plus si on est debout, mais pas plus de 50 ou 60 personnes. Et aucun exploitant – je ne parle même plus d'investissement – ne parvient à s'équilibrer. Voilà la réalité et donc, nous n'avons pas de propositions. Alors, moi je dis, si quelqu'un dans cette salle a une proposition, je suis prêt à arrêter cette vente et à l'examiner. Mais sinon, que voulez-vous que l'on fasse ? C'est très facile de tout critiquer, mais que peut-on faire ? Si vous me trouvez le repreneur, moi je ne l'ai pas ! C'est simple. Il y a des moments, c'est du bon sens. Alors, on le laisse fermer indéfiniment ? Si on y était depuis 6 mois, je comprendrais, mais cela fait trois ans qu'on s'y emploie. Alors, moi, je veux bien examiner toutes les propositions, pourvu que cela soit des propositions sérieuses, avec des gens sérieux qui connaissent le métier et qui soient capables de s'équilibrer au moins financièrement, c'est-à-dire à peu près quand même d'en vivre. On ne peut pas demander à un exploitant d'y perdre tous les mois de l'argent ! C'est la réalité. Je préférerais qu'on ait une autre solution franchement. On va le garder combien de temps comme cela ? Il y a un moment où il faut faire un choix.*

En le proposant à la cession, cela ne veut pas dire qu'il sera vendu. En l'ouvrant à la cession, c'est aussi une manière de voir ce qui peut nous être proposé par ce biais là. Est-ce qu'un éventuel repreneur pourrait éventuellement faire une proposition et s'en tirer ? C'est cela qui nous intéresse. Ce n'est évidemment pas le prix de la vente du Caveau en soi. C'est un moyen de ne plus le garder indéfiniment vide et de voir si par cette méthode là, on peut trouver quelqu'un qui investisse et qui reprenne avec une proposition évidemment, pas pour y faire n'importe quoi. On est parfaitement d'accord là dessus. C'est le sens de la délibération qui est proposée ce soir.

Je termine en disant quand même, Mme KOUNOWSKI, franchement, on a un petit lieu qui a été fermé pendant des années à Orléans et qu'on a rouvert avec l'association «Les Secoués» pendant 3 à 4 ans. Alors, venir dire que c'est la politique culturelle de la Ville qui est en défaut et qui serait en train de se déliter, un petit peu de raison tout de même ! Vous avez parlé du Gobson, mais il n'est pas dans cet état là depuis hier. On l'a trouvé aussi dans cet état !

(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Et oui, je suis désolé de le dire. Et qu'a-t-il été fait depuis ? Premièrement, la reprise de tous les studios de la rue de l'Ange. Ensuite, la Maison des Arts et de la Musique dans le quartier Saint-Marceau, mais aussi le « 108 Bourgogne ». On a voté très récemment l'adaptation du Carré Saint-Vincent pour permettre au Centre Dramatique National de disposer d'un lieu de répétitions. Et je peux multiplier les exemples. Alors, de grâce, un petit peu de raison dans tout cela.*

Donc, je vous consulte sur le cahier des charges de la cession. Pour que les choses soient bien claires pour tous, nous ne sommes pas en train de vendre ce soir le Caveau des Trois Maries à un acheteur éventuel. On ouvre la possibilité, d'accord ! Non, ce n'est pas la même chose. Et on verra bien ce qui nous est proposé. C'est en tout cas ce que nous vous suggérons ce soir.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le contexte de la liquidation de la S.A.R.L. C.A.T.S. « Concerts et Animations Très Secoués », la Ville a acquis en mai 2006 les murs de l'ancien Caveau des Trois Maries avec les éléments du fonds de commerce et un appartement T1, situés dans un immeuble en copropriété rues des Trois Maries et Etienne Dolet.

L'objectif était alors de pérenniser ce lieu de café-concerts, contribuant à une animation culturelle diversifiée, notamment sur le créneau de la musique jazz.

A la suite d'études démontrant la grande difficulté de mettre au point un plan d'affaires équilibré sans une subvention forte et pérenne de la Ville, au regard notamment de la jauge réduite de l'établissement et des travaux requis pour un établissement recevant du public, le projet de délégation de service public a cependant été abandonné.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal de mettre en vente ce bien après publicité par voie de presse et sur le site internet de la Ville et mise en concurrence. Des visites collectives seront proposées aux personnes intéressées entre le 15 juillet et 18 décembre 2009, avec une date pour remettre une offre d'achat fixée au 8 janvier 2010, ces dates étant susceptibles d'être modifiées ou prorogées, après information des visiteurs ayant laissé leurs coordonnées.

Le document annexe, valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, signale aux futurs candidats les travaux liés à la réglementation des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

Compte-tenu de la spécificité du bien, la Ville se réserve la possibilité, à défaut d'offres satisfaisantes au terme du délai accordé, de confier la vente à une agence immobilière, retenue après consultation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente l'ancien Caveau des Trois Maries et un appartement de type T1 acquis simultanément par la Ville, situés 2, rue des Trois Maries et 41, rue Etienne Dolet, parcelle cadastrée section BI n° 214, par une procédure de mise en concurrence après publicité ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 12.
IL Y A 1 ABSTENTION.

N° 37 – Quartier Carmes-Bannier. Acquisition de trois caves 55, rue des Carmes.

M. CARRE – *Je n'ose pas trop le dire, mais là il s'agit d'acheter des caves.*

(rires).

M. le Maire – *Peut-on y faire du jazz M. CARRE ?*

M. CARRE – *Je ne suis pas sûr.*

M. le Maire – *Cela pourrait être aussi une solution ! M. LEBRUN et ensuite M. BRARD, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *J'ai deux questions concrètes à poser concernant cette délibération d'achat d'appartements rue des Carmes.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *Ce sont des caves en l'occurrence et j'espère que les caves ne sont pas concernées. Il y a plusieurs propriétaires de la rue des Carmes qui sont tentés de se débarrasser des locataires en vue de la vente de leur appartement. Ensuite, c'est la Ville qui reloue certains de ces appartements.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, je vous propose de rester sur la délibération en question qui est l'acquisition de trois caves.*

M. LEBRUN – *Je finis, j'ai encore deux lignes. Ne pourrait-il pas y avoir une procédure permettant à la Ville de proposer au propriétaire de maintenir ces locataires qui seraient repris avec un bail précaire de la Ville ? Deuxièmement, on souhaiterait que pour la durée de ces baux précaires qui sont fixés à un an et demi, je crois, il soit prévu que la durée puisse évoluer en fonction des décisions qui seront prises et que cela soit prévu dans le contrat.*

M. le Maire – M. *LEBRUN*, ce n'est pas le sujet. Donc, il n'y aura pas de réponse à la question. M. *BRARD*, c'est à vous.

M. BRARD – M. le Maire, je souhaite juste poser une question qui ne demande pas forcément une réponse ce soir. J'ai oublié dans la discussion que nous avons eue tout à l'heure à propos des Z.A.C., je voulais vous poser une question et à M. *CARRE*, et si vous me le permettez, je pose la question mais je ne vous demande pas la réponse. Je peux l'avoir après. Est-ce possible, M. le Maire, avec votre grande indulgence ?

M. le Maire – Non, ce n'est pas possible parce que vous le faites systématiquement.

M. BRARD – Non.

M. le Maire – Mme *LEVELEUX-TEIXEIRA*, vous souhaitiez avoir la parole.

M. BRARD – C'est une question très pratique.

M. le Maire – Ce n'est pas la délibération, M. *BRARD*. Je souhaiterais qu'on respecte le cadre de ce Conseil Municipal qui consiste à délibérer sur les sujets qui nous sont proposés.

M. BRARD – C'est un oubli à cause de vous.

M. le Maire – Mme *LEVELEUX-TEIXEIRA*, vous avez la parole.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je voulais vous dire avec ménagement et sans bouger la tête, que nous voterons contre cette délibération parce qu'on est contre l'alignement de la rue des Carmes et on a un projet alternatif qui est très bien. Si vous voulez qu'on vous rachète ces caves, il n'y a pas de soucis, on vous les rachète. Je vois que vous avez des problèmes pour trouver des acquéreurs de caveaux. Nous, on peut vous racheter ces caves. On peut les restaurer.

A propos de cette délibération, on votera contre.

M. *CARRE*, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle Z.A.C. intégrant notamment la rue des Carmes.

Dans ce contexte, M. *RIVIERE*, propriétaire de trois caves de 3 m² d'un bâtiment sur cour dans un ensemble immobilier en copropriété situé 55, rue des Carmes, en a proposé la vente à la Ville.

La Ville maîtrise déjà deux appartements dans cet immeuble et doit prochainement signer une promesse de vente pour deux autres appartements. Il apparaît donc opportun de les acquérir pour compléter la réserve foncière, au prix tel qu'il résulte d'un avis du service des Domaines en date du 30 avril 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir dans un immeuble en copropriété cadastré section AZ n° 140, situé 55, rue des Carmes, trois caves du bâtiment B, soit le lot n° 9, avec les 4/1 000èmes des parties communes générales, le lot n° 10, avec les 4/1 000èmes des parties communes générales, et le lot n° 13, avec les 4/1 000èmes des parties communes générales, appartenant à M. RIVIERE, domicilié 32, rue Royale à Orléans, moyennant le prix total de 1 500 €; le vendeur sera représenté par Maître AUBERGER, notaire à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente consécutif, dès lors que les caves auront été vidées de tous effets et dépôts ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A475, T.S. 730. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

N° 38 – Quartier Carmes-Bannier. Rectifications cadastrales entre la Ville et l'Association Diocésaine aux abords de l'église Saint-Paterne. Statut du parking latéral et de la partie du chevet de l'église.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Association Diocésaine s'est rapprochée de la Ville pour clarifier des limites foncières autour de l'église Saint-Paterne, s'agissant du parking latéral, d'un passage au chevet et du surplomb d'une partie du chevet.

Un procès-verbal de rectifications cadastrales a ainsi été établi pour délimiter l'église et ses dépendances, par rapport aux biens appartenant à l'Association Diocésaine. Le parking latéral d'une surface de 312 m² est rattaché à l'unité foncière de l'église et à la propriété de la Ville.

Pour prendre en compte la situation particulière d'une partie du chevet est de l'église Saint-Paterne correspondant à une chapelle rayonnante qui surplombe un passage sortant sur le boulevard Rocheplatte, un état descriptif de division en volumes a été établi. Cette emprise en surplomb est intégrée désormais dans un lot de volume n° 3 se projetant sur une assiette foncière de 6 m², parcelle cadastrale cadastrée section BE n° 180. Le passage le long de l'église sur les parcelles cadastrées section BE n° 179 et 175, appartient à l'Association Diocésaine, l'origine de propriété résultant d'un acte du 8 février 1941.

Le procès-verbal de délimitation cadastrale et l'état descriptif de division en volumes vont être publiés par un acte signé par les deux parties, la Ville et l'Association Diocésaine, abrogeant ainsi une convention antérieure du 8 juillet 2005 approuvée par la décision n° 2005.189 du 8 juillet 2005.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le procès-verbal des rectifications cadastrales identifiant l'assiette foncière de l'église Saint-Paterne et de ses abords, parcelles cadastrées section BE n° 178-177 et 174, et l'Etat Descriptif de Division en Volumes définissant le lot de volume n° 3 sur la parcelle cadastrée section BE n° 180 de 6 m² correspondant à la partie du chevet est de l'église Saint-Paterne, propriétés de la Ville d'Orléans constituant une dépendance du domaine public culturel ;

2°) autoriser M. le Maire à signer l'acte qui recevra ce procès-verbal des rectifications cadastrales et l'Etat Descriptif de Division en Volumes, les frais d'établissement étant partagés entre l'Association Diocésaine d'Orléans et la Ville, les parties étant en effet intéressées par la régularisation de ce dossier ;

3°) imputer la dépense correspondante, estimée à 500 € pour les frais d'acte et les frais d'établissement de l'état descriptif de division en volumes, partagés entre les deux parties, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 39 – Théâtre d'Orléans. Aménagement d'un espace scénique intégré pour le Centre Dramatique National. Approbation du plan prévisionnel de financement. Demandes de subventions. Approbation des marchés à procédure adaptée.

M. VALETTE – *M. le Maire, la Ville investit dans la culture. Il s'agit d'aménager un lieu de répétitions dédié au Centre Dramatique National.*

Au terme de la concertation, l'opération s'élevant à 405 000 €, il a été procédé à un certain nombre de consultations et donc il convient d'approuver le projet d'aménagement, le plan prévisionnel de financement et de solliciter l'Etat, la Région et le Département pour obtenir des subventions.

M. le Maire – *Merci M. VALETTE. Mme KOUNOWSKI, je vous donne la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Ne vous inquiétez pas, on votera pour cette délibération. Cependant, j'ai tout de même quelque chose à dire. C'est très bien que cette salle soit aménagée pour le Centre Dramatique National et on peut rappeler tout le travail qu'Arthur NAUZICIEL fait dans le cadre du C.D.N., un travail remarquable qui d'ailleurs a été primé lors de la présentation d'Ordet à Avignon l'année dernière. Malgré tout, cette salle était un lieu d'exposition d'art contemporain et de ce fait, cela permettait aux personnes qui allaient voir les spectacles de découvrir parfois des expositions d'art contemporain vers lequel ils ne seraient pas allés spontanément. Donc, au niveau de*

la pédagogie et de l'offre culturelle, c'était vraiment quelque chose de très positif. Je trouve regrettable quelque part qu'aucun lieu ne soit proposé par la Ville pour remplacer ce manque qu'il va y avoir. Où sont les lieux d'expositions d'art contemporain à Orléans ?

Dans le cadre d'une politique culturelle, il aurait été intéressant d'avoir un projet là dessus, notamment si on se réfère à des villes comme Le Mans, Angers qui régulièrement font des évènements autour de l'art contemporain, comme récemment au Mans avec Puls'Art. Cela veut dire que c'est possible de présenter l'art contemporain dans différents lieux de la ville et à Orléans, on ne le fait pas. Je trouve cela vraiment regrettable, mais nous voterons cependant pour cette délibération.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 avril dernier, la Ville approuvait le projet d'aménager une salle de répétitions pour le Centre Dramatique National (C.D.N.) dans l'actuelle galerie d'exposition du Théâtre d'Orléans.

Les réunions de concertation et les études menées par l'architecte maître d'œuvre pour la Ville, ont permis de faire évoluer le projet de salle de répétitions en espace scénique intégré permettant l'accueil de tout type de décors et portant le chiffrage de l'opération à 405 000 €T.T.C.

Les objectifs à atteindre sont précisés, à savoir :

- aménagement sans équipement matériel d'un espace scénique intégré, réservé au travail de création, de répétition et de sensibilisation du Centre Dramatique National. L'espace scénique intégré a été choisi pour permettre la mise en place de tout type de décors ;
- cet espace, relié aux bureaux du C.D.N. par un sas, fait partie du Théâtre d'Orléans et sera géré par le Centre Dramatique National ;
- une option est proposée pour une ouverture visuelle au public dans la cloison séparant la salle du hall du Théâtre ;
- privilégier le maintien de l'espace existant pour le travail artistique avec utilisation partagée des loges et sanitaires existants dans le théâtre.

Le dossier comprend :

- les plans actuels et projetés des aménagements envisagés,
- un devis détaillé de l'opération,
- un échéancier prévisionnel.

Le coût estimatif global est de 405 000 € T.T.C. et le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

	<u>en €H.T.</u>	<u>en €T.T.C.</u>
Montant total de l'aménagement	338 628,76	405 000,00
- Subvention sollicitée de l'Etat (D.R.A.C.)	135 451,51	(40 % du coût H.T.)
- Subvention sollicitée de la Région	67 725,75	(20 % du coût H.T.)
- Subvention sollicitée du Département	33 862,88	(10 % du coût H.T.)
- Part de la Ville	101 588,62	

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 4 juin dernier pour les travaux répartis en 5 lots :

- lot n° 1 – Finition,
- lot n° 2 – Métallerie,
- lot n° 3 – Techniques : électricité, chauffage, ventilation,
- lot n° 4 – Equipement scénique,
- lot n° 5 – Charpente métallique.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2009 a procédé au jugement des offres, suivant l'application des critères figurant dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Prix des prestations : pondération 50 %,
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : pondération 50 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme » et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le projet d'aménagement d'un espace scénique intégré pour le Centre Dramatique National dans le Théâtre d'Orléans tel que décrit ci-dessus et en annexe, dont l'évaluation globale s'élève à un montant de 405 000 €T.T.C ;

2°) approuver le plan prévisionnel de financement de l'opération ;

3°) solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre) et des collectivités, Région et Département, les subventions indiquées précédemment ainsi que l'autorisation de pré-financer cette opération ;

4°) autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

5°) approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'espace scénique intégré au Théâtre d'Orléans, à passer avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Finition : Entreprise GAUTHIER sise rue Jean-Baptiste Corot – Z.A. des Montées – 45073 Orléans Cedex 2, pour un montant (base + option 4) de 153 974,03 €T.T.C.,
- lot n° 2: Métallerie : Entreprise BRANDEHO sise 29, rue de la Croix Blanche – 45410 Artenay, pour un montant de 22 586,46 €T.T.C.,
- lot n° 3 : Techniques : Electricité – Chauffage – Ventilation : Entreprise FORCLUM sise 3, rue Gustave Eiffel – BP 62849 – 45028 Orléans Cedex 1, pour un montant de 96 278 €T.T.C.,
- lot n° 4 : Equipement scénique : Entreprise LEBLANC SCENIQUE sise 12, avenue de la Gare – 55500 Nançois-sur-Ormain, pour un montant de 31 637,90 €T.T.C.,
- lot n° 5 : Charpente métallique : Entreprise BRANDEHO sise 29, rue de la Croix Blanche – 45410 Artenay, pour un montant de 16 163,94 €T.T.C. ;

6°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

7°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, articles 2031 et 2313, opération 827, T.S. 910. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – Théâtre d'Orléans. Association de la Scène Nationale. Utilisation des salles par les associations et les services culturels. Paiement du 1er semestre 2009.

M. VALETTE – *Par convention passée avec l'association du Carré Saint-Vincent, la Ville dispose, à titre payant, d'un certain nombre de soirées de mise à disposition des salles du Théâtre.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement, au titre de cette convention, de la somme de 81 282,50 € pour le premier semestre 2009.

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, vous comptez intervenir sur toutes les délibérations ?*

Mme KOUNOWSKI – *Oui sur des délibérations intéressantes. C'est mon rôle d'élue.*

Merci.

Avec cette délibération, on parle de l'utilisation des salles de la Scène Nationale et on va voter pour bien sûr, mais je trouve qu'il est regrettable quand même que certaines structures ne bénéficient pas plus de services supplémentaires, puisqu'à chaque spectacle correspond un service. On a parlé précédemment de l'offre de théâtres sur Orléans, celle-ci est assez ouverte et diversifiée, et certaines structures jouent un rôle non négligeable et sont très appréciées par le public comme l'A.T.A.O. Malheureusement, l'A.T.A.O. n'a pas vu augmenter ces services et c'est bien dommage parce qu'il y a une demande et ce serait intéressant de pouvoir répondre à cette demande.

M. VALETTE – *Je voudrais répondre à cette question. Tout d'abord, le Théâtre est aujourd'hui un établissement extrêmement occupé et de ce fait, M. HAUVILLE a eu en premier lieu à régler des problèmes de disponibilités de salles qui restent d'une grande difficulté, ce qui peut aussi expliquer qu'il ait quelque fois un peu de mal à accorder effectivement des disponibilités pour un certain nombre de structures. Ensuite, cela a malgré tout un coût et on en a déjà suffisamment parlé. Il faut donc être extrêmement prudent dans l'utilisation que l'on peut faire des services que la Ville dispose parce qu'au bout du compte, c'est bien le fonctionnement même du Théâtre qui est remis en cause. Ces conversations, nous en avons régulièrement avec les structures utilisatrices et je crois que dans l'ensemble, on arrive actuellement à trouver des compromis acceptables.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 et de l'avenant du 28 novembre 2008 passés avec l'association du Carré Saint-Vincent devenue association de la Scène Nationale, la Ville dispose, à titre payant, de jours d'utilisation des salles du Théâtre dont peuvent bénéficier les associations et services culturels.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

La prise en charge est établie sur la base d'un nombre déterminé de services de quatre heures dont le tarif unitaire est fixé dans cette même convention.

La Ville procède au règlement des services à l'association de la Scène Nationale sur présentation des factures correspondantes suivant l'utilisation des salles au cours du 1^{er} semestre 2009.

Le montant des services utilisés au cours du 1^{er} semestre 2009 par les associations et la Ville s'élève à 81 282,50 €T.T.C, détaillé dans le tableau annexé.

En conséquence, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du versement à l'association de la Scène Nationale, d'une somme de 81 282,50 € T.T.C, au titre du 1^{er} semestre 2009 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 65748, T.S. 540. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

1er Semestre 2009

THEATRE D'ORLEANS / SCENE NATIONALE
PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES SERVICES DE LOCATIONS UTILISES PAR LES ASSOCIATIONS

Tarifs	Services selon convention		Solde des services après utilisation		SALLE TOUCHARD		SALLE BARRAULT		SALLE VITEZ		TOTAL	
	Montage	Représent.	Montage	Représent.	Dates	Montage	Représent.	Dates	Montage	Représent.	Chiffre	Coût réel
Convention 8 juillet 2005	Démontage		Démontage			975 €	1 435 €	975 €	1 435 €	715 €	Convention	(en €)
Nbre services												
Avenant 28 novembre 2008												
ORLEANS CONCERTS	14	12	-7,00	-2,00	9, 10 & 11 janvier 6, 7 & 8 février 3, 4 & 5 avril 23 & 24 mai 5, 6 & 7 juin	4,00 4,00 4,00 5,00 4,00	3,00 3,00 3,00 2,00 3,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	30 870	8 205,00 8 205,00 8 205,00 7 745,00 8 205,00 0,00 -9 885,00
TOTAL ORLEANS CONCERTS						21,00	14,00	0,00	0,00	0,00		40 565,00
J.M.F.	3	3	2,00	2,00	29 janvier annulé grève	0,00 0,00	0,00 0,00	1,00 1,00	1,00 1,00	2 410,00 0,00	7 230	2 410,00 0,00 0,00 2 410,00 4 820,00
MUSIQUE MUNICIPALE	2	2	-2,00	0,00	01-févr 11-juin	2,00 2,00	1,00 1,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	4 820	3 385,00 3 385,00 0,00 6 770,00 -1 950,00
MUS MUNICIP						4,00	2,00	0,00	0,00	0,00		6 770,00
A.T.A.O.	12	4	-5,50	0,00	28-janv 16-mai	3,00 4,5	1,00 1,00	4,00 6,00	1,00 1,00	5 335,00 7 285,00	17 440	0,00 9 665,00 13 107,50 22 802,50 -5 382,50
A.T.A.O.						7,50	2,00	10,00	2,00	12 620,00		22 802,50
VILLE AUTRES ASSOS	12	4	2,00	1,00	20-juin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 440	0,00 0,00 6 350,00 3 385,00 8 735,00 8 735,00
CONSERVATOIRE						2,00	1,00	0,00	0,00	0,00		8 735,00
art dramatique												
danse												
Harmonie St Marc St Vincent												
TOTAL VILLE						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 735,00
TOTAL SERV UTILISES						11	3	15 030	8	2		81 282,50

CREDITS 2009
 Somme à payer au Théâtre d'Orléans/Scène Nationale 1er semestre

87 000,00
 81 282,50
 5 717,50

solde

N° 41 – L'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public des musiques actuelles et/ou amplifiées comprenant la gestion de L'Astrolabe au titre de l'année 2008. Présentation.

M. VALETTE – *Comme vous le savez, l'association L'Antirouille est délégataire du service public de l'Astrolabe, et à ce titre, elle est donc amenée à faire des rapports concernant son activité à la structure délégante.*

Donc, je vous demande de prendre acte du fait que l'association L'Antirouille a présenté son rapport d'activités 2008.

Mme KOUNOWSKI – *Oui, j'interviens encore.*

L'Antirouille s'occupe de la gestion de L'Astrolabe dans le cadre d'une délégation de service public et visiblement, le bilan est très positif, on en a parlé en commission culturelle notamment. C'est très bien, mais la seule chose est que le lieu se trouve au-dessus de la Patinoire et évidemment, vu la demande et l'évolution de l'offre, ce lieu paraît vraiment trop exigü. L'année dernière, il avait été dit qu'il fallait réfléchir au dimensionnement d'un nouveau lieu et cette année, on n'en reparle plus.

Je voudrais également parler des « SMACS ». C'est un terme un peu bizarre, mais cela désigne des salles de musiques actuelles et cultures émergentes. Certaines villes, on pourrait les citer et la liste est longue comme Toulouse, Saint-Etienne, Besançon, Vannes, ont fait le pari de construire des SMACS et visiblement avec, comment dire, une qualité de la prestation qui permet aussi à des structures comme L'Antirouille de développer leur activité. Alors, où en est la réflexion de la Ville sur des propositions futures ?

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, regardez les dossiers ! SMAC, ce n'est pas une salle, c'est un label et L'Astrolabe a ce label. Alors, nous demander d'avoir le SMAC en citant des exemples extérieurs, c'est tout de même intéressant, mais le label va être renouvelé, premier élément. Deuxième élément, sur le lieu, nous ne l'avons pas choisi.*

Mme KOUNOWSKI – *Oui, mais au moins, il y a eu la volonté de le mettre.*

M. le Maire – *Donc, on peut tout critiquer, on peut tout contester.*

Mme KOUNOWSKI – *Non, je ne critique pas, M. le Maire, je pose une question : est-ce que vous avez un projet par rapport à l'évolution de cette salle ?*

M. le Maire – *Oui, nous avons beaucoup de projets, Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *J'aurai aimé quelque chose d'un peu plus précis.*

M. le Maire – *Non, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel et je vous en remercie puisque c'est la formule consacrée !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

L'association l'Antirouille a remis son rapport pour la délégation de service public pour la gestion de l'équipement l'Astrolabe.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du bilan d'activité 2008 de l'association l'Antirouille, délégataire de service public pour la gestion de l'Astrolabe, au titre de l'année 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION
L'ANTIROUILLE, DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
ET/OU AMPLIFIEE L'ASTROLABE**

Année 2008
L'ASTROLABE

La gestion de l'équipement l'Astrolabe, Scènes de Musiques Actuelles a été confiée à l'association l'Antirouille, à l'issue d'une procédure de délégation du Service Public.

La gestion de l'équipement l'Astrolabe est la seule activité de l'association l'Antirouille.

I – BILAN D'ACTIVITÉ

a. Projet culturel et artistique

- Proposer au public une programmation éclectique et de qualité en respectant la diversité culturelle de vrais choix originaux, de découverte ou d'avant garde :

- 25 % Rock : en 2007 : 35 %
- 18 % Electro : en 2007 : 13 %
- 16 % Pop : en 2007 : 13 %
- 8 % Hip hop : en 2007 : 11 %
- 9 % World Reggae : en 2007 : 9 %
- 7 % Classique – chansons : en 2007 : 10 %
- 7 % Métal : en 2007 : 5 %
- 1 % Jazz : en 2007 : 2 %
- 5 % Funk : en 2007 : 1 % ;

- Soutenir la place des artistes régionaux : 150 formations accueillies

Artistes diffusés :

- 38 % France (57 artistes),
- 41 % Région Centre (61 artistes),
- 21 % International (32 artistes) ;

- L'Astrolabe a participé à 67 manifestations, a accueilli 55 spectacles dont 40 en production propre.

Partenariat avec l'Atelier.

Participation à Jour J et au Festival de Jazz.

b. Favoriser l'accès à la culture par une politique tarifaire

- Prix moyen annuel de la place 13,50 €

- Mise en place d'un abonnement qui donne droit à des réductions tarifaires et des avantages spécifiques : 207 abonnés contre 228 en 2007.

c. Fréquentation

17079 personnes ont assisté aux productions, petite jauge et grande jauge confondues. La fréquentation est en hausse par rapport à 2007 malgré une baisse du nombre de dates programmées.

- 80 % des abonnés sont du Loiret
- 20 % hors Loiret
- 42 % ont entre 25 et 35 ans
- 36 % moins de 25 ans (en hausse par rapport à 2006 et 2007).

Par ailleurs, l'association l'Antirouille compte 2 617 adhérents dont 56 membres actifs. 72 % sont des salariés, 22 % des étudiants et 6 % des personnes en situation précaire.

d. Accompagnement, soutien à la création et prévention des conduites à risques

- Accompagnement

- 12 journées ont été consacrées au filage
- 12 à des accompagnements
- 38 à la création
- 8 à des actions de sensibilisation

Soutien

• Un accompagnement scénique pour les artistes amateurs dans un lieu dont la taille est adaptée à leurs besoins. Une réflexion est engagée avec les dispositifs existants de la FRACAMA.

- Participation aux dispositifs Propul'son développés par la Région Centre.

• Emergences 2008 dispositif porté par Jazz à Tours : 4 structures à Bourges, Poitiers, Tours et Orléans font la promotion de 4 groupes émergents (stage, concert, tournée « plateau »).

Création

• Home concept 10 : La cornemuse dégonflée, coproduction avec HAK – commande du centre européen de la traduction : sortie d'un album, spectacle à la Scène Nationale.

- Résidences : HAK et EZ3KIEL.
- Participation au dispositif « Passerelles » en partenariat avec Défi, Polysonic, A.S.E.L.Q.O. et le Conservatoire

Accueil en résidence

- Accueil d'une formation Cultur'O Centre : son et lumière.
- Accueil d'une formation de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports «Envie d'agir » projets jeunes.
- Formation des membres actifs de l'association.

Sensibilisation

- Concerts et exposition jeune public EZ3KIEL.
- Intervention auprès des centre de loisirs (300 jeunes).
- Atelier régulier au CEMEA.
- Atelier avec une classe du Lycée Jean Lurçat.
- Ateliers à la Médiathèque de Saint-Jean-de-Braye, (15 séances 200 adolescents).
- Atelier envers les handicapés mentaux du Centre des 100 Arpents.
- Visites guidées, répétitions ouvertes.

- Prévention des conduites à risques

Alcoolémie

- campagne d'affichage avec divers organismes spécialisés,
- vigilance par rapport à l'état des personnes,
- vente d'alcool interdite aux mineurs,
- distribution de tracts à l'entrée,
- refus d'entrée aux personnes en état d'ébriété ;

Toxicomanie

- sensibilisation par rapport à la loi, tract informatif,
- intervention de l'association A.S.U.D. ;

Tabac

- le lieu a été rendu totalement non fumeur depuis janvier 2007 ;

Risques auditifs

- distribution de bouchons,
- système de compression limitant la pression acoustique à 105db,
- sensibilisation aux risques auditifs avec Agis'son,
- mise à disposition pour le personnel de bouchons moulés réglables,
- information auprès des jeunes pendant les divers ateliers.

II – BILAN FINANCIER

Rapport financier

L'exercice 2008 présente un résultat bénéficiaire de 20 200 € en nette hausse par rapport à l'exercice précédent.

1. Les produits

Ils sont en augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent. On peut noter une augmentation de 5 % des ventes de marchandises, dont la billetterie, malgré une baisse du nombre de dates programmées. La principale source de financement de l'association est la subvention à hauteur de 59 % en baisse par rapport à 2007.

2. Les charges

Elles sont en augmentation de 7 %. Les principaux postes de dépenses sont les salaires et leurs cotisations, puis les charges liées à la production des concerts. On peut noter une baisse des charges de personnel liée à la reprise en interne de l'expertise comptable et la vacance en fin d'année du poste d'administrateur.

N° 42 – Festival de Loire 2009. Partenariats. Approbation de conventions.

Mme d'AUX – *Le mois dernier, nous avons voté des délibérations nous permettant de passer des contrats de partenariat pour un montant total de 469 000 €.*

Mais pour la réussite du Festival de Loire, nous avons aussi besoin d'apports logistiques et nous avons donc des partenaires :

- *la S.E.T.A.O. va augmenter la fréquence des trams, mais également décorer une station et les rames du tram ;*
- *la C.C.I. du Loiret va équiper les mariniers de petits sacs ;*
- *la Société Générale va parrainer un spectacle ;*
- *l'Office de Tourisme va mettre en avant les commerçants et les hôteliers qui ont une politique d'accueil en lien avec le Festival de Loire ;*
- *un soutien logistique de l'Armée que ce soit de la part de la base aérienne de Bricy pour des lits de camps et le Service de Santé des Armées de Chateau qui va équiper tout l'hôpital, car on ne peut pas faire un événement de cette ampleur sans avoir des conditions de sécurité importantes ;*
- *au niveau de Cofiroute, la distribution de flyers es prévue pour accéder au Festival de Loire dans les meilleures conditions à 5 entrées d'autoroute ;*
- *Orléans-Gestion va réserver le 1^{er} étage du parking de la Charpenterie pour les vélos et on aura également des gratuités de parkings.*

Les quatre derniers contrats sont importants pour le rayonnement de cet événement puisqu'on a un soutien médiatique de France 3 qui aura un plateau TV avec des directs pendant le Festival de Loire, la même chose pour France Bleu, ainsi qu'un soutien médiatique de la part de La République du Centre et de la Société Decaux.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, la Ville a entrepris des démarches auprès de collectivités locales, d'organismes et de sociétés privées afin de proposer différents types de partenariats.

Par délibération du 19 juin 2009, plusieurs contrats de partenariats ont été adoptés pour une valeur totale de 469 000 €T.T.C.

La présente délibération a pour objet d'approuver les contrats complémentaires correspondant plus particulièrement à des apports logistiques :

- un soutien logistique de la S.E.T.A.O.,
- 5 000 €T.T.C. et un soutien promotionnel de la C.C.I. du Loiret,
- 3 000 €T.T.C. de la Société Générale,
- un soutien promotionnel de l'Office de Tourisme,
- un soutien logistique de la base aérienne de Bricy,
- un soutien logistique du Service de Santé des Armées de Chateau,
- un soutien logistique de Cofiroute,
- un soutien promotionnel et logistique d'Orléans Gestion,
- un soutien médiatique de France 3 Ile-de-France Centre,

- un soutien médiatique de France Bleu,
- un soutien médiatique de La République du Centre,
- un soutien médiatique de J.C. Decaux.

En fonction de la nature et de l'apport de chaque partenaire, les contreparties apportées par la Ville sont adaptées et modulées selon les possibilités suivantes :

- mise à disposition d'un stand sur le Village Partenaire,
- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Ville.

Ces partenariats font l'objet de conventions définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes des conventions de partenariat à passer avec ces partenaires, qui apportent leur soutien au Festival de Loire 2009 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 0242, article 611 et articles 7472, 7473, 7475, 7478, opération 823, T.S. 250. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – Festival de Loire 2009. Vente au public d'objets promotionnels. Fixation de tarifs.

Mme d'AUX – *Il s'agit d'approuver des tarifs, car pour la première fois, on propose de mettre à la vente des souvenirs liés au Festival de Loire pour les personnes qui auront envie de les acquérir.*

M. le Maire – *M. RICOUD et ensuite M. GRAND, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *Je vous rassure : on ne demande pas la gratuité, mais on estime qu'un tee-shirt à 12 €, c'est un peu cher. Si on pouvait donc revoir un peu à la baisse le prix, on serait prêt à voter la délibération.*

M. GRAND – *J'ai une remarque plus précise puisque cela fait 15 ans que je vends des tee-shirts. Un tee-shirt aujourd'hui vaut entre 2,50 € et 3,50 € lorsqu'il est en couleur avec un flocage en quadri et peut valoir, s'il est en coton bio – donc j'ose espérer que là, on est bien dans ce cas – entre 5,50 € et 6 €. Donc, je trouve que pour un événement populaire, il aurait été intéressant d'avoir également des tee-shirts à des prix que tous puissent s'offrir ! Merci.*

M. le Maire – *Ecoutez, moi je ne sais pas quel est le prix du tee-shirt ? Mme d'AUX, vous avez des informations à nous apporter sur le prix du tee-shirt ?*

Mme d'AUX – *En fait, on est obligé de passer cette délibération parce qu'il y a une régie à mettre en place pour toucher cet argent et le service est en train de regarder comment justement obtenir tous ces objets promotionnels avec des critères de développement durable. Pour une question de temps, on n'a pas pu faire l'inverse, car généralement, on fait la recherche dans le premier temps et après, on fixe les tarifs.*

(brouhaha).

M. le Maire – *Le tee-shirt est à 12 €. Il n'est pas donné, il faut le reconnaître !*

Mme d'AUX – *Tout le reste du Festival de Loire est gratuit !*

M. le Maire – *Je sais que ceux qui l'achètent veulent l'acheter, on est d'accord, mais il n'est quand même pas donné. Je ne demande pas non plus la gratuité, mais c'est sûr que 12 €, je vais me répéter, ce n'est pas donné.*

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. le Maire – *M. FOUSSIER a des lumières là-dessus.*

M. FOUSSIER – *Il faut comparer ce qui est comparable. Des tee-shirts, on en trouve à 2 €, à 3 €, à 20 €, cela ne veut rien dire ...*

M. le Maire – *Mais alors ? Mme d'AUX.*

Mme d'AUX – *C'est vrai que l'on pourrait retenir la proposition du Président LEMAIGNEN, c'est-à-dire de fixer « un maximum de » puisqu'on est en train de négocier ...*

M. le Maire – *Le Président LEMAIGNEN, on est obligé de venir à son amendement dans ces conditions ... (rires).*

Mme d'AUX – *Je me croyais à l'AgglO !*

M. le Maire – *Voulez-vous qu'on propose un amendement « au prix maximum de » ? M. BEN CHAABANE, vous avez aussi des lumières sur le sujet.*

M. BEN CHAABANE – *Excusez-moi, M. le Maire, j'ai l'impression d'être au souk !*

(rires).

M. BEN CHAABANE – *On est en train de marchander.*

M. LEMAIGNEN – *Non, il voulait juste qu'on puisse les mettre en XXL !*

M. le Maire – *M. RICOUD souhaite la parole.*

M. RICOUD – *Vous voyez que l'opposition est constructive !*

(rires).

M. le Maire – *Donc, à la présente délibération, il est ajouté « au prix maximum de » et je soumets cela à votre sagacité.*

Mme d'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, la Ville souhaite proposer au public des objets promotionnels liés à la manifestation comme définis ci-après :

Articles	TARIFS 2009 (en €)	
	T.T.C.	H.T.
Tee – Shirt 2009 Homme / Femme	12*	10,03
Tee – Shirt 2009 Enfant	10*	8,36
Casquette	8	6,69
Affiche du festival	4	3,34
Imperméable de poche	2	1,67

* au prix maximum de

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **approuver les tarifs des produits commerciaux tels que proposés ci-dessus dans le cadre du Festival de Loire 2009 ;**

2°) **imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 0242, articles 7472, 7473, 7475, 7478, opération 823, T.S. 250. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

M. RICOUD – *Il y a une avancée, mais ce n'est pas assez !*

N° 44 – Association Musique et Equilibre. Attribution d'une subvention.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Musique et Equilibre poursuit deux objectifs : l'accompagnement à la pratique en amateur dans une approche de type loisirs, et un cycle plus intensif pour les membres de l'association qui souhaitent une progression de type "école de musique". Ces actions sont complémentaires des orientations développées au sein du Conservatoire et des écoles de musique

d'Orléans et contribuent à la diversité des formes de diffusion des connaissances musicales et des formations.

NOM ASSOCIATION	Montants (en €)	
	SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2009
Musique et Equilibre Présidente : Marie-Christine LEHEMBRE	12 000	12 000

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association Musique et Equilibre ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – Festivités du 14 juillet 2009. Partenariat. Approbation d'une convention.

M. MOITTIE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des festivités du 14 juillet 2009, la Ville a fait appel à des partenaires privés afin de participer et de soutenir la manifestation, notamment par la prise en charge de l'accueil des artistes dont les animations se tiendront Place de la Loire et Quai du Châtelet de 19 h à 2 h.

La Société O'Lodge a proposé de prendre en charge les actions suivantes :

- les repas des artistes, soit 20 repas pour une valeur de 500 €T.T.C.,
- l'accueil d'une séance de dédicaces du groupe «Havana De Primera », programmé par la Ville.

En contrepartie, la Ville s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo de la société concernée ainsi que sur les espaces aménagés.

Une convention de partenariat a été établie définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Société O'Lodge, définissant les engagements des parties pour la réalisation de prestations dans le cadre des festivités du 14 juillet 2009 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités correspondantes. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Muséum. Approbation du principe du récolement décennal des collections.

M. VALETTE – *C'est une délibération extrêmement importante puisque la loi du 4 janvier 2002 contraint les musées à procéder au récolement de leurs œuvres, c'est-à-dire faire l'inventaire de leurs collections.*

A Orléans, cela concerne le Musée des Beaux-Arts, le Musée Historique et Archéologique, ainsi que le Muséum.

Afin que cette opération soit réalisée dans de bonnes conditions, il est donc proposer dans un premier temps d'approuver le principe de ce récolement, puis de mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du programme qui s'élèvera à un montant de 210 000 €.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La législation sur les musées et leurs collections a été profondément modifiée par la loi relative aux musées de France promulguée le 4 janvier 2002, qui se substitue à l'ordonnance de 1945, et par la publication du Code du Patrimoine en 2004.

L'intérêt du législateur s'est particulièrement porté sur la gestion technique des collections. L'arrêté du 25 mai 2004 a ainsi fixé les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un « musée de France » et au récolement. Ce sont sur des bases nouvelles et clairement définies que les musées sont aujourd'hui conduits à procéder au premier des récolements décennaux obligatoire, dont le terme est fixé au mois de juin 2014.

Une étude des collections du Musée des Beaux-Arts estime le nombre d'objets à près de 70 000 et plus de 26 000 pour le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Pour le Muséum, le chiffre des objets à récoler se monte à 383 140. Depuis la publication de ces deux textes, une méthode de travail a été élaborée pour le récolement des collections conformément aux textes en vigueur.

La responsabilité du récolement incombe à la personne morale propriétaire des collections, le chef de service, responsable des collections, en assurant la planification, l'organisation et le contrôle de l'exécution.

La réalisation d'un plan de récolement décennal, qui figure parmi les critères de classement du label « Musées de France », cette appellation participant à la notoriété des Musées d'Orléans, est une étape initiale qui témoigne de la volonté de se conformer au Code du Patrimoine. Il est important qu'il soit validé officiellement par la personne morale propriétaire des collections.

Un plan de récolement décennal a été établi pour le Musée des Beaux-Arts, pour le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et pour le Muséum. Ce plan présente la situation actuelle ainsi que les projets et objectifs à atteindre avant juin 2014 et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

La mise en ligne des collections autorisera une diffusion plus large du patrimoine historique, artistique et scientifique de la ville d'Orléans auprès du public, en particulier grâce à Internet. Cela contribuera à rendre les collections plus accessibles au public le plus large et permettra de satisfaire les demandes des chercheurs, étudiants, spécialistes et historiens d'art.

Cette opération nécessite la collaboration temporaire d'environ treize agents en contrat aidé ainsi que l'acquisition d'un logiciel spécifique, le tout estimé à un budget prévisionnel de 210 000 €T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe du récolement décennal des collections du Musée des Beaux-Arts, du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et du Muséum, ainsi que sa mise en œuvre à compter de 2010 ;

2°) approuver la mise en place en place des moyens humains et matériels nécessaires, sous réserve du vote des budgets annuels correspondants ;

3°) solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre) et des collectivités territoriales susceptibles de soutenir l'opération, les subventions les plus favorables ;

4°) autoriser M. le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires ;

5°) imputer les dépenses correspondantes à inscrire au budget de la Ville, fonction 322, article 2051 programme 05A430, T.S. 548. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 » à la grande halle de Chamerolles. Prêt d'œuvres. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret souhaite présenter dans la Grande Halle de Chamerolles, du 19 septembre 2009 au 15 mars 2010, une exposition intitulée «Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 ». Afin de l'aider dans la présentation de cette manifestation, le Département du Loiret a sollicité auprès de la Ville d'Orléans le prêt d'œuvres appartenant aux collections du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

Une convention a été établie afin de définir les conditions de mise à disposition de ces œuvres dans le cadre de cette exposition. Tous les frais inhérents à ce prêt seront pris en charge par le Département du Loiret (transport, assurance, ...) qui mentionnera la participation et le logo de la Ville d'Orléans sur tous les documents édités dans le cadre de cette manifestation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec le Département du Loiret afin d'officialiser les prêts d'œuvres appartenant aux collections du musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, consentis par la Ville d'Orléans à titre gratuit dans le cadre de l'exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 » qui se déroule à Chamerolles du 19 septembre 2009 au 15 mars 2010 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 48 – Musée des Beaux-Arts. Dépôt d'un pastel de Maurice Quentin de La Tour figurant le « Portrait de Madame Restout ». Approbation d'une convention.

Retirée de l'ordre du jour.

N° 49 – Réseau des Bibliothèques. Médi@thèque de La Source. Entretien des espaces ménagers des espaces publics. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. VALETTE – *Il s'agit de passer un marché pour l'entretien des espaces ménagers à la Médiathèque de La Source, notamment celui des planchers qui est une opération particulière nécessitant un personnel spécialisé. Cela a fait l'objet d'un passage en commission d'Appel d'Offres pour un montant global de 42 926 €.*

M. le Maire – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *Est-il prévu à la Médiathèque de La Source la mise en place de structures pour garer les vélos ?*

M. le Maire – *Je pense que c'est prévu dans le cadre de l'aménagement de la place, M. LANGUERRE ?*

M. LANGUERRE – *C'est effectivement prévu dans l'aménagement de la place Minouflet qui sera terminée fin octobre.*

M. RICOUD – *Voilà une opposition constructive !*

M. le Maire – *L'émotion m'étreint totalement. Je ne sais pas si je vais pouvoir continuer le déroulé !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La médi@thèque de La Source a été équipée, pour les surfaces publiques, d'un plancher de bois de 1 100 m².

Cette évolution, qui va dans le sens d'une prise en compte du développement durable, nécessite de modifier complètement les modalités d'entretien des sols des espaces publics de cette bibliothèque, car ce type de plancher nécessite une mise en huile régulière, pas ou peu d'utilisation d'eau, des machines adaptées, et un personnel très formé. Le marché intègre l'utilisation de produits d'entretien écologiques naturels qui répondent aux exigences d'un référentiel (écolabel NF Environnement ou écolabel européen).

Il est nécessaire passer un marché pour assurer l'entretien des espaces ménagers des espaces publics de la médi@thèque de La Source, pour une période allant du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2010, reconductible deux fois de façon expresse par période d'un an pour une durée totale qui ne pourra excéder trois ans. Ce marché comprend une option nettoyage des sanitaires.

La Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} juillet 2009 a attribué le marché selon les critères suivants :

1 - Valeur Technique appréciée au regard de la pertinence du nombre d'heures d'intervention, du choix et du volume des produits ainsi que des matériels employés pour le plancher, de l'organisation et du suivi mis en œuvre pour assurer la prestation. (pondération : 55),

2 - Prix des Prestations (pondération : 45).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, et avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer avec la Société S.A.S. LIMPA Nettoyages sise Z.A.C. du Coigneau, rue des Balletières – 45073 Orléans Cedex 2, pour un montant de 42 926,83 €T.T.C. (option nettoyage des sanitaires incluse), relatif à l'entretien des espaces ménagers des espaces publics de la médi@thèque de La Source ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville fonction 321 , article 611, T.S. 543. »

**ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.**

N° 50 – Médiathèque. Fonds local. Acquisition d'un manuscrit et d'un livre d'artiste. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La médiathèque d'Orléans a réalisé en 2009 l'acquisition de deux documents pouvant faire l'objet d'une subvention du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) :

- Une lettre manuscrite de Georges Bataille du 31 mai 1939 pour un montant de 5 845,50 €T.T.C. à l'en-tête de la revue « Acéphale »

La Bibliothèque municipale d'Orléans, dont Bataille a été le conservateur de 1951 à 1961, a constitué une collection importante de ses ouvrages, de manuscrits ainsi que d'études relatives à cet écrivain. Elle lui a en outre déjà consacré une exposition marquante.

Georges Bataille a créé en 1936 une revue de sociologie nommée « Acéphale », dont la médiathèque d'Orléans possède une collection originale. En même temps, il fonde une « société secrète » à laquelle il donne le même nom. La lettre acquise est datée du 31 mai 1939, soit des dernières années de la société et vise à rappeler aux membres de « Acéphale » la force de leur engagement (« Je demande qu'il soit mis fin à toutes les demi-mesures ») tout en faisant planer certaines menaces imprécises. Cette lettre a déjà été publiée en 1997 et en 1999, mais il importe qu'une version manuscrite soit conservée dans une institution publique. C'est là la motivation de cette acquisition.

- Un livre d'artiste « Sur la marge », avec un texte de Gilles Clément, illustré par François Béalu, pour un montant de 935 €T.T.C.

La médiathèque d'Orléans a acquis depuis les années 1960 plus d'une centaine de livres d'artistes, en s'intéressant notamment aux artistes de la région comme l'est François Béalu, illustrateur de ce livre, né dans le Loiret, neveu du poète Marcel Béalu. François Béalu s'est vu récemment consacrer une exposition au musée des Beaux-Arts de la Ville, accompagnée d'un catalogue de son oeuvre.

Il collabore de longue date avec Gilles Clément, auteur de ce livre. Ingénieur et professeur en horticulture, écrivain et personnalité médiatique, celui-ci a notamment créé à Paris le Parc André-Citroën et le jardin du Musée du quai Branly. Il est aussi à l'origine, dès les années 1980, du concept de « jardin en mouvement ». « Sur la marge » constitue une méditation sur la carte et la topographie.

Ce livre d'artiste, choisi pour être le support du Prix de la reliure 2009, contribue à enrichir le fonds de bibliophilie contemporaine, mais son contenu peut également faire écho à l'importante collection de cartes et plans de différentes époques que la médiathèque souhaite mieux mettre en valeur.

Ces acquisitions ont été réalisées dans le cadre du budget d'acquisitions 2009 du réseau des bibliothèques municipales et entrent dans le champ des ouvrages subventionnables et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) et par le F.R.R.A.B.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ainsi que du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) des subventions au taux le plus élevé possible, pour l'acquisition pour la médiathèque d'une lettre manuscrite de Georges Bataille, et du livre d'artiste « Sur la marge », de Gilles Clément, illustré par François Béalu ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville tout document relatif à cette opération ;

3°) imputer la recette, en cas d'obtention des subventions sur le crédit de la Ville, fonction 321, article 1321 (D.R.A.C.) ou article 1322 (F.R.R.A.B.), T.S. 543. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS

N° 51 – Rue Cuvier. Extension de voirie et aménagement d'espaces verts. Marché pour le lot n° 1. Approbation d'un avenant.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la commercialisation de parcelles à aménager dans la zone d'activités Cuvier à La Source, la Ville a été amenée à poursuivre l'aménagement, en deuxième phase, des voiries principales et de dessertes.

Pour l'exécution de ces prestations, un appel d'offres ouvert a été lancé, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Après ouverture des offres en date du 11 mars 2009, la Commission d'Appel d'Offres du 18 mars 2009 a procédé à l'examen du lot n° 1 et a retenu l'entreprise EUROVIA Centre Loire. Le Conseil Municipal du 27 mars 2009 a approuvé ce marché pour un montant de 151 590,61 €T.T.C.

Au cours de la réalisation des travaux, des prestations complémentaires liées à la poursuite de la commercialisation et à l'aménagement de la zone d'activités par des entreprises privées ont été indispensables en cours de réalisation du marché. Ces aménagements ont nécessité des ajustements de voirie non prévisibles à la date d'élaboration du dossier de consultation.

La passation d'un avenant est donc nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché relatif au lot n° 1 – Extension de voirie dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Cuvier à La Source, à passer avec l'entreprise

EUROVIA Centre Loire concernant l'ajout de prix unitaires au bordereau de prix initial et la nécessité d'adaptations pour un montant de 11 101,27 € T.T.C. portant le marché initial de 151 590,61 €T.T.C. à 162 691,88 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – C.L.E.O. Exonération des droits de voirie dans les rues concernées par les travaux.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les travaux relatifs à l'installation de la 2^{me} ligne de tramway (C.L.E.O.) vont, au fur et à mesure de leur déroulement, gêner le bon fonctionnement des commerces, notamment l'installation de terrasses et autres mobiliers.

Dans ces conditions, il est proposé d'exonérer les redevances relatives à l'occupation du domaine public pour les mobiliers suivants : terrasses, étalages, chevalets, distributeurs, enseignes, pour les années 2009, 2010 et 2011.

Les rues concernées sont le Faubourg Madeleine, la rue Porte-Madeleine, la Place Croix Morin, la rue des Carmes, la Place de Gaulle, la rue Jeanne d'Arc, la Place Sainte-Croix, la rue Théophile Chollet, la rue Eugène Vignat, le boulevard Guy-Marie Riobé et le boulevard Marie Stuart.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'exonération des redevances 2009, 2010 et 2011, concernant l'occupation du domaine public pour les mobiliers, terrasses, étalages, chevalets, distributeurs, enseignes, dans les rues énoncées précédemment. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – Plan de relance. Rue Saint-Etienne. Enfouissement des réseaux et aménagement pavé. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet Centre Ville, la Ville a décidé de procéder au réaménagement des rues du centre ville ancien. Les travaux de la rue Saint-Etienne s'intègrent dans ce projet.

Pour l'exécution de ces prestations, une consultation comportant un lot unique a été lancée, en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Après ouverture des offres en date du 10 juin 2009, la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} juillet 2009 a procédé à leur examen compte tenu des critères d'attribution du marché définis à l'article 6 du règlement de consultation :

1. Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 60 %),
2. Prix des prestations (pondération : 30 %),
3. Garanties financières et professionnelles de l'entreprise (pondération : 10 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à procédure adaptée, relatif à l'enfouissement de réseaux et l'aménagement pavé de la rue Saint-Etienne à passer avec l'entreprise EUROVIA Centre Loire, pour un montant de 533 329,17 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Plan de relance. Rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc. Réfection de voirie. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme de voirie 2009, il a été décidé de réaliser des travaux de réfection des rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc.

En conséquence, une consultation à procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du mercredi 1^{er} juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation :

- valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (40 %),
- prix des prestations apprécié au regard du détail estimatif (40 %),
- garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références (20 %).

Compte tenu de ces critères, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection des rues Braille et du Maréchal Leclerc, à passer avec la Société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 454 041,55 €T.T.C.;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opérations 07A0329 et 07A032, T.S. 810. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – Plan de relance. Rue du Petit Chasseur. Réfection de voirie. Approbation du marché à procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme de voirie 2009, il a été décidé de réaliser des travaux de réfection de la rue du Petit Chasseur.

En conséquence, une consultation à procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du mercredi 1^{er} juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation :

- valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (40 %),
- prix des prestations apprécié au regard du détail estimatif (40 %),
- garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références (20 %).

Compte tenu de ces critères, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de la rue du Petit Chasseur à passer avec la Société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 259 766,42 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opérations 07A0336 et 07A032, T.S. 810. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 56 – Plan de relance. Rue Brise Pain. Réfection de voirie. Approbation du marché à procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme de voirie 2009, il a été décidé de réaliser des travaux de réfection de la rue Brise Pain.

En conséquence, une consultation à procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du mercredi 1er juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation :

- valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (40 %),
- prix des prestations apprécié au regard du détail estimatif (40 %),
- garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références (20 %).

Compte tenu de ces critères, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de la rue Brise Pain à passer avec à la Société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 303 215,72 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opérations 07A0337 et 07A032, T.S. 810. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – Plan de relance. Square Pourcine. Requalification. Aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville envisage de réaménager le square Pourcine allée Pierre Chevallier compte tenu notamment de l'usure des équipements actuels. Ce projet, qui a fait l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier, prévoit ainsi :

- ✓ une recomposition des trois espaces dédiés aux jeux :
Microsite (ballons),
Jeux multifonctionnels,
Terrain de boules ;

- ✓ une régénération et un enrichissement de la trame paysagère ;
- ✓ l'installation de mobiliers de confort, de réseaux pour l'éclairage et de clôtures.

En vue de la réalisation de ces travaux, une consultation à procédure adaptée a été lancée conformément aux articles 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Les prestations incluses dans ce dossier comprennent un seul lot : aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux, comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Lors de sa réunion du mercredi 1^{er} juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 60 %,
- 2 - prix des prestations : 40 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux, square Pourcine, à passer avec l'entreprise BOURDIN Jardins et Paysages pour un montant de 247 514,71 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – Plan de relance. Jardin des Plantes. Rénovation de la clôture. Approbation de marchés à procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a procédé à la rénovation d'une première tranche de la clôture du Jardin des Plantes en 2007 (100 ml avenue de Saint-Mesmin).

Dans le cadre du plan de relance, la Ville a souhaité poursuivre la rénovation sur le reste de la clôture de ce jardin (250 ml).

En vue de la réalisation de ces travaux , une consultation à procédure adaptée a donc été lancée conformément aux articles 26-II-5 du Code des Marchés Publics.

Les prestations incluses dans ce dossier comprennent deux lots, comportant une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles :

- Lot n° 1 : maçonnerie,
- Lot n° 2 : métallerie, serrurerie et peinture.

Lors de sa réunion du mercredi 1^{er} juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 50 %,
- 2 - prix des prestations : 40 %,
- 3- garanties professionnelles : 10%.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés à procédure adaptée relatifs aux travaux de rénovation de la clôture du Jardin des Plantes à passer avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – maçonnerie : Entreprise MALARD pour un montant de 109 223,51 €T.T.C.,
- lot n° 2 – métallerie, serrurerie et peinture : Entreprise FORCLUM pour un montant de 160 244,50 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 823, article 2318, programme 08R01299, T.S. 820. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 59 – Jardin des Plantes. Réalisation de jardins climatiques. Marchés pour les lots n° 2 et 3. Approbation d'avenants.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vue des travaux nécessaires à la réalisation de trois derniers jardins climatiques au Jardin des Plantes (le potager exotique, le jardin des formes extravagantes et le jardin d'eau), la Ville a passé des marchés relatifs aux 3 lots suivants :

- lot n° 1 : maçonnerie et béton armé
- lot n° 2 : métalleries et câblages – Entreprise FORCLUM Centre Loire,
- lot n° 3 : puits, éolienne, terrassements, étanchéité plan d'eau, espaces verts, sols et arrosage – Entreprise RICHARD.

Au cours de la réalisation des travaux relatifs aux lots n° 2 et 3 , des adaptations se sont révélées nécessaires afin de répondre aux objectifs suivants :

- pour le lot n° 2 :

- ✓ création d'un réceptacle pour l'alimentation en eau du bassin du jardin de roses,
- ✓ modification de la margelle du bassin du jardin des roses pour l'arrivée du canal et modification de ce canal pour la prise de la tuyauterie du lot n° 3,
- ✓ modification du réceptacle du jardin sec pour permettre des prélèvements d'eau pour ce jardin.

Par ailleurs, certains travaux prévus ne seront pas réalisés (végétalisation prévue sur les anciens sanitaires aujourd'hui modifiés), ce qui n'entraîne aucun surcoût par rapport au montant initial du marché ;

- pour le lot n° 3 :

- ✓ sur-profondeur du puits de l'éolienne pour assurer un débit suffisant,
- ✓ mise en place de fourreaux pour l'éclairage futur de l'éolienne,
- ✓ alimentation en eau du bassin du jardin de roses en provenance du puits,
- ✓ complément au réseau d'arrosage,
- ✓ mise en place de cailloux dans le jardin d'eau pour éviter les affouillements et les désordres dans l'étanchéité du bassin.

La passation d'avenants est donc nécessaire pour la réalisation des travaux de ces deux lots.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise FORCLUM CENTRE LOIRE pour le lot n° 2 - métalleries et câblages, dans le cadre de la réalisation de jardins climatiques au Jardin des Plantes, relatif à l'ajout de prix unitaires au bordereau de prix initial. Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière ;

2°) approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise RICHARD pour le lot n° 3 - Puits, éolienne, terrassements, étanchéité plan d'eau, espaces verts, sols et arrosage, dans le cadre de la réalisation de jardins climatiques au Jardin des Plantes, relatif à l'ajout de prix unitaires au bordereau de prix initial et conduisant à une plus-value de 5 826,68 €T.T.C. portant le marché initial de 133 464,45 €T.T.C. à 139 291,13 €T.T.C. ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 823, article 2318, programme 08A01299, T.S. 820. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TOURISME - RELATIONS PUBLIQUES

N° 60 – Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent l'aide de la Ville pour soutenir leurs projets.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252. »

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2008	2009
Association Cercle Horizon	L'association orléanaise Cercle Horizon organise pour la 2 ^{ème} année consécutive l'Université d'été OHADA consacrée à la réforme du droit des affaires et à la sécurisation des investissements en Afrique.	-	1 000
Scouts et Guides de France – Groupe Orléans nord Loire	Projet de solidarité à Vélingara au Sénégal. L'association se mettra à disposition, pendant 4 semaines, d'un Centre d'accueil, d'éducation et de nutrition. Il s'agira d'aider à terminer les travaux de construction et d'installation d'un nouvel hôpital et de participer à la préparation de la rentrée scolaire des jeunes accueillis dans l'école qui lui est associée. L'association participera également à l'animation des jeunes sur place, avec la coopération des scouts locaux.	-	375
TOTAL		-	1 375

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMERCE

N° 61 – **F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Dans ces conditions, le dossier de l'Etablissement de Monsieur QUEUILLE situé 40, rue Etienne Dolet, remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec M. QUEUILLE, sculpteur, qui remplit les conditions d'éligibilité au titre du F.I.S.A.C. ;

2°) approuver l'octroi d'une subvention de 2 048 € à cette personne sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04A407, T.S. 751.

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subvention
Conseil Municipal du 10 juillet 2009

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en €H.T.)
Pierre QUEUILLE Sculpteur 40 rue Etienne Dolet	2 048	5 120

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 62 – F.I.S.A.C. Centre Ville 2009-2010. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

M. FOUSSIER – *Dans le cadre du F.I.S.A.C., il s'agit d'attribuer une subvention à la S.A.R.L. COSI de 6 247 €.*

M. le Maire – *M. RICOUD, vous souhaitez la parole ?*

M. RICOUD – *Puis-je oser deux gros mots ? LIDL et Champion.*

(réactions dans l'hémicycle).

M. RICOUD – *M. FOUSSIER, avez-vous quelques informations ?*

M. le Maire – *Ce n'est pas le sujet, M. RICOUD. Tous les mois, on y revient ! On va rester, si vous le voulez bien - et ce ne sont pas des gros mots -, mais on va rester dans nos délibérations.*

M. RICOUD – *Merci. La communication et l'information circulent !*

M. le Maire – *Il y a des méthodes et des procédures pour cela. Je vous consulte donc sur la délibération n° 62.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement SPEED BURGER (S.A.R.L. COSI), situé 21, place du Vieux Marché, remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la S.A.R.L. COSI (SPEED BURGER) qui remplit les conditions d'éligibilité au titre du F.I.S.A.C. ;

2°) approuver l'octroi d'une subvention de 6 247 € à cette société sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04A407, T.S. 751. »

F.I.S.A.C. DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subvention

Conseil Municipal du 10 juillet 2009

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en €H.T.)
SPEED BURGER M. BRETON 21, place du Vieux Marché	6 247	15 618

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 63 – Zone touristique d'affluence exceptionnelle et/ou d'animation culturelle permanente. Délimitation du périmètre.

M. FOUSSIER – *C'est une délibération importante car il s'agit de délimiter une zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle. Je rappelle que la Ville d'Orléans a mis en œuvre de nombreuses actions pour améliorer son cadre de vie et son attractivité touristique : la rénovation des quais de Loire notamment, la rénovation du Centre Ancien, on en a parlé tout à l'heure, l'opération urbaine et commerciale de la rue des Halles s'inscrit pleinement dans ce projet de ville de rénovation.*

Il s'agit donc de délimiter aujourd'hui un périmètre couvrant la rue des Halles, le sud de la place du Châtelet, la place de La Loire et les quais du Châtelet face à la place de La Loire. Cette zone est dédiée notamment aux commerces de la culture, aux loisirs, et on l'espère l'équipement de la maison.

Les conditions favorables aux activités commerciales s'inscrivent donc dans ce périmètre. Il s'agit donc de favoriser l'ouverture des commerces le dimanche dans cette zone.

Aujourd'hui, il vous est demandé d'accepter de délimiter cette zone qui doit être présentée au Préfet, habilité à donner son accord. Chaque commerçant devra ensuite demander une autorisation d'ouverture le dimanche pour son commerce.

M. le Maire – *Merci M. FOUSSIER. Je donne la parole à M. LEBRUN et ensuite à M. CHAPUIS.*

M. LEBRUN – *Nous voterons contre cette délibération parce qu'il s'agit bien sûr de favoriser l'extension du travail le dimanche, on l'a bien compris, qui d'ailleurs est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale.*

Nous considérons que le dimanche doit rester un jour de repos et que cette délibération participe au détricotage du Code du Travail en étendant progressivement le travail le dimanche à une majorité de salariés. De plus, quand on nous parle de bénévolat, nous sommes bien placés, nous les communistes, pour savoir ce que bénévolat veut dire quand on est en face des patrons.

J'en profite pour rappeler que la dernière fois que les commerces ont été ouverts le dimanche à Orléans, ce n'était pas terrible.

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, non le dimanche n'est pas une journée comme une autre et non, le travail du dimanche ne peut être un produit d'appel pour la Z.A.C. des Halles.*

J'aborderai tout d'abord la question du choix de cette zone. Je m'interroge en effet que vous ayez privilégié une zone en travaux, avec très peu de touristes, dans le quartier de la Z.A.C. des Halles et du Châtelet qui n'est pas une zone touristique d'affluence exceptionnelle à comparer, entre autres, avec la zone autour de la Cathédrale, avec le Musée des Beaux-Arts qui l'entoure. La Z.A.C. des Halles et du Châtelet est plutôt traversée par des riverains ou des Orléanais qui se rendent sur les quais ou au cinéma.

Cette délibération s'inscrit dans un contexte national comme l'a rappelé mon collègue. Après la volonté de travailler durant les congés maladie, voilà ressortie du chapeau la question du travail du dimanche. Il est important de préciser que cette question du travail du dimanche est combattue, avec force, à la fois par les partis de gauche, les syndicats de salariés, mais également des chefs d'entreprise comme le syndicat C.G.P.M.E., le Modem nationalement et d'autres institutions publiques et politiques qui condamnent la question du travail le dimanche.

Si le repos dominical, et là je répondrais à M. MONTILLOT, est dans notre droit érigé en principe d'ordre public, ce n'est pas le fruit d'une anomalie qui romprait le principe de laïcité, c'est que le Parlement a jugé indispensable d'entendre l'exigence sociale et de préserver l'existence d'un jour consacré au repos collectif, à la famille, aux amis, un jour qui déroge aux règles de l'échange marchand. Le dimanche est précisément le jour où la question du manque à gagner ne se pose pas. C'est un jour qui échappe à l'emprise de l'activité marchande. Il exerce de ce point de vue une fonction symbolique, essentielle, une fonction sociale imminente que chacun s'accorde du reste à reconnaître, tant l'enjeu dépasse a priori les clivages politiques habituels. Le dimanche doit rester le jour du « vivre ensemble » et non devenir celui du « consommer toujours plus ».

Je me suis intéressé à voir l'impact médiatique de cette proposition. J'ai donc étudié quelques sondages et autres réflexions, et j'en ai sorti quelques chiffres. Lorsqu'on demande aux Français s'ils seraient d'accord pour travailler régulièrement le dimanche, 64 % répondent par la négative et seulement 13 % favorablement. Je ferais référence également au sondage de France Bleu Orléans, sur son site, où 61 % des Orléanais s'expriment contre le travail le dimanche.

Vous allez sûrement essayer de nous expliquer, M. FOUSSIER, qu'il suffit d'ouvrir un 7^{ème} jour pour voir un 7^{ème} jour de recettes pour les commerces de cette zone, ce qui va dynamiser la croissance et donc la création d'emplois. Personne n'y croira, car personne ne peut croire une démonstration selon laquelle l'argent dépensé le dimanche est toujours dans la poche du consommateur le lundi.

Une question reste également en suspens, celle de la concurrence entre cette zone et le reste de notre ville, et donc de notre commerce, M. FOUSSIER, c'est-à-dire le respect du droit à la concurrence, au niveau européen, et sa déclinaison française. Un arrêt du Conseil d'Etat confirme, de manière inquiétante, cette hypothèse du non respect des règles de la concurrence de ce type de zone et donc de l'insécurité juridique de ce type de choix. Je pourrais citer plusieurs jurisprudences dont l'arrêt assez célèbre de Paris Look du 28 juillet 2004 qui condamne la zone ainsi mise en place. M. le Maire, comment donc comptez-vous concilier l'application concrète de cette zone avec cette jurisprudence ? Vous avouerez quand même que c'est une question qui mérite d'être posée.

Pour terminer, je comprends votre volonté de sauver le projet commercial de la Z.A.C. des Halles et du Châtelet planté depuis de nombreux mois, mais vous ne pouvez dignement pas utiliser le travail le dimanche comme un produit d'appel. Je vous remercie.

M. le Maire – M^{me} LEVELEUX-TEIXEIRA.

M^{me} LEVELEUX-TEIXEIRA – Je vais formuler rapidement quelques observations. Je vais aller vite sur les premières, car des choses ont déjà été dites, donc je ne vais pas y revenir.

Effectivement, la première observation concerne le choix bizarre du lieu. En fait, pour l'instant, c'est un trou, une zone d'affluence exceptionnelle pour les archéologues et les spécialistes du B.T.P. Mais pour l'instant, les visites de chantier n'étant pas encore inscrites au calendrier de l'Office de Tourisme, je ne suis pas convaincue que ce soit une zone d'affluence touristique vraiment exceptionnelle !

Le choix du moment, je n'y reviens pas non plus puisque cela a déjà été souligné et on est effectivement dans un débat national sur la question du travail le dimanche. Visiblement, cette question divise les parlementaires et pas trop les Français qui sont majoritairement favorables au respect du repos dominical.

Alors, je voudrais passer un petit peu plus de temps sur deux observations complémentaires. La première concerne les conditions de travail des salariés qui seront amenés à travailler dans cette zone d'affluence touristique exceptionnelle lorsque les commerces y seront implantés, car pour l'instant il n'y a rien, en tout cas le cœur de la zone délimitée ne compte pas encore les commerces attendus. C'est même une des conditions, car il s'agit de faire du dumping social pour attirer des enseignes pour qu'elles viennent s'établir ici.

Je voudrais donc revenir sur les conditions de travail des salariés. Si vous adoptez cette délibération, il faut savoir qu'il n'y aura pas de tarifs particuliers pour les heures travaillées le dimanche, celles-ci seront payées comme des heures normales et ne seront pas rétribuées comme des heures supplémentaires, sauf si bien sûr elles s'ajoutaient à la durée légale du travail. Mais dès lors que le commerce est dans une zone d'affluence touristique exceptionnelle et qu'il décide d'ouvrir le dimanche, pour les salariés, le dimanche est un jour comme un autre. Il s'agit d'un jour ouvré normal pour l'entreprise et le travail du dimanche s'effectuera sans aucune contrepartie pour les salariés. Pour eux donc ni salaire double, ni repos compensateur obligatoire, ni même la nécessité d'être volontaire. Au contraire, pour ces salariés, le refus d'accepter le travail le dimanche serait passible du licenciement, en application du droit du travail. Donc, ce n'est pas du tout quelque chose d'anodin. Il s'agit vraiment ici d'une précarisation des conditions de travail au nom de quoi ? Au nom de la volonté de faire venir des enseignes dans une zone qui a du mal à décoller sur un plan commercial.

Je voudrais faire une dernière observation au regard de la politique familiale et de la politique commerciale de notre Ville. D'abord, au regard de la politique familiale, comment peut-on prendre d'un côté des arrêtés « anti-vagabondage des mineurs » et de l'autre justifier le recours au travail le dimanche dont on sait qu'il est nuisible à l'équilibre familial ? Je dirais qu'au contraire, ce serait un signe fort que prendrait la Ville d'Orléans en affirmant son respect du repos dominical, qui irait contre la frénésie de consommation de notre société.

Deuxième remarque : au regard de la politique commerciale de notre Ville, tant qu'à définir des zones, puisque c'est de cela dont il est question, n'est-il pas plus pertinent, plus urgent de s'attacher à la définition d'un périmètre de préemption en matière commerciale ? Je sais que c'est à l'étude puisque M. FOUSSIER aurait dû le soumettre au Conseil Municipal de ce soir et c'est reporté au mois de septembre. Mais des affaires récentes ont montré, je pense en particulier à la question de l'Eucalyptus, qu'il était urgent pour notre ville de se doter d'un outil efficace de régulation en matière commerciale pour maintenir sur place les commerces de proximité.

Donc, pour toutes ces raisons, je conclurai que cette délibération me paraît idéologique, en ce sens qu'elle ne sert pas l'intérêt général dont nous sommes pourtant tous collectivement comptables, mais elle sert l'intérêt privé de quelques grandes enseignes qui font très peu de cas des droits et de la vie de leurs salariés.

M. le Maire – *M. CARRE, vous avez la parole.*

M. CARRE – *Il serait intéressant de savoir quelles enseignes, puisque tout à l'heure j'ai cru comprendre que l'essentiel de l'argumentation était qu'il n'y en avait pas.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pour les attirer, M. CARRE. Il faut bien écouter ce que je dis, M. CARRE !*

M. CARRE – *Oh, je n'en ai pas perdu une miette. Cela aurait été un crime de ma part !*

La seule chose que j'ai à dire, quand je vois tous les gens qui se baladent sur les quais, c'est que je pense qu'ils seraient assez contents, après avoir été au cinéma ou ailleurs, de pouvoir aller boire un verre, aller dans une librairie ou aller faire du shopping dans des magasins de loisirs, etc. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à l'inverse de ce qu'a dit M. CHAPUIS, le principe de l'ouverture du dimanche, parce que c'était une zone particulièrement touristique, est intimement lié à la réalisation du projet lui-même depuis le départ. En effet, le thème qui a été choisi pour ce secteur est justement strictement limité à cet aspect des biens culturels, du bien-être, etc., mais pas aux équipements de la personne comme on dit. Ce qui fait que, par essence même, c'est quelque chose de très délimitée et liée au caractère assez exceptionnel du site de La Loire. Cela va dans le cadre de l'aménagement des quais pour lesquels il y aura sans doute d'autres activités. Cela va aussi avec le fonctionnement des cinémas qui, à l'époque, étaient la seule chose prévue pour pouvoir fonctionner autour. On a pensé justement qu'il fallait étoffer considérablement l'offre et c'est pour cela qu'on a lancé cette opération, il y a maintenant 4 ou 5 ans. Elle a été lancée dès le départ avec cette définition et avec cette perspective d'ouverture 7 jours/7, en particulier le week-end, car justement il y a cette fréquentation familiale. Donc, on n'est pas dans quelque chose qui est fait en catimini, en rattrapage. C'est vrai qu'il y a un effet de circonstance, mais on l'avait prévu depuis très longtemps strictement sur cette partie d'Orléans, je tiens à le rappeler, parce que c'est effectivement quelque chose qui est regardée par l'ensemble des commerçants de la Ville, et cela ira tout à fait dans la réussite de cette opération. Je pense que cela contribuera à redynamiser certains bars comme le Café Bourgogne dont je regrette qu'il soit si souvent fermé justement le week-end.

M. FOUSSIER – *Je souhaiterais apporter quelques réponses. Tout d'abord, à M. LEBRUN, pour lui dire qu'il ne faut pas confondre « bénévolat » et « volontaire », ce sont deux choses différentes, car aujourd'hui, le travail du dimanche en général se fait sur la base du volontariat des salariés.*

(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).

M. FOUSSIER – *Ce n'est pas la même chose que le bénévolat !*

A propos de l'impact médiatique, si vous regardez bien les statistiques et si vous demandez aux gens s'ils sont favorables à ce que les commerces soient ouverts le dimanche, il y a une

très grosse majorité qui répond « oui », c'est clair.

Pour ma part, je ne tente rien d'expliquer par rapport à la concurrence. Je dis simplement qu'effectivement, on est dans un secteur d'espaces culture-loisirs-équipement de la maison. C'est quelque chose qui est très particulier et qui n'est absolument pas concurrentiel avec le reste des commerces du centre ville. C'est pour cela d'ailleurs qu'on a délimité un secteur bien précis et qu'on délimite des spécificités bien précises.

Enfin, Mme LEVELEUX, ne confondez pas préemption des baux commerciaux et ouverture du dimanche, ce sont deux choses complètement différentes, vous le savez bien. C'est un autre sujet qu'il ne faut pas mélanger.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il autres interventions ? M. BRARD.*

M. BRARD – *C'est plus une explication de vote, M. le Maire, mais vous vouliez peut-être intervenir avant ?*

M. le Maire – *Ecoutez, M. BRARD, je vous ai donné la parole, alors intervenez ! Il ne faut pas pousser le bouchon trop loin tout de même !*

M. BRARD – *C'est sans ... enfin bref, merci M. le Maire.*

Par principe, c'est vraiment quelque chose pour laquelle je ne vois ni l'intérêt, ni l'utilité du travail le dimanche. Je suis donc contre, parce que je n'aimerais pas moi-même qu'on me demande de travailler le dimanche, même si dans mon métier, lorsque j'étais hospitalier, cela faisait partie de mes obligations et que je le faisais bien sûr pour répondre à ces obligations sanitaires, car c'est un concept professionnel.

Simplement, en matière commerciale, je voterai contre cette délibération parce que je trouve, M. le Maire, qu'il y a pour moi une incompatibilité absolue entre ce message du développement durable et ce que vient de dire M. CARRE de l'ouverture, 7 jours/7, « ouvrir plus pour consommer plus ». Alors là vraiment, je dis que c'est totalement en opposition avec tout ce que vous nous dites par ailleurs. Pour moi, en dehors de tous les déséquilibres que cela crée dans les familles, dans le travail, je crois que c'est vraiment un non sens que de se référer à ce modèle des sociétés qui nous viennent d'Amérique où tout est ouvert tout le temps et qu'il faut consommer. On ne conçoit même plus qu'on puisse se promener avec ses enfants et sa famille, dans les rues d'Orléans, en regardant tout simplement ce qui est joli et qu'on ait absolument besoin d'aller consommer. Moi vraiment, ce n'est pas ma conception et je pense que c'est en totale opposition avec une autre forme de vie et une autre forme de conception, y compris de notre vie commune, et de ce qu'on peut faire un jour où on n'est pas ni obligé d'acheter, ni en besoin d'acquérir quoi que ce soit.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans a mis en œuvre de nombreuses actions pour améliorer son cadre de vie renforçant ainsi son attractivité touristique. Parmi ces actions, la rénovation du centre-ville (aménagement des rues piétonnes et des places publiques, rénovation des façades et des devantures commerciales, etc.) apparaît comme une action très significative. La rénovation des quais de Loire en

lien avec le classement du Val de Loire au Patrimoine de l'Unesco représente également une action exemplaire contribuant au rayonnement de la Ville.

L'opération urbaine et commerciale de la rue des Halles s'inscrit pleinement dans ce projet de Ville, capitale régionale à même d'apporter une offre commerciale innovante attractive pour le chaland.

Le secteur couvrant la rue des Halles et ses rues adjacentes / le sud de la place du Châtelet / la Place de la Loire et les quais du Châtelet (face à la Place de la Loire) représente aujourd'hui une zone particulièrement attractive pour les habitants et les touristes, grâce notamment à l'ensemble des aménagements réalisés et aux activités culturelles qui s'y déroulent.

A la fois touristique et culturelle, cette zone redynamisée bénéficie d'une réelle dynamique locale et ouverte sur l'extérieur. La Loire et ses quais s'imposent comme le fleuron culturel et paysager de la Ville. Lieu de balades très prisé, cet espace représente désormais un lieu de visite incontournable de la Ville. Le succès que connaît le Festival de Loire avec ses 500 000 visiteurs sur cinq jours témoigne de cet attrait. De nombreux événements culturels existants (Fête de Jeanne d'Arc, 14 Juillet, etc.) et d'autres en projets (organisation du marché aux livres, vente ambulante, etc.) font de cette zone un lieu de vie culturelle animé en permanence. Le cinéma Le Pathé avec ses neuf salles et ses 1900 places propose une programmation cinématographique diversifiée et en fait également un lieu de culture tout au long de l'année.

Enfin, la programmation commerciale de l'opération d'aménagement « Rue des Halles » vise notamment à implanter des activités dédiées à la culture et aux loisirs. Ainsi, cette nouvelle offre commerciale viendra conforter la dynamique culturelle actuelle.

Ainsi, la Ville souhaite mettre en œuvre les conditions favorables aux activités commerciales s'inscrivant dans ce périmètre dont les différentes composantes forment un ensemble cohérent. A cet effet, l'ouverture des commerces le dimanche sur cette zone apparaît comme particulièrement justifiée.

Pour ce faire, la Ville souhaite s'inscrire dans une procédure de dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche uniquement dans le cadre du périmètre précité.

Conformément à l'article L. 3132-25 du Code du Travail, M. le Préfet a la possibilité d'accorder des dérogations temporaires et individuelles en faveur des commerces de détail de biens et services destinées à faciliter l'accueil du public ou ses activités de détente ou de loisirs d'ordre sportif, récréatif ou culturel dans les communes touristiques ou thermales et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente.

Il est rappelé que cette délimitation des zones se fait par arrêté préfectoral sur demande du Conseil Municipal, objet de la présente délibération. Dans un second temps, ce sont les établissements commerciaux appartenant à ce périmètre qui sollicitent la dérogation d'ouverture le dimanche auprès de M. le Préfet.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le périmètre de zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente correspondant à la rue des Halles et ses rues adjacentes (la rue d'Alibert, la rue au Lin, la rue du Petit Puits, le sud de la rue de l'Empereur), le sud de la place du Châtelet, la place de la Loire et les quais du Châtelet (face à la Place de la Loire) ;

2°) approuver le principe de classement de ce périmètre en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente en vue d'obtenir des dérogations d'ouverture le dimanche pour les commerces concernés uniquement dans ce secteur ;

3°) solliciter ce classement auprès de M. le Préfet et joindre toutes les pièces justifiant la demande ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

N° 64 – Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales (A.J.I.R.), en partenariat avec la Ville d'Orléans et la Chambre d'Agriculture, organise comme l'an dernier une manifestation place du Martroi intitulée « Journée à la Campagne », manifestation comprise dans le programme de la Braderie. Celle-ci aura lieu le samedi 29 août 2009.

Comme les années précédentes, cette manifestation a pour but de présenter l'agriculture départementale par la mise en place d'un marché du terroir, d'une mini-ferme et d'animations familiales sur le thème de la découverte du monde agricole et rural.

Le coût estimé d'une Journée à la Campagne s'élève à 27 730 €. Le soutien des collectivités locales dont celui de la Ville est sollicité pour cette action qui a déjà eu lieu.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 65 – Salon COSM'Innov 2010. Approbation d'une convention à passer avec l'A.D.E.L.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« En octobre 2007, les acteurs économiques locaux, dont la Ville d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) et le Département du Loiret, représentés par Orléans Val de Loire Technopole et l'Agence de Développement Economique du Loiret (A.D.E.L.), ont organisé la première édition du congrès scientifique international de recherche appliquée en cosmétologie, COSM'Innov.

Ce congrès s'est inscrit dans la dynamique du pôle de compétitivité Cosmetic Valley, qui cherche à initier la tenue d'une manifestation spécifique dans chacun des six départements qui compose le pôle.

Ce choix d'organiser dans le Loiret, à Orléans, un congrès sur la recherche en cosmétologie est motivé par la présence, sur le territoire orléanais, de nombreux laboratoires privés et publics, du pôle universitaire d'Orléans qui totalisent près de 2 000 chercheurs et 41 laboratoires de recherche privés et publics.

L'un des objectifs de COSM'Innov est de développer la dimension scientifique de la Cosmetic Valley en la dotant d'un espace d'échanges et de réflexions dédié aux problématiques de l'innovation pour permettre, in fine, à l'industrie cosmétique de se développer, de gagner en compétitivité et de maintenir son leadership face à la concurrence internationale. Il permet également d'affirmer le statut d'Orléans en tant que capitale scientifique de la Cosmetic Valley.

La 1^{ère} édition du congrès COSM'Innov s'est achevée sur un bilan positif. Près de 220 participants ont répondu présents à ce rendez-vous de l'innovation qui s'est adressé à des scientifiques et à des chercheurs, directeurs R&D, responsables de laboratoire, dirigeants de P.M.E. innovantes..., issus de T.P.E., P.M.E.-P.M.I. et grandes entreprises, centres de recherche publique.

Fort de ce bilan et afin de positionner COSM'Innov comme un congrès incontournable de la recherche en cosmétologie, une nouvelle édition est organisée au printemps 2010.

Dans le cadre d'un partenariat avec les industriels locaux et la Cosmetic Valley, une problématique commune aux laboratoires de recherche présents localement a été recherchée. Il en est ressorti que le domaine de la formulation en cosmétique apparaissait comme le dénominateur commun

à de nombreux laboratoires. De plus, ce thème, de moins en moins développé lors des autres congrès scientifiques, semble répondre pleinement aux attentes des industriels.

C'est pourquoi le thème central de la seconde édition de COSM'Innov s'orientera sur la formulation en cosmétique. La manifestation se tiendra les 30 et 31 mars 2010.

Par souci de simplification administrative, il est proposé que les participations de tous les partenaires soient versées à l'A.D.E.L., maître d'ouvrage de l'opération, en lien étroit avec Orléans Val de Loire Technopole. avec, Pour la Ville, une convention a été rédigée afin de fixer les engagements de chacun.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'A.D.E.L. relative à la participation de la Ville pour la tenue de la deuxième édition du salon COSM'Innov en 2010 à Orléans, selon l'échéancier suivant :

- **25 000 € en 2009,**
- **10 000 € en 2010 sous réserve du vote du budget correspondant ;**

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tout document qui s'avèrerait nécessaire au titre de cette convention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 23, article 65748, programme 04B251, T.S. 222. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 66 – Pôles de compétitivité « Cosmetic Valley » et « Elastopôle ». Approbation de contrats de performance.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Suite à l'évaluation nationale des pôles de compétitivité, l'Etat a souhaité responsabiliser davantage les acteurs des pôles en évoluant vers une logique de contractualisation, via la rédaction d'un contrat de performance pluriannuel (2009-2011) signé entre la gouvernance des pôles, l'Etat et les collectivités locales financeurs de la gouvernance du pôle.

Chaque pôle s'engage à atteindre des objectifs en menant des programmes d'actions assortis de calendrier de réalisation et d'indicateurs de suivi des résultats. Tous ces éléments sont présentés dans une feuille de route en annexe du contrat de performance.

Concernant la Ville d'Orléans, seuls sont concernés par ces contrats, les pôles «Cosmetic Valley » et « Elastopôle » portés par leurs associations respectives.

➤ Le pôle « Cosmetic Valley »

Ce pôle souhaite être le premier centre mondial de ressources dans les métiers de la parfumerie cosmétique.

L'action du pôle s'organise autour de 5 axes :

- développer et animer le réseau et sensibiliser à l'innovation,
- structurer l'effort d'innovation,
- faire émerger, renforcer et mettre en avant les spécialisations territoriales,
- avoir une politique dynamique de ressources humaines,
- renforcer la stratégie du pôle à l'international.

Une présentation de ce pôle a déjà été faite au Conseil Municipal et la Ville contribue au fonctionnement annuel de ce pôle tout comme la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO).

➤ Le pôle « Elastopôle »

L'objectif principal du pôle est d'être le pôle de référence européen maîtrisant la totalité de la chaîne de valeur des caoutchoucs et polymères dans une perspective de développement durable et d'efficacité économique.

Pour cela, les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

- les matériaux, produits innovants et procédés innovants (développement de nouveaux élastomères, modélisation des process de moulage, ...),
- l'environnement et l'énergie (par exemple intégration de l'efficacité énergétique, du recyclage et de l'optimisation de l'usage des matériaux),
- l'économie et le social (réalisation de diagnostic des compétences et des emplois, ...).

Ce pôle, dont le siège est à l'Institut de Recherche pour le Développement (I.R.D.), dans le quartier de La Source, a établi des relations fortes de partenariats avec l'Université d'Orléans, au travers de différents laboratoires et de POLYTECH, ainsi que le C.N.R.S. et l'I.R.D.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les contrats de performance « Cosmetic Valley » et « Elastopôle » à passer avec la gouvernance des pôles, l'Etat et les collectivités financeurs ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les contrats de performance au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 67 – Schéma directeur d'aménagement immobilier des universités d'Orléans et Tours. Participation de la Ville. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les deux universités d'Orléans et de Tours ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) ont conclu une convention de partenariat en date du 7 octobre 2008 ayant notamment pour objet la réalisation de travaux en vue d'appuyer la réflexion des deux Universités sur les sujets suivants :

- schémas directeurs immobiliers et d'aménagement,
- infrastructures et réseaux numériques,
- développement Durable,
- logement,
- les transferts de technologie et la valorisation de la recherche,
- le rôle de l'Université dans la création et l'accompagnement des P.M.E.

Dans la mesure où la complémentarité et les synergies sont particulièrement confortées entre les deux universités de la Région Centre, comme l'illustre le pôle Université Centre Val de Loire (U.U.C.V.L.), association loi 1901, réunissant les deux universités, préfiguration du futur P.R.E.S. (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) qui doit être formé en janvier 2010, les deux universités ont souhaité, dans la continuité de la convention citée ci-dessus avec la C.D.C., réaffirmer cette complémentarité en faisant appel conjointement à un prestataire unique pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leur schéma directeur immobilier et d'aménagement.

Il faut, en particulier, souligner que l'article 32 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités stipule qu'elles pourront se voir transférer par l'Etat la pleine propriété du patrimoine immobilier qui leur est affecté.

Ainsi les deux universités veulent-elles réfléchir ensemble à l'évolution de leur patrimoine respectif dans la mesure où chacune d'elles doit affronter des restructurations face aux défis de l'international et aux mutations de la recherche, où elles sont très actives et reconnues.

Les deux universités ont associé, dès le début, la Ville d'Orléans et l'Agglomération de Tours au lancement de cette réflexion, créant un comité d'échange et de liaisons avec ces deux collectivités. Ces dernières sont sollicitées pour participer au financement de cette étude à hauteur de 5 % chacune, soit 15 708,98 €, en complément de la C.D.C. qui supporte 60 % de la dépense, de la Région Centre qui finance 10 % et des universités qui interviennent à hauteur de 10 % chacune.

Le contenu de la mission après élaboration d'un état des lieux et chiffrage de divers scénarii tant en fonctionnement qu'en investissement, permettra d'aboutir à la finalisation d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement pour chaque université à horizon 10 ans. Les enjeux pour l'université d'Orléans sont très importants.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'ensemble des partenaires pour la réalisation d'une étude d'une durée de 25 semaines visant à établir un schéma directeur d'aménagement immobilier des universités d'Orléans et Tours, la participation de la Ville s'élevant à 15 708,98 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tout document qui s'avèrerait nécessaire à cette opération ;

3°) imputer les dépenses relatives à cette étude sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 23, article 20418, T.S. 222. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

EDUCATION

N° 68 – Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I- PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Maria Montessori	Coopérative scolaire	Projet kermesse de l'école. Période de réalisation : 19 juin 2009.	75
Elémentaire Molière	Coopérative scolaire	Projet voyage à Paris. Période de réalisation : 22 juin 2009.	150
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Projet d'abonnements individuels. Période de réalisation : année scolaire 2009/2010.	2 065
		TOTAL	2 290

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Éducation, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 2 290 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 69 – Pause méridienne dans les écoles. Charte de bonne conduite des enfants et règlement pour les familles. Approbation.

Mme MARECHAL – *Le temps repas est un moment de transition important dans la journée d'un écolier. Pour lui, cela représente un quart du temps passé à l'école.*

Il y a plus de 5 500 enfants qui déjeunent chaque jour dans les écoles et nous avons près de 350 agents municipaux qui sont chargés de leur encadrement.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par Mme MARECHAL.

*
* *
*



Mme MARECHAL – Voici maintenant le verso.

Ces deux documents ont fait l'objet d'une concertation avec les agents, les parents élus en conseils d'école et les directeurs d'école. La présentation du document final, le 30 juin, a montré l'approbation des parents et la satisfaction des directeurs d'école sur la Charte de bonne conduite.

Je vous propose donc d'approuver ces deux documents pour une mise en application à la rentrée de septembre 2009.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – D'abord, je ferai observer qu'on vote des textes que l'on n'a pas. L'objet de la délibération est : Charte de bonne conduite des enfants et règlement pour les familles. Approbation. On ne l'a pas dans le dossier des délibérations.

(réaction dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Oui, mais c'est tout de même bien que les Conseillers Municipaux les aient. Cela peut permettre de savoir ce que l'on vote.

Sur le principe de ces documents, notamment sur la question de la Charte concernant la

pause méridienne pour les enfants, je crois que l'on est tous d'accord pour dire qu'il est absolument nécessaire de rappeler des principes fondamentaux des règles de vie en collectivité et ce rappel des règles de vie s'intègre parfaitement dans la vocation pédagogique, entendue au sens large, de l'institution scolaire. A ce titre là, sur le principe, nous tenons à dire que nous sommes complètement en accord sur la nécessité d'élaborer une Charte de bonne conduite à destination des enfants.

D'autre part, comme cela est dit dans la délibération, nous sommes tout à fait conscients que la mission d'encadrement de la pause méridienne est quelquefois extrêmement difficile à assurer par les personnels qui sont confrontés à des problèmes de turbulence des enfants, d'incivilité, de désobéissance grave. Je crois que ce sont des problèmes relativement mineurs en nombre, mais qui sont extrêmement perturbants pour les agents et qui leur causent de réels problèmes. Donc, c'est bien que ces rappels soient faits et cela permet à ces agents de disposer d'un outil de référence dont ils ont absolument besoin.

Ceci étant, on peut quand même s'étonner d'un certain nombre de points que je voudrais partager avec vous.

Mme MARECHAL a dit très vite que cette Charte avait fait l'objet d'une vaste concertation auprès des conseils d'école. C'est faux, la Charte n'a pas été présentée dans les conseils d'école de la Ville d'Orléans.

(réaction hors micro de Mme MARECHAL).

***Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – C'est ce que vous avez dit, Mme MARECHAL, ... écoutez, on réécouterà l'enregistrement si vous le voulez. Vous avez parlé de conseils d'école et d'une concertation en conseils d'école.*

La présentation de ces deux textes a été faite tard dans l'année au cours de deux réunions successives : une première réunion s'est tenue le 19 mai au cours de laquelle assez peu de parents avaient été informés et une seconde réunion s'est tenue le 30 juin qui était, et vous l'avez dit Mme MARECHAL, une réunion de présentation et non pas une réunion de concertation.

Alors la question que je pose, compte tenu de l'importance de cette Charte, pourquoi est-ce que précisément elle n'a pas été soumise, en amont, dans les différents conseils d'école de cette Ville, et auprès des parents, avec invitation des personnels de cantine ? Cela aurait été tout à fait intéressant que cela soit discuté à la fois par les parents, par les enseignants et par les personnels de cantine. Cela aurait permis d'avoir une vraie concertation qui aujourd'hui n'est considérée par personne comme ayant été pleinement réalisée, ni par les parents des listes indépendantes, ni par les parents d'associations de type F.C.P.E.

Sur les textes eux-mêmes, encore une fois non joints à la délibération, donc mes chers collègues, vous êtes obligés de me croire sur parole. Alors certes, la mise en scène graphique est tout à fait attrayante avec ces petites souris, à moins que cela ne soit des petits rats qui s'amuse sur un fond vert. Mais, la liste des 35 principes, enfin j'en ai dénombré 35, d'inégale importance pose problème. Elle pose problème au moins à deux titres :

- d'abord, cette liste d'items mêle des règles absolument fondamentales, et je dirais non négociables, du type « je suis poli envers les autres enfants et envers les adultes » ou « toute forme de

violence est interdite ». Bien évidemment, cela est fondamental parce que si ces règles là ne sont pas répétées, martelées, la vie en société n'est pas possible ;

- et à côté de cela, on a des prescriptions beaucoup plus informelles du type « j'attache mes cheveux s'ils sont trop longs pour qu'ils ne tombent pas dans l'assiette », « je reste assis sur ma chaise », « je ne me balance pas », « mes jambes ne sont pas sous mes fesses », « j'attends que tout le monde soit assis pour commencer à manger », « en fin de repas, on rassemble les verres, les assiettes, les couverts au milieu de la table », etc, donc des règles qui n'ont pas la même importance, certaines fondamentales et d'autres dont on peut parfaitement faire l'économie.

35 items, c'est trop pour des petits bouts de 3 à 10 ans. C'est contre productif : trop de règles tuent la règle.

Enfin, la conclusion de ces règles est sans appel : « Dans le cas où je ne respecterais pas le règlement, je serais puni ». La question que je voudrais vous poser : est-ce la seule réponse à apporter au comportement décrit ? Bien sûr, si un enfant est violent, il est normal qu'il soit puni, mais si une petite fille n'attache pas ses cheveux et qu'ils tombent dans l'assiette, est-ce qu'on va la punir pour autant ?

Il nous semble que la formalisation qui est présentée de ces règles est une formalisation qui apparaît trop systématique et trop répressive. Nous pensons que les enjeux représentés par ce temps de pause méridienne mérite mieux qu'un document élaboré trop vite. Nous vous demandons donc que ce document soit renvoyé aux conseils d'école, de manière à ce qu'une large information soit faite et à ce qu'une vraie concertation soit organisée. Il nous semble en effet que ce document pêche par l'absence d'un projet éducatif clair, respectueux aussi des possibilités de compréhension des enfants. Et c'est pourquoi, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire – *Je vous rappelle que je laisse chacun s'exprimer et que le règlement prévoit 5 minutes maximum d'intervention. Alors, je souhaiterais que l'on respecte le règlement.*

M. GRAND, vous souhaitez la parole ?

M. GRAND – *Je m'attache simplement à un point fondamental. Avec le lancement, il y a quelques jours, du forum citoyen, je pense que la règle dans cette ville est une règle de concertation. Or, j'ai eu des échos de parents d'élèves qui n'ont pas compris la démarche. Il y a eu en effet l'organisation d'une réunion, mais pour différentes raisons, beaucoup de représentants de parents d'élèves n'ont pas été mis au courant de cette réunion, mais peu importe. Cependant, ce qui me paraît assez étonnant, c'est que lors de la réunion, Mme MARECHAL a expliqué que consulter l'ensemble des délégués de parents d'élèves était trop compliqué, car ils étaient trop nombreux. Il y a 68 conseils d'école et il aurait été tout à fait possible de les consulter afin de faire remonter les propositions des délégués de parents d'élèves via les conseils d'écoles. Je trouve un petit peu étonnant que dans la démarche il n'y ait pas eu ce temps, d'autant plus que j'ai l'impression que ce document est en fait la reprise des fameux cartons qui avaient été proposés avant les élections et qui avaient fait grand débat à l'époque. Je pense qu'on pouvait prendre le temps pour se préoccuper de l'avis des délégués de parents d'élèves.*

D'autre part, j'ai essayé de déchiffrer à l'écran le verso de ce document. Je voulais juste demander à Mme MARECHAL - franchement juste pour détendre un petit peu l'atmosphère -, quand

je lis « j'entre seul dans la cabine et par la porte », est-ce que vous avez l'exemple d'enfants qui sont rentrés par la fenêtre ?

M. CHAPUIS – *Ce sera une intervention très rapide car beaucoup de choses ont été dites et très bien dites.*

En commission, il y a eu des mots très déplacés sur ma collègue. Je rappelle qu'on a tous rendu hommage et on a tous eu des contacts avec les « dames de cantine » qui font un gros « boulot » et qui subissent souvent des situations particulières. Je sais que l'équipe volante qui remplaçait en fait les agents en formation ou en arrêt maladie, n'existe plus. Donc souvent, les agents sont obligés de pallier à des situations assez difficiles quand on se retrouve devant 30, 40, 50 jeunes à gérer en même temps, c'est quand même assez compliqué. Je peux en parler car je me suis occupé, pendant très longtemps, de colonies ou de centres de loisirs, et je peux vous dire que le temps du repas est un moment assez compliqué à gérer.

Quant à cette Charte, j'ai un regret qui n'a pas forcément été énoncé. Avec mon expérience dans l'animation périscolaire – je ne suis pas « prof », je ne sais pas si c'est enseigné à l'I.U.F.M. – mais pour qu'une règle soit assimilée, il faut qu'elle soit comprise et partagée par l'enfant. Et là, c'est vrai que j'ai été un peu étonné car on m'a toujours appris que les règles de vie – cela s'appelait comme cela à l'époque -, les règles de conduite ou les règles de vivre ensemble – on peut appeler cela comme on veut -, dans les centres de loisirs que je dirigeais, étaient systématiquement élaborées avec les jeunes. On discutait, on échangeait sur ces règles de vie et elles s'inscrivaient globalement dans un projet éducatif. Même si ces règles, je pense, sont en adéquation avec une certaine réalité, je regrette qu'elles ne puissent s'inscrire dans les projets éducatifs de chaque école, projet éducatif qu'ils essaient de porter et de mener avec des projets culturels, des réalisations, des sorties de classe. C'est vrai que cette Charte devrait pouvoir trouver sa place dans la vie de l'école. J'ai trop entendu des directeurs d'école venir nous dire « le temps du repas, ce n'est pas nous, ce sont les dames de cantine ». Les instituteurs ne s'en occupent pas, car à une époque, ils ont été mis à l'écart pour laisser la responsabilité aux « dames de cantine ». Et cela, je le regrette parce que ce temps de repas s'inscrit dans le déroulé de la journée d'un élève et donc, on ne peut pas sortir ce temps de repas d'une journée complète.

Pour terminer, on s'est beaucoup interrogé sur l'élaboration de cette Charte, car on trouvait que cela pouvait être un outil intéressant pour – je ne connais pas le terme exact – « les dames de cantine » et les parents afin qu'ils sachent aussi les règles de l'école.

Enfin, j'aurais une petite demande à formuler et je sais que cela se fait dans certaines écoles, mais j'aimerais que cela soit généralisé : la présentation officielle de ces « dames de cantine » aux parents d'élèves à la rentrée. Elles font un peu partie du personnel éducatif dans son ensemble. Cela pourrait être une démarche de reconnaissance de leur travail au quotidien qui est très difficile. Je vous remercie de votre écoute.

M. SANKHON – *Pour être dans la continuité de M. CHAPUIS, j'ai également travaillé pendant de nombreuses années dans les centres d'animation, les colonies de vacances à Orléans et ailleurs, mais aussi dans des collèges et des lycées. J'ai donc été concerné par la demi-pension et il est vrai que lorsque j'ai vu les différents points abordés dans cette Charte, j'ai pu constater qu'il y avait beaucoup de situations ou de configurations pour lesquelles cela m'a fait un retour en arrière. On s'en souvient, c'est fatigant, c'est éreintant aussi bien pour les dames de la demi-pension que pour*

les surveillants présents dans les collèges ou les lycées au moment du temps repas.

D'autre part, j'ai participé à la commission Education à laquelle il semblerait que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA ait fait l'objet de remarques peut-être déplacées, mais je ne vois pas trop de quoi il s'agit. En revanche, il est certain qu'elle m'a créé le doute. J'ai fait mon retour en arrière, mais je me suis dit « le texte est peut-être trop compliqué pour les enfants ». J'ai donc posé la question dans mon entourage, auprès de parents ayant des enfants dans des établissements du centre ville ou de quartiers plus excentrés, et d'une façon générale, les gens s'y sont retrouvés et m'ont dit « pourquoi pas ». Je pense que les avis sont vraiment partagés sur le sujet, mais il ne faut pas simplement relayer ce qui semble aller dans le sens des intérêts que certains défendent.

Je souhaiterai dire également qu'il y a un monde entre écrire un livre et le lire. Il y a les acteurs de terrain qui remontent les choses et qui les vivent au quotidien et il y a ceux qui lisent derrière et qui tirent des déductions sur une approche idéologique de la façon dont doivent fonctionner les choses. Je crois que les choses ont été faites avec les agents de terrain, avec les parents, avec les professeurs qui sont également concernés. Il est vrai que m'agacent un petit peu ceux qui voudraient expliquer aux oiseaux comment ils doivent voler, aux poissons comment ils doivent nager. A chacun son métier ! Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN et ensuite à Mme MARECHAL pour conclure.*

Mme SAUVEGRAIN – *J'ai beaucoup entendu qu'il n'y avait pas eu de concertation. Or, deux catégories de personnes ont été fortement concertées à la Ville. Dans un premier temps, nos agents chargés de la restauration ou les A.T.S.E.M. qui assurent ce temps repas. Quand on leur a présenté à la fois la Charte de bonne conduite pour les enfants et leur propre règlement, elles étaient complètement ravies. De plus, j'ajoute qu'en Comité Technique Paritaire, les organisations syndicales les ont validés.*

M. le Maire – *M. RICOUD souhaitait la parole.*

M. RICOUD – *Je souscris tout à fait à ce qui a été dit par mes collègues. Y a-t-il du personnel suffisant pour justement encadrer les élèves à la cantine ? Je pense que c'est une question importante. Et puis c'est vrai que l'on a besoin de valoriser le travail effectué par ces « dames de cantine » comme le disent nos enfants ou nos petits-enfants.*

Comme l'a dit Baptiste CHAPUIS, le fait de présenter ces « dames de cantine » qui ont un rôle important au moment du repas, je pense que c'est une chose forte qui permettrait d'améliorer le climat.

Je prends connaissance du dispositif et je ne veux pas créer la polémique, mais cela sent toujours un peu le coup de baguette sur les doigts. Je crois qu'il y a besoin de discuter, d'avoir avec les enfants une approche pédagogique de cette situation là. J'espère ne pas avoir été trop long !

M. le Maire – *Mme MARECHAL, c'est à vous. Cela fait 35 minutes que l'on passe sur ce sujet. Je crois que j'hallucine en ce moment !*

Mme MARECHAL – *Merci M. le Maire.*

M. RICOURD – *Faites moins de points à l'ordre du jour !*

Mme MARECHAL – *Tout d'abord, je voulais préciser que l'intégralité des documents est dans les dossiers qui sont à disposition avant le Conseil Municipal. Si le document que vous voyez projeté à l'écran ne vous a pas été distribué, c'est parce qu'avant le vote au Conseil Municipal, il n'était pas imprimé. Sinon, cela voudrait dire que c'est déjà tout prêt, tout fait, ce n'est pas dans mes usages et je n'entends pas le doute que l'on souhaite installer là dessus.*

Je comprends bien que nous sommes tous d'accord sur le principe même qu'il y a de pouvoir travailler sur le temps repas. Maintenant, que l'on ne soit pas d'accord sur la forme, je veux bien l'entendre aussi, chacun a ses principes, chacun a ses façons de travailler. Moi, ce qui me satisfait, c'est de savoir que les parents élus qui ont fait le déplacement lors des 2 réunions - et on peut regretter que certains directeurs d'école n'aient pas, en tant que Président du conseil d'école, informé de ces réunions les parents élus dans certaines écoles - qui représentent aussi l'ensemble des parents et pour certains qui sont fédérés en fédération représentent donc l'ensemble des parents élus de la Ville, se sont fait les porte paroles de l'ensemble des écoles. J'ai donc obtenu une approbation après avoir eu une première réunion de concertation qui avait abouti à faire des modifications sur les deux documents qui vous sont présentés ce soir.

Les directeurs d'école ont aussi montré leur satisfaction puisque certains sont même venus me voir après pour me dire « Mme MARECHAL, il faut que vous nous en donniez aussi parce que sur le temps scolaire, on compte bien les exploiter pour pouvoir également les utiliser ».

Je voudrais simplement revenir à l'essentiel. On a maintenant dans nos écoles des populations d'enfants qui n'ont pas les mêmes pratiques entre manger à la maison comme nous on peut le concevoir et manger à la cantine ou manger à la maison comme cela se pratique dans d'autres pratiques culturelles. Cela peut sembler très basique que de dire que l'on doit s'asseoir sur une chaise et que l'on doit utiliser ses couverts. Mais lorsqu'à la maison, on s'assied par terre et que l'on mange avec ses doigts, c'est normal que l'on puisse éduquer aussi, puisque c'est un temps d'éducation, que l'on puisse éduquer les enfants et leur donner les consignes, et je dis bien « les consignes », je n'ai pas parlé de règles, je n'ai pas parlé de principes.

Pour ce qui concerne le lien qui a été fait par Mme LEVELEUX concernant l'ensemble des consignes et les punitions qui sont sur le recto du document, je souhaite simplement lire le texte : « Si mon comportement perturbe le déroulement du temps repas, je pourrais être puni ». Il n'y a pas de corrélation entre les consignes données et le comportement perturbateur d'un enfant. Voilà pour résumer la situation.

M. le Maire – *Ce débat me donne l'impression d'être totalement surréaliste. Je vais juste en dire un mot quand même, juste un mot, M. LEMAIGNEN, je vous rassure, quoiqu'il faut se méfier.*

Attendez, premièrement, on a des problèmes de gamins qui se tiennent mal à la cantine, oui des gamins. On fait donc un petit document sympa où on y rappelle des règles, des consignes, et cela pose des problèmes majeurs.

Mme MARECHAL – *Uniquement à l'opposition, à personnes d'autres !*

M. le Maire – *Ah oui ! Autant quand on débat ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Mais, vous représentez aussi les parents d'élèves, on sait, vous représentez tout le monde. On est habitué à cette rhétorique là : vous représentez absolument tout le monde.*

Je le dis en tant que parent tout simplement. On perd les repères là ! Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des gamins qui se tiennent comme ils se tiennent. A des moments, il faudrait remettre un peu les choses basiques en ordre, le bonhomme sur ses pieds, et puis rappeler deux ou trois fondamentaux. C'est ma manière de voir les choses et je ne pense pas que mes gamins soient mal élevés. Cela me paraît aussi simple que cela.

Alors maintenant, il faut concerter la terre entière. Il faut demander l'avis des gamins. Si j'ai bien compris, il faut leur demander s'ils sont d'accord. Attendez, cela devient ridicule. Moi, je vous le dis comme je le pense !

Je vais donc vous consulter là dessus, si vous le voulez bien. Je pensais vraiment que c'était une chose basique et que cela allait aider les personnes qui travaillent à la cantine, et bien non, cela pose 40 minutes de problèmes !

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plus de 5 500 enfants déjeunent chaque jour à la restauration scolaire dans les écoles de la ville d'Orléans et 350 agents travaillent quotidiennement à leur encadrement sur le temps d'interclasse.

La pause méridienne représente un moment de transition important entre deux temps d'activités scolaires, soit un quart du temps passé à l'école. La façon dont les enfants vivent leur pause méridienne a des conséquences sur les apprentissages de l'après-midi.

La pause méridienne a pour objectifs :

- d'offrir une possibilité de restauration aux enfants qui ne rentrent pas chez eux,
- de proposer des activités récréatives aux enfants avant/et-ou après le repas.

Cela suppose d'organiser le service pour :

- donner aux enfants les meilleures conditions de vie et de repas durant leur pause méridienne à l'école,
- donner aux agents territoriaux chargés de l'encadrement des enfants des conditions de travail satisfaisantes pour qu'ils assument au mieux la mission qui leur est confiée.

La mission d'encadrement de la pause méridienne est quelquefois difficile à assurer du fait en particulier du comportement des enfants et d'un manque de règles connues de tous.

Afin d'améliorer la qualité de vie des enfants durant le temps de repas, un travail de réflexion a été mené au sein de la Direction de l'Education et en partenariat avec la communauté éducative pour aboutir à l'instauration d'une Charte de bonne conduite définissant les règles de vie des enfants.

Parallèlement le règlement pour les familles fixe les procédures d'inscription, d'admission et de fréquentation.

Ces documents seront applicables à la rentrée 2009.

La Charte de bonne conduite sera distribuée et présentée aux enfants en septembre.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la charte de bonne conduite pour les enfants, et le règlement pour les familles ;

2°) décider de leur mise en application à la rentrée 2009. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

N° 70 – Transport scolaires vers les équipements sportifs. Approbation de marchés après appel d'offres.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer un service spécial de transports scolaires, au bénéfice des élèves d'Orléans qui fréquentent les équipements sportifs, lorsque ces derniers sont éloignés des écoles concernées, la Ville a organisé un appel d'offres ouvert européen, à bons de commandes, comprenant deux lots, et passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics :

- lot n° 1 - transport des élèves vers les lieux sportifs d'Orléans nord,
- lot n° 2 - transport des élèves vers les lieux sportifs d'Orléans sud.

La Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2009 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, et avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés après appel d'offres ouvert européen, à bons de commande, à passer avec les entreprises suivantes pour le transport des élèves vers les équipements sportifs :

- lot n° 1 – transport des élèves vers les lieux sportifs d'Orléans nord : Les Rapides du Val de Loire pour un montant minimum annuel de 44 000 € et maximum de 176 000 € T.T.C. ;

- lot n° 2 – transport des élèves vers les lieux sportifs d'Orléans sud : Les Cars Dunois pour un montant minimum annuel de 44 000 € et maximum de 176 000 € T.T.C. ;

Ces marchés sont conclus pour la durée de l'année scolaire 2009-2010, reconductibles trois fois par période d'un an et pour une durée maximale de 4 ans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6248, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 71 – Gestion des centres de loisirs de proximité de la Ville. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer la gestion de ses centres de loisirs de proximité, la Ville a organisé une mise en concurrence, mise en œuvre en procédure adaptée en application de l'article 30-1 du Code des Marchés Publics.

Deux offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2009 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation :

- 1 – Qualité de la prestation proposée,
- 2 – Prix des prestations,
- 3 – Références du candidat,
- 4 – Qualité des prestations en terme de développement durable.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à procédure adaptée à passer avec l'association A.S.E.L.Q.O., relatif à la gestion des centres de loisirs de proximité, pour l'année 2009-2010, reconductible trois fois par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Cette association propose un prix de journée/enfant de 22,80 €, soit un montant annuel de 529 926 €T.T.C. pour une prévision de 23 241 journées/enfant ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 421 article 611, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

N° 72 – Centre Commercial de la Gare. Convention d'occupation du domaine public. Prorogation. Approbation d'un avenant.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par convention en date du 21 octobre 1994, la Ville a mis à disposition de la copropriété du centre commercial de la Gare, une parcelle cadastrée section AT n° 160, sises rue Emile Zola, à usage de parc de stationnement de véhicules de tourisme, pour les personnels du Centre Commercial de la Gare.

Cette convention arrive à échéance le 1^{er} septembre 2009 alors qu'un projet d'aménagement et d'embellissement des abords du Centre Commercial de la Gare est en cours, en concertation avec la copropriété.

Dans l'attente d'aboutir à un projet cohérent, la Ville souhaite actuellement proroger ce bail pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2009, éventuellement reconductible une fois, et ce aux mêmes conditions.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention, relatif à la prorogation de la mise à disposition du parking sis rue Jean Baptiste Morin à Orléans, à la copropriété du Centre commercial de la Gare, moyennant une redevance annuelle de 150 € et ce pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2009, éventuellement reconductible une fois ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8241, article 752, T.S. 710. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 73 – Comités des Fêtes des Quartiers. Attribution d'une subvention.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention à l'association figurant dans le tableau ci-dessous ;

Nom de l'association	Président	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2008	2009
Comité des fêtes Cœur d'Orléans	M. Desché Laurent	Organisation et participation à 15 manifestations : jeux des carmes, soirée antillaise, visite aux fêtes de Jeanne d'Arc, Immeubles en fête, ...	2 500	2 500

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 102. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 74 – Association d'insertion. Désignation des représentants de la Ville. Attribution d'une avance remboursable pour l'aide au démarrage. Approbation d'une convention.

Mme BARANGER – *Depuis plusieurs années, la Ville soutient les deux régies de quartier intervenant dans le quartier de La Source pour Repères et dans le quartier de l'Argonne pour Argonne Service Plus, et Repères est malgré tout en redressement judiciaire actuellement.*

L'insertion par l'activité économique et la préservation des emplois des personnes en situation précaire est une de nos priorités. Ainsi, nous avons décidé d'accompagner et de soutenir la création d'une nouvelle association d'insertion par l'économique qui interviendra sur l'ensemble du territoire communal.

Aujourd'hui, il vous est proposé dans ce cadre, de désigner les représentants de la Ville au sein de cette association et d'attribuer une avance financière.

Dans un premier temps, concernant la représentation de la Ville au sein de cette nouvelle association, il vous est proposé :

- M. Florent MONTILLOT,
- M. Michel LANGUERRE,
- M. Jean-Luc POISSON,
- Mme Nadia LABADIE,
- M. Jean-Pierre GABELLE,
- M. Gérard GAINIER,
- Mme Catherine MAUROY,
- M. Tahar BEN CHAABANE,

et sur les 10 représentants, deux places sont prévues pour l'opposition. Il nous a été proposé deux noms :

- M. Baptiste CHAPUIS,
 - Mme Ghislaine KOUNOWSKI,
- ces deux noms ayant été retirés ce matin.*

Voici donc la liste qui vous est proposée.

En ce qui concerne l'aide financière remboursable, j'ai bien dit remboursable, elle est d'un montant de 80 000 €.

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vais faire court parce que je n'ai droit qu'à 5 minutes.*

Nous estimons que cette délibération est prématurée pour une raison simple. L'association n'est pas constituée puisque ses statuts n'ont pas été déposés et a fortiori non publiés puisque non déposés. Je crois qu'ils sont encore en cours de négociations.

La convention, pour l'instant, est au simple niveau de projet. L'organisme qui signe la convention avec la Ville d'Orléans n'est pas désigné par sa raison sociale, ni adresse, ni téléphone, ni représentant, ni qualité, ni rien du tout.

Donc le dossier n'est pas terminé. Encore une fois, nous avons une association qui n'est pas constituée, dont les statuts n'ont pas été déposés. Et nous estimons que cette délibération prématurée est également nulle sur un plan juridique puisque la Ville s'engage à verser 80 000 € à une association qui n'existe pas. Cela revient donc à tirer un chèque en blanc. Donc, nous nous refusons et c'est la raison pour laquelle, nous vous avons demandé de retirer les noms des membres de l'opposition. Il ne s'agit pas de boycotter l'association, il s'agit de signifier par cette décision que nous attendons que l'association soit constituée pour y participer.

Dans ces conditions là, nous ne prendrons pas part à un vote qui nous paraît entacher d'illégalité et donc, nous allons quitter la salle le temps du vote, mais nous reviendrons !

*
* *
*

Une partie de l'opposition municipale quitte la salle du Conseil Municipal.

*
* *
*

M. le Maire – *Mme BARANGER, vous voulez répondre.*

Mme BARANGER – *Dire que c'est prématuré, quand on connaît la situation des personnels qui sont en attente de retrouver et d'être sûrs d'avoir un travail dès le mois de septembre, je pense que ce n'est pas le bon terme. Vous savez très bien qu'on aurait pu effectivement déposer des statuts il y a déjà plusieurs mois, mais nous avons décidé de travailler avec les deux associations existantes, les deux régies de quartier, pour faire évoluer le projet au plus près possible de ce qui est indispensable dans les quartiers. C'est la raison pour laquelle ces fameux statuts dont vous parlez ne sont pas déposés et cela ne saurait tarder. L'important pour nous est l'insertion des personnes et qu'elles ne perdent pas leur travail.*

Vous savez également que pour déposer des statuts qui ne sont pas finalisés, il faut prévoir les choses. Dans la partie relative à la représentation de la Ville, il y aura 10 personnes et c'est la raison pour laquelle on vous propose ces désignations, afin de faire les choses le plus rapidement possible. Par ailleurs, par respect à la fois pour les associations qui existent actuellement mais aussi pour ce qu'elles souhaitent pour la future association, je vous demande de vous prononcer ce soir.

Quant à l'avance, c'est également la même chose. Il s'agit de voter une avance pour l'association qui va exister. Ce n'est pas du tout un chèque en blanc et de plus, ce n'est qu'une avance. Ensuite, vous savez très bien qu'au cours de l'été, si des choses ne sont pas votées maintenant, elles ne seront votées que fin septembre. Si c'est le cas, au mois de septembre, quand le redressement judiciaire de l'association Repères prendra fin, on ne saura pas quoi faire du personnel et il n'y aura personne pour les reprendre.

M. MONTILLOT – *Oui, je crois qu'Isabelle BARANGER a dit l'essentiel, y compris sur cette notion qui est importante. C'était d'ailleurs une des revendications à la fois des deux associations, c'est-à-dire Repères et Argonne Service Plus, que de nous demander de ne pas attendre et en clair que la Ville puisse faire des propositions concrètes, afin que le personnel ne se trouve pas dans une situation d'angoisse. Je vous rappelle que pour certains déjà, on est en vacances et pour d'autres à la veille des vacances, et partir sans savoir ce qui se passera à la rentrée, c'est tout de même particulièrement traumatisant. Je rappelle d'ailleurs que dans une question orale posée par l'opposition, il y a de cela un peu plus d'un mois, la question était précisément de dire « que va t-on faire des salariés et qu'est-ce que la Ville compte faire au niveau de l'ensemble du personnel ? » La volonté aujourd'hui de la Ville, avec les associations concernées, est de pouvoir effectivement, sans confondre vitesse et précipitation, trouver une solution qui puisse être malgré tout la plus cohérente et la plus rapide possible.*

Il faut savoir que si ces statuts ne sont pas déposés aujourd'hui, c'est précisément parce qu'il n'était pas question d'imposer aux deux structures des statuts tous ficelés – on aurait pu le faire, nous n'avons pas décidé de faire ce choix -, et nous avons décidé de continuer à travailler. Nous avons encore eu une réunion aujourd'hui et une autre est prévue lundi. Donc, cela veut dire que nous sommes à un rythme de deux réunions par semaine avec nos futurs partenaires, dans la mesure où bien sûr ils l'accepteront. Ce qui est certain, c'est que nous déposerons, et nous leur avons dit, ces statuts avant la fin du mois de juillet, dans la mesure où nous sommes dans une période où aujourd'hui on peut dire que l'essentiel du travail de concertation a été fait. La réunion prévue la semaine prochaine sera l'occasion de pouvoir échanger sur les dernières contre propositions des uns et des autres. Mais bien naturellement comme le disait Isabelle BARANGER, l'avance ne sera pas transmise à une association qui n'existerait pas, même si je vous rappelle en droit, chère Madame, qu'il y a des associations de fait et des associations de droit, d'accord. En l'occurrence, pour l'instant, nous sommes effectivement au niveau de l'association de fait, non pas la gestion de fait, cela n'a rien à voir, et cette association de fait sera une association de droit lorsqu'elle aura, dans les prochains jours effectivement, vu le dépôt de ses statuts.

Alors, on pourrait très bien ce soir ne pas choisir les représentants de la Ville. Mais, il se trouve qu'il y a un certain nombre de collègues et qu'il y a donc, y compris une représentation de la Ville qui est programmée à l'intérieur de cette future association. Cela veut dire que si nous décidions et si les différents partenaires décidaient de déposer, avant la fin du mois de juillet, les statuts, aucun membre de la Ville d'Orléans ne pourrait y figurer. Donc, voilà une association dans laquelle les statuts programment la présence et la représentation de la Ville d'Orléans par ses élus et qui aurait des statuts qui seraient déposés sans même qu'il ne puisse y avoir d'élus ! Donc en fait, Madame, puisque vous nous donnez une belle leçon de droit, à quel moment pourrions-nous déposer ces statuts puisqu'ils prévoient précisément la présence et la représentation d'élus ? Il faudrait donc, à chaque fois, attendre quoi ? Que l'on dépose ou que l'on vote ? Où que l'on fasse les deux choses à la même seconde en Préfecture ? C'est impossible.

Donc ce soir, ce que nous vous proposons, c'est d'une simplicité biblique : il s'agit de dire que dans la future association qui va être créée, dans les jours qui vont venir, et bien nous avons déjà la liste des représentants de la Ville d'Orléans. Lorsqu'il y aura le dépôt de ces statuts en Préfecture, les représentants de la Ville d'Orléans y figureront. Même si le prochain Conseil Municipal est avancé à la mi-septembre à cause du Festival de Loire, je peux vous dire que les personnels d'Argonne Service Plus et de Repères n'ont pas envie d'attendre eux-mêmes que l'on soit au mois d'octobre si nous convenions de choisir nos représentants au mois de septembre, c'est-à-dire dans votre esprit, constituer une association à la fin du mois de septembre pour un démarrage début octobre. Et bien, aujourd'hui, cela n'est pas la logique et l'état de nos relations, de nos négociations, de notre concertation nous permet de dire que nous déposerons effectivement ces statuts avant la fin du mois de juillet. L'avance se fera le jour où l'association fonctionnera, parce que tant qu'elle ne fonctionne pas, il n'y a pas lieu de distribuer l'avance.

M. le Maire – *Qui souhaite encore intervenir ? M. LEMAIGNEN, Mme NOEL et M. BRARD.*

M. LEMAIGNEN – *Je pense que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, qui est juriste, doit savoir qu'un chèque en blanc est un chèque destiné à une personne non définie. Or là, en l'espèce, l'association ne pourra jamais tirer l'argent tant qu'elle n'existe pas. Donc, cela n'a pas de sens d'appeler cela un chèque en blanc.*

Mme NOEL – *Je vous réponds tout de suite, M. LEMAIGNEN. L'association n'a même pas de nom, ni de statuts.*

(brouhaha).

M. le Maire – *On va laisser Mme NOEL s'exprimer. Nous ne sommes pas en train de dialoguer les uns avec les autres. Mme NOEL, intervenez s'il vous plaît !*

Mme NOEL – *Merci. J'étais présente à la commission Cadre de Vie où M. MONTILLOT aurait dû venir nous présenter ce point. Il s'est fait représenter par M. FRICHETEAU, Directeur du service. Et aux questions que j'ai posées, concernant cette association et en particulier pour les statuts – d'ailleurs il n'y avait aucun document en commission, c'était simplement verbal –, on m'a promis et assuré qu'ils seraient déposés avant ce Conseil Municipal. Or, cela n'est pas le cas et dans les documents que l'on a, il n'y a aucun nom d'inscrit pour cette association. Quand on parle de chèque en blanc, c'est bien cela : il n'y a personne de désigné sur le chèque de 80 000 €, on est bien d'accord.*

Ensuite, j'avais posé la question : qui allait déposer les statuts ? Je vous la repose : qui les dépose ? Qui doit déposer ces statuts ? On m'a répondu la Ville !

M. le Maire – *Attendez, on va répondre, mais avant, je donne la parole à M. BRARD.*

M. BRARD – *Je voulais redire la façon dont nous souhaitons nous exprimer sur cette question et ce qu'a dit Corinne LEVELEUX sur la non participation, parce que comme vous le savez bien M. le Maire, la non participation n'existe que pour les cas où il y a des intérêts communs entre le vote d'une délibération et un élu. Nous souhaitons ne pas polémiquer sur un sujet dont, aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments pour dire si nous sommes contre ou si nous sommes favorables à cette ambition de dire que la Ville souhaite mettre un dispositif dédié à l'insertion.*

Contrairement à ce que dit M. MONTILLOT qui nous parle toujours d'or, de concertation, de choses comme cela, les réalités ne sont pas forcément celles-là. Or aujourd'hui, nous n'avons pas les statuts, ni la convention, car finalement je crois comprendre que ces statuts ne sont pas déposés et donc que cette association n'existe pas. Je regrette, on peut très bien créer une association en disant que la Ville comptera un certain nombre de membres dans l'association sans mettre les noms de ces membres. Cela ne pose vraiment aucun problème. Dans le monde associatif, cela se fait tout le temps, ce n'est pas un souci. Donc, l'association n'existe pas. Aujourd'hui nous prenons en tant que collectivité de nombreuses précautions, à juste titre, pour verser de l'argent à des structures associatives, car on leur stipule bien, lors de leurs demandes de subvention, que leurs statuts doivent être joints à la demande de subvention et que doit figurer leur numéro d'inscription au Journal Officiel. M. le Maire, je me pose la question, mais peut-être que vos services juridiques ont une réponse opposée, car je pense qu'il y a un vrai problème au sens du contrôle de légalité exercé par M. le Préfet. Je ne me vois pas voter ni une participation d'élus à une structure qui aujourd'hui n'a pas déposé ses statuts et dont on ne sait rien, ni encore moins une somme d'argent à une entité qui n'a pas fait cette démarche, et qui n'existe donc pas légalement. Je veux bien entendre les bonnes paroles qui sont dites là, mais ce ne sont que des bonnes paroles. Nous sommes dans un pays de droit, le droit s'applique à tout le monde et en toutes circonstances.

Quant aux urgences en matière de prise en charge des salariés, elles sont sans doute réelles, mais je crois que cette situation n'est pas nouvelle et que peut-être ces démarches, dont vous nous parlez, auraient pu être menées un peu antérieurement.

Nous disons donc simplement – ce n'est pas une démarche d'hostilité -, pour que cela figure au procès-verbal, que la non participation ne peut se traduire éventuellement que par une abstention, donc physiquement, nous ne participerons pas au vote. Nous allons simplement nous absenter le temps du vote et revenir bien sûr pour continuer le Conseil Municipal. Voilà M. le Maire.

M. RICOUD – *Je veux redire ici notre opposition au fait que les deux régies de quartier soient liquidées à La Source et à l'Argonne.*

J'ai entendu de la bouche d'un Adjoint au Maire, en 2008 : « la Ville continuera à soutenir Repères », « A La Source, Repères est incontournable ». Tout à l'heure, M. MONTILLOT a dit que « les salariés des régies de quartier vont partir en vacances sans savoir où, à la rentrée, ils vont aller ». Je crains malheureusement qu'un certain nombre ne partent pas en vacances parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Sur le fond des choses, je comprends ce qui a été dit là et je suis d'accord. En revanche, ce que je conteste et donc là nous ne sommes pas d'accord - les choses ont évolué, des questions orales ont été posées et la décision est pratiquement prise -, c'est la liquidation de ces régies. Elles ont apporté dans nos quartiers de La Source et de l'Argonne un rôle irremplaçable en matière d'insertion, d'éveil à la citoyenneté, de réunions de bas d'immeuble, d'aide aux plus défavorisés. Je rappelle qu'à La Source, il y a plus de 1 000 personnes qui ont transité par Repères. Alors maintenant, on dit que l'on va accélérer les choses pour pas qu'en septembre ces personnes inquiètes – on sait qu'elles sont très inquiètes – ne se retrouvent pas au chômage.

Pour terminer, je veux redire notre opposition à la liquidation des deux régies de quartier d'Orléans. Merci.

*
* *
*

Les derniers membres de l'opposition municipale quitte la salle du Conseil Municipal.

*
* *
*

M. le Maire – *M. MONTILLOT ... vous n'attendez même pas la réponse de M. MONTILLOT ? C'est vraiment extraordinaire !*

M. MONTILLOT – *Alors, je vais donner une réponse à Mme NOEL sans qu'elle ne soit présente, à M. BRARD ... si M. BRARD reste malgré tout pour la réponse, c'est quand même le minimum.*

M. le Maire – *Je ne sais plus où l'on est ! C'est vraiment hallucinant.*

M. MONTILLOT – *Ils n'ont pas lu les consignes quand ils étaient en classe à l'école !*

M. le Maire – *C'est terrifiant !*

M. LEBRUN – *Mais M. MONTILLOT, je vous écoute.*

M. MONTILLOT – *Merci M. LEBRUN. On a beaucoup parlé de respect et autres, mais c'est assez extraordinaire.*

Pour ce qui concerne Mme NOEL, elle regrettait profondément - et je vous remercie d'être revenue - de ne pas m'avoir vu, mais vous ne me verrez jamais un mardi à une commission Cadre de Vie parce que je travaille tous les mardis à Paris. Donc, rassurez-vous, vous pourrez continuer à me poser des questions, mais comme c'est toujours le mardi, ce sera toujours comme cela. Il y a effectivement des élus qui ne peuvent pas venir à des jours qu'ils n'ont pas choisis. L'important est que vous ayez eu les services qui vous ont apporté les éléments de réponse.

En ce qui concerne maintenant un point important que vous soulevez, celui de ne pas avoir vu les statuts, personne ici d'ailleurs, pas plus les élus de la majorité que ceux de l'opposition, ne les a eus, c'est une question légitime. Mais vous comprenez bien - il faut se mettre à la place des associations - que si nous donnions des statuts à l'un quelconque des élus alors que nous sommes en négociations, cela donnerait donc l'apparence d'être des statuts définitifs. De plus, M. BRARD, nous sommes en concertation, non pas depuis quelques jours ou quelques semaines, parce que vous avez dit - j'anticipe comme cela un élément de réponse -, que « c'est une situation qui n'est pas nouvelle et que nous aurions donc pu nous en préoccuper avant ou en quelque sorte accélérer les choses », mais il faut savoir que les premiers éléments de discussion datent du mois de mars et nous sommes au mois de juillet. J'ai ici des échanges avec à la fois Repères et Argonne Service Plus qui datent du début du mois d'avril et ensuite des réponses en mémoire de 4 ou 5 pages qui datent par exemple pour Argonne Service Plus, ici présent ce soir, du 24 avril. Il faut donc imaginer que nous ne sommes pas ce soir dans quelque chose qui a démarré hier matin, mais nous sommes dans un processus qui est en train en ce moment même de s'achever, parce que précisément nous avons souhaité le commencer le plus tôt possible, mais que nous n'avons pas voulu figer les choses ou bloquer les choses et dire que ce sont les statuts, et qu'ils sont à prendre ou à laisser. Nous avons deux partenaires potentiels que sont Repères d'un côté et Argonne Service Plus de l'autre, nous les respectons. Et parce que précisément nous les respectons, nous considérons que tant que nous ne sommes pas parvenus à un accord, nous n'avons pas à aller diffuser ces statuts, parce que sinon ce serait vraiment mettre la charrue avant les bœufs.

En revanche, je comprends parfaitement la position de l'opposition qui consiste à dire « tant qu'en revanche, nous n'aurons pas vu ces statuts, tant que nous n'aurons pas vu la convention, nous ne souhaitons pas, ce soir - c'était la position de M. BRARD - le 10 juillet, donner et communiquer les deux noms, voilà la raison pour laquelle, ce matin, nous les avons retirés ». Mais en l'occurrence, je respecte cette position. Je dis simplement que nous, en tant que majorité municipale, compte tenu de nos responsabilités dans cette affaire, de notre volonté d'avancer, nous sommes obligés de désigner des représentants de la Ville d'Orléans. Ce que nous proposons ce soir, - Isabelle BARANGER le proposera également et M. le Maire d'Orléans je pense également - c'est que dès lors que vous retirez vos deux candidats, nous votons pour les candidats qui restent ceux qui ont été évoqués tout à l'heure par Isabelle BARANGER, c'est-à-dire les 8, et que nous gelons en quelque sorte ce soir les deux noms des représentants de l'opposition, tout simplement à la proportionnelle.

Lorsque nous nous serons mis d'accord, avant la fin du mois de juillet, à ce moment là vous communiquerez les noms et vous les transmettez au prochain Conseil Municipal, parce que malgré tout, il faudra quand même un vote du Conseil Municipal, y compris pour les deux représentants de l'opposition. Mais, pour ce soir, nous sommes obligés d'avancer.

Je voudrais également répondre à une autre question : le dépôt des statuts. C'est très simple. Lorsque nous allons nous retrouver à nouveau la semaine prochaine avec nos partenaires, nous pensons, compte tenu des efforts faits de part et d'autre – je dis bien de part et d'autre – qui ont été réalisés au cours de ce dernier mois sur cette notion de statuts, que nous serons en mesure dans la foulée de faire une assemblée constitutive avec cette fois ci pas simplement les représentants de la Ville, pas simplement les représentants d'Argonne Service Plus ou ceux de Repères, mais avec tous ceux qui en quelque sorte auront accepté la logique d'une association et d'une assemblée constitutive pour pouvoir faire cela. Et dans la foulée, nous déposerons les statuts. Voilà très concrètement comment cela se passera.

Autre élément concernant M. RICOUD ... il n'est plus là, mais je vais quand même le dire. M. RICOUD dit que « les régies de quartier jouent un rôle irremplaçable dans les quartiers, en l'occurrence à l'Argonne avec Argonne Service Plus et à La Source avec Repères ». C'est si vrai que l'ambition municipale, ce n'est pas simplement de se limiter à l'Argonne et à La Source, parce que des personnes qui ont besoin d'être en insertion, il n'y en a pas qu'à l'Argonne et à La Source, il y en a dans toute la ville. C'est justement la vocation de cette nouvelle association d'avoir une vocation communale et non pas limitée à un territoire. Cela concernera M. BRARD, aussi bien Saint-Marceau que les Blossières, Madeleine, voire le centre ville ou encore le quartier Gare. Donc, c'est ni plus, ni moins que cette ambition qui est aujourd'hui celle de la Ville d'Orléans, c'est normal puisque c'est le premier donneur d'ordre, c'est le premier à donner des marchés et en même temps à accorder des subventions. Et puis je vous dis, nous travaillons avec ces deux associations qui ont leur histoire, leur mémoire, que nous respectons et dont nous respectons le personnel pour précisément faire en sorte que cette aventure, nous la menions ensemble avec eux. Ils y ont toute leur place, ils ont une représentation arithmétique supérieure, je tiens à le préciser, si on les additionne à ceux de la Ville d'Orléans, puisque dans le Conseil d'Administration, pour ne rien vous cacher, il y aurait trois représentants de la Ville d'Orléans, trois de Repères, trois d'Argonne Service Plus. Trois plus trois égal six contre 3.

Je ne peux pas pour l'instant vous en dire plus parce que, je regrette, y compris en présence de certains de leurs représentants qui sont ici dans la salle, nous attendrons notre prochaine réunion de la semaine prochaine.

M. le Maire – Attendez, ce n'est pas le cirque ! Maintenant, ça suffit.

Mme KOUNOWSKY – Ce n'est pas vrai ce que vous avez dit.

M. le Maire – Je crois qu'il y a un minimum à respecter dans ce Conseil Municipal. Donc, vous vous levez, vous partez, vous revenez, ce n'est pas le cirque, je suis désolé. Votre comportement est invraisemblable.

Je dis simplement deux choses pour que cela soit inscrit bien évidemment au procès-verbal de ce Conseil Municipal. La première chose est qu'il ne s'agit pas ce soir de voter effectivement ou de se prononcer sur des statuts, sur un contenu.

Deuxième élément qui est lié pour l'ensemble des collègues ici présents, est que si nous ne procédons pas à cette désignation des représentants et à cette attribution d'une avance remboursable, nous allons nous retrouver, comme il a été très bien dit par Mme BARANGER et M. MONTILLOT, mais j'insiste là dessus, dans une situation où les personnes qui travaillent grâce à Repères actuellement risquent de se retrouver sur le carreau. Alors moi je veux bien que l'opposition nous sorte de l'argutie juridique, mais si on la suit, elle va aboutir à quoi ? Elle va aboutir à ce qu'effectivement en septembre et peut-être par la suite, il y ait des gens qui se retrouvent sur le carreau. Je souhaite que l'attitude de l'opposition à ce sujet soit dite et expliquée, parce que je trouve cela invraisemblable. Il y a besoin effectivement d'y avoir de l'activité. Dernier point également que je souhaite reprendre, quand M. RICOUD parle de « liquidation », cela ne manque quand même pas d'air, si vous me permettez l'expression. Alors, on va m'accuser de le répéter, mais c'est quand même la vérité aussi, quand Argonne Service Plus a été en difficultés, il y a quelques années, on l'a soutenue et on a renfloué. Quand à Repères, ce n'est quand même pas de notre faute si Repères est en liquidation ! Cela devient hallucinant cette manière de procéder.

Mais en tout cas, puisqu'il y a effectivement ... non, il y a des représentants de Repères et d'Argonne Service Plus dans la salle, donc je souhaite, s'ils le veulent bien, qu'ils expliquent aux personnels qu'ils emploient que si nous ne votons pas cette délibération, ils iront pointer au chômage ou qu'ils n'auront pas de chômage. A certains moments, ça suffit les leçons !

Donc, je vous propose de vous prononcer.

Cependant mes chers collègues, il y a tout de même une question qui se pose, parce que je veux bien être gentil, mais il y a des moments où j'en ai marre d'être gentil, vous comprenez ! Il y a donc 10 représentants de la Ville comme cela a été expliqué et comme on fait bien les choses, car on n'est pas obligé de mettre des représentants de l'opposition, moi je vous proposerai, et là je vais le proposer à M. MONTILLOT, qui a été très gentil car finalement il a dit « vous désignerez vos représentants quand tout marchera bien », vous ne vous mouillez pas, pour l'instant, et quand cela marchera bien vous viendrez. Moi, j'ai envie de proposer de désigner les 10 membres parmi ceux qui acceptent de siéger. C'est ce que je vous propose, sauf si on me dit que cela pose problème.

(rires).

M. le Maire – M. MONTILLOT demande une suspension de séance que je lui accorde.

*
* *
*

Très courte suspension de séance.

*
* *
*

M. le Maire – *Je vais donc me rendre à la sagesse de M. MONTILLOT qui est plus gentil que moi. Et oui, tout arrive !*

La proposition est donc de désigner les 8 membres sur 10, c'est-à-dire les 8 premiers noms cités et de laisser 2 places pour le moment vacantes.

M. GABELLE – *Et quand il y aura la proposition des deux autres noms, nous nous en irons !*

(rires).

M. le Maire – *Ecoutez, M. GABELLE, vous ferez cette proposition le moment venu.*

Pour l'instant, je vous consulte sur les 8 noms cités par Mme BARANGER et sur l'avance remboursable. En plus, j'ai entendu un procès d'intention absolument lamentable sur la question de l'avance remboursable. Par évidence et comme l'a dit M LEMAIGNEN, ce n'est que lorsque l'association sera créée qu'elle pourra disposer de cette avance remboursable. C'est d'une telle évidence, enfin bref, tout cela est assez lamentable.

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, la Ville soutient très activement les deux régies de quartier intervenant dans la commune : Argonne Service Plus et REPERES. Malgré ce soutien, la régie de quartier REPERES rencontre depuis 2004/2005 des difficultés financières significatives qui l'ont conduite à être mise en procédure de redressement judiciaire.

Soucieuse de développer une véritable politique d'insertion pour les personnes en situation précaire, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir la création d'une nouvelle association d'insertion par l'économique, qui interviendra sur l'ensemble du territoire communal.

Dans ce cadre, il convient de désigner les représentants de la Ville au sein de cette association et d'attribuer une avance financière remboursable pour engager l'activité de l'association.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) désigner, pour représenter la Ville au sein de la nouvelle association :

- **M. Florent MONTILLOT, Maire-Adjoint**
- **M. Michel LANGUERRE, Adjoint au Maire**
- **M. Jean-Luc POISSON, Adjoint au Maire**
- **Mme Nadia LABADIE, Adjoint au Maire**
- **M. Jean-Pierre GABELLE, Adjoint au Maire**
- **M. Gérard GAINIER, Adjoint au Maire**
- **Mme Catherine MAUROY, Adjoint au Maire**
- **M. Tahar BEN CHAABANE, Conseiller Municipal délégué**
- **M. , Conseiller Municipal de l'Opposition**
- **M. , Conseiller Municipal de l'Opposition**

2°) attribuer une aide financière remboursable d'un montant de 80 000 €;

3°) approuver la convention à passer avec la nouvelle association, fixant les engagements des parties ;

4°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

5°) imputer la dépense et la recette correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513. »

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

N° 75 – Politique de la Ville. 3ème tranche de programmation 2009. Attribution de subventions. Approbation d'une convention.

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de l'agglomération orléanaise : l'accès à l'emploi et au développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggIO), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ou le Département.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S., mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

De même, la Ville soutient les actions menées au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances (V.V.V.) par des associations pendant la période des vacances scolaires.

Enfin, dans le cadre du dispositif « Adultes Relais », la Ville prend en charge une partie de la rémunération de certains postes d'Adultes Relais employés par des associations œuvrant dans ces quartiers.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de ce présent rapport aux associations œuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, au titre de la politique de la Ville – 3^{ème} tranche de programmation ;

2°) approuver la convention à passer avec l'association MEDIATION, pour la prise en charge du complément financier d'un poste d'Adulte Relais ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

4°) imputer les dépenses correspondantes soit 17 634 €, sur les crédits «Politique de la Ville » inscrits à cet effet au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513. »

ADOpte PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

Conseil Municipal du 10 juillet 2009

ANNEXE 1

1/ Actions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2008 (en €)	Montant proposé pour 2009 (en €)	Observations
☛ Santé					
A DOMICILE 45	Femmes relais sur La Source	La Source		4 000	La subvention de 4 000 € sera versée dès lors que l'association A DOMICILE 45 aura confirmé à la Ville que le recrutement des deux femmes relais est effectif.
Total (A)				4 000	
☛ Réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance					
A.S.S.A.S.	Soutien et accompagnement scolaire	La Source	5 063,52	2 600	La subvention de 2 600 € est accordée à titre exceptionnel, pour permettre à l'association A.S.S.A.S. d'assurer ses activités jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le soutien financier de la Ville ne sera pas reconduit à partir de septembre 2009.
Jeunesse et Arts Martiaux (J.A.M.)	Ensemble pour 17 jours d'escapade	Argonne	500	1 085	
Total (B)			5 563,52	3 685	
Sous-total (1) (A + B)			5 563,52	7 685	

2/ Actions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2008 (en €)	Montant proposé pour 2009 (en €)	Observations
☛ Réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance					
A.D.A.M.I.F.	Les Ateliers citoyens	Argonne La Source		5 000	
FEMMES D'ICI, FEMMES D'AILLEURS	Subvention de fonctionnement	Argonne		300	
Sous-total (2)				5 300	

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

3/ Actions Ville-Vie-Vacances (V.V.V.)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2008 (en €)	Montant proposé pour 2009 (en €)	Observations
☛ Réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance					
ESCALE	Un été à la mer	La Source		1 600	
Sous-total (3)				1 600	

4 / Complément poste d'adultes relais

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2008 (en €)	Montant proposé pour 2009 (en €)	Observations
MEDIATION	Complément poste d'Adultes relais	La Source	3 049 (1 poste)	3 049 (1 poste)	L'attribution de la subvention est conditionnée à la signature d'une convention de partenariat.
Sous-total (4)			3 049	3 049	
TOTAL GLOBAL			8 612,52	17 634	

N° 76 – Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent l'aide de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, T.S. 440.

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
Club Amical des Retraités des Aydes	Fonctionnement	950	950

ASSOCIATIONS RELEVANT DES DOMAINES DE LA SANTE ET DU HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
AIDES	Aide à la communication pour leur congrès nationale de lutte contre le SIDA et les Hépatites.	-	1 000
A.S.U.D.	Distribution de bouchons d'oreilles.	-	2 000
TOTAL		-	3 000

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 77 – Fédération Orléanaise des Foyers Clubs. Approbation d'une convention d'objectifs 2009-2011.

Mme LECLERC – *Il s'agit d'approuver une convention d'objectifs avec la Fédération Orléanaise des Foyers Clubs, sachant que nous avons déjà voté la subvention de 36 000 € à un Conseil Municipal précédent, mais la Trésorerie nous a demandé de faire une convention, c'est donc chose faite ce soir.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Fédération Orléanaise des Foyers Clubs œuvre dans le domaine de l'animation en direction de la population âgée orléanaise depuis plus de 50 ans, et poursuit ainsi une mission d'entraide locale.

Ses actions, complémentaires à celles qui sont menées par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), contribuent à favoriser le lien social et à rompre l'isolement des personnes âgées. Regroupant 12 foyers clubs, la Fédération permet un maillage du territoire favorisant une action de proximité en direction de ces publics.

La Ville d'Orléans, le C.C.A.S. et La Fédération Orléanaise des Foyers Clubs ont décidé de mener une action d'animation concertée. Il est proposé de formaliser cette collaboration dans le cadre d'une convention d'objectifs. Celle-ci prévoit les engagements de chacun, la communication et les éléments financiers.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec La Fédération des Foyers Clubs, et le C.C.A.S. d'Orléans, afin de préciser les engagements de chacun dans les actions d'animation menées en faveur de la population âgée orléanaise ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à cette fédération à hauteur de 36 000 € pour l'année 2009 ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 78 – Chantiers éducatifs. Aides au profit de la Ville au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Convention d’attribution de subvention. Approbation d’un avenant.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s’exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la convention à passer avec l’Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l’Egalité des chances (A.C.S.E.), relative à la participation de l’Etat dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance à hauteur de 55 000 € au titre de 2008-2009 pour la mise en place d’actions menées par la Ville, actions dont le coût global est estimé à 175 000 €

La subvention se répartit entre trois dispositifs :

- lutter contre le décrochage scolaire : 15 000 €
- renforcer les capacités des parents : 15 000 €
- favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture : 25 000 €

Le montant attribué pour cette dernière ligne n’ayant été versé qu’à hauteur de 20 000 € sur l’exercice 2008, un avenant est apporté à la convention d’origine pour règlement du solde, soit 5 000 € en 2009.

S’agissant d’un dispositif qui vient en prolongement de la Réussite Educative, il est proposé qu’il soit porté financièrement par le Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S.) d’Orléans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l’avenant financier n° 1 à la convention 2008/2009 du 17 novembre 2008, fixant pour 2009 le solde de l’aide à la somme de 5 000 € au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) autoriser M. le Maire à saisir le Centre Communal d’Action Sociale pour le portage financier du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. »

ADOPTE A L’UNANIMITE

JEUNESSE

N° 79 – **Aides à des groupements de jeunesse.**

M. SANKHON – *Il vous est demandé d'approuver l'attribution de subvention à deux associations :*

- Saint-Vincent Sport et Culture dans le cadre de l'organisation d'activités sportives et socioculturelles auprès de jeunes et des familles ;

- Evénement Griots Modernes pour l'accompagnement de jeunes artistes dans la sphère artistique. Cette association sera le partenaire de la Ville dans le cadre de la Soirée Jeunes Talents, avec la venue à Orléans de deux artistes du Jamel Comedy Club, le 12 septembre. Cela donne également l'occasion de faire intervenir un des artistes du Jamel Comedy Club à la maison d'arrêt d'Orléans dans le cadre d'un partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.).

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est traditionnellement sollicitée par des groupements de jeunesse pour soutenir financièrement leurs actions.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions aux groupements de jeunesse de la Ville au titre de la répartition du crédit annuel, selon le tableau ci-après ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532. »

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
Saint-Vincent Sport et Culture	Organisation d'activités sportives et socioculturelles pour les jeunes et les familles.	1 300	1 300
Evénement Griots Modernes	Accompagnement des jeunes artistes dans leur développement dans la sphère artistique. L'association a proposé le projet du Jamel Comedy Club à la Ville dans le cadre de la Soirée Jeunes Talents. Cette subvention lui permet de financer une partie des cachets des artistes, du régisseur et des hébergements.	-	5 000
	TOTAL	1 300	6 300

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 80 – Entente Orléanaise Loiret. Saison sportive 2009-2010. Convention cadre de subventionnement. Approbation d'un avenant.

M. PEZET – *Il s'agit d'approuver un avenant à la convention cadre de subventionnement à passer avec l'Entente Orléanaise Loiret pour le début de la saison 2009-2010, afin de fixer le montant de la subvention à 380 000 €.*

M. LEBRUN – *M. le Maire, l'Entente Orléanaise est un puits sans fond.*

(réaction hors micro de M. MONTILLOT).

M. LEBRUN – *Comme vous le dites « M. MONTILLOT, vous n'avez pas la parole ! ».*

M. le Maire – *Intervenez, s'il vous plaît !*

M. LEBRUN – *C'est un puits sans fond, comme vous le disiez pour l'association Repères ou pour le Cinéma des Carmes récemment. C'est un joujou qui coûte cher.*

Il s'agit bien d'un choix politique pour favoriser une entreprise de spectacle sportif, parce que c'est une entreprise de spectacle sportif avec des acteurs professionnels qui travaillent. Cela n'enlève rien au côté sportif, mais il y a aussi le résultat lié à l'investissement. Je voudrais donc poser plusieurs questions :

- *Où en sommes-nous sur le partenariat avec les autres collectivités ?*
- *Concernant l'élargissement éventuel à des partenaires privés, où en est-on ?*

- *L'Euroleague va t-elle apporter de l'argent ?*

M. le Maire – *Il ne faut surtout pas de partenaires privés, si je suis dans votre logique, M. LEBRUN, surtout pas ! Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Pour revenir sur la délibération précédente, car je n'ai pas eu le temps ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme KOUNOWSKI – *M. MONTILLOT, pouvez-vous juste me donner un dossier sur la façon dont vous utilisez les fonds sur le terrain pour la prévention de la délinquance, s'il vous plaît ?*

M. le Maire – *Ecoutez, Mme KOUNOWSKI, moi je ne vous ai pas vu rentrer, alors je suis désolé.*

M. le Maire – *M. PEZET, souhaitez-vous répondre ? Non, Mme KOUNOWSKI, vous n'avez pas la parole.*

M. PEZET – *Je suis désolé, mais j'ai la parole.*

Pour répondre à la question de M. LEBRUN qui ne me surprend guère, je voulais simplement lui dire qu'on a fait un petit état des lieux par rapport aux huit premières équipes ayant participé aux play-off. La subvention de ces huit premières équipes au niveau des collectivités, et notamment des villes, est en moyenne de 1 200 000 €. Nous en sommes à 800 000 € et je crois que c'est une bonne réponse à apporter.

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, c'est sur la délibération ?*

Mme KOUNOWSKI – *Oui, tout à fait. Moi et certains de mes collègues, nous nous abstenons, pourquoi ? Subventionner du sport : oui, mais pas dans n'importe quelles conditions, puisque je voudrais rappeler simplement que quand, au mois de novembre, on a voté des subventions, on devait avoir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui ne nous a pas été donné tout de suite, alors que cela aurait été nécessaire. On nous a dit que ce n'était pas grave et que l'on verrait cela après, alors que les sommes sont déjà très importantes. Suite à cela, je n'ai d'ailleurs pas voulu voter avec ma collègue, parce qu'on estimait ne pas avoir eu l'information nécessaire et légale. Visiblement, vous n'avez pas voulu, donc nous nous sommes abstenues.*

M. le Maire – *Vous ne pouvez pas mentir à ce point là ! Cela devient consternant.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voulais juste redire aussi que nous avons demandé qu'une mission d'information et d'évaluation soit mise en œuvre pour suivre ce qui se passait entre la Ville et la S.E.M. Entente Orléanaise et cela a été refusé. Alors que justement, s'il n'y a aucun problème avec l'utilisation de cet argent, vous ne prenez aucun risque pour accepter cette mission. Simplement pour cela, nous nous abstenons.*

M. le Maire – *Les Orléanais noteront que vous ne voulez pas subventionner et soutenir l'Entente Orléanaise.*

Mme KOUNOWSKI – *On parle de l'utilisation de l'argent public.*

M. le Maire – *Il faut assumer et vous pouvez peut-être ressortir pendant le vote, cela vous évitera de vous prononcer. La réalité est que vous ne voulez pas soutenir l'Entente Orléanaise.*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, ne jouez pas la victime !*

M. le Maire – *M. LEBRUN, je vous invite à regarder le budget de Villeurbanne qui, me semble-t-il, est gérée par des amis politiques à vous. Faites-le, mais si vous étiez élu villeurbannais, je pense que cela vous poserait des problèmes redoutables pour voter la subvention à ce magnifique club qu'est Villeurbanne.*

M. LEBRUN – *J'ai posé des questions auxquelles vous n'avez pas répondu !*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Compte tenu du statut de l'Entente Orléanaise Loiret et des dispositions réglementaires édictées par le Code du Sport, le Conseil Municipal a adopté, par délibération du 24 octobre 2008, le principe d'une nouvelle forme de contractualisation entre la Ville et cette société sportive.

Ainsi, il convient de préciser le montant de la subvention versée par la Ville à l'Entente Orléanaise Loiret pour le début de la saison sportive 2009-2010. C'est pourquoi, un avenant à la convention cadre de subventionnement a été rédigé afin de fixer le montant de la subvention à 380 000 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention cadre de subventionnement à passer avec l'Entente Orléanaise Loiret pour la saison sportive 2009-2010, afin de fixer le montant de la subvention à 380 000 €;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65741, T.S. 520. »

**ADOPTE PAR 45 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 7 ABSTENTIONS.**

M. le Maire – *Et vous venez m'expliquer que ce n'est pas de l'opposition systématique. Je crois que ce soir, on a quand même été servi ! Je ne pense pas délirer là dessus. Je crois que je n'ai jamais vu effectivement ce genre de choses.*

N° 81 – Attribution de subventions pour le soutien aux associations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs clubs et associations sollicitent l'aide de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations selon le tableau ci-joint ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
ASSOCIATION SPORTIVE D'ORLEANS ET DE L'AGGLO	Challenge de l'Orléanais Vendredi 26 juin 2009 Participation de neuf équipes de la Ville d'Orléans Ile Charlemagne	2 320	2 700
BASKET ELITE ENTENTE ORLEANAISE LOIRET	4 ^{ème} Tournoi National Cadets Samedi 5 septembre 2009 Palais des Sports	1 000	800
ECURIE ORLEANS	Epreuve du Trophée de France de 2 CV cross Samedi 5 et Dimanche 6 septembre 2009 Circuit d'Orléans Sougy	2 000	1 800
ASSOCIATION DES NOUVELLES COURSES D'ORLEANS	Marathon d'Orléans Dimanche 15 novembre 2009 devant le Parc Floral	1 800	1 800
A.S. HANDISPORT ORLEANAIS	9 ^{ème} Open de l'Orléanais de Tennis en fauteuil roulant du Vendredi 30 octobre au Dimanche 1 ^{er} novembre 2009 Complexe de la Forêt de Saran	700	600
Sous-total I			7 700
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS	Meeting Universitaire d'Athlétisme de New York Du 3 au 8 février 2010 Participation de 15 universitaires	1 500	1 000
Sous-total II			1 000
Total I + II			8 700

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 82 – Aide à un groupement de loisirs.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association « Les Amis du Tramway orléanais » a pour but de préserver, entretenir, faire connaître et valoriser le transport urbain français et en particulier le transport orléanais, dans le passé et le présent. Les adhérents de l'association réalisent des modèles réduits à l'échelle 1/87^{ème} d'une section du « réseau tramway d'Orléans ».

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Les Amis du Tramway orléanais », au titre de l'aide au développement des groupements de loisirs ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 25, article 65748, T.S. 530. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE ASSOCIATIVE

N° 83 – Centre Culturel et Sportif de La Source. Fixation de tarifs. Approbation d'une convention d'occupation type.

Mme de CHANGY – *Vous savez que la Ville a acquis le Centre Culturel et Sportif de la Poste situé à La Source.*

Dans un souci de cohérence de gestion des équipements associatifs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation type à passer avec les associations qui occupent ce centre, uniquement pour les activités généralistes - cela ne concerne pas les associations sportives - et de décider de l'application des dispositions tarifaires en vigueur à la Maison des Associations, rue Sainte-Catherine.

M. RICOUD – *Par cohérence également, comme l'a dit Mme GRIVOT, le 28 novembre nous avons fait part de notre opposition à la cession de ce patrimoine culturel qui appartenait à la Poste. Donc par cohérence, nous voterons contre cette délibération.*

Je rappelle que ce bâtiment qu'on appelait le « bâtiment C » à La Source, les postiers avaient manifesté leur attachement à son maintien dans le giron de la Poste. Donc, nous voulons être cohérents avec notre vote du 28 novembre 2008 et ce n'est pas de l'opposition systématique.

M. le Maire – *Alors vraiment, je ne comprends rien, moi. Donc là, vous allez nous reprocher d'avoir sauvé ce centre culturel et sportif. Il ne fallait pas le faire ?*

M. RICOUD – *Nous nous sommes battus pour que la Poste le garde.*

M. le Maire – *D'accord, vous vous êtes battus, mais vous n'avez pas réussi et la Poste ne l'a pas gardé. Il n'y a pas écrit là « La Poste », voyez-vous !*

(rires).

M. le Maire – *Excusez-moi, mais l'heure avance ! Donc, à partir de ce moment là, il ne fallait pas acquérir. Mme de CHANGY, il fallait acquérir quand même !*

Mme de CHANGY – *Il n'empêche que toutes les associations sont restées au centre culturel, à part une seule que nous sommes en train de reloger et tout fonctionne bien.*

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 28 novembre 2008, le Conseil municipal a décidé de l'acquisition du Centre Culturel et Sportif de La Poste. Les actes correspondants ont été signés et la Ville en est maintenant propriétaire. Les associations qui exerçaient une activité dans cet équipement y sont, pour la quasi totalité, maintenues.

Afin de garder une cohérence de gestion des équipements associatifs, il paraît opportun d'étendre, à ce nouvel équipement municipal, les règles en vigueur à la Maison des Associations de la rue Sainte-Catherine, au moins en ce qui concerne les activités généralistes. Les associations sportives continuent à relever des modalités en vigueur pour le sport.

Une réflexion globale sera menée en parallèle de manière à proposer des modalités de mise à disposition de l'ensemble des trois équipements que formeront la Maison des Associations rue Sainte Catherine, le Centre Culturel et Sportif de La Source et la Maison des Associations de La Source.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'occupation type à passer avec les associations qui occupent le Centre Culturel et Sportif de La Source ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville, les conventions autorisant ces occupations jusqu'au 31 décembre 2009 ;

3°) décider, pour les activités généralistes, l'application des dispositions tarifaires en vigueur à la Maison des Associations rue Sainte-Catherine telles qu'elles ont été définies par délibération du 19 décembre 2008, au Centre Culturel et Sportif de La Source, selon le tableau annexé ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 752, T.S. 255. »

**ADOPTE PAR 48 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

T A R I F S 2 0 0 9			
1/ TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES			Année 2008
	Année 2009		en €T.T.C.
	en €T.T.C.	en €H.T.	
	(T.V.A. 19,6%)		
Adhésion moins de 50 adhérents	22,66	18,95	22,02
Adhésion plus de 50 adhérents	61,00	51,00	59,27
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	37,08	31,00	36,02
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	65,36	54,65	63,53
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	68,11	56,95	66,19
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	72,60	60,70	70,54
Boîte à lettres : tarif annuel (année civile)	9,81	8,20	9,54
Casier : tarif annuel (année civile)	9,81	8,20	9,54
Conférence ouverte au public et payante	11,30	9,45	10,96
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	63,33	52,95	61,51
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	90,96	76,05	88,41
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	11,30	9,45	10,96
Exposition Galerie avec vente - forfait journée	15,43	12,90	15,01
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	17,76	14,85	17,25
Occupation salles le dimanche - tarif horaire	14,41	12,05	14,01

2/ TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES ET PARTICULIERS			
	2009	2009	2008
	(en €T.T.C.)	(en €H.T.)	(en €T.T.C.)
	(T.V.A. 19,6%)		
Occupation salles en semaine - tarif horaire	12,38	10,35	11,92
Occupation salles le dimanche - tarif horaire	17,16	14,35	16,53
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	75,71	63,30	72,84
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	120,38	100,65	115,87
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	18,24	15,25	17,55
Exposition Galerie avec vente - forfait journée	25,24	21,10	24,28
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	28,64	23,95	27,54

3/ TARIFS PHOTOCOPIES			
	2009	A l'unité	2008
	(en €T.T.C.)	(en €T.T.C.)	(en €T.T.C.)
Carte 500 photocopies	34,80	0,07	33,50
carte 115 photocopies	11,20	0,10	10,80
carte 50 photocopies	5,95	0,12	5,70

N° 84 – Rentrée en Fête 2009. Partenariats. Approbation de conventions.

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville organise la 7^{ème} édition de « Rentrée en fête » le dimanche 6 septembre prochain en centre ville. Cette manifestation permet à environ 500 associations de présenter leurs activités, soit sous forme statique, soit sous forme d'animation dans ou à proximité de leur stand, soit sous forme d'animation générale sur un podium dans le cadre de la programmation des animations faite à cette occasion par la Ville.

En raison de la popularité de la manifestation et du nombreux public accueilli qui leur permet de bénéficier d'une publicité importante, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne ont manifesté le souhait de soutenir financièrement cette opération. La Société Décathlon a souhaité mettre à disposition du public un mur d'escalade, rue Jeanne d'Arc et établir un bon d'achat de 100 € faisant l'objet d'un jeu concours avec tirage au sort.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Crédit Mutuel pour une participation à hauteur de 6 000 € dans le cadre de Rentrée en Fête 2009 ;

2°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Caisse d'Epargne pour une participation à hauteur de 4 000 €, dans le cadre de ce même évènement ;

3°) approuver la convention de partenariat à passer conjointement avec Décathlon et Escal'Grimpe pour la mise à disposition au public d'un mur d'escalade et l'établissement d'un bon d'achat de 100 € faisant l'objet d'un jeu concours avec tirage au sort ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 7478, T.S. 255. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 85 – Accueil des Villes Françaises. Attribution d'une subvention.

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée pour accompagner financièrement des actions menées dans le domaine associatif :

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2008	2009
ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES (A.V.F.)	Aide à l'activité annuelle de l'association qui consiste à accueillir les familles venant d'une autre ville, d'une autre région, d'un autre pays et vivant la mobilité professionnelle, grâce à des actions conviviales (rencontres, dîners, ateliers créatifs, visites, etc.) afin de les aider à s'intégrer rapidement dans la ville.	700	700

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention à l'association indiquée dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 65748, T.S. 255. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 86 – Travaux de la Résidence Dauphine. Fibre optique sectionnée. Société COFELY. Approbation d'une transaction.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le 21 décembre 2005, lors des travaux menés dans le cadre du chantier de la Résidence Dauphine, l'entreprise RATTEL, sous-traitante de la Société COFELY, anciennement ELYO, a sectionné une fibre optique appartenant à la Ville d'Orléans, reliant la Mairie de proximité Saint-Marceau à la bibliothèque Saint-Marceau.

Le montant des réparations s'est élevé à 3 038,68 €

Suite à une réunion d'expertise du 17 octobre 2007, l'expert mandaté par GROUPAMA, assureur de l'entreprise RATTEL, a conclu à un partage de responsabilité entre la Société COFELY et sa sous-traitante.

Conformément à la position de son expert, GROUPAMA a donc adressé à la Ville d'Orléans un règlement de 1 519,34 € La Société COFELY a, pour sa part, contesté sa responsabilité dans la survenance de ce sinistre, en opposant à la Ville d'Orléans l'absence de grillage avertisseur signalant la présence de câbles, et un défaut de mise à jour des plans dont elle disposait.

La Société COFELY a néanmoins consenti à prendre en charge la somme réclamée par la Ville d'Orléans à hauteur de 70 %, soit 1 063,54 € laissant à la charge de la Ville d'Orléans une part de 30 % du sinistre, équivalente à la somme de 455,80 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les dispositions de la transaction à intervenir entre la Ville d'Orléans et la Société COFELY par laquelle cette société accepte de régler la somme de 1 063,54 € au titre des réparations de la fibre optique endommagée le 21 décembre 2005 dans le cadre du chantier de la Résidence Dauphine ; 455,80 € restant à la charge de la Ville ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite transaction au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 77181, T.S. 230. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 87 – Rue du Parc. Fuite d'une bouche incendie. Dégât des eaux. Approbation d'une transaction.

M. MARTIN – *Il s'agit d'accorder une indemnité de 750 €, suite à une fuite d'une bouche incendie rue du Parc.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous allez vous abstenir, je le sens.*

M. LEBRUN – *Non, c'était juste pour dire que c'est moi qui étais intervenu à ce sujet et que la personne tenait à vous remercier.*

M. le Maire – *Donc, la vie est belle !*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Une fuite sur une bouche incendie située au droit du n° 57 de la rue du parc à Orléans a été signalée en décembre 2007. La cave de la maison de Mme HERON, située au n° 53 de la rue du Parc, a par la suite rencontré des problèmes d'humidité.

En janvier 2009, lors de l'expertise de ces dégâts, l'expert agissant pour le compte de la MACIF, assureur de Mme HERON, a chiffré le préjudice de cette dernière à 750 € T.T.C.

L'assureur de la Ville a refusé la prise en charge de cette somme, pointant une absence d'aléa dans la survenance du sinistre.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les dispositions de la transaction à intervenir entre la Ville d'Orléans et la MACIF arrêtant le montant de l'indemnité due à Mme HERON du fait d'une fuite d'une bouche incendie rue du Parc à la somme de 750 €T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite transaction au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 678, T.S. 230. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANQUILLITE PUBLIQUE

N° 88 – Centre commercial Marie Stuart. Gardiennage du mail couvert. Approbation d'une convention à passer avec la Société Stuart Commercial S.A.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«Le mail couvert du Centre Commercial Marie Stuart, propriété de la Ville, fait l'objet d'un gardiennage et d'une surveillance adaptée. Cette surveillance bénéficie tant aux commerçants qu'aux personnes qui transitent par le mail couvert. C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé de contribuer au financement de ce dispositif à hauteur de 50 %.

La précédente convention signée en 2004 arrivant à échéance le 30 juin 2009, la S.A. Stuart Commercial a procédé à une nouvelle consultation qui a entraîné le choix d'un nouveau prestataire, validé par la ville d'Orléans.

Aussi, est-il proposé de passer une nouvelle convention avec la S.A. Stuart Commercial, propriétaire des locaux commerciaux, pour renouveler le cofinancement de cette action à hauteur de 50 %.

En année pleine, la contribution de la Ville s'élèvera à 18 083,52 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Société S.A. Stuart Commercial, relative à la participation de la Ville à hauteur de 50 % pour le gardiennage du mail couvert du Centre Commercial Marie Stuart, pour une durée d'un an ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) **imputer la somme correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, article 6282, T.S. 106. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Il reste, mes chers collègues, trois questions orales.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Je ne peux pas vous retenir, mes chers collègues. Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, certains bâtiments appartenant à la Ville d'Orléans et situés dans le quartier de La Source ne sont actuellement plus utilisés. Ainsi l'ancien bâtiment de l'E.S.I.A. qui est situé rue Balzac sur un terrain de 1,5 hectare et qui était occupé dernièrement par le département « Qualité Logistique industrielle et Organisation » de l'I.U.T. d'Orléans est vide, suite au transfert de cette unité vers les locaux rénovés de l'I.U.T. localisés sur le Campus Universitaire. Un autre bâtiment sur La Source est aussi actuellement en train de se libérer. Il s'agit du groupe scolaire Claude Bernard qui vient de fermer puisqu'il est remplacé par le nouveau groupe scolaire Pauline Kergomard qui ouvrira officiellement à la rentrée prochaine en septembre 2009. Tous ces locaux sont donc disponibles.*

Un certain nombre de structures et d'associations, suite aux transformations induites par le G.P.V. (démolition du 22, Adélaïde de Savoie, démolition partielle du Centre 2002 dans le cadre de la restructuration de la dalle de La Source, etc) ont besoin de trouver de nouveaux locaux pour y exercer leurs activités. L'acquisition récente du Centre Culturel des P.T.T. par la Ville d'Orléans permettra de répondre en partie à ces besoins. L'utilisation de ces bâtiments disponibles (I.U.T. et groupe scolaire Claude Bernard) permettrait alors de répondre complètement à ces besoins.

M. Olivier CARRE, Premier Maire-Adjoint, lors d'une réunion sur le G.P.V. en octobre 2008 à La Source, avait d'ailleurs proposé, suite à une question qui lui avait été posée sur le devenir du bâtiment de l'I.U.T., d'y développer notamment un pôle « formation ». Il semblerait que cette proposition n'ait pas eu de suite.

M. le Maire, nous vous demandons donc de nous informer sur le devenir de ces deux bâtiments, celui de l'I.U.T. situé rue Balzac et celui du groupe scolaire Claude Bernard.

Quels projets a la Ville d'Orléans pour ces deux bâtiments et quand ces projets se réaliseront-ils ?

Nous vous remercions de répondre à ces interrogations qui préoccupent les habitants de La Source soucieux du devenir de leur quartier. Merci.

M. CARRE – *Tout d'abord, première remarque : toutes les associations qui devaient être relogées ont eu des propositions correspondant aux locaux qu'elles utilisent aujourd'hui.*

Deuxièmement, à propos de l'I.U.T., il va être mis en vente. Troisièmement, l'école

Claude Bernard fait l'objet aujourd'hui d'une analyse. C'est une réserve foncière, mais nous réfléchissons, compte tenu de sa localisation entre le G.P.V. et l'Hôpital, à une évolution qui pourrait être intéressante dans ce cadre. Merci.

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI pour une deuxième question.*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, l'association Escale joue un rôle important dans le quartier de La Source auprès de certains jeunes du quartier d'habitat social restant dans la rue au bas des immeubles. Ses activités ont permis de développer un dialogue avec ces jeunes en allant à leur rencontre avec une équipe d'animateurs et de leur proposer notamment des activités sportives, de prévention, d'animation et de l'accueil en soirée.*

A la création d'Escal, le public de jeunes ciblé par les actions de cette association concernait toutes les catégories d'âge, de 3 ans jusqu'aux jeunes adultes. Suite à une restructuration récente, Escal a dû abandonner l'accueil des enfants entre 3 et 11 ans.

Les habitants de La Source sont très préoccupés par cette nouvelle situation.

Ce problème est très important et nous savons tous que la proximité avec les enfants de cet âge dans ces quartiers sensibles est fondamentale pour une prévention efficace pour l'avenir de ces enfants, leur famille et leur quartier.

La Ville d'Orléans a donc souhaité que ces jeunes enfants se dirigent vers les centres A.S.E.L.Q.O. Cela implique que les parents de ces enfants les inscrivent à des activités dans un centre A.S.E.L.Q.O. Cette démarche est totalement différente par rapport à la démarche précédente qui facilitait le contact avec ces jeunes en allant à leur rencontre pour établir une proximité réelle.

Plusieurs questions se posent devant cette nouvelle situation.

- Y a-t-il effectivement une prise en charge des 3/11 ans par les centres A.S.E.L.Q.O., en sachant qu'il est nécessaire d'aller vers ces enfants ?*
- Des actions spécifiques pour aller à la rencontre de ces enfants seront-elles menées par les centres A.S.E.L.Q.O. cet été ?*
- Y aura-t-il une poursuite de ces actions pendant l'année scolaire ?*
- Est-ce que les animateurs qui interviendront ont un niveau de formation suffisant pour s'adresser à cette catégorie d'enfants ?*

Nous vous remercions donc de nous informer à ce sujet et souhaitons qu'un bilan soit fait à la rentrée sur la réalité de la participation des enfants de cette classe d'âge aux activités proposées par les centres A.S.E.L.Q.O. Merci.

M. SANKHON – *La question posée par Mme KOUNOWSKI interroge sur les liens de travail unissant Escal et l'A.S.E.L.Q.O. à La Source à destination des publics des 3-11 ans. Cette question me laisse perplexe, parce que même si je n'ai jamais eu l'occasion de vous rencontrer sur le terrain, lors de mes interventions auprès des associations opérant dans le quartier de La Source, j'ai semble t-il la naïveté de penser que vous pouviez venir à ma rencontre pour que je vous explique comment nous travaillons ou que vous vous seriez renseigné auprès de certains de vos collègues qui ont dernièrement salué la qualité du travail de ces deux associations. Je cite « il faut saluer le travail*

des salariés et des bénévoles de l'A.S.E.L.Q.O., la volonté de son Président, les efforts pour toucher les 11-17 ans et pour augmenter la fréquentation des jeunes publics dans les centres A.S.E.L.Q.O. » Il serait d'ailleurs intéressant de vous demander en fait qui est l'auteur de ces propos.

Mme KOUNOWSKI – *C'est moi !*

M. SANKHON – *Alors bien !*

(rires).

Mme KOUNOWSKI – *Sans problème. Et vous, êtes-vous l'auteur de votre réponse ?*

M. SANKHON – *Oui. C'est une conversation ou je réponds à une question orale, Mme KOUNOWSKI ?*

(brouhaha).

M. le Maire – *M. RICOUD, c'est à vous.*

M. SANKHON – *Non, je n'ai pas fini. J'en ai encore pour un petit moment, Mme KOUNOWSKI.*

M. le Maire – *Mais un tout petit moment alors !*

M. SANKHON – *Toujours est-il qu'effectivement Escale joue un rôle important auprès de nombreux jeunes dans ce quartier, tout comme l'A.E.S.C.O. et l'A.S.E.L.Q.O. bien évidemment, Génération lutte contact, J.A.M., l'U.P.A. ou l'A.J.L.A. dans le quartier de l'Argonne, Défi, le C.R.I.J., Labomédia au Polysonik dans le centre ville, liste non exhaustive des associations que la Ville soutient et accompagne également.*

(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKI).

M. SANKHON – *Vous me permettez ! Tout cela est juste pour vous exprimer qu'en fait la politique jeunesse s'appuie sur l'ensemble d'un tissu associatif orléanais, riche et dense dont on peut se féliciter bien évidemment.*

L'association Escale a effectivement fait le choix de se recentrer sur son cœur d'activité : l'animation de rue, l'accueil en soirée, la valorisation du public féminin, le football, la boxe thaïlandaise, ainsi que le handball. D'une manière plus globale, à la demande et en concertation avec les deux associations, j'ai proposé un travail commun pour renforcer leur coordination et ainsi pouvoir mieux répondre aux attentes et aux problématiques des jeunes dans le quartier de La Source, tout au long de l'année ainsi que pendant les périodes de vacances. Les associations ont depuis convenu de se rencontrer tous les mois en présence de la responsable de la Mission Jeunesse. Cette démarche est également en lien avec le dispositif « Eté punch » qui propose l'ensemble des animations par tranche d'âges pendant les vacances de juillet et août, plaquette que vous pouvez trouver dans n'importe quelle association localisée à La Source et ailleurs.

L'association Escale, attentive à l'intérêt des 3-11 ans, travaille de pair avec les centres

A.S.E.L.Q.O. pour toucher le public visé, grâce aux centres Bolière et Sainte-Beuve pour les 3-11 ans, et Romain Rolland pour les 8-12 ans, avec en l'occurrence des stages, de l'accueil de loisirs, du judo jujitsu, du théâtre, du cartonnage pour ne citer que ces activités pendant les périodes de vacances de juillet et d'août.

En revanche, également très soucieux du bien être des publics jeunes, je regrette que vous n'ayez pas prêté plus d'attention à l'abondance et à la valeur des actions évoquées lors du dernier Conseil Municipal et portées par l'association A.S.E.L.Q.O. dont je ne ferais pas l'affront aux élus attentifs de reprendre la présentation.

Je trouve déplacé de laisser entendre que les animateurs qualifiés de l'A.S.E.L.Q.O. soient dans une proximité dite « irréaliste » des jeunes du quartier de La Source. Ce sont des professionnels qui relèvent de convention collective et qui font l'objet de contrôles réguliers d'agents de l'Etat. De même que de poser le doute sur leurs compétences à gérer un public très jeune est tout aussi ridicule, étant donné qu'on a des agents qualifiés du B.A.F.A., de B.A.F.D., de brevets d'Etat ... oui, relisez votre question orale ... de bac + 3, voire bac + 5, donc qui sont des niveaux d'études relativement élevés et qui nous garantissent de la qualité de la prestation qui est offerte auprès des publics jeunes. Par conséquent, plus qu'une réponse à une question orale, c'est un devoir que je me ferais de vous faire partager les arcanes de l'association loi 1901, parce qu'il y a des choses qui, me semble t-il, vous échappe comme l'éventail et la diversité des qualifications requises pour exercer. Et enfin, quel est l'intérêt de fédérer, de mutualiser les compétences des associations ? C'est tout simplement dans un souci de synergie des associations dans le quartier de La Source comme dans les autres quartiers d'Orléans. Après cela, je ne manquerai pas de vous faire le retour de la période estivale, si vous daignez cette fois-ci vous adresser à ma personne.

M. le Maire – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *M. le Maire, je me permets d'attirer votre attention sur les conditions d'affectation des élèves de La Source dans les groupes scolaires du quartier. En effet, suite à la décision de la Ville d'Orléans de reprendre la gestion des inscriptions dans toutes les écoles, alors qu'auparavant les directeurs assuraient cette mission, une certaine confusion existe, avec une réelle inquiétude parmi les parents. Où en sommes-nous aujourd'hui ?*

Egalement, la nouvelle école Pauline Kergomard qui est une très belle réussite, est prévue pour accueillir 250 élèves. Avec les déménagements et les relogements dans le cadre du G.P.V., une centaine d'élèves est prévue pour la rentrée 2009-2010. Quelles sont les prévisions pour les années à venir ?

Compte tenu du fait que le groupe scolaire Gaston Galloux compte 8 classes en primaire et 5 en maternelle où il se pose un problème d'espace vital pour les enfants, ne serait-il pas possible de réfléchir au transfert de certains élèves vers Pauline Kergomard ?

Enfin, il existe sur l'ensemble des groupes scolaires des logements de fonction vides, comme par exemple à Gaston Galloux où deux logements sont inoccupés. Que compte faire la Ville par rapport à cette situation ?

Je souhaite donc, qu'en concertation avec les parents d'élèves et les personnels de l'Education Nationale et en particulier avec les directeurs d'école, tout soit mis en œuvre afin que

cette rentrée prochaine se déroule dans les meilleures conditions, y compris en ce qui concerne les problèmes de dérogations.

Je pense que ma question n'est pas polémique. Je pose des questions que l'on nous pose sans aucune autre volonté. Merci.

Mme MARECHAL – *Oh, il ne faut pas vous attendre au pire venant de moi. Si vous le remarquez, j'ai toujours été dans une parfaite transparence et une politesse exemplaire.*

Concernant les inscriptions scolaires, vous savez qu'il s'agit d'une compétence municipale qui avait été déléguée aux directeurs d'école depuis plusieurs dizaines d'années. Et vous connaissez la charge de travail des directeurs d'école. C'est pourquoi, il était non seulement légitime pour la Ville de faire ses propres inscriptions, mais cela participe aussi à l'allègement du travail demandé jusqu'alors aux directeurs.

Comme pour tout changement important, il faut prendre le temps de s'adapter aux nouvelles pratiques, ce qui a été le cas cette année. A ce jour, la Ville a enregistré plus de 2 700 inscriptions dans toute la ville, dont la majorité correspond aux entrées en maternelle ou au cours préparatoire, avec la création d'un service « Espace Famille » auprès duquel les familles ne font plus qu'une seule démarche pour enregistrer toutes les pièces justificatives demandées pour l'école et le périscolaire.

Il est vrai que le nouveau groupe scolaire Kergomard est une très belle réussite. Je vais d'abord préciser que cette école a été construite avec les préconisations de l'Education Nationale et qu'elle y est parfaitement conforme. Sur la base de 30 élèves par classe, soit une capacité théorique de 260 et une capacité maximale en Z.E.P. de 220. En septembre prochain, l'école ouvrira avec 3 classes en maternelle, dont une de tout petits, et 2 classes en élémentaire.

En revanche, le nombre de logements vides qui sont en cours de travaux de réhabilitation ou dans l'attente de la réhabilitation dans le périmètre de l'école Kergomard est de 335 logements, dont 50 livrés pour la fin 2009, 51 tout début 2010, 177 livrés durant l'été 2010 et 57 livrés au dernier trimestre 2010.

De plus, le nombre de logements prochainement construits, toujours dans ce même périmètre, est d'environ 140, dont les 42 premiers avec une livraison prévue fin 2010, une suite ayant lieu au premier semestre 2011 et le reste s'étalant jusqu'en 2013. C'est pourquoi, il n'est pas envisageable de transférer des élèves d'autres écoles vers Kergomard, ce que nous avons validé – je le souligne, à l'unanimité – au Conseil Municipal le 30 janvier dernier, lors de la délibération portant sur la refonte des périmètres scolaires de La Source.

Enfin, vous évoquez les problèmes de dérogations sans en citer un seul, c'est dommage. Sachez que pour cette année, à La Source, des réunions d'information, des rendez-vous individuels se sont tenus dans les écoles ou en mairie pour les parents, ainsi que de nombreux échanges téléphoniques avec les familles et que les directeurs ont systématiquement été sollicités pour émettre un avis sur les demandes de dérogations afin d'aider la mise en place du nouveau découpage des secteurs.

- Séance du vendredi 10 juillet 2009 -

M. le Maire – *Merci. Et bien, mes chers collègues, je vous remercie beaucoup d'avoir eu la patience d'attendre la fin de ce Conseil Municipal et la séance étant levée, je vous souhaite éventuellement de bonnes vacances.*

La séance est levée à 00 h 40.
